LA SORCELLERIE

SES RAPPORTS
AVEC LES SCIENCES BIOLOGIQUES

PAR LE

Docteur Jules REGNAULT

Ancien Médecin de la Marine
Ex-professeur d'Anatomie à l'École de Médecine navale de Toulon

---

DEUXIÈME ÉDITION
revue et augmentée

Très réels, malgré les incrédules, les faits anciens ne demandent, pour prendre place dans la science, que des observations attentives et précises, bases d'une explication sérieuse, moins commode assurément que le surnaturel, mais qui dépossédera peu à peu celui-ci de son domaine.

Corre et Laurent.

La Suggestion dans l'Histoire (Revue Rose, 16 septembre 1893).

PARIS
AMÉDÉE LEGRAND, ÉDITEUR
93, boulevard Saint-Germain
1936

Travaux du Dr Jules Regnault

La Sorcellerie, in-8°, 352 pages, 1re édition, Félix Alcan, éditeur, Paris, 1897. Médaille d'argent de la Faculté de Médecine de Bordeaux, prix Godard (épuisé).

Médecine et pharmacie chez les Chinois et chez les Annamites, in-8°, 230 pages, Challamel, édit., Paris, 1902. Médaille d'or, Prix d'études exotiques de l'Institut colonial et de la Faculté de Médecine de Bordeaux. Mentions honorables de l'Institut (Académie des Sciences et Académie de Médecine).

Précis de dissection des régions, petit in-8°, 172 pages, 50 planches dessinées par P. Guimezanes, imprimées en couleurs, J.-B. Baillière et fils, éditeurs, Paris, 1904.

Les Envoûtements d'amour, plaquette in-8°, illustrée par Warech, Chacornac, éditeur, Paris, 1906 (épuisé).

L'Ecole de Médecine Navale de Toulon (notice historique), Alté, Toulon, 1911.

Le sang dans la Magie et les religions, Chacornac, éditeur, Paris, 1912.

Le Régionalisme (ses variétés, ses dangers et ses avantages), plaquette, Alté, quai Cronstadt, Toulon, 1925.

Ce n'est pas Christophe Colomb qui a découvert l'Amérique!, plaquette, Paris, 1925, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 184, boulevard Saint-Gertain, Paris.

Le Dr Pélissier et son œuvre artistique, in-8°, 28 illustrations, Norbert Maloine, éditeur, 27, rue de l'Ecole de Médecine, Paris.

La relativité des sensations, plaquette, 1928, Maloine, Paris, dépositaire (épuisé).

Les Méthodes d'Abrams (celles dont elles dérivent, celles qui s'y rattachent, in-8°, 200 pages, Paris, 1927, Norbert Maloine, éditeur.

Les organismes considérés comme des oscillateurs-résonateurs polarisés, brochure illustrée, Amédée Legrand, 92, boulevard Saint-Gertain, Paris (épuisé).

Les réflexes chez l'homme, in-8°, 24 pages, 9 illustr. (épuisé). Forme un chapitre du livre *Les Réflexes*, 1933, éditions de la *Revue de Pathologie comparée.*

A la recherche de l'eau (Compte rendu du Congrès de l'Association française des radiotelluristes, sourciers et puisatiers, tenu à Brignoles en 1933), 60 p., 47 illustr., édition de *La Côte d'Azur médicale* (revue des radiations), 14, rue Peiresc, Toulon.

Biodynamique et Radiations, 1936, Amédée Legrand, Paris, dépositaire.

Collaboration à *Radiotelluristes et Sourciers*, Dunod, 92, rue Bonaparte, Paris, 1933.

Collaboration à *La Radiotellurie* de M. Larvaron, 1935, chez M. Larvaron, 66, rue du Général Margueritte, Rennes (I et V).

Fille ou garçon?, en préparation, Editions Médicis, 1936.

Illusionnisme et Calcul mental (en préparation).

PREFACE

Je suis invité à présenter la deuxième édition de La Sorcellerie *et son auteur. Ce dernier est certainement plus connu que moi-même par ses études multiples d'anatomie, de physiologie, de physique, d'ethnographie, d'histoire et de philosophie... Un de ses anciens camarades de la Marine, qui ne touchait à rien, peut-être par peur des microbes, le surnommait ironiquement « Touche-à-tout ». Le Dr J. Regnault ne s'en formalisait pas, bien au contraire... et, dans un discours prononcé à l'Académie du Var, alors qu'il y recevait le Dr Oudart, actuellement médecin inspecteur de la Marine, il rappelait et s'appliquait le vers de Térence :*

Homo sum et nil humani a me alienum puto.

Plus tard, un sourcier belge, auquel il avait fourni quelques documents, lui envoya, en souvenir, un ex-libris *avec exergue :*

UBIQUE ET SEMPER QUÆRO
(Je cherche partout et toujours.)

Nous sommes nés sous la même étoile ; je le connais depuis... longtemps, mettons : depuis toujours, pour ne pas donner de date ; lui et moi gardons une certaine coquetterie...

Il est né le jour de la Pentecôte, et quand on le félicite de cette heureuse circonstance, il répond : « Oui, mais il était neuf heures et demie du matin, on sonnait la grande messe et le Saint-Esprit était alors fort occupé par ailleurs... »

Il serait sans doute vexé qu'on le crût ou qu'un autre lui servît ces paroles ; au fond, il pense, peut-être, comme Cyrano :

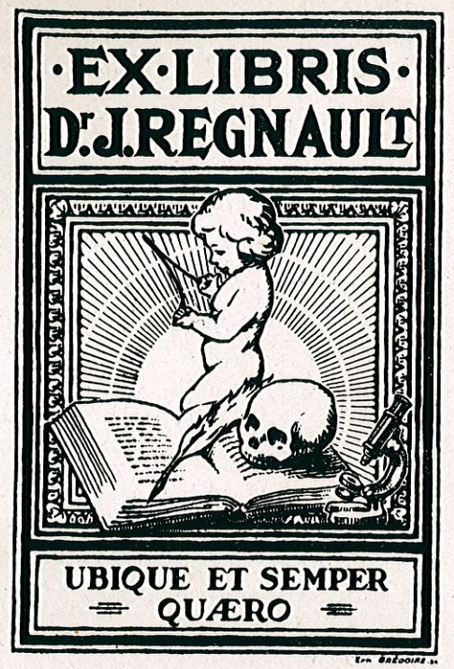

Je me les sers moi-même avec assez de verve,
Mais je ne permets pas qu'un autre me les serve.

Le plus grave accident faillit lui arriver à sa naissance : il vint au monde avec trois tours de cordon autour du cou et un peu asphyxié par cette triple strangulation ; ... du moins on le lui a dit, car il ne s'en souvient pas.

La curiosité ne fut pas son moindre défaut ; elle faillit arrêter le cours de ses investigations vers l'âge de quatre ans : il jouait près d'un puits quand une brave paysanne lui déclara que les petits enfants pouvaient être dévorés par une « grosse bête » sortant du puits... Il prit ses jambes à son cou et courut vers la maison paternelle. La femme qui lui avait raconté ce mensonge riait sans doute encore du succès obtenu, quand, en se relevant du lavoir où elle travaillait, elle vit le petit garçon faisant des efforts pour monter sur la margelle du puits. Il était

*handicapé par une grosse tige de fer qu'il tenait à la main. Ce n'était pas par peur qu'il avait couru vers la maison de ses parents, c'était pour y chercher une arme afin d'aller voir la « grosse bête » et pour se défendre, au besoin. Sa mère survint et gronda la paysanne en lui disant qu'*on ne doit jamais mentir aux enfants. *Elle dut le prendre dans ses bras et le pencher sur la margelle du puits pour lui montrer qu'il n'y avait pas de « grosse bête » ; elle lui* fit comprendre *que le danger était de tomber dans l'eau et de se noyer... La paysanne eût pu commencer par là, si elle n'avait pas été intoxiquée par cet amour du mensonge et du mythe qui fait le malheur de l'humanité.*

Il n'était pas timide, il ne craignait ni les taureaux, ni les « revenants » et quand on parlait, en Normandie, de maisons hantées, redoutées par certains paysans, il demandait où elles se trouvaient, parce qu'il voulait voir les fantômes...

Cependant, chacun a ses faiblesses ; l'enfant avait peur des crapauds et, quand il entendait le chant de l'un de ces animaux, cachés dans les capucines longeant le mur près de la porte, il grimpait sur une chaise.

Pour dissiper cette phobie, son père lui apporta un jeune crapaud sur une planchette. Il ne tarda pas à jouer avec cet animal ; il le reporta lui-même dans les capucines et retourna



l'y chercher les jours suivants ; peu de temps après, le petit crapaud faisait l'admiration des amis de la famille : au commandement de son jeune maître, il levait la patte droite ou la patte gauche, quand celui-ci, en donnant le commandement,

lui touchait le bout du nez avec sa « baguette magique »... un peu truquée, grâce à une pointe d'aiguille désaxée. Et le jeune observateur avait trouvé les lois des réflexes, déjà étudiées par d'autres, qu'il ignorait.

Un peu plus tard, vers six ans, il commence à manier la baguette et le pendule des sourciers, en imitant son père, qui cherchait de l'eau dans une de ses propriétés. Il n'était pas plus étonné par les rotations de la baguette et du pendule que ne l'est, aujourd'hui, un enfant qui voit son père tourner deux ou trois boutons pour entendre un concert donné à l'autre bout du monde.



Cliché : Larvaron, *La Radiotellurie*

La baguette du sourcier

Vers 12 ans, il lut les critiques de Chevreul sur la baguette et le pendule des sourciers. Celui-ci attribue les rotations des instruments à des mouvements réflexes, donc involontaires et inconscients, en rapport avec la pensée du sujet, en somme à des réflexes conditionnels.

Notre jeune chercheur reprit et compléta les expériences très sommaires de Chevreul : le pendule tournait dans sa main sur certaines « influences », mais ne tournait plus, lorsqu'il était suspendu isolé sur des lames de verre. Il dut admettre que, pour lui au moins, les mouvements involontaires entraient

en jeu. Mais, si Chevreul avait trouvé comment *tourne le pendule ou la baguette, il n'avait pas expliqué* pourquoi *ces instruments tournent là où il y a des courants souterrains plutôt que là où il n'y en a pas... Il lui fallait admettre que l'organisme réagit à une « influence » des courants.*

Plus tard, pour faciliter ses études, il prit les fonctions de préparateur de physique et de chimie au Collège de Saint-Lô. Là, il s'intéressa particulièrement aux radiations et il eut avec son professeur de philosophie des discussions très courtoises, mais très vives : il soutenait que tout radie et que, s'il y avait un appareil assez sensible, on pourrait enregistrer nos moindres mouvements et nos discussions à l'autre bout du monde, dans Sirius et même plus loin...

Très jeune, il s'était livré à des pratiques d'occultisme, fascinant des chiens, faisant à une fermière, qui lui avait fait

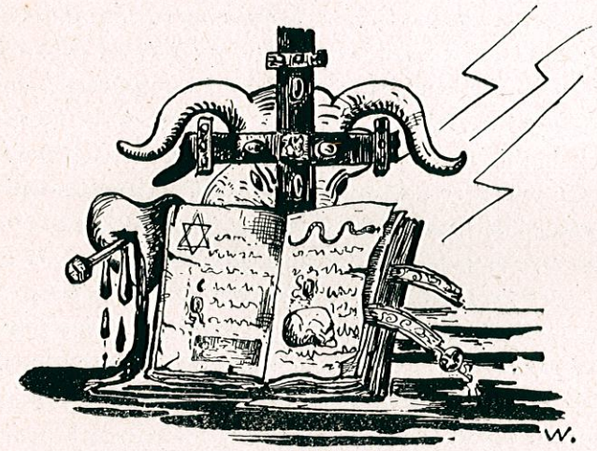

des observations peu polies, la plaisanterie d'hypnotiser cinq de ses poules et de les placer dans cinq positions différentes permettant de croire qu'elles étaient crevées... Après avoir joui de la stupéfaction et du désespoir de la pauvre femme, il avait « ressuscité » ses poules, en soufflant dessus... A la suite, la fermière le regarda d'un œil peut-être un peu torve, mais se

montra très polie, même déférente..., le considérant un peu comme sorcier.

Voilà notre auteur lancé dans l'étude de la sorcellerie et plongé dans les grimoires. A l'Ecole annexe de Médecine navale de Brest, il continue ses recherches sur l'occultisme, mais il ne paraît pas y avoir perdu trop de temps, car cela ne l'empêche pas de sortir premier, « major », de cette école pour entrer à l'Ecole principale de Médecine navale et coloniale de Bordeaux.

Là, les loisirs que lui laissent ses fonctions d'assistant de gynécologie et de premier externe, remplaçant quelquefois l'interne, sont employés à faire des recherches dans le service du professeur Pitres, doyen de la Faculté, et aux consultations du professeur Régis qui, n'osant pratiquer lui-même l'hypnotisme, le prend comme hypnotiseur attitré, pour ses expériences.

En fin d'études, à 23 ans, il présente comme thèse de doctorat son travail sur La Sorcellerie, *qui fut, en même temps, édité par Félix Alcan, fut vite épuisé et est aujourd'hui réédité dans ce volume. Détaché, comme médecin de la Marine, aux troupes tonkinoises, sur la frontière du Quang-Tong, il y recrute la première compagnie de tirailleurs chinois qui ait été au service de la France. Ses relations fréquentes avec la Chine, dont il est séparé par quelques centaines de mètres et le Song Gia-Long (Gia-Long-Ho), ainsi que sa connaissance de la langue tonkinoise et d'un certain nombre de caractères chinois lui permettent d'étudier la médecine et la pharmacie chez les Chinois et les Annamites, ainsi que les superstitions et la philosophie des Extrême-Orientaux.*

C'est là que son attention est appelée sur l'influence des couleurs et de l'orientation, qu'il avait négligée dans ses expériences de Bordeaux et sur les actions réflexes utilisées dans le Kua-Tsu nippon et dans le Tcha-Tchenn ou acupuncture chinoise, dont celui-ci dérive.

Il y a une vingtaine d'années, il se met en relations avec un médecin de San-Francisco, le Dr Albert Abrams qui, dans

sa spondylothérapie, *a utilisé les données des Chinois sur le* Tcha-Tchenn, *puis employé les réflexes pour déceler diverses formes d'énergie, dans sa médecine dite « électronique », que Regnault a préféré appeler, en 1923, « radioélectronique ». On y emploie les* réflexes comme détecteurs d'énergie, *suivant l'expression créée par le Dr Jules Regnault. Celui-ci a montré dans un Congrès tenu à Chicago, en 1927, que cette méthode n'est autre que celle des sourciers perfectionnée.*

Depuis 15 ans, dans sa revue, La Côte d'Azur Médicale *(revue des radiations), il a poursuivi une enquête mondiale sur les sourciers et, incidemment, sur les sorciers, car, dans certains cas, il n'est pas facile de faire une séparation très nette. Grâce à sa revue, il a pu organiser le premier Congrès international de Radiotelluristes et Sourciers qu'il a présidé, en Avignon, il y a quatre ans, et qui compta deux cent et un adhérents représentant onze nations...*

Il a créé, pour l'étude des sourciers, des appareils spéciaux (baguettes à manchons avec syntonisateur, inducteur, radiocapteur) dont quelques-uns sont devenus des instruments de prospection. Il a été ainsi amené à l'étude du rôle des radiations dans la biodynamique.

Voilà comment des faits en apparence peu importants, comme ceux de jouer avec un petit crapaud et de tenir une baguette ou un pendule, ont eu une importance capitale sur l'orientation de ses recherches et l'ont même entraîné à faire des voyages à Londres, à Montréal, à New-York, à Chicago, à Lausanne, pour compléter ses études...

Entre-temps, le Dr Jules Regnault a été prosecteur, puis professeur d'anatomie, chef de clinique chirurgicale, chef des services chirurgicaux de l'Hôpital de la Marine à Saint-Mandrier, en particulier au moment de la catastrophe de la Liberté, *président de l'Académie du Var, etc. Il a publié des travaux sur la dissection et sur l'anesthésie ; il a été un des premiers défenseurs de l'analgésie locale, dont il a montré sur lui-même la valeur, en s'opérant seul d'une hernie, opération qui eut alors un retentissement mondial. Il a été le premier, au moins*

en France, à pratiquer, à l'anesthésie locale, l'hystérectomie vaginale, suivant une technique qui a été reprise par le Dr Luque et présentée à l'Académie de Médecine de Bogota (Colombie) en 1935.

Passons maintenant à la critique du livre La Sorcellerie, *critique portant d'abord sur la forme, puis sur le fond.*

Des puristes ne manqueront pas de noter l'imperfection grammaticale de certaines phrases, dans lesquelles l'auteur prend des libertés avec l'imparfait du subjonctif. Il écrit simplement comme on parle, il n'a pas cherché à faire de la rhétorique ; il approuve sans doute le conseil :

« Prends l'éloquence et tords-lui le cou. »

D'ailleurs, c'est l'usage qui fait la langue : l'imparfait du subjonctif se meurt, l'imparfait du subjonctif est mort. C'est à peine si, non sans efforts, nos Académiciens le font revivre deux ou trois fois dans une « passe » particulière de leurs discours de réception...

Lorsque parut la première édition, l'ouvrage provoqua une certaine surprise ; il fut l'objet d'appréciations flatteuses de divers critiques bien connus comme M. Guébhardt et M. A. Moulin, professeur de philosophie à Paris.

Ce dernier écrivait dans La Revue du Siècle, *n° 119 :*

En dépit de son apparence impartiale et de sa débonnaire allure, ce livre pourrait bien élargir, au flanc de la muraille dont s'abritent nos Mandarins, la brêche que d'autres ont ouverte.

Toujours est-il que les érudits trouveront leur compte dans la première partie, qui peut passer, même après les écrits de Sprenger, Bodin, Lancre, Michelet, Paul Richer et Jules Bois, pour l'un des bons résumés historiques que nous ayons eus jusqu'ici sur cette riche et obscure matière.

La seconde partie est plus spécialement scientifique et critique. Après avoir constaté que la foi aux sortilèges se retrouve chez tous les peuples, à quelque race et à quelque religion qu'ils appartiennent, l'auteur se demande si cette croyance, qui est universelle, est aussi universellement erronée ; ou si plutôt elle ne correspondrait pas à certains faits réels, sous le revêtement séculaire des légendes invraisemblables ou absurdes dont l'imagination populaire s'est complu à les affubler. Avec une prudence qu'il convient de louer, notre auteur déclare qu'il évitera le plus possible de se prononcer soit pour, soit contre la

réalité des sortilèges et des maléfices, dont il se propose de traiter en annaliste objectif et impartial.

Très intéressé et, je crois, très amusé (cela perce sous l'imperturbable sérieux de la forme), par les surprenantes consultations qu'il est allé demander aux sorciers, aux prêtres occultistes, aux spirites des différentes confessions, aux mages enfin, dont il recueillit pieusement les témoignages, M. Regnault nous promène, avec un plaisir que nous partageons, dans ces milieux grouillants, inquiétants et bizarres. C'est chez les médecins, comme il convenait, que l'enquête se termine...

Mais, insinue le Dr Jules Regnault, l'essentiel n'est pas tant d'expliquer que de rassurer, et, s'il se peut, de guérir : « Il arrive un moment où toute puissance matérielle venant à manquer, on doit employer l'effort moral, par tous les moyens propres à le susciter... » — J'entends bien Mais il me reste un doute ; quel esprit vraiment libre et curieux sacrifiera sans regret le souci de la recherche spéculative, l'amour de la culture haute et désintéressée, à l'idéal étroit et immédiat du thérapeute et du guérisseur à tout prix ?

Le Dr Jules Regnault pourrait répondre qu'il n'a jamais sacrifié le souci de la recherche spéculative, mais qu'il a multiplié et multiplie les recherches expérimentales ; les théories ne sont que des outils de travail ; les recherches spéculatives n'ont de valeur que si elles sont contrôlées par l'expérience, autrement : sunt verba et voces, *c'est-à-dire, en langage vulgaire, du verbiage.*

A la fin de son article, « Une frontière contestée », M. Moulin écrit :

Quand je disais, au début de cette étude, que le Dr Regnault, stratégiste artificieux, travaillait, lui aussi, mais par dessous, en sapeur, à déboulonner les vieux dogmes et à démolir la science officielle !

Le Dr Regnault a écrit par ailleurs : « Les doctrines et les dogmes sont seulement des erreurs qui durent », et faisant allusion à l'étude de M. Moulin, il a écrit :

« Un critique m'a reproché de déboulonner la Science par dessous. Ce serait là le plus beau compliment... s'il pouvait s'appliquer... si la Science venait à être boulonnée, car elle ne doit l'être sous aucun prétexte, puisque, dans son évolution progressive, elle doit être toujours en marche. »

Dans tous les pays du monde, les sorciers sacrifient un coq, un de ces ennemis, dont le chant annonce le lever du soleil, qui chasse les fantômes et dissipe les ténèbres.

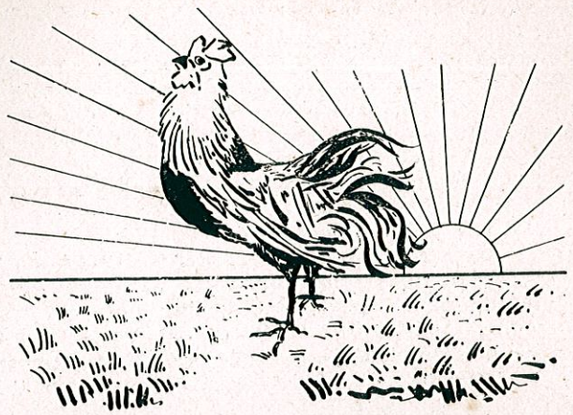

Cliché Regnault, *Les envoutements d'amour*

Le Dr Jules Regnault pense que pour lutter contre l'influence néfaste de certaines pratiques ou croyances mystérieuses, le meilleur moyen est, non d'en nier a priori *toute valeur, mais de les étudier et de faire la* lumière *: la crainte et le mystère se dissipent en même temps.*

Il raconte comment certain groupe de chercheurs, celui des « Esotériques », ou un autre, en ce temps-là plus ou moins dirigé par le Dr Gérard Encausse (en occultisme : Papus) avait condamné au « baptême de la Lumière », ce délirant mystique que fut Boulan (le Dr Johannès présenté dans Là-Bas *par le non moins délirant Huysmans).*

Il semble que le Dr Regnault veuille user d'un procédé semblable contre les représentants des Ténèbres et les exploiteurs de la superstition [1].

R. de Montigny.

[1] Références pour la biographie : *Dictionnaire biographique du Var* ; Revue *Aesculape*, 1912 (Autoopération) ; *Panthéon de la Légion d'Honneur*, 1912 ; *Annuaire des Lettres* ; *Dictionnaire national des contemporains*, 1918, pp. 298-299 ; *Les Réflexes chez l'homme* (*Revue de Pathologie comparée*, 1933).

PRÉFACE DE LA DEUXIÈME ÉDITION

De nombreuses années se sont écoulées depuis qu'a paru la première édition de ce travail, qui avait été notre thèse de doctorat en médecine [1]. *Nous n'avons rien à en retrancher. Nous nous contentons d'y ajouter quelques pages, qui seront imprimées en caractères plus petits, pour permettre de les distinguer du texte de la première édition.*

Dr Jules Regnault.

[1] Cette thèse de doctorat en médecine obtint la mention « extrêmement bien » et le président du Jury, le professeur Morache, ajouta : « avec le regret que nous ne puissions disposer d'une mention supérieure ».

Note de l'éditeur.

INTRODUCTION

Nous assistons actuellement à une renaissance du mysticisme. Après une période de doute et de négation, dans laquelle les vieilles croyances au merveilleux avaient vacillé devant les attaques des positivistes et des matérialistes, nous voyons se produire une vive réaction.

Un grand nombre de personnes, prises de désespoir, en présence des ruines de leurs illusions et de leur idéal, ont proclamé la faillite de la science et se sont rejetées, tête baissée, dans les brouillards ténébreux du mysticisme.

Tandis que quelques-uns sont revenus à la foi naïve de leurs pères, d'autres ont préféré ne pas retourner en arrière. C'est alors qu'on a vu naître et se multiplier les néo-bouddhistes, les néo-spiritualistes ou spirites, et les adeptes de ces innombrables petites religions nées d'aujourd'hui ou d'hier.

C'est alors qu'on a vu renaître les antiques pythies en toutes ces somnambules ou prophétesses qui se multiplient chaque jour. C'est alors aussi qu'on a vu réapparaître au grand jour des thaumaturges, qui, d'un mot, d'un geste, prétendent guérir des malades déclarés incurables par certains médecins.

Au milieu de cette renaissance mystique, la sorcellerie est revenue en honneur. Les adeptes, qu'elle avait, dans les campagnes, ont relevé la tête et se sont multipliés. Dans les villes, le mot de sorcellerie porte à rire ; le sorcier le sait ; aussi, pour ne pas être tué par le ridicule, il a changé de nom, il s'est civilisé. La sorcière a transmis ses « secrets » à sa fille la somnambule, et celle-ci ne s'est plus contentée de révéler à ses clients les surprises que leur réserve le lendemain ; elle a annexé à son salon de consultation, un cabinet de magie noire ;

elle a ramené à la ville la pratique des vieux maléfices, qu'on avait pu croire un instant abandonnée.

Le sorcier, qui a toujours eu moins d'initiative et moins de succès que la sorcière, a dû attacher sa destinée à celle-ci, à titre de magnétiseur. Quelquefois il s'est rendu indépendant et est devenu thaumaturge. Quelquefois aussi il s'est fait la réputation de magicien puissant et d'envoûteur redoutable.

Ces adeptes de la magie noire se sont facilement créé une nombreuse clientèle, même dans les milieux instruits.

Tel homme, qui se rit des croyances au surnaturel, qui se rit des sorciers, n'hésite pas à aller demander à une somnambule de le guérir d'une maladie rebelle ou de lui fournir des renseignements sur la fidélité de sa chère moitié.

Telle femme, qui se croit esprit fort et traitera peut-être même de « sornettes » les pratiques religieuses, ne craint pas d'aller demander à la somnambule ou à la sorcière le charme qui lui ramènera son mari, le maléfice qui la débarrassera d'une rivale.

Des faits prétendus merveilleux viennent de donner une nouvelle impulsion à cette réaction mystique. En cette seule année 1896, tandis que Mlle Couëdon prophétise à Paris, les voyants se multiplient à Tilly et les sorciers redeviennent célèbres à Valence-en-Brie et à Agen.

Pendant ce temps, des hommes, dont la probité et la valeur scientifiques ne sauraient être mises en doute, croient constater qu'Eusapia Paladino reproduit réellement un grand nombre de phénomènes attribués aux anciens sorciers.

La croyance au merveilleux se trouve rapidement répandue parce que les phénomènes sur lesquels elle s'appuie forment actuellement un écheveau presque inextricable de fables, de faits mal observés, de faits mal interprétés et aussi de faits réels se produisant suivant des lois encore presque complètement inconnues.

Nous n'avons pas eu la prétention de débrouiller ici l'écheveau du merveilleux, dans le domaine de la sorcellerie ; mais nous avons pensé qu'avant de faire une tentative de ce genre

il était nécessaire de se livrer à une étude générale de ce sujet. Et c'est ce travail de « mise au point » que nous nous sommes efforcé de faire.

Laissant volontairement de côté les devins et les prophètes, qui ont été étudiés par notre camarade, le docteur de Perry [1], et par notre ami, M. Maurice Prouvost [2], nous nous sommes attaché à l'étude de la sorcellerie proprement dite, ou prétendue science de donner et d'enlever des charmes et des maléfices.

Nous diviserons notre travail en deux parties. Dans la première, nous ferons l'historique de la sorcellerie ; dans la seconde, nous ferons l'étude de la sorcellerie actuelle.

Nous subdiviserons la première partie en trois chapitres ; dans le premier chapitre, nous étudierons la sorcellerie dans les différentes races du globe.

Dans le second chapitre, nous étudierons les rapports de la sorcellerie avec les principales religions : Brahmanisme, Bouddhisme, Islamisme, Christianisme. Incidemment, nous aurons à parler des religions de moindre importance (Religion Bon, Taoïsme, Sin-toïsme, etc.).

Dans le troisième chapitre, jetant un coup d'œil rétrospectif sur notre étude historique, nous verrons quelles ont été et quelles sont encore les conséquences de la croyance au pouvoir des sorciers. Pour montrer combien ces conséquences peuvent encore être graves de nos jours, nous rapporterons en détail deux procès récents dans lesquels la croyance aux sorciers a amené des crimes.

La seconde partie est subdivisée en trois chapitres :

Dans le chapitre I, nous étudierons les pratiques de la sorcellerie.

Le chapitre II sera consacré aux sorciers.

Le chapitre III sera consacré aux malades qui se croient victimes de sortilèges et que nous désignerons sous le nom de maléficiés.

[1] L. de Perry, *Les Somnambules extra-lucides.*
[2] Prouvost, *Le délire prophétique.*

En parlant de ces maléficiés, nous serons amené à examiner les théories qui ont été données pour expliquer l'action des sorciers.

Après avoir étudié l'état mental des maléficiés, nous rechercherons quelle peut être la responsabilité d'un homme qui, se croyant maléficié, commet un crime sous l'influence de ses idées de persécution.

Dans le chapitre IV, nous rechercherons les mesures qu'il serait bon de prendre pour lutter contre la sorcellerie.

Dans le chapitre V, nous étudierons la thérapeutique des maléficiés.

Nous ferons suivre ces cinq chapitres d'une série d'observations, qui viendront soutenir et prouver nos assertions.

PREMIÈRE PARTIE

HISTORIQUE DE LA SORCELLERIE

CHAPITRE PREMIER

La Sorcellerie dans les différentes races humaines

SOMMAIRE : I° Les amulettes chez l'homme fossile. — 2° La sorcellerie dans la race noire : *a*) Race noire occidentale : Cafres, Nègres (Gabon, Soudan, Congo, Haut-Nil, Dahomey ; *b*) Race noire orientale : Tasmaniens, Papous, Australiens, Andamans et aborigènes de l'Inde. — 3° La sorcellerie dans la race brune : A Madagascar, en Abyssinie, chez les Tayals et les Malais. — 4° La sorcellerie dans la race rouge : Illinois, Mexicains, Fuegiens, Nomades. — 5° La sorcellerie dans la race jaune : Polynésiens (Nouvelle-Zélande, îles de la Société, îles Marquises) ; Hyperboréens (Koniagas, Esquimaux) ; Mongol (Mongols nomades, Thibétains) ; Siniques (Japonais, Chinois, Cambodgiens, Annamites). — 6° La sorcellerie dans la race blanche : Scytiques (Finnois) ; Persiques (Persans, Géorgiens) ; Aramiens, Berbères (Touaregs, Egyptiens) ; Sémites (Hébreux, Chaldéens, Assyriens, Carthaginois, Arabes) ; Européens (Slaves, Teutons, Celtes, Grecs, Latins).

Dans cette rapide étude historique que nous faisons de la sorcellerie chez les différentes races humaines, nous mettrons à part l'étude de la croyance aux amulettes chez l'homme primitif, puis nous classerons nos documents en suivant la classification anthropologique d'Omalius d'Halloy.

Cette classification peut être, à plusieurs points de vue, inférieure à celles de M. de Quatrefages et de M. Topinard, mais, au point de vue ethnographique et surtout au point de vue de l'étude des superstitions, elle reste encore la plus précise et la plus nette : c'est ce qui nous la fait préférer.

1° Les amulettes chez l'homme fossile

« L'homme fossile, c'est-à-dire l'homme quaternaire, avait-il des amulettes ? » Telle est la question que s'est posée M. Gabriel de Mortillet [1], question à laquelle il a attaché une très grande importance, car « elle est une de celles qui le conduisent à admettre que l'homme primitif n'avait pas idée de la religiosité ».

D'après cet auteur, les objets que les hommes ont percé d'un trou dans l'intention évidente de les suspendre et de les porter, objets qui sont assez fréquents à l'époque magdalénienne ou quatrième époque quaternaire, ne seraient *tous* que de simples ornements.

C'est ainsi que les coquilles marines, que l'on a trouvées suspendues au cou, aux bras et aux jambes de l'homme de Laugerie-Basse, ne seraient qu'une parure.

Les cailloux troués, sur lesquels se trouvent des gravures, seraient des équivalents de nos camées.

Quant aux dents d'animaux percées, ce sont aussi des éléments de parure : il y aurait peut-être une réserve à faire pour les canines de cervidés, si fréquemment trouées à la racine ; cependant, il semble évident à M. de Mortillet, que la coiffure, entourée d'une série de ces canines formant franges autour de la tête de l'homme de Menton, n'était qu'un ornement.

Si, en prouvant l'existence de croyances au merveilleux et au surnaturel, le fait de la présence d'amulettes à cette époque n'allait pas à l'encontre des théories de M. de Mortillet, celui-ci eût peut-être été moins timide dans ses réserves. Nous rencontrons, en effet, souvent, chez différents peuples, des chapelets de coquilles, des dents ou des griffes d'animaux et surtout des dents de loup portées comme amulettes, de telles superstitions, qui, partout où elles se retrouvent, remontent à la plus haute antiquité, semblent bien se rattacher aux coutumes de l'homme magdalénien.

[1] G. De Mortillet, *Amulette* (*Dictionnaire anthropologique*, Bertillon, 1889).

D'ailleurs, les documents, dont nous avons parlé, ne sont pas les seuls que nous possédions : dans quelques-unes de ses fouilles de la région pyrénéenne, M. Edouard Piette a recueilli un certain nombre de rondelles d'os ornées de gravures et percées d'un trou ; il veut y voir des représentations solaires et des amulettes : « Ce seraient les médailles de l'Immaculée Conception de l'époque. »

M. de Mortillet ne veut voir dans ces rondelles que de vulgaires boutons ; cette théorie, d'après lui, est « plus simple ». Que cette explication soit plus simple, c'est possible, mais est-elle plus vraie ?

Comme preuve de l'exactitude de son opinion, l'auteur nous fait remarquer que ces rondelles magdaléniennes disparaissent quand apparaissent les boutons en os et en calcaire de l'époque robenhausienne. Ce serait seulement au moment où se répandaient ces nouveaux boutons que la religiosité et les amulettes auraient été importées d'Orient.

N'est-il pas plus simple et en même temps plus vrai d'admettre que ces nouvelles amulettes ont détrôné les anciennes ?

Par leur nature, les amulettes de l'époque magdalénienne semblent avoir appartenu à des peuplades qui vivaient du produit de leur chasse et de leur pêche.

L'invasion, qui, au début de l'époque robenhausienne, est venue d'Orient, a été conduite par des peuplades guerrières et elle ne s'est pas faite sans effusion de sang. Il était naturel que les amulettes se modifient en même temps que les mœurs des peuplades ; c'est alors qu'on a vu apparaître de petites haches en pierre polie, percées d'un trou de suspension. Ces haches, « parfois en roches fort tendres, souvent à tranchant nullement effilé, ne sont pas des outils, mais des simulacres d'outils, qui devaient avoir une signification mystique [1] ».

On ne pouvait guère attribuer à ces haches que deux actions : portées par le vivant, elles lui servaient de charmes

[1] G. De Mortillet, *loc. cit.*

contre les haches de ses ennemis ; déposées près du mort, elles lui servaient soit à se venger de ses ennemis, soit à guerroyer dans l'autre monde.

Lorsque les envahisseurs eurent vaincu les indigènes, ils s'établirent dans le pays conquis et il y eut une période de paix relative. C'est probablement à cette époque que remontent certaines amulettes affectant la forme de colliers.

Les petits grains de ces colliers, en albâtre ou en stalactite, sont resserrés au point perforé et ont deux expansions latérales à la base : « On les a poliment désignés sous le nom de perles ailées : ce sont probablement de petites représentations phalliques, auxquelles on devait attribuer certaines propriétés particulières. » C'était peut-être des talismans d'amour ; peut-être aussi ces amulettes avaient-elles des propriétés plus générales : nous retrouverons, en effet, chez les Romains et chez les sauvages d'Amérique des ornements semblables, qu'on portait au cou, pour se protéger de toute espèce de charmes.

De la même époque datent des anneaux de pierre excessivement incommodes, qui, à cause de leur incommodité même, ne peuvent avoir été considérés comme de simples ornements [1]. D'ailleurs, quand un de ces anneaux se cassait, on en conservait les morceaux, on les perçait de trous pour les suspendre et on les enterrait avec leur propriétaire, quand celui-ci mourait. Ces anneaux étaient donc encore des talismans.

La trépanation de l'époque robenhausienne, qui a été découverte par Prunières et étudiée par Broca, a donné des rondelles qui furent considérées comme des amulettes précieuses. Quelles qu'aient été les indications de la trépanation à cette époque, que cette opération ait été pratiquée seulement chez les hommes atteints de « mal sacré », ou qu'elle ait été mise en honneur par toute une secte d'initiés, qui croyaient voir, grâce à cette fenêtre pratiquée dans leur crâne, leur esprit entrer plus facilement en relation avec les êtres surnaturels ; il est certain qu'on accordait un grand respect aux trépanés, à

[1] G. De Mortillet, *loc. cit.*

tout ce qui provenait d'eux et surtout à la rondelle de la trépanation.

2° La sorcellerie dans la race noire

A) *Race noire occidentale.* — D'après Herbert Spencer [1], la magie homicide se pratique souvent au grand jour en *Cafrerie* ; ainsi chez les Amazoulous, un chef en ensorcelle toujours un autre avant de le combattre ; il le tue toujours en imagination avant de le frapper.

Au fond, le roi, ou du moins le grand sorcier, ne croit peut-être guère à l'efficacité homicide de l'envoûtement qu'on lui fait pratiquer ; mais il sait quelle sera l'influence de cette cérémonie sur l'imagination des guerriers crédules : ceux-ci, se croyant assurés d'avance de la victoire, ne penseront pas à reculer devant l'ennemi.

Nous ne devons pas oublier que beaucoup de sorciers de cette race sont plus fripons que dupes : « Il n'y a, disait l'un d'eux à Moffat (missionnaire), que des hommes sages, qui puissent être faiseurs de pluie, car il faut beaucoup de sagesse pour tromper un si grand nombre d'hommes. »

« Vous et moi, ajouta-t-il finement, nous savons ce qu'il en est. »

Les *Nègres inférieurs* du Gabon, du Soudan et du Congo ont, soit pour se préserver contre les maléfices de leurs ennemis, soit pour favoriser leurs desseins de haine ou d'amour, la plus grande confiance dans différentes sortes d'amulettes, auxquelles ils donnent le nom de *gris-gris*.

D'après Du Chaillu [2], ces gris-gris sont constitués de morceaux de peau d'animaux rares, de griffes d'oiseaux de proie, de dents de crocodiles ou de léopards, de lambeaux desséchés de chair ou de cervelle d'animaux, des plumes d'oiseaux curieux, des cendres de certaines espèces de bois, des os de serpents, etc.

[1] H. Spencer, *Sociologie*, III, p. 459.
[2] Du Chaillu, *Afrique équatoriale*, p. 381.

A chaque gris-gris est attribuée une vertu spéciale, c'est ainsi qu'on fabrique, avec le cerveau du gorille, des charmes, qui donnent au porteur des succès à la chasse et près des belles.

Au Gabon, tous les nègres, depuis l'Ouganga ou féticheur en chef jusqu'au plus jeune négrillon, tous ont le plus grand respect du tabou, tous ont la crainte du sortilège : Du Chaillu nous raconte qu'un roi, puissant magicien, avait lui-même une peur horrible d'être ensorcelé [1].

La crainte la plus légitime qu'on pourrait avoir en ce beau pays, ce serait d'être accusé de sortilège ; là, en effet, toute maladie est considérée comme un ensorcellement, d'où la double nécessité de rechercher le coupable et de venger le mort. C'est au féticheur qu'incombe cette double mission. Il arrive, toujours bizarrement attifé : il essaie de chasser le démon à coups de tam-tam, à coups de fusil ; il découvre sans peine un auteur du méfait, qui est très souvent un esclave, si le malade est de rang modeste ; mais, pour un chef, il en faut plusieurs : dix, vingt, trente, qui sont immédiatement sacrifiés.

Quelquefois on n'a pas recours au sorcier : pendant les funérailles, « si on ignore la cause de la mort, qu'elle ne paraisse pas naturelle, les deux porteurs de la civière, après invocation du fétiche, courent de çà et de là, la face convulsée, l'air inspiré et s'arrêtent devant la demeure du coupable. Marcel Monnier nous donne une belle description de cette cérémonie : les porteurs s'arrêtent, cette fois, près de l'enclos sacré, indiquant que les fétiches seuls avaient frappé la morte [2] ».

Si le mort est un roi, la cérémonie est beaucoup plus imposante :

Chez les Bakalais, par exemple, « les femmes s'assemblent au clair de la lune, sur l'ordre donné par le roi de consulter l'esprit Ilogo, qui habite la lune. Pendant que l'une après l'autre, les plus excitables s'efforcent d'avoir un accès extatique, les autres chantent en chœur une invocation à l'esprit de lumière :

[1] Du Chaillu, *Afrique équatoriale*, p. 21.
[2] F. Regnault, *Revue de l'hypnotisme*, novembre 1894.

» Ilogo ! nous t'invoquons ! dis-nous qui a ensorcelé le » roi. »

» Pendant ce temps, l'une des femmes réussit enfin à tomber en catalepsie, voit le dieu et revenant à elle, peut rassurer la population [1]. »

Les nègres du Gabon ne croient pas seulement à l'envoûtement, c'est-à-dire au sortilège homicide ; ils croient également à la lycanthropie. Nous citerons, comme preuve, l'histoire que raconte Du Chaillu, dans son livre *Askongoland* :

« Deux serviteurs d'Akondogo avaient disparu, on fit venir un grand sorcier, qui accusa Akosko, le propre neveu d'Akondogo. Le jeune homme, interrogé, avoua que c'était la vérité et qu'il ne pouvait faire autrement, car, lorsqu'il lui arrivait d'être changé en léopard, il devenait avide de sang. Après chaque meurtre, il reprenait la forme humaine. Et il conduisit son oncle dans une partie de la forêt, où l'on retrouva les corps déchirés des deux hommes qu'il avait tués dans un accès d'hallucination morbide. Il fut brûlé à petit feu. »

Tout le monde peut être accusé de sorcellerie, on ne tient compte ni du sexe, ni de l'âge, ni de la condition, les chefs eux-mêmes doivent ployer sous la commune loi. La peur de la mort et des sortilèges étant extrême, il suffit qu'un homme se croie ensorcelé pour en perdre le boire et le manger, avoir des visions et souvent communiquer sa terreur à tout un village, qui ne peut retrouver le repos qu'en immolant le coupable supposé.

Les nègres du Haut-Nil ont plus de confiance dans les esprits que dans les amulettes : ils croient pouvoir, au moyen de certaines pratiques de sorcellerie, dominer ces esprits et même en user conformément à leur nature malveillante, pour nuire à leurs ennemis.

Quelques-uns de ces peuples, les Bongos, par exemple, d'après Schweinfurth, croiraient uniquement à des fantômes malveillants et à la sorcellerie.

[1] F. Regnault, *Revue de l'hypnotisme*, novembre 1894.

Dans les petites monarchies orientales de Karagoué et d'Ouganda la croyance aux sortilèges est également répandue. Speke [1] vit un jour venir à lui un indigène qui lui demanda un sortilège pour tuer son frère.

Dans l'Oubanga, il y a des sorcières bizarrement attifées, qui conjurent le mauvais œil et guérissent les maladies attribuées ordinairement à des maléfices. L'un des fétiches auxquels elles attachent le plus d'importance et qu'elles conservent avec le plus de soin, c'est le cordon ombilical.

On retrouve de semblables croyances chez les tribus païennes de l'Afrique tropicale : à Kaarta, le lièvre a le mauvais œil ; sous l'influence du regard de ce craintif animal, une femme enceinte accouche d'un enfant mort, une autre femme devient stérile, le guerrier le plus brave devient timide comme une gazelle.

Chez les Bambaras [2], qui pratiquent l'islamisme, les gris-gris et les talismans sont fort en honneur, mais ici il faut distinguer deux sortes d'amulettes : les gris-gris « vieux style » préislamiques, parmi lesquels le plus important est le cordon ombilical, que les enfants portent attaché à leur cou ; les gris-gris islamiques écrits qu'on appelle *saphis*. Les saphis ne sont autre chose que des versets du Koran écrits par des marabouts. Les lavures de ces gris-gris s'administrent surtout en boisson.

Au Dahomey, la crainte des maléfices est assez vive. Lorsqu'on croit pouvoir attribuer la mort ou la maladie d'un chef à des pratiques maléfiques, les habitants du village s'assemblent. Le sorcier immole une poule, suivant le rituel qu'on a pu voir suivre en France, en 1893, par les Dahoméens du Champ-de-Mars. Il répand le sang sur la statue en terre de l'idole. A la fin de la cérémonie, hommes et femmes tournent autour de l'idole dans une course échevelée, sous l'œil des prêtres. Souvent quelques hommes et femmes tombent en convulsions ; ce sont les coupables désignés par le dieu. Et souvent, suivant la remarque du docteur F. Regnault, le fait est exact, car la crainte de l'idole doit chez eux favoriser l'attaque hystérique. Ce n'est pas à dire que le nègre qui tombe soit sorcier, mais souvent il a contribué à la préparation du poison qui a amené la mort de la victime.

[1] Hanning Speke, *Sources du Nil*, p. 485, cité par Letourneau, *loc. cit.*, p. 125.

[2] Raffenel, *Nouveau voyage au pays des nègres*, I, 311-404.

Assez fréquemment l'accusation de maléfice est rejetée sur « les blancs ». C'est ainsi qu'à la mort de Glé-Lé, le 30 décembre 1889, on accusa le docteur Bayol d'avoir jeté un sort sur le roi [1].

Heureusement, ce médecin avait quitté Abomey, avec les autres ambassadeurs, le 27 décembre.

Lorsque les Dahoméens ont été bien persuadés que la résistance armée était inutile contre nous, ils ont eu recours à l'arme des vaincus et des révoltés impuissants, à la magie. C'est ainsi que, en 1895, le successeur de Béhanzin, ayant eu à se plaindre des Français, ne trouva rien de mieux que de les faire envoûter par un féticheur haoussâ. Ce dernier fabriqua une pâte particulière qu'un autre sorcier devait enterrer dans le camp des Français, aux endroits où les blancs passaient de préférence. Le féticheur en sous-ordre prit peur et n'osa aller commettre son forfait ; il vint tout raconter au capitaine. Interrogé par « les blancs » sur l'action qu'aurait dû produire le maléfice, il répondit : « A chacun de vos pas sur ladite pâte, chargée de vous représenter, il devait succéder pour vous un grand malaise, puis, à brève échéance, la mort. »

B) *Race noire orientale : Tasmaniens.* — Chez les Tasmaniens, qui habitaient la terre de Van Diémen et dont la race est éteinte aujourd'hui, « la sorcellerie était encore dans l'enfance : on ne cite qu'une seule pratique de magie en usage parmi ces Mélanésiens, c'était une sorte d'envoûtement. Pour le pratiquer, il suffisait de se procurer un objet quelconque ayant appartenu à un ennemi, d'envelopper cet objet de *graisse* et de l'exposer au feu. La santé du propriétaire de la chose ainsi

[1] Alexandre d'Albéca, *Au Dahomey* (*Tour du Monde*, 1894).

traitée devait décliner au fur et à mesure de la fusion de la graisse [1] ». Chacun pouvait s'efforcer d'envoûter son ennemi, il n'y avait pas de sorcier en titre.

Papous. — Chez les Papous, la croyance aux sortilèges est très fortement implantée, c'est ainsi que, d'après Moncelon [2], en Nouvelle-Calédonie, on use et abuse des talismans et des amulettes ; il y en a pour vouer un individu à la mort, on les compose avec des herbes, des écorces, des pierres taillées.

Australiens. — Pour les Australiens, toute mort non violente est le résultat d'un maléfice ; et c'est le devoir strict des parents du défunt de rechercher le sorcier homicide et de venger le mort.

Les moyens de faire cette recherche varient avec les tribus : chez les Monconellie, le plus proche parent placé sur le bord de la tombe demande simplement au défunt le nom de l'homme qui l'a tué.

Chez les Kurnai, les mains du mort, coupées, desséchées et liées à un cordon d'opossum guident elles-mêmes les recherches ; suspendues au cou de l'individu chargé de l'enquête, elles le pincent ou le poussent à l'approche du meurtrier.

Souvent aussi on se sert de ces mains comme d'un pendule indicateur, qui, après interrogation convenable, s'agite violemment dans un certain sens pour montrer la direction à suivre [3].

Chez les Narrinyeri, la façon de procéder est tout autre : la nuit qui suit le décès, le plus proche parent se couche la tête sur le cadavre, dont l'esprit doit lui apprendre en rêve le nom du meurtrier.

Il y a encore un autre moyen de procéder :

Quelques hommes portent le corps du mort sur leurs épaules à travers le campement, « les parents et amis suivent

[1] Ch. Letourneau, *L'évolution religieuse dans les diverses races humaines*, Paris, 1892, p. 30.
[2] Moncelon, *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1886.
[3] Taplin, *Folklore (Manners of the Australian Aborigines)*.

en nommant successivement tel ou tel ; aussitôt que le nom de l'assassin est prononcé, le mort donne une secousse à ses porteurs [1] ».

Mis ainsi sur la piste, les parents vont maudire la tribu supposée homicide, mais ils ont le devoir de venger leur proche, c'est même le seul moyen d'apaiser et de se concilier son ombre furieuse.

Il en résulte donc un *casus belli* : on prend jour pour une rencontre, qui, généralement, est peu sérieuse. En effet, s'il n'y a pas d'autre motif d'inimité entre les deux tribus, quelques javelots sont lancés de part et d'autre ; dès qu'il y a un blessé dans un camp ou dans l'autre, les vieillards interviennent pour faire cesser la lutte.

D'après Taplin [2], les maléfices auxquels les Australiens reconnaissent la vertu de donner des maladies sont ordinairement composés d'os d'émon et d'os humains, de chair et de *graisse* humaines. Dans ces maléfices on doit faire entrer les cheveux de la victime, car M. Désiré Charnay [3] nous dit : « C'est pour l'Australien une grosse affaire que de livrer une partie de sa chevelure ; il croit que tout homme qui possède une mèche de ses cheveux a le pouvoir de le faire mourir ; et l'on me cite des cas où la personne qui se croyait envoûtée par ce moyen, a poursuivi pendant des mois son persécuteur imaginaire jusqu'à ce qu'elle l'eût atteint et tué. »

On se défend comme on peut : souvent on agite un bouquet de plumes sur la tête des malades.

Tylor nous dit qu'on sacrifie parfois des jeunes filles pour désarmer la colère des méchants esprits envoyés par les sorciers. L'esprit de la variole serait particulièrement sensible à ce procédé [4].

Un charme peut aussi en neutraliser un autre : ainsi on peut se rendre maître de la vie d'un homme, en fabriquant un charme avec les os d'un animal qu'il a mangé.

[1] Woods, *Native tribes of south Australia*, p. 37.
[2] Taplin, *loc. cit.*, p. 18 et 62.
[3] Désiré Charnay, *Mœurs australiennes* (*Tour du Monde*, 1880).
[4] Tylor, *Civilisations primitives*, I, p. 485.

Si l'individu qui est menacé par ce maléfice est averti à temps, il se défendra ou bien « il essaiera de se procurer, d'acheter au besoin à son ennemi le charme redouté, et alors il s'en débarrassera en le jetant dans un lac ou dans une rivière [1] » ; ou bien il fabrique à son tour un charme défensif. Alors les deux influences se neutralisent et il arrive parfois que les deux adversaires, épouvantés, *désarment, échangent leurs engins de mort* [2].

L'incantation primitive, constituée par le simple appel du nom de celui qu'on doit envoûter, est souvent usitée : « On tue un ennemi rien qu'en prononçant son nom, pourvu qu'en même temps on brûle un os de mort. »

L'influence du regard est considérable, la croyance « au mauvais œil » est très répandue en Australie, et très souvent l'homme blanc a le mauvais œil. C'est ainsi que les « Kurnai n'osaient pas regarder les blancs : « Ne les regardez pas ou ils vous tueront », disaient-ils [3]. »

Andamans. Aborigènes de l'Inde. — Dans un grand nombre de tribus aborigènes de l'Inde, les maladies sont regardées comme l'œuvre des esprits méchants ou des sorciers.

Chez les Oraons, les doubles (c'est-à-dire l'âme, le fantôme, le périsprit) des femmes mortes en couches, deviennent des revenants malfaisants, que les sorciers peuvent diriger dans leurs mauvaises actions.

Les Padam sacrifient un porc pour s'attirer la protection d'un esprit plus puissant que celui qui cause la maladie ou pour apaiser l'esprit méchant.

Les Moundas recourent à la magie contre toutes les maladies.

Chez les Kacharis, il y a « une classe d'exorcistes qui cherchent et trouvent souvent l'auteur du maléfice qui a causé la

[1] Taplin, *loc. cit.*, p. 36.
[2] Woods, *loc. cit.*, pp. 23-26.
[3] Fison and Howitt, *Kamilaroi and Kurnai*, pp. 248-249.

maladie. Alors, ils lui arrachent, à coups de bâton, l'aveu de son crime et l'expulsent du pays » [1].

Chez ces petits peuples, il n'y a pas de sacerdoce sérieux. Cependant, chez les Oraons, les sorciers commencent à former une prêtrise héréditaire ; quant aux Mampuris, ils « ont des sorcières inspirées, il faut qu'elles soient sujettes à des *attaques convulsives*, c'est le signe spécial de leur vocation » [2].

3° La sorcellerie dans la race brune

A *Madagascar*, les « gris-gris » sont assez en honneur ; ils sont préparés par les sorciers qui, pendant des accès *extatiques* ou *cataleptiques*, se croient inspirés par des esprits et rendent leurs oracles.

Chez les Malgaches, les amulettes préparées par les sorciers s'appellent *ody* [1].

En *Abyssinie*, nous retrouvons encore de nombreuses amulettes. D'après Combes et Tamisier [2], les prêtres vendent des morceaux d'arbres foudroyés, qui ont la vertu de guérir les maladies et d'en préserver ; ils font aussi commerce de dents d'hyène, qui servent d'égide contre les sortilèges.

Le mauvais œil est fort redouté, surtout pendant les repas, c'est pour l'éviter que les femmes se voilent jusqu'aux yeux ; qu'on masque d'un rideau, pendant qu'ils mangent, les personnages importants et qu'on recouvre d'une toile leur vase à hydromel. Quand les voyageurs laissent derrière eux quelque harde, on ne doute pas qu'ils n'aient le dessein d'ensorceler la contrée.

Le vampirisme et la lycanthropie sont également redoutés : « Les prêtres abyssins eux-mêmes croient que, par des artifices magiques, on peut, à distance, sucer le sang d'un ennemi ; que

[1] Dalton, *Ethnology of Bengale*, p. 85.
[2] Dalton, *Ethnology of Bengale*, p. 50.
[3] M.-L. Perrier, *Superstitions malgaches* (*Revue Rose*, septembre 1893).

les sorciers ont le pouvoir de métamorphoser un homme en un animal quelconque [1]. »

De même, les forgerons, qui passent tous pour sorciers, peuvent revêtir, s'il leur plaît, une forme animale [2].

Les *Tayals* avaient des sorcières qui guérissaient du *mal donné*, « à force de contorsions et de catalepsie », qui ouvraient des tortues et tiraient des augures de l'inspection de leurs intestins [3].

Chez les *Malais* de Sumatra, certains hommes vivants passaient pour avoir la faculté de se changer en tigres.

A Bornéo, on a vu, dans notre siècle, une vieille sorcière accusée d'avoir fait mourir une jeune femme « en façonnant une image de cire, qu'elle exposait chaque matin devant un feux doux. A mesure que l'effigie s'en allait fondant, la femme Lia, la rivale condamnée, de plus en plus pâle, de plus en plus fiévreuse, languissait et se fondait elle aussi » [4].

4° La sorcellerie dans la race rouge

Les Peaux-Rouges n'avaient pas de prêtres reconnus, mais ils avaient de nombreux sorciers indépendants, qui pratiquaient l'envoûtement : chez les Illinois, on perçait le cœur de petites figurines de cire, comme on le faisait en Europe au moyen âge.

Souvent la mort, surtout celle des grands personnages, était attribuée à la sorcellerie ; on consultait alors « l'homme-médecine », pour qu'il désigne l'auteur du maléfice [5], qui, une fois connu, était mis à mort, « sans qu'il soit besoin, tant est grand le forfait, de consulter ni juge, ni assemblée » [6].

Dans les grands empires américains, on retrouve de semblables croyances : c'est ainsi que, au Mexique, on attribuait

[1] Combes et Tamisier, *Voyages en Abyssinie*, III, pp. 193-197.
[2] Herbert Spencer, *Sociologie*, p. 144.
[3] Marsden, *Histoire de Sumatra*, vol. II, pp. 110-113.
[4] *La chasse aux têtes* (*Revue des Deux-Mondes*, 1863, p. 154), cité par De Rochas, *L'Envoûtement*, p. 6.
[5] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle France*, p. 90.
[6] Bancroft, *Native States*, I, p. 172.

à certains sorciers la faculté de revêtir telle forme animale qui leur plaisait [1].

La même crainte des sortilèges se retrouve chez tous les Indiens sauvages de l'Amérique méridionale et centrale :

Les Fuégiens [2] avaient des sorciers-médecins qui pouvaient jongler avec les maladies, les donner aussi bien que les enlever.

Chez les Indiens de l'Orénoque, les magiciens peuvent tuer un homme, pourvu qu'ils aient en leur possession un peu de ses cheveux ou de ses ongles [3].

Les nomades des Pampas [4] ont aussi de nombreux sorciers ou sorcières.

D'après Dobritschoffer, chez les Abipones, les sorciers auraient eu le pouvoir de se changer, à volonté, en tigres, et par cette seule menace ils terrifiaient et suggestionnaient leurs compagnons, qui entendaient quelquefois des rugissements, voyaient leur peau se tacheter, leurs ongles se transformer en griffes [5].

Chez tous ces peuples, la mort naturelle n'était pas admise; on appelait les sorciers pour désigner l'auteur des sortilèges homicides dont il fallait tirer vengeance.

Lorsque les Espagnols pénétrèrent en Amérique, ils remarquèrent que, pour se préserver des charmes, les Peaux-Rouges « portaient pendu au col une image de pédérastie, d'un Pédicon et d'un Cynède » [6].

5° La sorcellerie dans la race jaune

Polynésiens. — Pour les Polynésiens, les maladies pouvaient avoir deux causes : ou bien elles étaient envoyées par les dieux (*Atouas*) ; ou bien elles étaient le résultat d'un maléfice, qu'on pouvait préparer de la façon suivante : il suffisait de se

[1] Bancroft, *Natives States*, II, p. 797.
[2] De Bougainville, cité par Letourneau (*loc. cit.*).
[3] H. Spencer, *loc. cit.*, p. 149.
[4] Dorbigny, *L'homme américain*, II, p. 23.
[5] Dobritschoffer, cité par Tylor, *Civilisat. prim.*, I, p. 355.
[6] Bodin, *Démonomanie*, p. 363.

procurer quelque chose ayant appartenu à la personne à qui on voulait du mal, une mèche de cheveux, un morceau de vêtement, un peu de ses aliments, etc. ; sur ces objets on récitait certaines formules (*karakias*), puis on les enterrait [1].

Celui qui se croyait envoûté allait consulter le sorcier : ce dernier indiquait parfois la personne qui, par ses pratiques de magie, avait causé tout le mal. « Quand l'accusé était un membre de la famille, sa situation devenait alors critique et souvent on le voyait crier, se lamenter, pleurer, aller même, la corde au cou, se prosterner devant les divinités du *moraï* [2]. »

Pour obtenir la guérison, on pratiquait des cérémonies spéciales, on recourait même aux sacrifices et si, malgré tout, le malade mourait, on faisait de nouvelles cérémonies pour empêcher l'esprit du défunt de venir se venger : on se hâtait de lui sacrifier des esclaves pour l'apaiser [3].

Les prêtres étaient réputés pouvoir tuer un ennemi, sans avoir recours aux sortilèges habituels, il leur suffisait de provoquer la possession de cet ennemi par les *Atouas* au moyen d'enchantements. C'est ainsi que le Révérend Marsden fut accusé à la Nouvelle-Zélande d'avoir produit une épidémie.

Aux *Iles de la Société*, les prêtres formaient une caste très puissante et très redoutée ; ils n'avaient pas besoin de recourir à des pratiques maléfiques pour tuer leurs ennemis : d'après Mœrenhout [4], la seule malédiction des prêtres terrifiait celui qu'elle visait, le faisait dépérir et souvent mourir.

Aux *Iles Marquises*, on trouve des sortilèges spéciaux : voici comment se pratique le « *kaha* », maléfice auquel les habitants de ces îles attribuent la plupart de leurs maladies : « Quelque sorcier aura attrapé de votre salive et il vous aura lié du terrible kaha, en enveloppant cette salive dans un morceau de feuille d'arbre et, la conservant en sa puissance, il tient là votre âme et votre vie enchaînées. »

[1] Tylor, *New-Zealand and its inhabitants*, 89, 167.
[2] Mœrenhout, *Voyage aux îles du Grand Océan*, II, 481.
[3] *Astrolabe*, 168, 285.
[4] Mœrenhout, *loc. cit.*, p. 314.

A ce mal voici le remède : « Ceux qui ont le pouvoir de vous jeter le charme ont aussi le pouvoir de vous l'ôter *moyennant quelque présent*. Le sorcier vient donc se coucher près de vous ; il voit ou il entend le génie du mal ou de la maladie, quand il entre en vous ou quand il sort, car il paraît que ces génies se promènent souvent, il l'attrape comme au vol, ou bien il le saisit en vous frottant le bras, et il l'enferme dans une feuille où il peut le détruire. »

Hyperboréens. — Dans l'est de la région américaine hyperboréenne, chez les Koniagas, les sorciers, qui (chose curieuse à noter en passant) portent le nom de *chaman* comme en Sibérie, procèdent par incantations, qu'ils accompagnent du bruit d'un tambourin magique.

Tous les *Esquimaux* portent des amulettes, habituellement faites en peau. Certains de ces talismans donneraient à leurs porteurs la faculté de prendre à volonté la forme de l'animal de la peau duquel ils ont été tirés.

Une sorte de gris-gris toute spéciale aux Esquimaux porte le nom de *tulipak* ; elle équivaut au double de l'animal qui l'a fourni. Si l'on a, par exemple, le tulipak d'un ours, c'est-à-dire une image d'ours taillée dans la bête, « il suffit de charger cette image d'aller mettre à mort un ennemi, pour qu'un ours en chair et en os exécute l'ordre donné » [1].

Tous ces talismans, pour être efficaces, doivent être fabriqués par des sorciers.

Les Kamtchadales n'avaient pas encore de sorciers professionnels, mais toutes leurs femmes pratiquaient la sorcellerie et « étaient habiles à faire des consultations et à guérir des malades » [2].

Chez les autres Esquimaux on trouve des sorciers vulgaires et des sorciers en titre nommés *angekok*. Ces derniers ont dû se soumettre à une longue initiation, pendant laquelle ils ont dû

[1] Rink, *Tales and Traditions of Eskimos*, cité par Letourneau, *loc. cit.*, p. 244.
[2] Steller, *Hist. du Kamtchatka*, t. II, p. 172.

vivre isolés dans la retraite, jeûner, avoir des *visions* et des *convulsions*.

Au Groenland il n'y a pas de ces longues initiations : le sorcier novice invoquait le grand esprit « Torngarsuk » ou Tornasouk, qui finissait par lui apparaître et mettre à sa disposition un esprit gardien (*torngark* ou *tornak*), dont l'assistance faisait vraiment de lui un angekok, espèce de prêtre « qui pourchassait et exterminait les sorciers non initiés exerçant illégalement le métier » [1].

Mongols. — Chez les *Mongols* nomades de l'Asie septentrionale (les Kalmouks, les Vogouls, les Kirghises, les Ostiaks, etc.), les sorciers, qui portent le nom de « *chamans* », basent leurs pratiques magiques sur leur croyance aux « doubles ». Pour eux tout objet a un « double », impalpable, invisible, fluidique, qui peut se dégager lorsqu'on détruit l'objet et peut continuer à agir comme cet objet. Si, par exemple, ils brûlent un poignard, après lui avoir fait subir une consécration magique, ils pensent que le double fluidique de ce poignard se dégagera, pourra être dirigé, par leur volonté, contre un de leurs ennemis, pour le tuer.

Ici, comme chez les Esquimaux, l'ours joue un grand rôle dans les superstitions. Il faut se garder de parler à l'ours tant qu'il est vivant. Mais lorsqu'il est tué, les Sibériens honorent son cadavre : ils pendent sa tête à un arbre et pratiquent une sorte d'envoûtement contre leurs ennemis, les Russes, en disant : « Qui t'a enlevé la vie ? — Les Russes. — Qui t'a coupé la tête, qui t'a ôté la peau ? — La hache d'un Russe. » Ils espèrent détourner sur les étrangers la vengeance de l'esprit, car l'âme de l'ours va grossir la foule des démons [2].

Au *Thibet*, on retrouve les superstitions mongoles, mais là elles sont tombées entre les mains du clergé le mieux organisé du monde, lequel les a mises en ordre, les a recouvertes d'un

[1] Crantz, *History of Groenland*, I, p. 210.
[2] André Lefèvre, *Chamanisme* (*Dictionnaire d'Anthropologie*, Bertillon).

vernis bouddhique et en a fait, en grande partie, le fond de cette religion qu'on appelle le lamaïsme.

La sorcellerie et les talismans sont fort en honneur. Les lamas font des conjurations thérapeutiques [1]. Les amulettes sont d'un usage général : à Lhassa, la ville sainte, il se fait un grand commerce de petits papiers sur lesquels sont écrites des prières [2]. Les bijoux et les objets ayant appartenu à des ancêtres se portent, cousus dans les vêtements, comme talismans.

Parmi les amulettes les plus précieuses on remarque les griffes d'ours. On attache aussi beaucoup d'importance aux chapelets, aux gris-gris, aux traces qu'un lama vénéré à imprimées avec ses doigts, enduits de safran, sur une feuille de papier. Enfin, dans certains cas, on a recours à de grands exorcismes.

Ces superstitions, et, en particulier, cette crainte et ce respect de tout ce qui a été en contact avec le moindre prêtre, sont les causes principales du prestige du Grand Lama.

Siniques : Japonais. — Au *Japon* on retrouve la croyance à la plupart des sortilèges ; toutefois il nous a été impossible de découvrir aucune trace de lycanthropie : les Japonais croient bien que les impies sont transformés en renards, mais cette transformation ne se produit qu'après la mort, c'est là de la métempsychose et non de la sorcellerie.

Les prêtres shintoïstes [3] se font volontiers sorciers ; ils ont souvent recours aux charmes et aux conjurations, surtout pour séduire les femmes ou pour guérir de crises de possession les nonnes des couvents. Celles-ci ont une tenue peu exemplaire : elles sont d'abord jalouses les unes des autres pour des raisons de tribadisme et de saphisme que nous n'avons pas à détailler ici ; de plus, quelques-unes d'entre elles parviennent quelquefois à faire pénétrer des galants dans le couvent ; cela donne lieu à plusieurs ennuis, d'abord à des grossesses qu'elles ne peuvent pas toujours faire disparaître, ensuite à des scènes de

[1] Turner, *Ambassade au Thibet*, I, 164.
[2] Vereschagin, *Souvenirs*, etc., 185, cité par Letourneau, *loc. cit.*
[3] Kaempfer, II, *passim*, cité par Letourneau, *loc. cit.*

jalousie dans lesquelles nombre de nonnes trouvent l'occasion de laisser éclater leur hystérie. Immédiatement on crie à la possession, c'est très facile ; la présence des mauvais esprits explique et les convulsions et la grossesse.

En *Chine*, c'est aux nouvelles mariées et aux maris fidèles que s'attaquent certains esprits incubes ou succubes ; aujourd'hui, on se contente de les mettre en fuite en frappant sur un gong. Si on a recours aux sorciers, on le fait en cachette, car le code édicte des peines contre la sorcellerie.

Il n'en a pas toujours été ainsi : pendant longtemps les magiciens évocateurs ont été fonctionnaires du gouvernement.

Le taoïsme populaire, religion animiste et spiritiste, tend à revenir de plus en plus aux croyances premières et à favoriser la magie, surtout depuis qu'il a été modifié par *Yin-He* [1].

Lorsque M. de Rochas fit une enquête sur l'historique de l'envoûtement, le Père Léon-Marie Guérin, sous-procureur de la Grande-Chartreuse, dit que « durant les trois années (1864-1867) qu'il avait passées en Chine, à Kouaï-Thao, province de Canton, il avait souvent entendu de vieux chrétiens lui parler de procédés consistant à faire mourir des personnes à distance, au moyen de figurines de terre de très petites dimensions (représentant ordinairement des porcs) que l'on dispose sur des tombes ou dans des maisons après que les figurines ont reçu une sorte de bénédiction de la part des bonzes » [2].

Cambodgiens. — Au *Cambodge*, il y a deux sortes de sorciers, les uns possèdent leur pouvoir par hérédité, les autres l'acquièrent par initiation. Les uns et les autres sont également craints ; tout le monde, grands et petits, croit à leur puissance.

« Pour les Cambodgiens, les maladies sont des possessions que les sorciers peuvent faire cesser, mais qu'ils peuvent aussi faire naître, soit en jetant un sort soit en faisant absorber un *thuam* magique.

» L'ennemi du sorcier devient un *smel*, c'est-à-dire un

[1] Letourneau, *loc. cit.*
[2] De Rochas, *L'Envoûtement*, Paris, 1893, p. 6.

loup-garou. Le smel quitte sa maison affolé, il s'enfuit dans les forêts, grimpe aux arbres, se cache dans les fourrés : il est suivi par les tigres qui ne l'approchent pas et qui attendent le *septième* jour, que le poil lui pousse sur le corps, pour l'emmener au fond des bois avec eux, où il vivra de sa chasse, comme eux.

» Dès qu'une personne est devenue smel, il faut s'élancer à sa poursuite, armé d'un *rec* ou fléau à porter, l'atteindre avant le septième jour et la frapper sur la tête violemment, en récitant certains *sné* magiques. Alors on peut ramener à la maison le smel, car il est guéri ou sur le point de l'être [1]. »

Le sorcier peut commander aux *Ma-Qui* c'est-à-dire aux maudits, aux mauvais esprits ; il peut guérir d'une possession, aussi bien qu'il peut en affliger. Aussi quand un possédé ne peut être délivré au moyen de prières et de sacrifices ordinaires, il appelle le sorcier. Celui-ci vient pratiquer un exorcisme : il arrive, coiffé d'un bonnet pointu, les cheveux épars sur les épaules, le visage peint, les sourcils allongés et relevés vers les tempes, les lèvres cerclées de lignes blanches et noires. Il prononce des paroles inintelligibles « gutturales et brèves » qui « deviennent bientôt saccadées, entrecoupées de hoquets nerveux. Les gestes sont désordonnés ».

Il prend quelques feuilles de papier, « y trace nerveusement des inscriptions cabalistiques, puis les jette au feu ou les dévore avec frénésie ». Il se livre à une exaltation de plus en plus grande : il se précipite en courant dans la maison et, poussant de grands cris, « il danse une sarabande échevelée, autour du malade immobile, silencieux, religieusement recueilli ».

Pendant ce temps des serviteurs frappent à coup redoublés sur des gongs, des tam-tams, des cymbales, et à cette cacophonie viennent se joindre les cris sauvages que poussent les assistants entraînés par l'exaltation du sorcier.

[1] X..., *Sorcellerie chez les Cambodgiens* (*Revue Encyclopédique*, 15 avril 1895).

« Enfin, épuisé, brisé, congestionné, le sorcier *se raidit* et tombe *privé de sens* [1]. »

On s'empresse autour de lui et on le relève. La cérémonie est terminée, l'esprit malin a dû s'enfuir.

Les Cambodgiens ont une grande confiance dans les philtres d'amour, « et leurs médecins vendent fort cher une huile incolore dont les jeunes gens enduisent leurs lèvres dans l'espoir de séduire les jeunes filles, grâce au pouvoir magique de ce liquide » [2].

D'ailleurs, nombreuses sont les plantes auxquelles on attribue chez ces peuples des propriétés qui semblent d'abord étranges : nous ne devons pas nous en étonner, car dans la flore du Cambodge on retrouve les plus toxiques des végétaux.

Aussi les intoxications interviennent-elles assez souvent dans la sorcellerie cambodgienne.

C'est ainsi que « les malfaiteurs (*an-trom*) emploient des essences soporifiques, qu'ils brûlent pendant la nuit et dont ils dirigent, avec des tubes en bambou, la fumée dans les chambres occupées par les personnes qu'ils veulent dévaliser ». Ils peuvent ensuite pénétrer près de leurs victimes endormies, leur ravir tous leurs biens, même les bijoux qu'ils portent sur eux. Les dévalisés ne se réveillent que le lendemain, avec des douleurs de tête très violentes et des nausées qui durent deux ou trois jours.

C'est également grâce à un produit végétal que certains sorciers, que l'on appelle (*thay-phap*), semblent, pour établir leur prestige, charmer les serpents ; ils s'enduisent la main d'une certaine essence, dont M. d'Enjoy n'a pas pu obtenir le secret, mais qu'il peut reconnaître à son odeur « particulièrement fade et désagréable » et dès lors ils peuvent manier impunément les reptiles les plus dangereux. « Ces reptiles semblent hébétés. »

[1] Paul D'ENJOY, *La médecine et la magie en Indo-Chine* (*Revue scientifique*, 20 juin 1896).
[2] Paul D'ENJOY, *loc. cit.*

4° *Annamites*. — Les Annamites croient, eux aussi, à l'influence des sorciers sur les « Ma-Qui » et pratiquent quelquefois le même exorcisme que les Cambodgiens.

Mais souvent ils ont recours, et cela depuis un temps immémorial, à une autre pratique fort intéressante que rapporte le Dr Michaut, d'Haïphong. Le sorcier se place derrière le pavillon des oreilles deux baguettes de *bois odorant*, qu'il fait allumer. Ces baguettes brûlent très lentement, en formant deux charbons brillants. Le sorcier ordonne au sujet qui vient le consulter, de s'asseoir en face de lui, de fixer ses regards sur les baguettes en combustion, puis il lui tient un long discours accompagné de grands gestes en agitant la tête très vite et dans tous les sens. « Le sujet ne tarde pas à s'endormir, s'il est hypnotisable [1]. »

1935. — Un séjour de vingt-cinq mois au Tonkin, sur la frontière de Chine, nous a permis de compléter nos documents sur la sorcellerie chez les Chinois et les Annamites.

La divination se fait par de multiples procédés.

On utilise quelquefois les signes ou *koua* de Fou-Hi, qui constituent la base du *Y-king*, le plus ancien livre chinois, de même qu'en Occident certaines personnes ouvrent une bible au hasard et en interprètent le premier verset qui tombe sous leurs yeux.

On brûle des écailles de tortue et on interprète les figures qu'elles forment, ce qui rappelle la divination au marc de café de nos diseuses de bonne aventure.

Quelquefois, comme je l'ai vu faire à Tien-Yen, on utilise une petite tortue vivante : sur un grand plateau de cuivre la sorcière place une tasse de riz, dans laquelle elle a planté des bâtonnets parfumés ; autour de la tasse elle dispose une série de cartes repliées en trois, puis une petite tortue. Elle ouvre et interprète successivement chacune des cartes sur lesquelles la tortue s'arrête au cours de sa promenade.

Des prédictions sont faites par des femmes en état hypnotique : en 1900, les boxers attachaient beaucoup d'importance aux déclarations d'une jeune femme sur la tête de laquelle ils plaçaient un voile rouge.

[1] *Revue de l'Hypnotisme et de la Psychologie physiologique*, octobre 1893.

On tient compte aussi des songes, qui seraient inspirés par des divinités ou des revenants. Ceci faillit avoir, un jour, des conséquences graves. A l'occasion d'une fête, le fermier des jeux avait été autorisé à faire jouer aux *trente-six bêtes* : au sommet d'un mât visible de tout le grand village il fixe un bambou dans lequel il a placé un papier portant le nom de la « bête » gagnante. Ceux qui auront ponté sur cette « bête » toucheront 30 fois leur mise. Une vieille femme d'un village voisin ayant vu en rêve que la bête gagnante serait le tigre, vend le peu qu'elle possède et vient engager toute sa petite fortune sur cette bête. Elle raconte son rêve à tout le monde avec une telle conviction que chacun ponte comme elle. Le Chinois fermier des jeux se désole, car c'est bien le tigre dont le nom est inscrit dans le bambou exposé. Il ne pourra jamais payer trente fois la mise à ceux qui ont joué ; il peut en résulter une émeute ou des troubles graves. Pour sauver la situation on arrêta le fermier et, à sa grande satisfaction on le mit en prison pour quelques jours et on lui infligea une amende sous prétexte qu'il n'était pas en règle avec l'administration. On annula les jeux, en rendant à chacun son argent.

La divination se pratique aussi, comme en Chine, au moyen de 50 petits bâtons.

Les vampires, les incubes et les succubes jouent un grand rôle dans les superstitions : pour empêcher le fantôme de continuer à sortir de sa tombe on déplace cette tombe ou on enfonce un clou dans la terre qui la recouvre. Les pointes, les griffes de tigre, les sabres sont employés pour éloigner les mauvais esprits ; pour empêcher ceux-ci d'introduire des ingrédients néfastes dans les marmites ou les creusets pharmaceutiques on place quelquefois sur le couvercle un couteau ouvert.

Les Extrême-Orientaux croient pouvoir se débarrasser d'un ennemi par des maléfices. Il suffirait de brûler un poil de moustache de tigre et d'en faire absorber la cendre à un ennemi pour le faire tousser puis mourir en l'espace de trois mois.

Par contre les yeux, les griffes, l'os hyoïde de tigre mettent à l'abri des maléfices ; notons en outre que les testicules de cet animal sont très réputés comme aphrodisiaques et pour rendre la jeunesse. Un jour, près d'un poste militaire, au voisinage d'une rivière aux bords escarpés, j'ai laissé un cadavre de tigre sans surveillance pendant une dizaine de minutes afin d'aller chercher une trousse de dissection pour étudier les formidables

tendons des pattes. Quand je suis revenu, il n'y avait personne en vue et cependant les moustaches, les griffes et les testicules avaient été enlevés...

Comme les Chinois, les Annamites connaissent l'envoûtement par la figurine pour lequel ils utilisent de petites statuettes de terre.

Ils emploient aussi des philtres ; nous avons retrouvé au Tonkin une croyance que nous avions déjà notée en Europe : il suffirait à une femme de faire absorber à son amant quelques goutes de son sang menstruel pour se l'attacher complètement.

Dans quelques cas les femmes emploient un philtre qui, d'après elles, serait beaucoup plus actif et dangereux ; c'est un ingrédient désigné sous le nom de *thuôc bó yó*. La drogue est mélangée à du tabac ou les cendres en sont mêlées aux aliments.

Le *bó yó* se présente sous forme d'une bourre peu serrée, d'une couleur grisâtre, d'une odeur très forte rappelant celle de la souris ; nous en avons eu un échantillon entre les mains au cours d'une affaire de sorcellerie mêlée à une tentative de vol ; cette bourre contient des débris végétaux aussi fins que des fils de soie, les autres ayant jusqu'à deux millimètres de diamètre. Nous n'avons pas pu en déterminer la nature.

En interrogeant la femme qui s'en était servie nous fîmes une constatation intéressante : cette femme ne voulait rien révéler ; nous essayâmes de la fasciner, mais à peine avions-nous fait la prise de regard que, près de tomber en catalepsie, elle se raidit brusquement, secoua la torpeur qui l'envahissait, s'accrocha convulsivement à nos habits et dit en pleurant : « Non. Non pas cela. Je tomberai comme morte, cependant je ne serais pas morte et vous me feriez dire tout ce que vous voudriez. »

Elle connaissait donc parfaitement les effets de l'hypnotisme.

6° La sorcellerie dans la race blanche

A) *Scytiques : Finnois.* — Chez les Finnois, d'après les traductions du *Kalévala*, due à Léouzon-le-Duc, on accordait une grande importance à la sorcellerie. Les talismans portaient le nom de *sampos*, et le héros mythique Ilmarinen nous dit qu'il peut forger un sampo merveilleux « avec la

pointe des plumes d'un cygne, le lait d'une vache stérile, un grain d'orge, la fine laine d'une brebis féconde [1].

Les paroles et les incantations portaient le nom de *runes*, les paroles étaient considérées comme ayant une substance matérielle. C'est sans doute au moyen de ces incantations puissantes, que les habitants de la Livonie croyaient pouvoir pratiquer la lycanthropie, qu'Hérodote nous signale comme fréquente en ce pays.

Actuellement les Finnois russes, soi-disant convertis au christianisme, ont conservé quelques-unes des traditions de leurs ancêtres : ils sont toujours en quête de charmes magiques.

Quant aux autres peuples qui se rattachent à la branche scytique, tels que les Magyars et les Circassiens, nous ne pouvons en parler : nous n'avons trouvé aucun document précis sur leurs superstitions.

B) *Persiques.* — Cham passe pour avoir été un grand sorcier, il initia à sa science son fils Misraïm, qui, d'après la plupart des démonologues, ne fut autre que Zoroastre.. D'après Delrio [2] ce serait Cham lui-même que les Perses appellent Zoroastre.

Mais il ne nous est pas nécessaire de nous appuyer sur des opinions d'une valeur aussi douteuse que celles-là, pour nous convaincre de la crainte que les Perses avaient des sortilèges. Il était tout naturel chez un peuple où la religion dualiste par excellence, le Mazdéisme, était en honneur, que des hommes préférassent, pour la satisfaction de leurs passions, l'alliance d'Ahriman à celle d'Ormuzd. Dès lors ce fut une lutte ouverte entre les prêtres du dieu de justice, les mages, et les sorciers, alliés du méchant Ahriman.

Comme les prêtres avaient une grande influence dans la direction des peuples, ils devaient s'empresser d'atteindre dans la législation leurs ennemis, les sorciers. C'est ce qui arriva :

[1] *Kalevala, Runo* X, traduction Léouzon-Le-Duc, p. 83.
[2] Martin Delrio, *Controverses et recherches magiques*, traduction André du Chesne, Paris, 1611, p. 20.

Plutarque nous apprend, en effet, dans la *Vie d'Artaxercès*, que, chez les Perses, les gens accusés de vénéfices avaient la tête écrasée entre deux pierres.

Les Iraniens de l'Inde, qui ont conservé le culte du feu jusqu'à nos jours et qu'on appelle les Guèbres, n'ont pas perdu ces traditions : ils ont les sorciers en horreur.

Les clans et les tribus du Caucase qui se rattachent aux Iraniens sont mal connus. On sait cependant que les Caucasiens barbares croient aux sortilèges et ont des sorciers et des sorcières « lesquelles, à la suite d'accès cataleptiques, disent avoir communiqué avec les ombres des morts » [1].

C) *Aramiens : Berbères.* — Chez les Touaregs on retrouve encore actuellement la crainte des sorciers et la croyance aux « doubles », croyance qu'ils semblent avoir empruntées à l'ancienne Egypte.

Les Egyptiens admettaient chez l'homme l'existence d'un « double » qu'ils appelèrent d'abord *Ka*, plus tard *Baï* et enfin *Khon*. C'était ce Ka invisible qui donnait sa forme au corps visible et faisait de ce corps sa demeure. Après la mort, si le cadavre se putréfiait et perdait sa forme, le Ka errait malheureux, n'ayant plus de demeure ; mais, si le cadavre pouvait être soustrait aux causes de putréfaction, le Ka continuait à venir l'habiter de temps à autre. C'est là une des raisons pour lesquelles ils embaumaient et conservaient si soigneusement les cadavres.

Le cadavre était-il perdu ou putréfié, ce n'était pas une raison pour que le Ka fût nécessairement malheureux ; s'il trouvait une statue dont la forme rappelât aussi parfaitement que possible le corps qu'il avait quitté, il était heureux de venir résider dans cette statue. De là naquit l'habitude de faire reproduire en statuaire, aussi exactement que possible les traits des parents qui avaient disparu noyés dans le Nil ou brûlés dans un incendie. On prit aussi l'habitude de placer près des momies, ou plus souvent sur leur sarcophage, des *effigies funéraires*,

[1] Klaproth, *Histoire universelle*, volume XLV, p. 444.

que le Ka pourrait habiter le jour où, malgré l'embaumement, son corps viendrait à se déformer.

Le Ka ne quittait pas son corps seulement après la mort, il le quittait aussi pendant le sommeil. On pouvait alors l'évoquer, le fixer pour quelques instants dans une statuette représentant son corps : là on pouvait lui faire subir une foule de tourments dont il reportait les traces sur son corps physique.

Mais ce n'est pas tout : les hommes ne sont pas seuls à avoir des doubles ; ici, comme chez les Mongols actuels, tout objet a un « double », qu'on peut libérer en brûlant l'objet. Il était ainsi facile d'envoyer à ses parents morts des doubles de gigots, des doubles de gâteaux. Mais il était aussi facile d'atteindre un vivant au moyen du double d'un stylet. C'était là un nouveau mode d'envoûtement.

Toute maladie était censée due à un esprit, ou plutôt à un « double » possesseur et tout médecin devait joindre à son ordonnance une conjuration magique, comme celle-ci qu'on peut lire sur le Papyrus de Leyde : « O démon qui loges dans le ventre d'un tel, fils d'une telle ; ô toi dont le père est nommé « celui qui abat les têtes », dont le nom est « Mort », dont le nom est « Mâle de la mort », dont le nom est « Maudit pour l'éternité », fuis ! »

Les sorciers étaient poursuivis en Egypte, comme ils l'ont été depuis lors au moyen âge ; c'est ainsi que M. Chabas dit avoir découvert dans le Papyrus Harris, qu'il a déchiffré, le procès d'un berger égyptien condamné à mort pour sortilège [1].

Les Egyptiens ne pratiquaient pas la magie seulement pour se venger, ils la pratiquaient aussi pour se faire aimer. Les prêtres de Memphis possédaient une lame d'airain, chargée d'images lascives, qui, enterrée devant le seuil de la maison d'une femme, rendait cette femme amoureuse de celui pour qui cette cérémonie magique avait été faite.

D'après Hérédote, les concubines d'Amasis (roi d'Egypte, 570 à 526 avant J.-C.), furieuses de ce que leur amant les négligeait trop pour d'autres maîtresses, lui avaient « noué l'aiguillette », c'est-à-dire qu'elles avait fait faire une opération magique qui empêchait le roi d'entrer en érection en présence de ses autres maîtresses.

[1] Jules Bois, *Le Satanisme et la Magie*, p. 314, Paris, 1895.

Pour combattre les sortilèges, les amulettes ne manquèrent pas. Nous avons pu en voir quelques-unes au musée Guimet [1]. Les plus remarquables sont les *Oudja*, parmi lesquels nous notons un œil symbolique, qui se pendait au poignet par une cordelette, et une bague sur laquelle se trouve également un œil symbolique. Ces deux amulettes étaient destinées à protéger du mauvais œil. Nous remarquons aussi une belle collection d'amulettes en pierre représentant des scarabées.

A côté de ces amulettes primitives se trouvent des pierres gnostiques ou *abraxas* et des pierres isiaques représentant des personnages et des animaux divers.

On a trouvé dans les fouilles de Sibour, une amulette fort intéressante, c'est un bijou ayant la forme d'un poing serré, le pouce passé entre les doigts [2]. Il est bon de se rappeler ici quelle importance on a accordée au moyen âge et dans les temps modernes au poing ainsi fermé, qui était considéré comme un préservatif contre tout sortilège, et surtout contre la fascination.

Nous ne devons pas nous étonner de trouver en Egypte un si grand nombre de pratiques de sorcellerie, ne sommes-nous pas dans la patrie de l'occultisme ? N'est-ce pas en Egypte que Moïse et Aaron s'initièrent à la thaumaturgie ?

D) *Sémites : Hébreux.* — Chez les Hébreux nous ne trouvons plus de sorciers, ou plutôt nous trouvons la sorcellerie parfaitement organisée, sous forme de sacerdoce héréditaire. « Les lévites succédèrent sûrement aux sorciers ; la Bible distingue encore le prêtre sacrificateur, celui qui donne les sorts par l'*Ourimtommim* et l'*Ephod*, du devin possédé, de l'irré-

[1] Musée Guimet, galerie Boissière, première salle, rotonde B, 1896.
[2] Abbé Migne, *Encyclopédie théologique*, t. XLVIII, article « Amulette ».

gulier des bandes plus ou moins prophétiques des assemblées mystiques s'excitant jusqu'au délire [1]. »

C'est le cas de nous rappeler cette pensée de Letourneau [2] que « du sorcier au prêtre, il y a peu de distance, l'un est un franc-tireur de la superstition, tandis que l'autre tire dans l'armée régulière ».

Seulement ici l'armée régulière n'a pas admis la concurrence des francs-tireurs, le Deutéronome est formel à ce sujet : « Il ne se trouvera parmi nous personne qui fasse passer par le feu son fils ou sa fille, qui professe la divination ou qui fasse des prédictions, *ni sorcière*, ni personne qui consulte les esprits familiers ou qui soit magicien ou nécromancien [3]. »

Dans l'Exode se trouve indiquée la sanction de cette loi, la peine de mort :

Maleficos non patieris vivere [4].

Le mot « maleficos », par lequel le traducteur a cru rendre le mot hébreu « chasaph » ou « mechasaph » est un peu vague. Le terme hébreu est beaucoup plus précis, il signifie proprement : « Tout homme ou femme qui ensorcèle par les yeux, tue et blesse de son regard, donne et apporte des maladies aux personnes, les empoisonne, les fait mourir par des charmes. »

Malgré cette législation sévère, les Hébreux semblent bien s'être quelquefois livrés à la pratique de la sorcellerie ; c'est ainsi que nous voyons 500 ans avant J.-C., Ezechiel [5] leur reprocher d'avoir mangé les chairs de leur sacrifice auprès du *sang* qu'ils ont répandu et d'avoir tenu près d'eux leur *épée* dans cet abominable festin. Ce passage est resté assez obscur pour beaucoup d'interprètes, si bien que Pluche a cru bon d'ajouter en note à une édition de la Bible qu'il s'agit là de superstitions magiques [6]. Nous verrons plus tard quel grand

[1] Ch. Bellangé, *Judaïsme*, cité par Letourneau, *loc. cit.*, p. 372.
[2] Letourneau, *loc. cit.*, p. 220.
[3] Deutéronome XVIII, 4-16.
[4] *Exode*, XXII, v. 18.
[5] Ezechiel, XXXIII, 25-26, Bibl. de Vence.
[6] Gougenot des Mousseux, *Les hauts phénomènes de la magie*, Paris, 1864.

rôle jouent en effet le sang et l'épée dans la pratique de la sorcellerie, et nous comprendrons alors facilement que les Hébreux faisaient des évocations, probablement dans un but maléfique.

Si la pratique de la sorcellerie était interdite aux profanes, c'était pour en laisser le monopole aux prêtres : l'histoire du serpent d'airain et du bâton changé en serpent ; l'histoire d'Élysée frappant d'aveuglement les soldats du roi de Syrie, Benhadad, sont là pour nous prouver qu'il existait une sorcellerie orthodoxe.

Après la destruction de Jérusalem, les Hébreux se répandirent par toute la terre ; ils se livrèrent alors à la pratique de la sorcellerie, qui leur permettait de pénétrer près des grands et de se rendre influents. Ils eurent dans le Talmud un grimoire, auquel ils firent des additions de jour en jour ; ils y apprirent comment « des rabbins ont le pouvoir de tuer et de ressusciter, de métamorphoser une femme en âne ; comment ils devraient fabriquer des talismans et des parchemins fétiches pour guérir telle ou telle maladie » [1].

Mais les pratiques qui eurent le plus de vogue furent celles que les Hébreux tirèrent de la Kabale. A en croire les juifs, Raziel, l'ange des mystères, enseigna lui-même, par ordre de Jehovah, la Kabale à Adam, lorsque celui-ci fut chassé du paradis terrestre. Depuis lors, cette science se serait perdue, puis aurait été révélée de nouveau à Moïse sur le Mont Sinaï.

Si, laissant de côté ces origines fabuleuses, nous nous en rapportons aux documents étudiés par Frank [2], nous voyons que cette fameuse Kabale est née chez les juifs deux siècles avant notre ère.

Cette prétendue science comprend deux parties, l'une, théorique, dans laquelle on trouve un système philosophique assez intéressant, mais dont nous n'avons pas à nous occuper ici ; l'autre, pratique, dans laquelle on apprend l'art de composer des *kameoth* ou amulettes, d'exorciser et de guérir les malades par la vertu de certaines formules.

[1] Soukowski, *Judaïsme*, 170-212.
[2] Frank, *La Kabale*.

Pour comprendre quelque peu comment se constituent ces formules, il est bon de savoir comment les kabalistes interprétaient la Bible.

D'après eux, l'Ecriture Sainte avait un sens caché, qu'on pouvait découvrir au moyen de trois opérations spéciales, qui consistaient :

La première, ou « themurah » (permutation), à « changer la valeur d'un mot en remplaçant la première lettre par la dernière ou réciproquement ».

La seconde, ou « notarikon » (signe), à « envisager chaque lettre isolée, le mot étant considéré comme une sentence, ou en prenant la première et la dernière de chaque mot d'un verset, pour en former un nouveau, qui en révèle le sens mystique ».

La troisième, ou « gematria » (altération de géométria), à « chercher le sens d'un mot, en substituant aux lettres, dont il est formé, les nombres qu'il représente dans la numération hébraïque ».

Les formules kabalistiques étaient écrites en caractères hébraïques, le plus souvent de telle façon qu'elles ne pussent être lues qu'au moyen des opérations précédentes.

Les rares théologiens du moyen âge, qui connaissaient l'hébreu, ne purent arriver à déchiffrer les formules des amulettes, parce qu'ils n'appliquèrent pas les principes de la Kabale. Dès lors, ils n'hésitèrent pas à attribuer à ces signes, qu'ils ne comprenaient point, un pouvoir merveilleux et une origine satanique.

Les kabalistes admettent aussi l'existence d'êtres d'une nature spéciale, qui peuvent aider les hommes dans leurs travaux, dans leurs recherches, dans leurs vengeances ; c'est ainsi que les fleuves seraient peuplés de nymphes et d'ondins ; la terre de gnomes ; le feu de salamandres ; l'air de sylphes.

Grâce à certaines formules kabalistiques, l'homme pourrait s'attirer la protection de quelques-uns de ces êtres.

Ces doctrines, importées par les Hébreux, ont une grande

influence sur le développement de la sorcellerie, surtout au moyen âge.

Chaldéens, Assyriens. — D'après Maspero [1], le sorcier chaldéen pratiquait l'envoûtement : il déchaînait par ses imprécations les esprits de l'abîme, il pouvait commander en particulier à des incubes et à des succubes, qui allaient tourmenter les personnes par lui désignées. Il y avait aussi des esprits qu'il pouvait diriger et qui empêchaient les femmes d'être fécondes.

Tout malade était tenu pour ensorcelé et « ne pouvait être guéri que par une conjuration faisant échec à celle qui avait causé la maladie ». On appelait des prêtres chaldéens, des médecins, des théosophes. Tous ces magiciens devaient conjurer le mal et procurer le bien par des enchantements, des purifications, des sacrifices.

Dans le livre chaldéen des *Mauvais Esprits*, « on trouve beaucoup d'exorcismes, d'invocations, d'incantations, de formules préservatrices. On y trouve également le moyen de faire des gris-gris, des amulettes avec des bandes d'étoffe, des fétiches en bois, en pierre, en terre cuite »[2].

Les Assyriens connaissaient différentes espèces de maléfices, qui sont énumérées dans le sixième verset des incantations déprécatoires de la tablette du palais royal de Ninive, tablette qui a été reproduite par M. Lenormand, dans son livre intitulé : *Magie des Chaldéens*.

« Celui qui forge l'*image*, celui qui *enchante*, la face malfaisante, l'*œil* malfaisant, la langue malfaisante, la lèvre malfaisante, la *parole* malfaisante ;

Esprit du ciel ! conjure-le !
Esprit de la terre ! conjure-le ! »

Phéniciens. — Les Phéniciens qui avaient fondé Carthage, avaient emporté avec eux et conservé précieusement la croyance à l'action des sortilèges. Aussi, dans l'admirable restauration

[1] Maspero, *Histoire ancienne des peuples d'Orient*, 137, 142.
[2] Letourneau, *loc. cit.*, p. 382.

de Carthage, qu'il nous a donnée sous le titre de *Salammbô*, Flaubert n'oublie pas de nous décrire ces pratiques superstitieuses. Il nous montre les mercenaires quittant la ville ; « on leur jetait des parfums, des fleurs et des pièces d'argent. On leur donnait des amulettes contre les maladies ; mais on avait craché dessus trois fois, pour attirer la mort, ou enfermé dedans des poils de chacals, qui rendent le cœur lâche. On invoquait tout haut la faveur de Melkarth et tout bas, sa malédiction » [1].

Arabes. — Il reste encore aujourd'hui, en dehors des israélites, qui ont été dispersés sur toute la surface du globe, une branche sémitique vivace, nous voulons parler des Arabes et en particulier des Bédouins.

Chez les tribus arabes préislamiques, il y avait des sorciers, dont le nom *kohin* rappelle bien le mot hébreu *cohen*.

L'influence du Koran n'a pas été suffisante pour faire disparaître la pratique des maléfices. C'est ainsi que chez les Bédouins la sorcellerie est pratiquée par des personnes de tout âge et de tout sexe. Mais, pour devenir un sorcier important, il faut s'isoler dans une caverne et y jeûner quarante jours.

Pendant ce noviciat, il ne faut manger, chaque jour, que *trois* dattes et *trois* amandes, faire à l'esprit des ténèbres un certain nombre d'invocations. On a contracté ainsi avec Eblis le pacte de la confraternité (roubath-el-koûah), et l'on partage son pouvoir.

Les femmes ont, paraît-il, plus d'empire que les hommes sur le démon. Les uns et les autres sont « habiles à lancer des sorts, qui sont inévitables, pourvu qu'ils ne contrarient pas le destin [2] ».

1935. Dans la *Revue africaine*, en 1920, M. J. Desparmet nous a donné d'intéressantes précisions sur la sorcellerie de la Mettidja.

Le mardi est choisi pour opérer les maléfices, parce que le génie dominant ce jour-là est Lah'mar.

Pour pratiquer la ligature de l'aiguillette, le sorcier prend

[1] Gustave FLAUBERT, *Salammbô*, p. 24.
[2] MAYEUX, *Bédouins*, p. 131.

un bout de fil de soie rouge, qu'il noue sept fois, en prononçant sur chaque nœud une formule assez longue, que l'auteur donne en entier dans son étude. Il place le fil sur le chemin de celui qu'il veut ensorceler. Quand il s'est assuré que la victime l'a enjambé, il l'introduit dans la coquille d'un escargot long de l'espèce du Bulime décollé, dont la spire, composée de sept tours très souvent, est tronquée vers le sommet. Il bouche cette coquille avec de la cire vierge et va l'enterrer dans un tombeau oublié, *mensi*, c'est-à-dire sans nom et abandonné. Ce faisant il prononce une dernière fois la formule magique : « Je t'ai noué, un tel, fils d'une telle, et j'ai noué de toi 366 veines et la veine qui est entre tes deux yeux et dont l'origine est entre tes deux yeux... jusqu'à ce que le chameau puisse entrer dans le chas du couturier... »

Pour les envoûtements (*temrid'a*) la nuit du lundi au mardi est considérée comme la plus favorable. On prend une poignée de la terre sur laquelle a posé le pied gauche de celui qu'on veut torturer. On pétrit cette terre avec du lait d'une vache noire que l'on a traite un mercredi. Le lundi suivant, quand le pâté est ainsi desséché, à la tombée de la nuit, on écrit dessus certains passage du Coran, qui ont tous rapport au châtiment du coupable. On écrit sur une *lame de plomb* les noms des génies suivants : Ba't'arialan, T'a'ïalîn, Dohialîn, etc., et les mots : « Veillez au dépérissement d'un tel ou d'une telle. »

Si la formule est tracée avec du sang de tortue, elle donnera à la victime la démarche de la tortue ; si elle est écrite avec du sang de chien, l'ensorcelé marchera à quatre pattes comme un chien ; si elle est écrite avec du sang humain, il mourra bientôt ; si l'encre est faite avec de la cendre des cheveux de l'ennemi délayée dans de l'eau, il se dénudera publiquement dans la rue.

On active le feu aussi longtemps qu'on tient à tourmenter le patient ; si on lui pardonne ; on éloigne la pâte de terre du feu et on plonge le plomb dans l'eau.

On envoûte aussi en implantant 49 épingles et 49 aiguilles (alternativement une de chaque espèce) dans le dos d'une grenouille, qu'on ensevelit dans sept suaires faits avec les débris d'un vieux vêtement porté longtemps par celui qu'on veut ensorceler, mais cette opération serait dangereuse pour l'opérateur.

E) *Européens : Slaves.* — Nous ne savons pas quelles étaient les croyances des Slaves sur la sorcellerie, mais nous pouvons affirmer que ces croyances existaient. Dans l'ancien slave, en effet, nous trouvons le mot *vraéi* qu'on a traduit en latin par *medicus*, et qui vient de *vruhati* (murmurer) ; si nous rapprochons de ces données ce fait que dans le serbe, *vraé* signifie à la fois incantation et médecin, nous pourrons admettre que les Slaves avaient des sorciers à la fois incantateurs et guérisseurs.

Teutons. — Chez les Teutons, certaines *runes* toutes-puissantes ressuscitaient les pendus, d'autres inspiraient l'amour aux jeunes filles [1]. Chez ce peuple, les sorciers en titre étaient rares, c'est qu'en effet, tout homme pouvait se livrer pour son propre compte à la pratique des incantations, c'est ainsi que les guerriers germains consultaient eux-mêmes les sorts, au moyen de petites branches marquées [2].

Au moment des invasions barbares, il se fit une réaction contre les sorciers qui lançaient des maléfices ; c'était en parlant d'eux que le roi des Goths, Athalaric, disait : « C'est une impiété estre doux envers ceux que la loi de Dieu condamne. »

Les sorciers germains durent fuir ou se cacher devant la marée montante du christianisme ; leurs dernières retraites furent la Suède et la Norvège.

Au XIIe siècle on voit encore les sorcières célébrées sous le nom de *galdrakina*, dans les *Sagas*, et la sorcellerie considérée comme un don du ciel, « un attribut d'Odin » [3].

Celtes. — Les Celtes avaient une prêtrise bien organisée : les Druides en Gaule, les Brehens en Irlande étaient assez puissants pour supprimer les sorciers non orthodoxes. Jaloux de leur science religieuse, qu'ils se transmettaient uniquement par la tradition et qu'ils mettaient vingt ans à acquérir, ces prêtres voulurent se conserver le monopole du merveilleux.

[1] *Eddas* (Chant de Sigurdfrida), traduction Puget.
[2] Tacite, *Germania* X.
[3] De Résie, *Histoire et traité des sciences occultes*, t. II, p. 331.

Ils ne laissèrent pratiquer la sorcellerie que par des prêtres en sous-ordre, les *Ovates*, qui leur étaient entièrement soumis.

Les Celtes pensaient que « les maladies et la mort même sur le champ de bataille, émanaient directement des dieux ; et l'on s'efforçait d'esquiver ces funestes caprices des puissances occultes, en leur offrant, en cas de maladie ou de péril guerrier, une vie pour une autre, à titre de troc [1] ». Les malades faisaient donc sacrifier des esclaves, les guerriers faisaient vœu d'en immoler.

Quoique les dieux semblassent ainsi maîtres absolus de la vie de chaque homme, il fallait cependant compter avec le pouvoir occulte des prêtres ; car, avec la magie, « science qui s'appuyait sur les forces des êtres matériels divinisés », ils pouvaient dominer les dieux du Panthéon celtique [2]. Ils pouvaient donc amener la mort ou la maladie d'un homme que les dieux n'avaient pas condamné, ou, au contraire, guérir une maladie envoyée par les dieux.

Dans presque tous leurs charmes ils faisaient entrer la plante sacrée, le gui, qu'ils avaient coupé sur des chênes avec une faucille d'or, en suivant un rite déterminé.

Les Druidesses, qui sont restées populaires sous le nom de Fées, n'étaient pas moins puissantes que la plupart des prêtres gaulois : c'est ainsi que les Gallicènes de l'île de Sein passaient pour prendre telles formes qu'elles voulaient [3].

Grecs. — En Grèce, la pratique de l'occultisme remonte à la plus haute antiquité : les temples d'Eleusis et de Samothrace, fondés par les premiers Pelasges, avaient leurs mystères et leurs initiés. Les « Epoptes », aussi bien que les habitués des mystères des Cabires, passaient pour posséder une puissance surnaturelle. Mais les uns et les autres sont restés muets sur la pratique de leur science magique. La peine de mort était là d'ailleurs pour assurer la discrétion des initiés.

[1] Tacite, *Germania* X.
[2] D'Arbois de Jubainville, *Cycle mythologique irlandais*, 243-244.
[3] Pomponius Mela, *De situ orbis*, III, cap. VI.

Cependant, çà et là, les poètes et les historiens nous ont donné un aperçu du pouvoir attribué aux artisans du surnaturel.

Le « bon Homère » nous apprend que les Grecs avaient foi aux incantations : les fils d'Antolycus arrêtent le sang de la blessure d'Ulysse au moyen de l' « épaoïde ».

La lycanthropie était également admise : Circé transforme les compagnons d'Ulysse en « pourceaux de neuf ans », en les frappant d'une baguette, après leur avoir fait prendre un breuvage magique. Plus tard, elle leur rend leur forme humaine, en les frottant d'un baume [1].

Les charmes d'amour n'étaient point inconnus des anciens Grecs. « L'interprète de Pindare (?) nous dit que les femmes, qu'il appelle *pharmakidès*, attachaient l'oiseau *Iunya* à une roue et chantaient tout autour certains charmes, pour faire revenir les amoureux qui étaient absents [2]. »

Platon [3] est beaucoup plus explicite au sujet des sortilèges. Dans le livre II des *Lois*, il conseille à ceux qui se marient de prendre garde à ces charmes ou ligatures qui troublent la paix des ménages. Dans le livre IX, il ajoute : « Il y a une espèce de maléfices qui, « grâce à certains prestiges d'enchantements et de ce qu'on nomme ligature, persuadent à ceux qui ont l'intention de faire du mal aux autres qu'ils peuvent en faire par là, et à ceux-ci qu'en usant de ces sortes de maléfices, on leur nuit réellement. Il est très difficile de savoir exactement ce qu'il y a de vrai en cela, et quand on le saurait, il ne serait pas plus aisé de convaincre les autres. Il est même inutile d'essayer de prouver à certains esprits fortement prévenus, qu'ils n'ont pas à s'inquiéter de *petites figures de cire*, qu'on aurait mises soit à leur porte, soit dans les carrefours ou sur le tombeau de leurs ancêtres, et de les engager à en faire mépris, parce qu'ils ont une foi confuse à la vertu de ces maléfices...

[1] *Odyssée* X.
[2] *Deuxième dialogue d'Erastus* (Bibliothèque diabolique Bourneville, p. 462).
[3] Platon, *Lois*, livres II et IX.

» Celui qui se sert de charmes, d'enchantements et de tout autre maléfice de cette nature, pour nuire par de tels prestiges, s'il est devin ou versé dans l'art d'observer les prodiges, qu'il meure.

» Si, n'ayant aucune connaissance de ces arts, il est convaincu d'avoir usé de maléfices, le tribunal décidera ce qu'il doit souffrir dans sa personne ou dans ses biens. »

Ces lois, que Platon conseillait, ne furent pas appliquées par les Athéniens ; ceux-ci avaient les sorciers tellement en horreur, qu'ils les condamnaient à mort, sans garder à leur égard les formes employées dans le jugement des autres citoyens.

Cependant, certains charmes furent tolérés ; c'est ainsi que les lutteurs de Grèce se pendaient souvent au col « certains billets heureux et favorables, pour les faire triompher de leurs ennemis et pour empêcher qu'eux-mêmes ne fussent vaincus par charmes ou caractères magiques [1] ».

Théocrite, au IIIe siècle avant notre ère, nous présente une amante délaissée, qui recourt aux enchantements pour punir l'infidèle [2].

Plutarque semble admettre le pouvoir du mauvais œil ; il nous raconte, en effet, qu'Euclidès s'ensorcela par ses propres yeux, en se regardant dans une source et qu'il se « fondit en maladie blême » [3].

Diodore de Sicile nous raconte que les Telchines de Rhodes se changeaient en telles formes qu'elles voulaient.

Strabon cite également des cas de lycanthropie.

Parmi les sorcières connues des Grecs, les plus réputées étaient celles de Thessalie : elles savaient tuer comme elles savaient guérir, elles étaient habiles à composer des charmes de haine ou d'amour.

Il était possible de se préserver des sortilèges. C'est Mercure

[1] Martin Delrio, *loc. cit.*, p. 77.
[2] Théocrite, *Idylle*, II.
[3] Plutarque, *Symposiaques ou Propos de table*, l. V, cap. V, cité par Delrio, *loc. cit.*, p. 365.

qui indique à Ulysse la plante nommée *moly*, pour le garantir des enchantements de Circé [1]. C'est Périclès, qui, d'après Plutarque, montre à ses amis un préservatif, que des femmes lui avaient mis au cou.

Les malheureux, qui se croyaient maléficiés, avaient quelquefois recours aux initiés des mystères. Ceux-ci traitaient leurs malades dans des établissements spéciaux appelés *manteions* [2], ils prétendaient détourner au moyen de formules magiques et de charmes l'influence malfaisante attribuée aux sortilèges.

Plus souvent les maléficiés s'adressaient aux sorciers de bas étage ou aux prêtres d'Esculape, les Asclépiades. Ceux-ci pratiquaient des incantations, soumettaient le malade à des jeûnes, à des exorcismes et à des ablutions faites avec le sang d'une victime ou avec l'eau lustrale. Ils prescrivaient aussi au malade des distractions.

Pendant longtemps (jusqu'à Hippocrate et même beaucoup plus tard), la médecine et la sorcellerie furent intimement confondues, à tel point que le mot μαγγανον (*manganon*) signifiait indifféremment philtre magique ou médicament.

Les Grecs utilisaient la grenouille pour des œuvres de magie ; voici, en effet, ce qu'en dit Pline [3] :

« Démocrite nous dit que, si l'on arrache la langue à une grenouille en vie, sans lui enlever aucune autre partie du corps, qu'on la laisse retomber dans l'eau, et qu'ensuite on applique cette langue sur le cœur d'une femme endormie, elle répondra vrai à toutes les questions. Les magiciens brodent encore sur ce fond ; et si ce qu'ils ajoutent était exact, *les grenouilles seraient cent fois plus utiles à la société que les lois* ; en effet, il suffit qu'un mari empale une grenouille, en faisant passer un roseau de sa bouche à ses parties sexuelles, et qu'ensuite il place la pointe du roseau dans le sang menstruel de sa femme, pour dégoûter celle-ci de toute liaison adultère. »

[1] *Odyssée*, livre X.
[2] Dechambre, Article « Sorcellerie », *Dictionnaire*.
[3] *Histoire naturelle*, trad. Ajasson de Grandsaigne, liv. XXXII, t. 18, p. 327, cité par *Le Mois pharmaceutique et anecdotique* (supplément du *Courrier médical*), mars 1925.

Latins. — Il reste, dans la littérature latine, de nombreux vestiges de la croyance aux maléfices.

C'est Virgile, qui nous parle d'un envoûtement par la figurine de cire :

> Limus ut hic durescit, et hæc ut cærea liquescit
> Uno eodem igni ; sic nostro Daphnis amore [1].

C'est Ovide, qui, nous parlant de Médée, nous apprend qu'elle piquait, au foie, des images de cire, avec des aiguilles, pour tourmenter les personnes que ces images étaient censées représenter :

> Devovet absentes, simulacraque cærea fingit
> Ut miserum tenuis in jecu urget acus [2].

Horace décrit une autre sorte d'envoûtement, dans lequel on avait employé deux statuettes, une de laine et une de cire : la première semblait vouloir châtier la seconde, qui restait dans une attitude suppliante, comme prête à mourir d'une façon misérable :

> Lanea et effigies erat, altera cerea : major
> Lanea, quæ pœnis compesceret inferiorem ;
> Cerea suppliciter stabat servilibus ut quæ
> Jam peritura modis [3].

Cet auteur parle aussi de divers autres maléfices que préparait Canidie, la nuit, dans les cimetières [4].

En 1913, M. Franz Cumond a présenté à l'Académie des Inscriptions une figurine d'envoûtement de l'époque Alexandrine, qu'on venait de découvrir à Athènes. La poupée était en plomb et reposait dans un petit cercueil de plomb. (*Le Journal*, 30 août 1913.)

Très souvent, les sorciers remplacèrent ces vieilles pratiques par l'emploi de poisons violents qu'ils mélangèrent

[1] Virgile, *Eglogue* V, v. 80-81.
[2] Ovide, *In heroidum Epist.*, 6, Hypsipile, v. 91-92.
[3] Horace, *Epode*, V.
[4] Horace, lib. I, Sat. 8, v. 30-34.

habilement dans leurs philtres. C'est ainsi qu'après avoir absorbé un de ces philtres, Caligula devint fou, au lieu de redevenir, comme il l'avait espéré, un vaillant adorateur de Vénus.

D'ailleurs, au moment de la décadence, grand fut le nombre de dames romaines, qui vinrent chercher, chez la sorcière, un moyen facile de se débarrasser de leurs maris.

Aussi voyait-on souvent aux environs de Rome, la nuit, au clair de la lune, des affranchis cueillir des plantes vénéneuses, après avoir rendu hommage à Diane, à la triple Hécate, la déesse des enchantements.

Les philtres étaient composés d'aphrodisiaques qu'on prenait assez souvent en dehors du règne végétal ; les principaux ingrédients employés étaient l'hippomane (?), le rémora et d'autres espèces de poissons.

Lorsque le fameux initié des mystères, Apulée, fut accusé de s'être fait aimer par magie, de la riche veuve de Carthage, Pudentilla, on lui reprocha d'avoir employé un philtre dont les principaux éléments étaient des poissons, des huîtres, des pattes d'écrevisses... Ne nous suffit-il pas d'ajouter des épices à cette énumération pour constituer un menu analogue à ceux qu'apprécient encore si bien les vieux galants, dix-huit siècles après Apulée ?

Les envoûtements vulgaires ne furent pas les seuls maléfices auxquels crurent les Romains.

La lycanthropie et les autres espèces de métamorphoses ne pouvaient être inconnues des compatriotes d'Ovide. L'âne d'Apulée est d'ailleurs resté célèbre et grand fut le nombre de ceux qui ajoutèrent foi à son histoire.

Le maléfice, qui prit au moyen âge le nom de « ligature de l'aiguillette », était déjà connu. L'un des bergers de Virgile conseille de pratiquer ce sortilège en faisant trois nœuds à trois rubans :

> Necte tribus nodis ternos, Amarilli, colores ;
> Necte, Amarilli, modo ; et Veneris, dic, vincula necto [1].

[1] Virgile, *Eglogue* VIII.

Pétrone raconte que Néron avait été ainsi « lié » par ses concubines.

On aurait pu également « lier », c'est-à-dire empêcher l'accouchement : Apulée parle d'une certaine sorcière, laquelle « voulant du mal à la femme de son amoureux, qui lui avait dit quelque injure, lui boucha la matrice par ses sorts et la fit languir en perpétuelle grossesse, de sorte que la pauvre misérable, ainsi que tous en faisaient le compte, porta le fais et la charge de son fruit l'espace de huit ans, comme si elle eût dû enfanter un éléphant [1] ».

Dans beaucoup de ces opérations, les sorciers étaient censés avoir recours à des êtres surnaturels, les uns bienfaisants ou Lemures, les autres malfaisants ou Larves.

Souvent aussi on attribuait une grande puissance aux formules, aux incantations elles-mêmes. Ce pouvoir des noms était dû, d'après les stoïciens et d'après Origène, à ce que ces noms n'étaient pas arbitraires mais venaient de la nature. Aussi devait-on suivre exactement le rituel magique : Tullus Hostilius était mort, disait-on, pour avoir oublié un mot dans la formule destinée à faire descendre le feu du ciel.

Les sorciers adaptaient leurs sortilèges à cette croyance : après la mort de Germanicus, « on trouva, nous dit Pline, divers charmes sous terre et dans les murs de la maison : c'étaient des ossements humains, le *nom* de Germanicus gravé sur des tables de *plomb*, des cendres d'objets à demi brûlés et souillés de sang, et divers autres maléfices propres à dévouer les âmes aux divinités infernales ».

Nous voyons ici quelle importance prenait l'astrologie dans la composition des sortilèges : le nom de Germanicus est gravé sur une lame de plomb, c'est-à-dire sur le métal consacré à Saturne, la planète des noires destinées.

Les connaissances astrologiques, comme les autres sciences occultes, avaient été introduites à Rome par les Orientaux, en

[1] Apulée, cité par Delrio, *Controverses et recherches magiques*, traduction du Chesne, Paris, 1611, p. 392.

particulier par les Egyptiens et les Chaldéens, et le nom de ces derniers était devenu synonyme de sorcier.

Pour préserver leurs enfants de tout maléfice, les Romains leur faisaient porter, attaché au cou, un petit phallus [1], qui pouvait être fait de différentes substances, mais qui possédait une vertu beaucoup plus grande comme amulette, lorsqu'il était fait avec de l'ambre.

Ils avaient aussi d'autres préservatifs : ils se crachaient sur la poitrine ou se lavaient les mains avec de l'urine.

L'urine possédait d'ailleurs une vertu à toute épreuve contre les sorciers : au moment des persécutions contre les chrétiens, sainte Luce fut arrosée d'urine par ses juges, qui la croyaient sorcière et craignaient qu'elle ne s'échappât.

L'habitude, qui nous vient des Romains, de briser de parti pris la coque des œufs que nous avons mangés, n'est pas sans rapport avec de semblables pratiques superstitieuses : « Il n'est personne, en effet, nous dit Pline, qui ne redoute des imprécations accompagnées de perforations, de là l'usage de briser les coquilles des œufs et des escargots que l'on vient de manger, ou de les percer avec la cuillère. »

Les malades qui se croyaient victimes de maléfices se soumettaient à divers traitements, dans lesquels l'eau, le sel et le soufre entraient souvent :

> Trois fois par feu, trois fois par eau coulante,
> Trois fois par soulphre, à la senteur poignante
> L'homme vieillard par sa main fut purgé [2].

Quant à ceux qui avaient été transformés en animaux, il leur suffisait soit de se baigner en « eau coulante », soit de manger certaines herbes magiques pour redevenir hommes. D'après Apulée, pour perdre la forme d'âne, il faut prendre des roses fraîches ou de l'anis et des feuilles de laurier-rose avec de l'eau de fontaine.

[1] Pline, cap. III, lib. XXXVII.
[2] Ovide, *En Médée*, traduit par Wier : *Responce aux arguments de Thomas Erastus contre les sorciers.*

Quelquefois des incantations, des *carmina*, avaient le même effet.

Le sorcier était tellement craint que, de tout temps, les Romains édictèrent des peines contre lui :

La *Loi des Douze Tables* défendait la pratique des enchantements et Pline nous raconte que les sorciers qui enfreignaient cette loi étaient jugés par le peuple, assemblé sur la convocation des édiles [1].

Plus tard, on cessa de réunir le peuple ; ces sortes de procès furent soumis aux édiles [2].

Quelquefois le Sénat lui-même prononçait le jugement, comme cela eut lieu lorsque Pison et Plaucine furent accusés d'avoir causé la mort de Germanicus au moyen de sortilèges.

Dans des cas exceptionnels, l'affaire était portée devant l'empereur, c'est ainsi qu'Apollonius de Thyane fut déféré devant Domitien.

Dans tous les cas, les sorciers étaient amenés pieds et poings liés et surtout complètement rasés, car leur force résidait dans leur barbe et leurs cheveux.

Malgré l'application de lois sévères, les sorciers ne firent que se multiplier, surtout lorsque Rome fut envahie par les Orientaux. On les craignait bien ces étrangers, mais cependant on avait besoin d'eux, on avait confiance en eux :

Chaldeis sed major erit fiducia [3].

D'ailleurs, ils en imposaient par leur audace, ils ne doutaient de rien : on les vit essayer la puissance de leurs maléfices sur les juges eux-mêmes, en plein tribunal. C'est ainsi que Claude fit condamner à mort un chevalier romain, « pour avoir porté sur lui un œuf de coq, les autres disent un œuf de serpent, pensant par ce moyen enchanter ses juges et par faveur gagner sa cause [4] ».

[1] Pline, *Hist. nat.*, lib. XVIII, cap. 6.
[2] Tite-Live, *Decad*, III, lib. 8.
[3] Juvénal, *Satire* IV, 559.
[4] Pline, *loc. cit.*, lib. XXIX, c. 3.

Le code théodosien avait fulminé contre les « auteurs de maléfices et d'enchantements [1] ».

Constance publia un arrêt, punissant de la peine capitale ceux qui avaient recours à quelque enchantement, « même pour guérison de maladie [2] ».

Les sorciers se cachèrent davantage, ils parurent plus mystérieux et n'en eurent que plus d'attrait pour le bon public.

D'ailleurs, les malheureux, que visaient ces décrets, auraient pu disparaître à tout jamais sans que pour cela les connaissances occultes fussent perdues. Ce qu'on poursuivait, c'était la sorcellerie libre, la sorcellerie illégale ; quant à la sorcellerie officielle, représentée par les prêtres, elle était respectée et comblée d'honneur. Et plus tard, lorsque le christianisme, de persécuté est devenu persécuteur, nous voyons les prêtres du polythéisme romain replonger dans la foule des vulgaires sorciers.

1936. Il ne faudrait pas croire que la prétendue civilisation européenne, pénétrant au centre de l'Afrique, ait fait disparaître les pratiques de sorcellerie des noirs. Nous pouvons être documentés à ce sujet par le livre de Dim Delobson, *Les secrets des sorciers noirs*, récemment édité en France, avec une préface de Robert Randeau, livre qui a obtenu le Grand Prix de l'Afrique Occidentale française. Ce livre nous présente la sorcellerie noire révélée par un noir. Fils du Naba de Sao, l'auteur, qui a reçu une éducation européenne et est employé supérieur des Finances, a pu connaître toutes les pratiques du Mossi. Il les a observées avec soin et il demeure convaincu de l'efficacité de bon nombre des pratiques magiques, qu'il décrit, car il les a vu parfois réussir [3].

[1] *Code théodosien*, lib. IX, tit. XVI, 3.
[2] Amien Marcellin.
[3] Dim Delobson, *Les secrets des sorciers noirs*. Libraire Emile Nourry, Paris.

CHAPITRE II

Rapports de la Sorcellerie avec les principales religions

Sommaire : 1° Rapports de la sorcellerie avec le brahmanisme : Période prévédique : mélange de la sorcellerie au culte. Période védique : pratiques de la sorcellerie interdites aux profanes ; exorcisme. Période héroïque : les prêtres remettent la sorcellerie en honneur pour s'attacher le peuple et lutter contre les Kchattryas. Période brahmanique : sorcellerie négligée par les Brahmanes. Période de l'indouisme sectaire : les Brahmes ressuscitent la sorcellerie pour lutter contre les bouddhistes. — 2° Rapports de la sorcellerie avec le bouddhisme : Çakya-Mouni, ennemi du surnaturel et des superstitions. L'amour des Hindous pour le merveilleux et les superstitions contribue à amener l'échec du bouddhisme dans l'Inde. Au Thibet, fusion du bouddhisme avec la sorcellerie : lamaïsme. En Chine, le bouddhisme ne lutte avantageusement contre le taoïsme et la religion de Confucius qu'en s'appuyant sur les superstitions locales. Au Cambodge, en Annam et au Tonkin le bouddhisme a fusionné avec la sorcellerie. Au Japon pour lutter contre le sintoïsme, le bouddhisme a favorisé la sorcellerie. — 3° Rapports de la sorcellerie avec l'islamisme : Mahomet croit à la puissance des sorciers. Koran devenu amulette. L'école arabe a favorisé la sorcellerie. Sorcières arabes, marabouts et mandjebs. — 4° Rapports de la sorcellerie avec le christianisme : Jésus et ses disciples considérés comme sorciers par les païens. Les prêtres du polythéisme considérés comme sorciers par les chrétiens. Formation de la sorcière dans l'Eglise même. La sorcellerie interdite par les conciles. Historique de la sorcellerie chez les peuples chrétiens ; procès des sorciers. La sorcellerie dans les temps modernes. Le christianisme emprunte à la sorcellerie certainnes de ses pratiques.

Jusqu'ici nous avons pu étudier la croyance aux sortilèges chez chaque peuple suivant sa race. Il nous est impossible de compléter notre étude en continuant à suivre ce plan. L'étendue des conquêtes romaines, l'apparition du christianisme, la dispersion des Juifs, les invasions barbares et musulmanes, les croisades et enfin la facilité chaque jour croissante des com-

munications entre les peuples, telles ont été les principales causes de la confusion des races et des croyances. Les peuples dits civilisés, formés du mélange de races hétérogènes, se sont groupés en noyaux et se sont rattachés aux doctrines de quelques novateurs religieux. On a eu ainsi outre le brahmanisme et le bouddhisme, qui existaient antérieurement, le christianisme et l'islamisme.

Une race qui se rattache à une nouvelle religion ne procède pas par déplacement, c'est-à-dire qu'elle ne chasse pas ses vieilles croyances pour faire place aux nouvelles ; non ! elle se contente d'adapter à sa nouvelle foi son vieux bagage de superstitions en le modifiant suivant les besoins de la cause.

Nous sommes donc obligé maintenant d'étudier les modifications imprimées aux vieilles croyances par les principales religions, et de diviser les peuples suivant leurs idées religieuses.

1° Rapports de la sorcellerie avec le brahmanisme

Lorsque les « Ariahs » arrivèrent dans l'Inde, ils y trouvèrent établis des noirs qu'ils durent combattre et soumettre.

Ces noirs aborigènes pratiquaient la religion de l'amour charnel et n'avaient d'autres idoles que des images grossières de *Lingas* (membres virils) ou de *Linga-Yoni* (images symboliques du coït). Ils pratiquaient de nombreuses superstitions dont nous avons retrouvé les traces chez leurs descendants actuels, les Oraons, les Padams, les Kacharis, que nous avons étudiés avec la race noire.

Les Ariahs apportaient avec eux les éléments d'une religion naturaliste, le culte du feu (*Agni*), du ciel (*Indra*), de la terre (*Prithivi*), de l'orage (*Roudra*), etc.

Vainqueurs et vaincus commencèrent rapidement à échanger leurs croyances. Les Ariahs primitifs n'avaient pas de prêtres : le chef de la famille offrait lui-même le sacrifice aux dieux. Mais des poètes ambulants, moitié bardes, moitié sorciers, parcouraient le pays et assistaient aux grandes cérémonies religieuses. Ils contribuaient à diffuser les superstitions de chaque district dans les districts voisins et tendaient à amener la fusion des croyances des aborigènes avec les croyances des Ariahs. Peu à peu ces bardes imposèrent leur présence dans les sacrifices ; ils s'établirent en lieux fixes et se transformèrent en prêtres.

A cet établissement d'un sacerdoce, qui fixait pour quelque temps la religion dans l'état où elle se trouvait, vint se joindre, pour entraver la fusion des croyances, la création des castes.

Les vainqueurs, qui ne s'étaient pas mésalliés avec les noirs, formèrent la caste des Brahmanes ou prêtres et la caste des Kchattryas ou guerriers. Les métis, auxquels furent abandonnés le commerce et l'industrie, formèrent la caste des Vaiçyas. Quant aux noirs, ils furent employés aux travaux serviles et formèrent la caste des Çoudras.

A partir de ce moment, la religion des vainqueurs s'imposa de plus en plus et se laissa assez peu influencer par la religion des vaincus.

Les Ariahs avaient-ils apporté avec eux la croyance au pouvoir des sortilèges ? ou bien l'avaient-ils empruntée aux noirs aborigènes avant la création des castes ? Nous ne savons. Quoi qu'il en soit, nous retrouvons cette croyance dans les livres sacrés du brahmanisme.

C'est le *Rig-Veda*, qui exhorte l'épouse à être *aghora-cakshus*, c'est-à-dire « sans mauvais œil ».

Dans ce même livre sacré on peut voir que les Ariahs se croyaient entourés de méchants esprits, qui prenaient à leur gré ou sur le commandement de sorciers toutes les formes animales.

Contre les magiciens et les sorciers, il fallait invoquer l'appui d'Indra [1].

Quant aux maladies, elles étaient produites par de méchants esprits introduits indûment dans les organes. Les formules d'exorcisme ne manquent pas pour les chasser :

[1] *Rig-Veda*, Section V, lecture VII, hymne IV, 24, traduction Langlois.

« De tes yeux, de ton nez, de tes oreilles, de tes lèvres, de ta cervelle, de ta langue, j'enlève la maladie qui attaque la tête.

» De ton col, de tes nerfs, de tes os, de tes jointures, de tes épaules, de tes bras, j'enlève la maladie qui attaque le haut du corps.

» De tes intestins, de ton fondement, de ton ventre, de ton cœur, de tes flancs, de ton foie, de tes chairs, j'enlève la maladie [1]. »

Dans l'*Atharva-Veda*, on retrouve la sorcellerie mêlée à la médecine dans d'anciennes formules.

De plus, le sanscrit nous a conservé une preuve de l'influence que les sorciers avaient sur les maladies. Le mot *yoga* veut dire « magie », « sorcellerie » ; *yogin* veut dire à la fois magicien et médicament ; *yogavid*, sorcier et apothicaire ; *yôggâ*, pratique médicale ; *yog*, extase.

Et ce qui tendrait à faire croire que ces croyances avaient été importées par les Ariahs, c'est que dans l'*Avesta*, on retrouve, d'après Spiegel, le mot *yookhsti*, signifiant « magie » [2].

Nous venons de voir quelles furent les croyances de la période védique.

Dans la période suivante ou « période héroïque », les Brahmanes et les Kchattryas entrèrent en lutte. Les prêtres cherchèrent alors un secours contre leurs dangereux ennemis, les guerriers, en ralliant à leur cause les premiers maîtres de l'Inde à peine soumis. Pour s'attacher ces noirs, ils acceptèrent une grande partie de leurs superstitions et firent entrer dans le Panthéon brahmanique, le Linga, sous le nom de *Siva*, et, pour ne pas choquer les Ariahs, ils identifièrent ce nouveau dieu avec l'ancienne divinité qui présidait aux orages, le dévastateur *Roudra*. Le résultat de cette lutte fut le massacre d'un grand nombre de Kchattryas et la suprématie des

[1] *Rig-Veda*, Section VIII, lecture VIII, hymne XXI, 1, 2, 3.
[2] Spiegel, *Avesta*, II, CXIII.

Brahmes sur tous et en toutes choses, suprématie qui fut consacrée par les lois de Manou.

Pendant un certain temps les prêtres régnèrent en maîtres absolus, ce fut la période du brahmanisme proprement dit.

Les Kchattryas et les Vaiçyas, fatigués du gouvernement théocratique, s'empressèrent, lorsque le Bouddha prêcha sa doctrine, de verser dans la nouvelle religion.

Les Brahmanes, privés de leurs fidèles, furent obligés de se livrer, pour vivre, aux travaux que Manou « leur permet en temps de détresse ».

Poussés par la nécessité, ils modifièrent leurs doctrines. Par des transformations successives, ils firent de la divinisation de la vie et de la génération l'essence même de leur religion. Il y eut alors une véritable renaissance brahmanique ; deux courants se firent jour, deux sectes se trouvèrent créées, celle de *Siva*, celle de *Vichnou*. Et, dès lors, fut inaugurée la période de l'indouïsme sectaire, dans laquelle l'Inde se trouve encore aujourd'hui.

Pour résister avantageusement au flot montant du bouddhisme, les Brahmes opposèrent à la morale élevée, mais trop austère, que prêchait le fils de Gautama, tout ce qui pouvait flatter les passions ou l'esprit superstitieux des Hindous.

C'est alors que les adorateurs de Siva commencent à porter, comme talisman, à leur bras gauche, un anneau dans lequel est renfermé le *lingam-yoni*, « sorte d'amulette figurant l'accouplement des organes des deux sexes ».

Les sectaires de Vichnou se font graver sur le front le *nahman* ; « c'est une sorte de trident tracé à partir de l'origine du nez ; la ligne verticale du milieu est rouge et représente le flux menstruel ; les lignes droites latérales sont d'un blanc cendré et figurent la semence virile [1]. »

C'est vers cette époque qu'apparaissent aussi un grand nombre de livres érotiques, aujourd'hui fort répandus dans l'Inde. Ces livres font souvent mention de pratiques de sorcellerie.

[1] Lamairesse, *Kama-Soutra*, Introduction, XIII.

Dans le *Kama-Soutra* [1], Vatsyayana nous donne la composition de six poudres, possédant une propriété merveilleuse : « Un homme, qui oint son linga (pénis) avec l'une d'elles, se rend maître de telle femme qu'il veut. »

Et si l'homme qui a usé de ces poudres est un Don Juan, il n'a pas à craindre de se trouver épuisé. Il n'a qu'à prendre du lait, auquel il aura ajouté du « poivre Chaba », une pâte composée avec l'asperge rameuse et des « plantes schvadaustra et goudachi », du miel et du gui, et il pourra satisfaire beaucoup de femmes. Il obtiendrait le même résultat, en prenant une décoction de diverses plantes, « fouettée avec des œufs de moineau ».

Précurseur éloigné de Brown-Séquard, Vatsyayana (IIIe siècle av. J.-C.) conseille aussi au galant, « du lait, dans lequel il aura fait bouillir des testicules de bouc ou de bélier ».

Et si cela ne suffit pas encore à notre Don Juan, Vatsyayana lui indique une préparation très compliquée, « qui donne à l'homme le pouvoir de servir un *nombre illimité de femmes* ».

Les philtres de ce genre sont nombreux, mais on ne doit user que de ceux qui sont « saints », consacrés par l'expérience et approuvés par les Brahmes.

Si un homme, refusé par une jeune fille, ne tient pas à la posséder au moyen de charmes amoureux, mais veut se venger de l'affront qui lui a été fait, il lui est facile de se satisfaire : il y a une certaine préparation qui, « mélangée à des crottes de singe et jetée sur une jeune fille, comme un sort, l'empêche à tout jamais de se marier ».

Les femmes peuvent renforcer leurs charmes naturels par des procédés magiques :

Si elles s'attachent « à la main un chapelet de grains de jujubier et de coquilles, enchanté de la manière indiquée par l'Atharva-Veda ou par un habile magicien », elles se rendent agréables aux yeux des hommes.

Veulent-elles acquérir un « pouvoir illimité de séduction », qu'elles usent de fards, composés avec le « résidu de la combustion d'os de chameaux, de chouettes, de vautours et de paons ».

[1] *Kama-Soutra*, traduction Lamairesse, pp. 108-112.

Les sortilèges n'ont fait qu'augmenter en nombre chaque jour. Au XVe siècle, dans l'*Anourga Rounga* ou théâtre de l'Amour, le poète Koullianmoul donne parmi ses 130 recettes les moyens de charmer, fasciner, subjuguer les femmes ; il préconise aussi des philtres, de l'encens et des vers magiques, pour fasciner les hommes [1].

Les simples malédictions sont considérées comme ayant une grande puissance maléfique, la légende de la vieille divinité védique Soma, qui est devenue le dieu de la lune, nous en est une preuve. On lui donne pour épouses les vingt-sept filles du rishi Dasksha. Les alternatives d'éclat et de pâleur de la lune sont dues à « une maladie de langueur » du dieu Soma, causée par la malédiction de Dasksha, furieux de voir son gendre, trop amoureux de la quatrième de ses filles, Rohini, négliger toutes les autres pour elle [2].

Comme on le voit, les maléfices des hommes pouvaient atteindre les dieux eux-mêmes. D'ailleurs, d'après les indouïstes, les dieux n'ont pas une puissance illimitée ; c'est ainsi que « le grand sacrifice, celui de cent chevaux, accompli selon les rites, rend le sacrificateur capable de disputer à Indra lui-même l'empire du ciel [3] ».

Certains Brahmes attribuent également un grand pouvoir à l'ascétisme ; ils admettent, qu'au moyen de macérations excessives, le dévot acquiert le pouvoir de subjuguer les divinités.

On peut trouver, dans le *Ramayana*, un cas de ce genre ; Brahma lui-même, « l'aïeul originel de tous les êtres », s'empresse de faire visite à l'austère Bhagiratha [4].

Au moyen de certaines pratiques de pénitence (*tapa*) et de

[1] Lamairesse, *Kama-Soutra*, Introduction, p. 28.
[2] L. de Milloue, *Guide du Musée Guimet*, Paris, 1894, p. 10.
[3] Williams Monier, *Hindouism*, p. 40.
[4] *Ramayana*, traduction Fauché, tome I, p. 35.

certaines invocations appelées *mantras*, les Brahmes peuvent aussi obliger les dieux à leur obéir, à frapper de maladie ou à guérir tel ou tel homme.

Mais les hommes qui possèdent le plus grand pouvoir magique sont ceux qui appartiennent à la caste des *Dwidjas* (hommes deux fois nés) ou ceux qui deviennent *Yoghis*.

L'initiation de l'enfant dwidja commence à huit ans . après la célébration d'une fête, on fait commencer à l'enfant des prières, on lui fait faire des exercices tendant à supprimer la respiration ; on lui fait répéter mécaniquement des syllabes et des mots mystiques : *Aum-Bhûr*, *Bhonouah*, *Svar*, etc. ; on lui fait prendre des bains et on lui fait faire des ablutions [1].

Quant au Yoghi, il n'a qu'un but, devenir étranger au monde ambiant : « Si, comme la tortue retire à elle tous ses membres, le solitaire soustrait tous ses sens au monde ambiant, en lui la sagesse est affermie [2]. » Le Yoghi doit être indifférent à tout. « Dans nos langues occidentales, dit Letourneau, il n'y a qu'un mot pour désigner cet état de soi-disant perfection mystique, c'est l'idiotie [3]. »

Si nous en croyons les récits de nombreux voyageurs, le Yoghi pourrait facilement se consoler du jugement peu aimable que Letourneau porte sur son compte, car, grâce à ses pratiques mystiques, il acquerrait un pouvoir prodigieux : il pourrait extérioriser sa force nerveuse, pour produire le mouvement d'objets à distance, sans contact, pour ranimer un mourant, pour activer la nutrition d'une graine en germe, au point de la transformer en quelques heures en un arbuste couvert de fleurs et de fruits.

Le brahmanisme, grâce à ses attraits érotiques, grâce à son respect de la famille, grâce enfin au merveilleux qu'il a su exploiter, a reconquis son empire et, depuis le XIe siècle, il a complètement expulsé les ascètes bouddhistes de toute l'Inde, à l'exception de Ceylan. Actuellement toute la puissance

[1] LETOURNEAU, *loc. cit.*, p. 435.
[2] *Bhagavad-Gita*, traduction Burnouf, p. 35.
[3] LETOURNEAU, *loc. cit.*, p. 427.

occulte, qu'on attribuait aux anciens sorciers, reste acquise à certains prêtres, aux fakirs et aux Yoghis.

Si aujourd'hui nous pénétrions dans un temple çivaïte de Bénarès, voici ce que nous pourrions peut-être voir :

Sur un piédestal se trouve une statue richement décorée : c'est un homme à trois têtes et à quatre bras ; il est armé d'un trident, d'une massue, d'un disque, il pose une main sur « le linga ». C'est Siva-Trimourti.

Devant ce dieu, un homme est prosterné, égrenant son chapelet : il appelle le dieu par tous ses noms : grand dieu, *Maha-Deva*, dieu terrible, *Bhairava*, *Mha-Kâla*. Que demande-t-il, cet homme ? peut-être de favoriser un sortilège, car Siva est le grand destructeur ; peut-être au contraire de le guérir d'un maléfice, car Siva peut aussi guérir tous les maux.

Pénétrons maintenant dans un sanctuaire consacré à *Dourgâ*, c'est-à-dire à la *sakty*, à l'épouse noire de Siva. Nous verrons une statue au corps vert, à douze bras armés de toutes sortes d'armes et perçant de son trident un démon. Devant cette idole une femme actionne un moulin à prières, que désire-t-elle ? se faire aimer d'un nouvel amant ou se venger d'un infidèle ? Nous ne pouvons le savoir, car Dourgâ peut accorder l'une ou l'autre faveur, si la dévote suit certains rites. Mais, connaissant l'esprit méchant de la digne épouse de Siva, nous serions probablement plus près de la vérité en pensant à une vengeance ou à la consécration d'un maléfice.

Dirigeons-nous vers un nouveau temple, le choix ne nous manque pas, ne sommes-nous pas à Bénarès, la ville religieuse par excellence ?

Entrons dans l'un des sanctuaires de *Vichnou*, nous voyons encore des pèlerins en prières, les uns devant *Kama*, les autres devant *Lakshmi*.

Le dieu de l'amour est à cheval sur un perroquet et tire de l'arc ; sa flèche est armée d'une fleur de lotus, en guise de fer.

Lakshmi, épouse de Vichnou, déesse de l'amour, de la beauté et de la fortune, tient dans ses mains une fleur de

lotus ; à chacune de ses malléoles reste attaché un fragment de la chaîne de virginité, chaîne qui empêchait l'écartement des jambes et qui a été brisée.

Que demande-t-on à Kama et à Lakshmi ? Des succès amoureux, la consécration de philtres, et rien de plus. Les dieux vichnouïstes sont, en effet, plus aimables que leurs confrères sivaïstes, ce ne sont ni des dieux destructeurs, ni des dieux vengeurs.

Dans les grandes cérémonies où on demande le secours de ces dieux, par l'intermédiaire des prêtres, on ne se contente pas de réciter des prières, on apporte de l'huile, du beurre et de l'eau, que le Brahme consacre.

En résumé, nous voyons que les premiers Ariahs avaient très probablement apporté avec eux la croyance aux sortilèges, qu'ils avaient renforcé leurs superstitions en y ajoutant les pratiques des noirs aborigènes. Les Brahmanes défendaient l'emploi des sortilèges dans les premiers Védas ; ils l'admirent plus tard, pour se concilier les peuplades aborigènes et s'en faire des alliés contre les Kchattryas.

Plus tard, enfin, pour lutter contre le bouddhisme, ce sont les Brahmes eux-mêmes qui exhument et remettent en honneur toutes les croyances de la sorcellerie, grâce auxquelles un homme peut espérer satisfaire facilement toutes ses passions, surtout sa haine ou son amour.

Mais si les prêtres permettent les sortilèges, ils veulent s'en réserver le monopole : les philtres et les amulettes doivent être saints et consacrés par les prêtres.

C'est en exploitant la croyance aux sortilèges que les Brahmes ont pu tout à la fois s'attirer des fidèles et battre monnaie.

2° Rapports de la sorcellerie avec le bouddhisme

Lorsque au ve siècle avant notre ère, Sidhârta Gaoutama, plus connu sous le nom de *Çakya-Mouni*, commença à prêcher sa sublime doctrine, il alla à l'encontre de toutes les idées admises autour de lui. Il nia la création du monde et l'existence

des dieux. Il affirma la « transmigration », dont l'homme ne peut se délivrer que par la science et la charité, qui lui ouvrent les portes du *Nirvâna*.

Ces doctrines philosophiques auraient eu probablement fort peu de succès en ces temps de grossières superstitions, si la morale prêchée par le Bouddha n'avait pas eu une valeur incontestable. Ce fils de roi, qui avait abandonné le trône de Kapilavastou, pour se livrer à la méditation, ne venait-il pas dire : « La loi des castes est inique : il ne faut accepter d'autre supériorité que celle de la vertu et de la science. » Ne prêchait-il pas la charité, l'amour du prochain et l'égalité ?

Le Bouddha fit de nombreux disciples, et parmi ceux-ci beaucoup se firent apôtres et contribuèrent à répandre la nouvelle doctrine.

Quand Gaoutama fut mort, ses disciples les plus fidèles s'empressèrent de se réunir dans les conciles de *Râjâgrihya* et de *Vaiçalî* afin d'éviter les schismes et de conserver l'unité de la nouvelle religion. Malgré ces précautions, des schismes se produisirent : deux écoles principales se formèrent ; la première, *Hinayana*, ou du petit développement, resta fidèle aux dogmes des deux premiers conciles ; la seconde, *Mahayana*, ou du grand développement, a beaucoup exagéré les dogmes primitifs et est tombée dans le mysticisme.

En dépit de ces fâcheuses divisions, le bouddhisme fit des progrès immenses ; il atteignit son apogée dans l'Inde vers le IIIe siècle de notre ère.

C'est alors que les Brahmes délaissés purent croire un instant leur cause perdue ; ils continuèrent cependant la lutte avec habileté et ténacité et ils restèrent vainqueurs.

Les causes de la déchéance du bouddhisme, dans l'Inde, furent multiples : Çakya-Mouni avait rejeté les dieux et les vieilles superstitions populaires si chères à l'imagination vive des Hindous ; il avait prêché une morale très belle sans doute, mais difficile à pratiquer, et il avait trop poussé ses disciples à l'ascétisme et au célibat.

Les Brahmes s'empressèrent, nous l'avons vu, de relever

toutes les vieilles superstitions et de flatter les passions érotiques des Hindous. Il n'en fallut pas davantage pour faire revenir nombre de bouddhistes dans les temples brahmaniques.

De plus, pendant que les classes dirigeantes du bouddhisme voyaient s'éteindre leur race dans l'ascétisme et le célibat, tout bon brahmaniste se faisait un devoir de « payer la dette des ancêtres » suivant la loi de Manou, c'est-à-dire d'avoir au moins un enfant pour le remplacer.

Joignons à cela que l'esprit de caste, contre lequel allait la doctrine du Bouddha, était resté vivace, et nous ne nous étonnerons pas de voir les bouddhistes diminuer peu à peu pour disparaître complètement de l'Inde dès le XIe siècle.

Dès ses débuts, le bouddhisme avait eu des missionnaires courageux et il s'était peu à peu étendu au Thibet, à la Chine, à la Cochinchine et au Japon ; actuellement il a environ 400 millions d'adhérents, soit le quart de la population de la terre.

Si cette religion a pu si bien s'étendre hors de son berceau, c'est qu'elle est devenue très malléable et que, dans chaque pays, elle s'est attirée les populations en acceptant les superstitions locales.

Lorsqu'il pénétra au Thibet, le bouddhisme rencontra une religion indigène, qu'on a appelée religion *Bon*. C'était un ensemble de croyances *chamaniques*, dans lesquelles la sorcellerie avait le premier rang. La lutte fut assez vive ; après une première période de triomphe (au VIIe siècle), suivie d'une déchéance momentanée, les bouddhistes de l'école Mahayana s'établirent définitivement au VIIIe siècle. Mais cette école avait dû s'écarter considérablement du bouddhisme primitif prêché par Çakya-Mouni ; elle était devenue mystique et elle avait dû englober la religion locale, en faisant dans ses dogmes et ses légendes une large place aux croyances et superstitions populaires.

Les démons et les génies, les dieux et les *bodhisatvas* ou saints bouddhistes, jouèrent un grand rôle ; la sorcellerie et l'exorcisme furent fort en honneur.

Lorsque, en 1417, le prêtre *Tsen-Khapa* eut fait admettre ses réformes et fondé l'institution lamaïque, le clergé thibétain se trouva l'un des mieux organisés du monde, avec son chef temporel et spirituel, le Dalaï-Lama, ses cardinaux ou *khampos*, ses lamas ou évêques, ses *gélongs* ou prêtres. Ce novateur raviva, pour se donner plus d'autorité, toutes les vieilles croyances de la sorcellerie, et attribua aux exorcismes et aux talismans, faits par les lamas, une vertu à toute épreuve, comme nous avons pu le voir, en étudiant les Thibétains.

Le bouddhisme avait pénétré en Chine dès l'an 225 avant J.-C., mais il ne réussit à s'y établir fermement que dans les trois premiers siècles de notre ère.

Les premiers missionnaires hindous eurent à lutter contre les adeptes du *taoïsme*, curieuse religion formée par l'amalgame de superstitions grossières avec les doctrines métaphysiques assez élevées prêchées par *Lao-Tseu*, au VIe siècle avant notre ère. La magie, l'astrologie, la sorcellerie et les exorcismes étaient fort en honneur dans cette religion.

Ces missionnaires eurent aussi à lutter contre les disciples de *Koung-fou-Tseu* (*Confucius*). Ce philosophe avait réformé l'ancien culte naturaliste et fétichiste de la Chine et laissé à ses disciples un code de morale basé sur les devoirs et les obligations réciproques des hommes et le respect de l'antiquité.

Les premiers bouddhistes avaient voulu prêcher les doctrines de leur maître dans toute leur intégrité ; ils avaient essayé de lutter face à face avec leurs adversaires religieux et ils avaient perdu la bataille.

Le bouddhisme, qui a réussi à s'établir dans le Céleste Empire, se rattache à l'école Mahayana. Les disciples de cette école, avec la souplesse et l'activité qui leur sont propres, ont su rendre leurs doctrines populaires, en adoptant toutes les superstitions et les légendes indigènes, en ouvrant les portes de leur Panthéon aux divinités locales, et surtout en prêtant le grand éclat de leurs cérémonies au culte des morts, si cher aux Chinois.

De nombreux schismes se sont produits et actuellement il

y a dix-huit sectes principales, sans compter les fidèles, qui reconnaissent l'autorité du Dalaï-Lama, de Lhassa.

Ces différentes sectes possèdent des livres sacrés, dans lesquelles se trouvent, avec la traduction des « écritures hindoues » accompagnée de nombreux commentaires, des livres de sorcellerie et d'exorcisme.

Le bouddhisme a pénétré dans l'Indochine : là, il a eu des fortunes diverses.

Au *Cambodge*, il s'est laissé imprégner de brahmanisme ; il semble être resté sans influence sur la sorcellerie, qui, nous l'avons vu, est pratiquée surtout par des hommes du peuple dont le prétendu pouvoir est souvent héréditaire.

Dans l'*Annam* et au *Tonkin*, le bouddhisme de l'école Hinayana a échoué ; celui de l'école Mahayana ne s'est établi qu'en se laissant pénétrer par un certain nombre de doctrines taoïstes et de superstitions locales ; il a favorisé les sorciers.

Dans la *Birmanie* et le *Siam*, l'école Hinayana règne presque exclusivement, aussi retrouvons-nous là la doctrine de Gaoutama dans sa pureté presque absolue, et constatons-nous la rareté des superstitions.

Il ne faudrait cependant pas croire que « l'école du petit développement » soit absolument ennemie des amulettes, car, à Ceylan, le seul point de l'Inde où elle conserve son influence, on voit les pèlerins bouddhistes emporter avec eux et considérer comme de précieuses amulettes, des morceaux d'écorce du célèbre Ficus-Religiosa. D'après la tradition, cet arbre planté à Ceylan, vers le milieu du IIIe siècle, provient du Ficus, à l'ombre duquel s'asseyait habituellement le Bouddha. Rhys David nous dit qu'on trouve aussi d'autres « arbres sacrés », d'autres « amulettes », des « charmes et des reliques [1] ».

Lorsque, au IVe siècle, après avoir conquis la Corée, le bouddhisme du nord, c'est-à-dire de l'école Mahayana, envahit le *Japon*, il se trouva en présence de la religion *Sïn-Tô*, qui, aujourd'hui encore, est considérée comme religion d'Etat.

[1] Rhys David, *Budhism*, p. 39.

Le caractère spécial du Sïn-Tô, c'est la haine de la sorcellerie et de l'idolâtrie, haine poussée à tel point, qu'il est interdit de faire des images des dieux.

Le bouddhisme reçut dans son Panthéon les divinités shintoïstes et s'empressa de les représenter, comme ses autres dieux, par des images. Il fit entrer également dans ses légendes les vieilles superstitions locales, et devint ainsi facilement populaire.

De nombreux schismes se produisirent peu à peu ; d'autre part, certaines écoles sectaires de la Chine envoyèrent des missionnaires au Japon, si bien qu'aujourd'hui le bouddhisme japonais compte 12 sectes principales subdivisées en 36 sous-sectes.

Malgré cette division, le bouddhisme a recruté de nombreux adhérents dans l'empire du Mikado, mais il n'a jamais pu vaincre complètement la vieille religion Sïn-Tô, à laquelle la famille royale et les princes restent toujours attachés.

Nous voyons donc que l'invasion bouddhiste a favorisé les croyances superstitieuses.

Nous avons vu d'autre part, lorsque nous avons étudié la croyance aux sortilèges chez les Japonais, que les prêtres shintoïstes, loin de rester fidèles à l'esprit de leur religion et de combattre les superstitions, prennent souvent plaisir à se faire passer pour sorciers et à user de charmes.

La sorcellerie est donc encouragée par le bouddhisme, interdite par le Sïn-Tô, mais pratiquée cependant par les prêtres de cette dernière religion.

En résumé, après cette courte étude du bouddhisme, nous pouvons dire :

Les doctrines primitives de Çakya-Mouni repoussaient les superstitions ; cela a même été l'une des causes de la déchéance du bouddhisme dans l'Inde.

Partout où elle a établi son influence, l'école Mahayana a pris pied en favorisant la sorcellerie et les autres superstitions.

L'école Hinayana a conservé presque pure la doctrine du

maître, elle a généralement refusé d'admettre les superstitions locales et elle a souvent échoué à cause de cette rigidité.

L'influence du bouddhisme sur la croyance aux sortilèges a donc varié avec les écoles, l'une l'a propagée, l'autre l'a combattue.

3° Rapports de la sorcellerie avec l'islamisme

Quoique, au point de vue chronologique, cette religion doive prendre place après le christianisme, nous étudierons dès maintenant l'islamisme dans ses rapports avec la sorcellerie, afin de pouvoir rechercher ensuite d'une façon complète et sans interruption, depuis les origines jusqu'à nos jours, les rapports de la religion du Christ avec la sorcellerie.

Mahomet est convaincu de l'existence des sorciers : ce sont les démons qui enseignent aux hommes la magie [1] et les méchants sorciers tiennent leur pouvoir d'un pacte qu'ils ont passé avec le roi des ténèbres, Eblis.

Chez les Arabes, chez les Bédouins, chez les tribus païennes de l'Afrique tropicale, partout, les disciples de Mahomet ont trouvé des sorciers et des amulettes. Nulle part le Koran n'a détrôné les gris-gris préislamiques, il est devenu lui-même gris-gris, comme nous l'avons vu chez les Bambaras et les Bédouins.

« Des petits exemplaires du Koran, des versets de ce livre ou même simplement certains des noms donnés à Dieu, même les noms des Sept Dormants et de leur chien servent d'amulettes [2]. »

Parmi ces amulettes, les unes protègent à la guerre, les autres conjurent les sorts et surtout le mauvais-œil.

On trouve aussi des *papiers à boire*, « c'est-à-dire des amulettes que l'on boit après les avoir fait dissoudre dans l'eau. D'autres papiers sont des papiers d'amour ou de consentement, qui fortifient la fidélité amoureuse [3] ».

[1] *Koran*, *Sourate* II, 96.
[2] Dozy, *Histoire de l'Islamisme*, p. 511
[3] Mayeux, *Bédouins*, III, p. 132.

Ces amulettes ne sauraient être trop nombreuses ; c'est qu'en effet chaque homme est exposé à des sorts multiples : c'est le lien ou ligature d'aiguillette qui fait le désespoir des amoureux, c'est la *zizanie* ou inimitié « que certains caractères magiques sèment entre amis », c'est la possession du diable qui fait passer un démon dans le corps.

Tous ces maléfices sont les œuvres de méchants sorciers, surtout de ceux qui ont fait un pacte avec Eblis, suivant le rite que nous avons étudié en parlant des Bédouins.

Ces croyances semblent d'abord en contradiction avec les doctrines fatalistes des musulmans ; mais ceux-ci s'en tirent en disant que les maléfices d'une part, les amulettes d'autre part, n'agissent que s'ils ne sont pas contraires au destin.

Cette explication est très facile pour les sorciers : si un maléfice ou un gris-gris n'agit pas, on ne doit pas pour cela mettre en doute le pouvoir de l'enchanteur, c'est qu'il devait en être autrement qu'on le désirait, « c'était écrit ».

Ces croyances ne furent pas sans influence sur la sorcellerie du moyen âge ; grâce, en effet, aux invasions musulmanes, aux croisades et à l'influence que prit à un certain moment l'Ecole arabe [1], les pratiques de la sorcellerie musulmane pénétrèrent dans une grande partie de l'Europe, mais principalement dans la presqu'île ibérique et en France.

Au XIVe siècle, les procédés d'envoûtement étaient presque aussi perfectionnés (?) que de nos jours ; voici un passage de l'historien Ibn Kadoun, qui nous donne à ce sujet des détails très précis :

« Nous avons vu de nos propres yeux, un de ces individus fabriquer l'image d'une personne qu'il voulait ensorceler. Ces images se composent de choses dont les qualités ont un certain rapport avec les intentions et les projets de l'opérateur et qui représentent symboliquement et, dans le but d'unir et de désunir, les noms et les qualités de celui qui doit être sa victime. Le magicien prononce ensuite quelques paroles sur l'image

[1] Professeur Proust, *L'Ecole arabe et la croyance aux sortilèges* (*Revue de l'Hypnotisme*, juillet 1893).

qu'il vient de poser devant lui et qui offre la représentation réelle ou symbolique de la personne qu'il veut ensorceler ; puis il souffle et lance, hors de sa bouche, une portion de salive, qui s'y était amassée, et fait vibrer en même temps les organes qui servent à énoncer les lettres de cette formule malfaisante ; alors il tend, au-dessus de cette image symbolique, une corde, qu'il a apprêtée pour cet objet, et y met un nœud pour signifier qu'il agit avec résolution et persistance, qu'il fait un pacte avec le démon, qui était son associé dans l'opération, au moment où il crachait, et pour montrer qu'il agit avec l'intention bien arrêtée de consolider le charme. A ces procédés et à ces paroles malfaisantes est attaché un mauvais esprit, qui, enveloppé de salive, sort de la bouche de l'opérateur.

» Plusieurs mauvais esprits en descendent alors et le résultat est que le magicien fait tomber sur sa victime le mal qu'il lui souhaite [1]. »

De nos jours, lorsqu'un musulman se croit frappé de tels maléfices, il s'adresse à une sorcière arabe ou à un marabout.

La sorcière dit à son client qu'elle lui fera savoir s'il est réellement ensorcelé, et qu'elle le guérira. Pour cela, elle lui fait fixer un cercle noir, qu'elle s'est tracé dans la paume de la main avec un charbon. C'est une véritable séance de braidisme ; aussi, quand le malade est hypnotisable, il ne tarde pas à s'endormir, et, à son réveil, il peut se trouver guéri.

Chez le marabout, la cérémonie est un peu différente, mais, au fond, le procédé est le même. Sur une table, recouverte d'une nappe blanche, le saint musulman place une carafe pleine d'eau, à travers laquelle il fera fixer à son client une bougie allumée. C'est dans cette eau que le malheureux maléficié doit voir apparaître celui qui lui a jeté le sort ; le plus souvent, il entre en hypnose superficielle et ne tarde pas à avoir une hallucination dans laquelle il croit apercevoir celui de ses ennemis qu'il avait déjà pu soupçonner.

[1] Ibn Kadoun, cité par De Rochas, *L'Envoûtement*, pp. 9-10.

Le marabout lui affirme alors qu'il va guérir et il lui donne quelque amulette.

Au Caire, les sorciers, qu'on appelle *mandjeb*, emploient des procédés analogues ; ils font fixer au patient un point noir marqué au milieu d'une assiette blanche. C'est encore là de l'hypnotisme.

En résumé, nous voyons que la religion de Mahomet a admis, dès l'origine, l'existence des maléfices et qu'elle a contribué à l'extension de la croyance aux sortilèges.

4° De la croyance au pouvoir des sorciers chez les peuples chrétiens, rapports du christianisme avec la sorcellerie

Nous avons vu que les Hébreux, les Grecs, les Latins et les Barbares redoutaient les sorciers. Les croyances superstitieuses de ces différents peuples s'étaient mélangées et répandues dans toute l'étendue de l'empire romain, pour la plus grande satisfaction des « Chaldéens » et des « Egyptiens », qui exploitaient les naïfs.

C'est dans un tel milieu que naquit et se développa le christianisme.

Jésus, qui semble avoir appartenu à la tribu mystique des Esséniens et qui avait passé sa jeunesse en Egypte, ne devait pas ignorer le pouvoir qu'on attribuait autour de lui aux sortilèges. Toutefois, il est impossible de retrouver dans les Evangiles, une allusion directe à cette croyance. Jésus chasse bien les démons, mais nous ne voyons nulle part qu'aucun maléficié soit venu le trouver. Il semble cependant que les possessions pussent être quelquefois l'œuvre de sorciers. Jésus n'était pas seul, en effet, à délivrer les possédés. Lorsque les Juifs lui reprochent de chasser le démon, grâce à l'aide de Beelzebud, Jésus répond : « Par l'intermédiaire de qui vos fils les chassent-ils [1] ? » Il y avait donc des Hébreux qui commandaient aux démons et qui, s'ils avaient le pouvoir de chasser les esprits des ténèbres, pouvaient également envoyer ces

[1] *Evangelium secundum Matthæum*, cap. XII, 27.

esprits où bon leur plaisait et par là même occasionner la possession d'un homme.

Jésus lui-même pratique le *transfert* de la possession d'un homme à des animaux, lorsqu'il envoie les esprits posséder des porcs, qui vont se jeter à la mer [1].

Le doux Jésus aurait donc pu user de maléfices ; il se contenta, pour montrer son pouvoir à ses ennemis, de les faire tous tomber à terre en prononçant une seule parole, lorsque guidés par le traître, ils vinrent s'emparer de sa personne au jardin des Oliviers [2].

Les apôtres, après la mort de leur maître, parcoururent le monde, pour prêcher la nouvelle doctrine. Ils faisaient de nombreux miracles ; ils voyaient venir à eux un grand nombre de possédés et de maléficiés, ils guérissaient les uns et les autres par la simple imposition des mains ou par une seule parole.

Pendant quelque temps, Apollonius de Thyane, d'une part, Simon le Mage d'autre part firent concurrence aux thaumaturges chrétiens.

Jamais le peuple romain n'avait été aussi convaincu de la puissance des sortilèges : on considérait comme sorciers tous les thaumaturges, qu'ils fussent disciples d'Apollonius, de Simon ou du Christ.

Dans certains cas, les juges eux-mêmes prenaient des précautions pour ne pas être victimes des maléfices des chrétiens qu'ils condamnaient. Ils les faisaient raser et les aspergeaient d'urine, comme nous avons vu qu'ils le firent pour sainte Lucie.

Peu à peu le christianisme fit des progrès et alors Satan tendit à remplacer Hécate, la protectrice des sorcières.

C'est à l'esprit des ténèbres que les chrétiens attribuèrent la plupart des prodiges opérés par les prêtres des anciennes religions. Ces derniers vinrent grossir les rangs des sorciers

[1] *Evangelia secundum Lucam*, cap. VIII, 29, 34 ; *secundum Matthæum*, cap. VIII, 28, 33.

[2] *Evangelium secundum Joannem*, cap. XVIII, 6.

quand l'édit de Milan (313) eut reconnu le christianisme religion d'Etat.

Alors on redoutait fort les maléfices et, en 337, on vit Constance publier un édit, par lequel il condamnait au bûcher ceux qui « de loin font mourir leurs ennemis ».

Lorsque Julien l'Apostat fit un dernier effort pour ranimer le polythéisme agonisant, il rendit aux anciens mystères leur antique splendeur et partout il encouragea les artisans de l'occulte. On vit alors les sorciers se multiplier.

Les doctrines répandues par les disciples de l'école d'Alexandrie, Plotin (205-270), Porphyre (233-304), Jamblique (325), favorisèrent également la croyance des sortilèges.

Le christianisme n'avait pas échappé aux Dioclétien et aux Néron pour succomber dans cette dernière lutte. Il resta vainqueur. Mais, à côté de lui, restèrent toujours des ennemis dangereux, les gnostiques.

Ceux-ci avaient allié les procédés de calcul mystique de la Kabale aux doctrines des écoles philosophiques et à certaines doctrines chrétiennes.

Après une lutte ouverte de peu de durée, les gnostiques, atteints par la persécution, se tinrent dans l'ombre. C'est à peine si, au moyen âge, l'Eglise en découvre quelques-uns, qu'elle fait brûler comme hérétiques ; tel fut le cas du chancelier Etienne et de ses compagnons.

Ils se cachèrent alors de plus en plus et contribuèrent à former certaines sociétés secrètes. Leur doctrine est parvenue jusqu'à nous. On rencontre encore dans les sociétés d'occultistes un certain nombre de gnostiques. N'a-t-on pas vu, il y a quelques années, un essai de restauration de la gnose avec Jules Stany Doinel, comme grand-prêtre ?

Si nous insistons ici sur ces disciples de Simon le Mage, c'est qu'ils ont contribué à répandre les doctrines cabalistiques, sur lesquelles sont venues se greffer de nombreuses pratiques de sorcellerie.

Nous venons de voir quelle fut l'influence indirecte du christianisme sur l'expansion de la croyance aux sortilèges

Voyons maintenant comment de l'Eglise même sortirent des adeptes de Satan.

Dès les débuts la religion prêchée par Jésus-Christ tendit à relever le rôle social de la femme. Aussi ne devons-nous pas nous étonner de voir le 4e œcuménique de Chalcédoine permettre à la femme d'être consacrée.

Tertulien et Athanase s'en indignèrent. Peut-être avaient-ils raison. L'amour du merveilleux est en effet commun à toutes les filles d'Eve ; aussi avec elles voit-on pénétrer dans l'Eglise des vestiges des vieilles superstitions.

Dès 369, le concile de Laodicée enleva les droits conférés aux diaconesses par l'œcuménique de Chalcédoine.

Ce concile défendit en même temps les superstitions ; voici le texte du 36e canon : « Les prêtres et les clercs ne doivent être ni enchanteurs, ni mathématiciens, ni astrologues ; ils ne feront point ce qu'on appelle amulettes, qui sont véritablement des liens des âmes, et tous ceux qui en porteront sur soi seront chassés de l'Eglise [1]. »

Lorsque le concile de Carthage, en 391, eut totalement exclu la femme de l'Eglise, celle-ci qui « ne se passera jamais, trompeuse ou trompée, du mystère [2] », se vengea de l'abandon dans lequel on la laissait, en conservant et en transmettant à ses enfants la tradition des prodiges et des merveilles qu'elle tenait de sa grand'mère.

Un jour, affolée, près de son enfant, qui se débattait dans des convulsions, elle essaya une de ces vieilles amulettes dont on lui avait parlé si souvent, elle vit son enfant sauvé et elle devint guérisseuse. Un autre jour, dans un accès de jalousie motivé par l'infidélité de son mari, elle médita longuement au moyen de quel maléfice elle atteindrait le coupable et sa complice, et elle devint envoûteuse. Plus tard enfin, dans un accès d'hystérie elle prédit des faits dont quelques-uns se réalisèrent, nouvelle Pythonisse, elle devint somnambule.

[1] R.-L. Lebrun, *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, Paris, 1750, p. 389.
[2] Bois, *Le Satanisme et la Magie*, p. 59.

Mais « le miracle hors de la maison des prêtres ne semble pas bon aux prêtres ; œuvre de Satan, toute œuvre hors du sanctuaire [1] ».

Chassée des autels du Divin, la femme ne put plus être que la prêtresse du Maudit. Ainsi se forma la sorcière, dans l'Eglise même.

Alors la sorcellerie fut fort en honneur. Vers 418, d'après Grégoire de Tours, l'antipape Eulalius, le rival de Benoît Ier, se croit « lié » par ses concubines.

Vers l'an 500, Théodoric se plaint d'être victime du même sortilège.

C'est vers cette époque que les *Annales d'Angleterre* font naître, en Ecosse, le fameux Ambroise Merlin. Cet enchanteur aurait été assez puissant pour donner au roi Uterius la forme de Gorloïde, duc de Cornouaille, afin de lui permettre d'abuser de la femme de ce duc [2].

C'est alors aussi, que vivait, d'après la légende, le fameux magicien écossais, Michel Scott, qui avait à lutter contre des sorcières puissantes. Un jour, ayant eu l'imprudence de laisser tomber sa baguette entre les mains de la sorcière de Falsehope il se vit changé en lièvre par un coup de sa propre baguette, et il ne put retrouver sa forme naturelle qu'après être rentré chez lui [3].

L'Eglise veut lutter énergiquement contre la sorcellerie. En une centaine d'années, quatre conciles se réunissent, tous anathématisent les sorciers et les devins : en 506, le concile d'Agde leur consacre son 42e canon ; en 511, celui d'Orléans, son 30e canon ; en 578, celui d'Auxerre, son 4e canon ; en 630, celui de Reims, son 14e canon.

Dès 578, nous voyons apparaître un premier procès de sorcellerie. Le petit-fils de Childebert mourut sans qu'aucun médecin sût à quoi attribuer cette mort. On accusa le général Mummol d'avoir fait rejeter sur cet enfant un sort dont il était

[1] Bois, *Le Satanisme et la Magie*, p. 100.
[2] Delrio, *loc. cit.*, p. 207.
[3] De Résie, *loc. cit.*, p. 24.

lui-même atteint. Frédégonde fit mettre le général à la torture, puis arrêter les femmes qui avaient dû pratiquer le transfert du maléfice. Celles-ci avouèrent, au milieu des tortures, qu'elles étaient sorcières et qu'elles avaient bien reporté sur l'enfant le sort dont souffrait Mummol [1].

Dans le courant du VIIe siècle, les mesures répressives prises par l'Eglise ne font point diminuer le nombre des sorciers. Aussi, en 742, voyons-nous le dernier représentant de la race, Childéric III, publier un édit ordonnant aux évêques de veiller, avec l'aide des magistrats, à ce que le peuple ne se livre pas à la pratique des différentes superstitions païennes et en particulier des sortilèges et des incantations.

En dépit de cette ordonnance, les sorciers continuèrent à prospérer, et, sous Pépin le Bref, nous voyons le célèbre Zédéchias faire de nombreux adeptes ; sous l'influence de ce cabaliste, les pratiques de la magie noire se répandirent de plus en plus.

A son arrivée au pouvoir, Charlemagne essaya de chasser les occultistes et les sorciers de ses Etats. Il prohiba dans ses Capitulaires, la sorcellerie, la magie, la divination et l'enchantement. Il visa d'une façon toute spéciale les noueurs d'aiguillette. Ceux-ci devaient être alors assez nombreux et fort redoutés : l'empereur fut, en effet, obligé de légitimer le divorce pour cause d'impuissance par sortilège.

Dans de tels cas, il fallait avoir recours à l'épreuve du *congrès*, pour prouver que l'impuissance était bien réelle. Sous les yeux de témoins désignés, l'homme et la femme, mis en présence, devaient essayer d'avoir des rapports sexuels. L'homme qui se croyait « lié » ne pouvait-il entrer en érection ; la femme qui se croyait « chevillée » ne pouvait-elle « admettre le membre viril en son vagin » pour cause de vaginisme ou pour toute autre raison, l'impuissance était considérée comme réelle et le divorce pouvait avoir lieu.

[1] Bodin, *La Démonomanie des Sorciers*, p. 331.

Cette législation continua à être appliquée, quoique avec moins de rigueur, sous Louis le Débonnaire.

Les rois n'édictaient d'ailleurs pas de peines corporelles contre les sorciers : ils « laissaient à l'Eglise le soin de faire rougir de honte et de punir par l'excommunication ceux qui ont recours à des sortilèges, pour se procurer quelque avantage, et qui ne craignent pas d'attendre les bienfaits du démon » [1].

Dans les siècles qui suivirent, l'Ecole arabe fit sentir son influence sur les sciences occultes et en particulier sur l'alchimie, l'astrologie et la sorcellerie. Les autorités fermèrent les yeux et laissèrent les sorciers se livrer en paix à leurs pratiques et à l'étude de leurs grimoires.

Pendant ce temps « la démonologie néo-platonicienne », que « Michel Psellus avait fait revivre en Grèce », faisait de nombreux adeptes dans toute l'Europe orientale. Là aussi les sorciers se multipliaient, en dépit des lois sévères, qui avaient été édictées dans le Code du Bas-Empire, et qui punissaient de mort les devins et les sorciers.

Dès le début du XIVe siècle, nous retrouvons de nombreuses poursuites dirigées contre les sorciers.

La crainte des maléfices était alors poussée à tel point que l'on vit les fils de Philippe le Bel faire entre eux « une association par écrit », et se promettre « un secours mutuel contre ceux qui voulaient les faire mourir, par le secours de la sorcellerie ».

Ce fut sous le règne de l'un de ces associés, Louis X, que se fit le procès d'Enguerrand de Marigny.

Ce garde du trésor avait été inculpé du crime de concussion et d'altération des monnaies, et, pour ce motif, arrêté. Le roi s'apprêtait à se montrer clément à l'égard de son favori, lorsque les ennemis de celui-ci firent intervenir dans cette affaire une question de sorcellerie.

Le magicien Paviot et sa femme venaient d'être arrêtés,

[1] *Capitule* XIII, De sortilegiis et sortianis.

pour « avoir voulu, au moyen de deux images de cire, faire périr le roi Louis et son oncle, Charles de Valois ». Les ennemis d'Enguerrand, parmi lesquels se trouvait le comte de Valois, rejetèrent sur lui tout l'odieux de cette affaire. A les en croire, le nécromant aurait agi, à l'instigation de la sœur et de la femme de l'accusé ; il aurait fabriqué « des images de cire, à la ressemblance du roi, du comte Charles et d'autres barons, afin de procurer par sortilège la délivrance d'Enguerrand et de jeter un maléfice sur lesdits roi et seigneurs ; lesquelles images maudites étaient en telle manière ouvrées que, si longuement elles eussent duré, lesdits rois, comte et barons n'eussent chaque jour fait qu'amenuiser, sécher et languir jusqu'à la mort » [1].

Louis X, effrayé, laissa condamner son favori, qui fut pendu à Montfaucon.

En 1317, c'est le second pape d'Avignon, Jean XXII, que ses ennemis ont voulu ensorceler : « Les magiciens, Jacques dit Brabançon et Jean d'Amant, médecin, ont préparé des breuvages pour nous empoisonner, nous et quelques cardinaux, nos frères, et n'ayant pas eu la commodité de nous les faire prendre, ils ont fait des images de cire, sous nos propres noms, pour attaquer notre vie, en piquant ces images. Mais Dieu nous a préservés et fait tomber entre nos mains trois de ces images diaboliques [2]. »

En 1332, c'est le roi de France Philippe VI, que son cousin Robert d'Artois essaie de faire envoûter. Le procès du comte d'Artois fut porté devant la Chambre des Pairs ; là, parmi les dépositions des témoins, on remarque celle du Père Sagebran, auquel l'accusé avait demandé, avec force supplications, de baptiser une image de cire « de la longueur d'un pied et demi, pour laquelle il y avait tout prêts le parrain et la marraine » [3].

Quinze ans plus tard, un procès semblable était intenté, dans la Lozère, à un prêtre du diocèse de Clermont-Ferrant,

[1] *Chronique de Saint-Denis*, citée par De Rochas, *L'Envoûtement*, pp. 11-12.

[2] *Bibl. Arch. hist. de Tarn-et-Garonne*, t. IV, 2e trimestre, 1876.

[3] *L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 20 janvier 1893.

appelé Pépin, accusé de plusieurs crimes de sorcellerie et tout particulièrement d'avoir essayé d'envoûter l'évêque de Mende, au moyen d'une figure de cire.

L'accusé avoua qu'il avait fabriqué cette image de sa main, avec deux livres de cire. Il « la fabriqua avec de l'eau chaude et sans autre mélange, un vendredi...

» L'ange du jour s'appelait Anhoël, nom qui est inscrit sur la poitrine de ladite image, en même temps que six autres noms d'anges, qu'il a oubliés, et sur le front de l'image il a inscrit celui de l'évêque, pour se conformer à la science de cette opération. »

Il n'avait pas baptisé la figurine, il croyait cependant que « l'évêque se ressentirait du mal que quelqu'un ferait à cette image ».

Il avait pratiqué cet envoûtement pour plaire au seigneur d'Apcher, qui voulait se débarrasser de l'évêque. Il avait suivi pour la fabrication de son maléfice, le rituel conseillé par un livre de sorcellerie, qu'il avait copié sur un autre livre dans un château, près de Perpignan, et aussi par un livre intitulé *De Naturalibus*, que lui avait donné le roi de Majorque. Il avoua qu'il avait étudié, à Cordoue et à Tolède, des livres de magie [1].

Dans ce même siècle, on vit la folie de Charles VI considérée comme le résultat d'un sortilège et ce fut au duc d'Orléans qu'on attribua ce maléfice.

Martin Delrio nous raconte complaisamment comment « le duc d'Orléans tascha premièrement d'éteindre la Lignée royale, par sacrilèges, et s'élever dans le thrône royal, par le moyen du Diable. Il bailla son espée, son poignard et son anneau à certain moyne renié et à ses compagnons, afin qu'ils fussent consacrés et charmés par prestiges sathaniques et qu'il en pût exercer les maléfices qu'il projetait dans son esprit. Ce moyne estant en la tour de Mongeye, près de Lagny-sur-Marne, évoca deux démons à soi par ses arts, auxquels il bailla l'espée, le

[1] Edmond Falgairolle, *Un Envoûtement en Gévaudan en l'année 1347*, Nîmes, 1892.

poignard et l'anneau pour les enchanter, puis les ayant repris, les rendit au duc d'Orléans, lequel charma si subtilement, par iceux, le roi Charles, son cousin, qu'à peine aucun s'en peut apercevoir. Le premier charme fut fait à Beauvais, si contagieux et violent que les ongles et les cheveux en tombèrent au roi ; le second, en la ville du Mans, ayant une si grande force, qu'aucun homme du monde n'eust pu juger si le roi vivait ou non, car il était étendu de son long, sans aucun pouls, ni sentiment, qu'on peut apercevoir. Mais, après qu'il eut repris ses sens et fut revenu à soy : je vous prie, dict-il, ostez cette espée, qui me transperce le corps, c'est le duc d'Orléans, mon cousin, que me procure mal » [1].

Pour traiter le roi, on appela cinq sorciers. Un premier, Arnaud Guillem, qui venait du fond de la Guyenne, avait promis d'obtenir la guérison complète en prononçant une seule parole. Il prononça cette fameuse formule magique, mais l'état du roi, au lieu de s'améliorer, sembla empirer.

Quatre nouveaux magiciens, Pierre, Lancelot, Poinson, Briquet furent appelés ; ils prescrivirent des scarifications et des breuvages désagréables, puis firent des incantations. Ils n'obtinrent point la guérison qu'ils avaient promise ; et, comme la maladie du roi continuait à s'aggraver, on leur trancha la tête.

Le procès du comte d'Artois et la maladie de Charles VI achevèrent de mettre la sorcellerie à la mode. Chaque grand seigneur eut dans son château un magicien, qui, en dehors de ses fonctions d'astrologue et d'alchimiste, remplissait celles de nécromancien et d'envoûteur.

C'est ainsi que le célèbre seigneur de Laval, Gilles de Raiz se laissa ruiner et conduire au crime, par un habile escroc, qui se faisait passer pour un magicien puissant. Finalement ce seigneur fut condamné à être brûlé pour s'être livré « à la sodomie et à la pratique du sortilège ».

Nous ne saurions nous apitoyer sur le sort de ce scélérat,

[1] Delrio, *loc. cit.*, p. 391

qui avait sacrifié la vie de nombreux enfants à la satisfaction de ses passions. Il n'en est pas de même d'un assez grand nombre de malheureux, qu'on livra ensuite au bûcher sur la simple accusation de sorcellerie.

Il y eut, en effet, après le procès de Raiz, une véritable épidémie de sorcellerie : nombre d'hystériques avouèrent qu'elles avaient fait un pacte avec le diable, qu'elles avaient eu des rapports avec des démons incubes, qu'elles allaient au sabbat et qu'elles pouvaient faire mourir qui elles voulaient. Le récit de ces hallucinations leur valut le bûcher.

Quelquefois aussi on accusa de pratiquer des sortilèges et on brûla, sous ce prétexte, des personnes dont on voulait se débarrasser à tout prix et contre lesquelles on ne pouvait faire valoir d'autres griefs. C'est ainsi que Jeanne, « la bonne Lorraine » fut condamnée à être « brûlée vive, comme sorcière, relapse ».

Pendant que de tels faits se passaient en France, les sorcières écossaises, dont la célébrité était déjà connue d'Ausone au IVe siècle, ne restaient pas en retard :

Le roi d'Ecosse, Dufas, tombait en langueur ; il se desséchait peu à peu et se plaignait d'avoir de grandes sueurs nocturnes. Les médecins consultés n'y entendaient rien, mais à en croire les rumeurs populaires le roi aurait été envoûté. Cette nouvelle fut confirmée par des messagers, qui avaient été envoyés au château de Forres en Moravie. La fille d'une sorcière, qui était la maîtresse d'un soldat du château, connaissait les maléfices et les avait révélés à son amant. Ce dernier les répéta à ses amis et la nouvelle arriva enfin aux oreilles du capitaine Doneval et des ambassadeurs. Ceux-ci se rendent chez les sorcières, les trouvent l'une faisant fondre une image du roi devant le feu, l'autre récitant des charmes et versant un liquide sur l'image en fusion.

Les vieilles dirent être payées par les principaux de Moravie pour faire ce maléfice.

On brisa l'image et dès cette nuit même le roi était guéri.

poignard et l'anneau pour les enchanter, puis les ayant repris, les rendit au duc d'Orléans, lequel charma si subtilement, par iceux, le roi Charles, son cousin, qu'à peine aucun s'en peut apercevoir. Le premier charme fut fait à Beauvais, si contagieux et violent que les ongles et les cheveux en tombèrent au roi ; le second, en la ville du Mans, ayant une si grande force, qu'aucun homme du monde n'eust pu juger si le roi vivait ou non, car il était étendu de son long, sans aucun pouls, ni sentiment, qu'on peut apercevoir. Mais, après qu'il eut repris ses sens et fut revenu à soy : je vous prie, dict-il, ostez cette espée, qui me transperce le corps, c'est le duc d'Orléans, mon cousin, que me procure mal » [1].

Pour traiter le roi, on appela cinq sorciers. Un premier, Arnaud Guillem, qui venait du fond de la Guyenne, avait promis d'obtenir la guérison complète en prononçant une seule parole. Il prononça cette fameuse formule magique, mais l'état du roi, au lieu de s'améliorer, sembla empirer.

Quatre nouveaux magiciens, Pierre, Lancelot, Poinson, Briquet furent appelés ; ils prescrivirent des scarifications et des breuvages désagréables, puis firent des incantations. Ils n'obtinrent point la guérison qu'ils avaient promise ; et, comme la maladie du roi continuait à s'aggraver, on leur trancha la tête.

Le procès du comte d'Artois et la maladie de Charles VI achevèrent de mettre la sorcellerie à la mode. Chaque grand seigneur eut dans son château un magicien, qui, en dehors de ses fonctions d'astrologue et d'alchimiste, remplissait celles de nécromancien et d'envoûteur.

C'est ainsi que le célèbre seigneur de Laval, Gilles de Raiz se laissa ruiner et conduire au crime, par un habile escroc, qui se faisait passer pour un magicien puissant. Finalement ce seigneur fut condamné à être brûlé pour s'être livré « à la sodomie et à la pratique du sortilège ».

Nous ne saurions nous apitoyer sur le sort de ce scélérat,

[1] Delrio, *loc. cit.*, p. 391

qui avait sacrifié la vie de nombreux enfants à la satisfaction de ses passions. Il n'en est pas de même d'un assez grand nombre de malheureux, qu'on livra ensuite au bûcher sur la simple accusation de sorcellerie.

Il y eut, en effet, après le procès de Raiz, une véritable épidémie de sorcellerie : nombre d'hystériques avouèrent qu'elles avaient fait un pacte avec le diable, qu'elles avaient eu des rapports avec des démons incubes, qu'elles allaient au sabbat et qu'elles pouvaient faire mourir qui elles voulaient. Le récit de ces hallucinations leur valut le bûcher.

Quelquefois aussi on accusa de pratiquer des sortilèges et on brûla, sous ce prétexte, des personnes dont on voulait se débarrasser à tout prix et contre lesquelles on ne pouvait faire valoir d'autres griefs. C'est ainsi que Jeanne, « la bonne Lorraine » fut condamnée à être « brûlée vive, comme sorcière, relapse ».

Pendant que de tels faits se passaient en France, les sorcières écossaises, dont la célébrité était déjà connue d'Ausone au IVe siècle, ne restaient pas en retard :

Le roi d'Ecosse, Dufas, tombait en langueur ; il se desséchait peu à peu et se plaignait d'avoir de grandes sueurs nocturnes. Les médecins consultés n'y entendaient rien, mais à en croire les rumeurs populaires le roi aurait été envoûté. Cette nouvelle fut confirmée par des messagers, qui avaient été envoyés au château de Forres en Moravie. La fille d'une sorcière, qui était la maîtresse d'un soldat du château, connaissait les maléfices et les avait révélés à son amant. Ce dernier les répéta à ses amis et la nouvelle arriva enfin aux oreilles du capitaine Doneval et des ambassadeurs. Ceux-ci se rendent chez les sorcières, les trouvent l'une faisant fondre une image du roi devant le feu, l'autre récitant des charmes et versant un liquide sur l'image en fusion.

Les vieilles dirent être payées par les principaux de Moravie pour faire ce maléfice.

On brisa l'image et dès cette nuit même le roi était guéri.

Telle est, en résumé, l'histoire qu'a rapportée Boëce et que Hierosme Cardan considère comme un conte [1].

En Angleterre, on vit également, sous Henri VI, se dérouler, à la cour, un procès intéressant, nous voulons parler de l'affaire de la duchesse de Glocester, qui fut jugée en 1439.

« L'orgueil, l'avarice et les dérèglement d'Eléonore Cobham, qui, après avoir été la maîtresse de plusieurs seigneurs de la cour, avait fini par devenir l'épouse légitime de l'héritier présomptif de la couronne, lui avaient attiré la haine publique et la conduisirent enfin à sa ruine.

» Un des chapelains du duc, Roger Bolingbrooke, fut accusé de nécromancie et de s'être montré avec les instruments de son art à la populace admiratrice devant Saint-Paul : « Il était merveilleusement équipé, portant une épée dans sa main droite, dans sa gauche un sceptre, assis dans une chaise aux quatre coins de laquelle étaient fixées quatre épées, dont la pointe se dirigeait vers quatre images de cuivre » (Will-Wyrcester, 461).

» Dans la seconde nuit qui suivit, Dame Eléonore (c'est ainsi qu'on appelait la duchesse) entra secrètement dans le sanctuaire de Westminster, ce qui naturellement excita les soupçons. Elle fut confrontée avec Bolingbrooke qui déclara que c'était à son instigation qu'il s'était adonné à l'étude de la magie. Les informations qui suivirent prouvèrent qu'Eléonore croyait fermement à cet art, que pour s'assurer les affections du duc elle avait employé des *philtres* fournis par Majory Jourdemain, célèbre sorcière d'Eye, et que pour apprendre sa fortune à venir (son mari devant hériter de la couronne) elle avait chargé Bolingbrooke de découvrir combien durerait la vie du roi.

» Bientôt après on accusa de trahison Bolingbrooke et Southwell, chanoine de Saint-Paul, comme auteurs du crime et la duchesse comme complice.

» On dit que Bolingbrooke et Southwell avaient, à la sollicitation d'Eléonore, fabriqué une *image de cire*, l'avaient exposée à une certaine chaleur, persuadés que la santé du roi s'affaiblirait à mesure que la cire fondrait.

[1] Boece, cité par Wier, *loc. cit.*, livre III, p. 341.

» Les deux femmes cependant furent citées devant la cour ecclésiastique : Jourdemain, comme sorcière relapse, fut condamnée à être brûlée ; Eléonore avoua quelques-uns des vingt-huit articles de l'accusation portée contre elle et nia les autres ; mais quand elle eut entendu la déposition des témoins, elle cessa de se défendre et se recommanda à la miséricorde de la cour.

» Elle fut forcée, pendant trois jours de la semaine, de parcourir nu-tête, un cierge allumé à la main, les rues de la capitale et ensuite renfermée pour sa vie dans un château de l'île de Man.

» Southwell mourut avant d'être jugé ; deux autres complices obtinrent leur pardon, mais Bolingbrooke fut convaincu et exécuté, avouant le crime de nécromancie, mais niant celui de trahison [1]. »

On a prétendu que tout ce procès avait été dirigé par le cardinal de Winchester ; jaloux de la confiance que le roi accordait au duc de Glocester, ce cardinal aurait suborné des témoins pour déclarer que la duchesse avait de fréquentes entrevues avec le prêtre nécromancien et la sorcière.

Cela devint la mode d'ailleurs, d'accuser de sorcellerie toute personne dont on désirait se défaire. C'est ainsi que, sous le protectorat de Richard III, la reine douairière Elisabeth Woodwill et ses parents furent accusés de se livrer à la pratique des sciences maudites ; de même l'évêque d'Ely, Morton, fut accusé de sorcellerie, par le meurtrier des enfants d'Edouard.

Sous Louis XI, en France, les sorciers purent se livrer en paix à toutes leurs pratiques : le roi, très superstitieux, les craignait et, pour se les attacher, les favorisait. Après la mort de ce protecteur, les poursuites ne tardèrent pas à recommencer.

Sous Charles VIII, des sorciers pénétrèrent à la cour et

[1] De Résie, *loc. cit.*, t. II, p. 380.

poignard et l'anneau pour les enchanter, puis les ayant repris, les rendit au duc d'Orléans, lequel charma si subtilement, par iceux, le roi Charles, son cousin, qu'à peine aucun s'en peut apercevoir. Le premier charme fut fait à Beauvais, si contagieux et violent que les ongles et les cheveux en tombèrent au roi ; le second, en la ville du Mans, ayant une si grande force, qu'aucun homme du monde n'eust pu juger si le roi vivait ou non, car il était étendu de son long, sans aucun pouls, ni sentiment, qu'on peut apercevoir. Mais, après qu'il eut repris ses sens et fut revenu à soy : je vous prie, dict-il, ostez cette espée, qui me transperce le corps, c'est le duc d'Orléans, mon cousin, que me procure mal » [1].

Pour traiter le roi, on appela cinq sorciers. Un premier, Arnaud Guillem, qui venait du fond de la Guyenne, avait promis d'obtenir la guérison complète en prononçant une seule parole. Il prononça cette fameuse formule magique, mais l'état du roi, au lieu de s'améliorer, sembla empirer.

Quatre nouveaux magiciens, Pierre, Lancelot, Poinson, Briquet furent appelés ; ils prescrivirent des scarifications et des breuvages désagréables, puis firent des incantations. Ils n'obtinrent point la guérison qu'ils avaient promise ; et, comme la maladie du roi continuait à s'aggraver, on leur trancha la tête.

Le procès du comte d'Artois et la maladie de Charles VI achevèrent de mettre la sorcellerie à la mode. Chaque grand seigneur eut dans son château un magicien, qui, en dehors de ses fonctions d'astrologue et d'alchimiste, remplissait celles de nécromancien et d'envoûteur.

C'est ainsi que le célèbre seigneur de Laval, Gilles de Raiz se laissa ruiner et conduire au crime, par un habile escroc, qui se faisait passer pour un magicien puissant. Finalement ce seigneur fut condamné à être brûlé pour s'être livré « à la sodomie et à la pratique du sortilège ».

Nous ne saurions nous apitoyer sur le sort de ce scélérat,

[1] Delrio, *loc. cit.*, p. 391

qui avait sacrifié la vie de nombreux enfants à la satisfaction de ses passions. Il n'en est pas de même d'un assez grand nombre de malheureux, qu'on livra ensuite au bûcher sur la simple accusation de sorcellerie.

Il y eut, en effet, après le procès de Raiz, une véritable épidémie de sorcellerie : nombre d'hystériques avouèrent qu'elles avaient fait un pacte avec le diable, qu'elles avaient eu des rapports avec des démons incubes, qu'elles allaient au sabbat et qu'elles pouvaient faire mourir qui elles voulaient. Le récit de ces hallucinations leur valut le bûcher.

Quelquefois aussi on accusa de pratiquer des sortilèges et on brûla, sous ce prétexte, des personnes dont on voulait se débarrasser à tout prix et contre lesquelles on ne pouvait faire valoir d'autres griefs. C'est ainsi que Jeanne, « la bonne Lorraine » fut condamnée à être « brûlée vive, comme sorcière, relapse ».

Pendant que de tels faits se passaient en France, les sorcières écossaises, dont la célébrité était déjà connue d'Ausone au IVe siècle, ne restaient pas en retard :

Le roi d'Ecosse, Dufas, tombait en langueur ; il se desséchait peu à peu et se plaignait d'avoir de grandes sueurs nocturnes. Les médecins consultés n'y entendaient rien, mais à en croire les rumeurs populaires le roi aurait été envoûté. Cette nouvelle fut confirmée par des messagers, qui avaient été envoyés au château de Forres en Moravie. La fille d'une sorcière, qui était la maîtresse d'un soldat du château, connaissait les maléfices et les avait révélés à son amant. Ce dernier les répéta à ses amis et la nouvelle arriva enfin aux oreilles du capitaine Doneval et des ambassadeurs. Ceux-ci se rendent chez les sorcières, les trouvent l'une faisant fondre une image du roi devant le feu, l'autre récitant des charmes et versant un liquide sur l'image en fusion.

Les vieilles dirent être payées par les principaux de Moravie pour faire ce maléfice.

On brisa l'image et dès cette nuit même le roi était guéri.

Telle est, en résumé, l'histoire qu'a rapportée Boëce et que Hierosme Cardan considère comme un conte [1].

En Angleterre, on vit également, sous Henri VI, se dérouler, à la cour, un procès intéressant, nous voulons parler de l'affaire de la duchesse de Glocester, qui fut jugée en 1439.

« L'orgueil, l'avarice et les dérèglement d'Eléonore Cobham, qui, après avoir été la maîtresse de plusieurs seigneurs de la cour, avait fini par devenir l'épouse légitime de l'héritier présomptif de la couronne, lui avaient attiré la haine publique et la conduisirent enfin à sa ruine.

» Un des chapelains du duc, Roger Bolingbrooke, fut accusé de nécromancie et de s'être montré avec les instruments de son art à la populace admiratrice devant Saint-Paul : « Il était merveilleusement équipé, portant une épée dans sa main droite, dans sa gauche un sceptre, assis dans une chaise aux quatre coins de laquelle étaient fixées quatre épées, dont la pointe se dirigeait vers quatre images de cuivre » (Will-Wyrcester, 461).

» Dans la seconde nuit qui suivit, Dame Eléonore (c'est ainsi qu'on appelait la duchesse) entra secrètement dans le sanctuaire de Westminster, ce qui naturellement excita les soupçons. Elle fut confrontée avec Bolingbrooke qui déclara que c'était à son instigation qu'il s'était adonné à l'étude de la magie. Les informations qui suivirent prouvèrent qu'Eléonore croyait fermement à cet art, que pour s'assurer les affections du duc elle avait employé des *philtres* fournis par Majory Jourdemain, célèbre sorcière d'Eye, et que pour apprendre sa fortune à venir (son mari devant hériter de la couronne) elle avait chargé Bolingbrooke de découvrir combien durerait la vie du roi.

» Bientôt après on accusa de trahison Bolingbrooke et Southwell, chanoine de Saint-Paul, comme auteurs du crime et la duchesse comme complice.

» On dit que Bolingbrooke et Southwell avaient, à la sollicitation d'Eléonore, fabriqué une *image de cire*, l'avaient exposée à une certaine chaleur, persuadés que la santé du roi s'affaiblirait à mesure que la cire fondrait.

[1] Boece, cité par Wier, *loc. cit.*, livre III, p. 341.

» Les deux femmes cependant furent citées devant la cour ecclésiastique : Jourdemain, comme sorcière relapse, fut condamnée à être brûlée ; Eléonore avoua quelques-uns des vingt-huit articles de l'accusation portée contre elle et nia les autres ; mais quand elle eut entendu la déposition des témoins, elle cessa de se défendre et se recommanda à la miséricorde de la cour.

» Elle fut forcée, pendant trois jours de la semaine, de parcourir nu-tête, un cierge allumé à la main, les rues de la capitale et ensuite renfermée pour sa vie dans un château de l'île de Man.

» Southwell mourut avant d'être jugé ; deux autres complices obtinrent leur pardon, mais Bolingbrooke fut convaincu et exécuté, avouant le crime de nécromancie, mais niant celui de trahison [1]. »

On a prétendu que tout ce procès avait été dirigé par le cardinal de Winchester ; jaloux de la confiance que le roi accordait au duc de Glocester, ce cardinal aurait suborné des témoins pour déclarer que la duchesse avait de fréquentes entrevues avec le prêtre nécromancien et la sorcière.

Cela devint la mode d'ailleurs, d'accuser de sorcellerie toute personne dont on désirait se défaire. C'est ainsi que, sous le protectorat de Richard III, la reine douairière Elisabeth Woodwill et ses parents furent accusés de se livrer à la pratique des sciences maudites ; de même l'évêque d'Ely, Morton, fut accusé de sorcellerie, par le meurtrier des enfants d'Edouard.

Sous Louis XI, en France, les sorciers purent se livrer en paix à toutes leurs pratiques : le roi, très superstitieux, les craignait et, pour se les attacher, les favorisait. Après la mort de ce protecteur, les poursuites ne tardèrent pas à recommencer.

Sous Charles VIII, des sorciers pénétrèrent à la cour et

[1] De Résie, *loc. cit.*, t. II, p. 380.

eurent un assez grand succès près des courtisans qui venaient les consulter dans l'espoir d'obtenir la bienveillance du roi. Celui-ci, informé de ces intrigues, rendit une ordonnance prescrivant de poursuivre les enchanteurs, les devins et les nécromanciens.

C'est vers cette époque également que Henri Institor et Jacques Sprenger dirigèrent activement les poursuites contre les sorciers dans les provinces du Rhin ; ces moines dominicains avaient été envoyés, comme inquisiteurs, après qu'Innocent VIII eut lancé en 1484 une bulle « contre ceux des deux sexes qui avaient commerce avec le démon et qui tourmentaient par leurs sorcelleries les hommes et les animaux ».

Dans l'ouvrage qu'ils publièrent sous le titre *Malleus maleficorum* [1], les inquisiteurs nous apprennent que les sorciers faisaient bouillir dans des chaudières la chair d'enfants mort-nés. Le bouillon était conservé dans des outres de peau de bouc. Ceux qui demandaient à entrer au service du diable en buvaient et aussitôt ils comprenaient tout l'art des sortilèges.

Ils nous racontent également qu'à Chypre un soldat anglais fut changé en âne et rendu à sa forme trois ans après.

Nous venons de voir que le xve siècle fut riche en procès de sorcellerie, aussi bien en France que dans les autres « pays de la chrétienté ».

Ce fut dans ce siècle qu'on fit de la sorcellerie une crime *sui generis* ; on la considéra comme une ligue avec Satan et un abandon de Dieu.

Il était admis que tous ceux qui s'adonnaient à la pratique des sciences occultes étaient les serviteurs du Maudit ; les uns lui avaient été consacrés dès leur naissance ; les autres avaient conclu avec lui un pacte, par lequel, ils lui avaient vendu leur âme, en échange d'un pouvoir magique, dont ils pouvaient user pendant leur vie.

C'est ainsi que les sorciers acquéraient le pouvoir de se transformer en tel ou tel animal, le plus souvent en loup ; le

[1] Sprenger, *Malleus maleficorum*.

pouvoir de nuire par leurs enchantements aux hommes et aux animaux et aussi d'envoyer des démons tourmenter leurs ennemis ou séduire les femmes qu'ils désiraient.

Dans le xvie siècle ces croyances ne firent que s'accréditer ; quelques procès célèbres sont là pour nous le prouver.

Un arrêt du Parlement de Besançon, daté du mois de décembre 1522, condamne à être brûlés vifs, Pierre Burget et Michel Verdun « pour avoir fait danses et sacrifices au diable, s'être changés en loups, avoir eu commerce avec des louves et avoir dévoré des enfants » [1].

Le Parlement de Dôle, par un arrêt du 28 janvier 1573, condamne « à être bruslé vif », Gilles Garnier, Lyonnais, lequel « le jour Saint-Michel, étant en forme de loup-garou, print une jeune fille de l'âge de dix à douze ans, près du bois de la Serre, en une vigne, au vignoble de Chatenoy, près Dôle, un quart de lieue et *illec* l'avait tuée et occise tant avec ses mains semblant pattes qu'avec ses dents et mangé la chair des cuisses et bras d'icelle et en avait porté à sa femme. Et pour avoir en même forme, un mois après, pris une autre fille et icelle tuée pour la manger, s'il n'eust été empesché par trois personnes, comme il l'a confessé, et, quinze jours après, avoir étranglé un jeune enfant de dix ans, au vignoble de Gredissans et mangé la chair des cuisses, jambes et ventre d'iceluy, et pour avoir en forme d'homme et non de loup, tué un autre garçon de treize ans, en intention de le manger, si on ne l'en eust empêché, comme il le confessa sans force ni contrainte » [2].

Un an plus tard, en 1574, lorsque Coconas et La Mole furent exécutés en place de Grève, on trouva sur ce dernier une figure de cire, qui avait été fabriquée par Cosme Ruggieri, le magicien préféré de Catherine de Médicis.

On pensa tout d'abord qu'il s'agissait là d'une tentative d'envoûtement, dirigée contre Charles IX. Mais La Mole soutint toujours que cette figure avait été faite « pour obtenir

[1] De Résie, *loc. cit.*, t. II, p. 256.
[2] Cité par Bodin, *La démonomanie des sorciers*, p. 256.

l'amour d'une grande princesse », c'est-à-dire l'amour de la reine Marguerite.

Cosme fut condamné aux galères, mais, grâce à la protection de Catherine de Médicis, l'arrêt ne fut point exécuté.

C'est dans le même siècle que fut brûlée Barbe Doré, qui « avoit guari quelques-uns, qu'elle avait ensorcelés » [1]. Pour obtenir ce résultat, elle avait fendu un pigeon et l'avait mis sur l'estomac du patient, en disant ces mots, qui sont rapportés par son procès : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, de Monsieur saint Anthoine et de Monsieur saint Michel, tu puisses guarir du mal ». De plus, elle avait ordonné de faire « une neuvaine par chacun jour, à l'église du village ».

Nous ne citons ici que les faits les plus notables ; il y eut, en effet, à cette époque, de nombreux procès de sorcellerie. Cosme Ruggieri et les autres magiciens, que protégeait la reine, avaient fait de nombreux adeptes. Les sorciers avaient afflué à Paris, et, en 1572, Pierre de l'Estoile pouvait écrire que « par suite des troubles religieux, on avait relevé le chiffre de trente mille sorciers, tant les croyances à l'occultisme étaient répandues, tant les creusets étaient interrogés, les pierres précieuses broyées, tant l'étude de la toxicologie était approfondie » [2].

Parmi ces « adeptes », on retrouvait assez fréquemment des prêtres. On ne doit donc pas s'étonner de voir un certain nombre de prêtres ligueurs faire des tentatives d'envoûtement pour venger l'assassinat du duc et du cardinal de Guise.

Ils « poussèrent la méchanceté et la superstition jusqu'à faire de petites images de cire représentant Henri III et le roi de Navarre, qu'ils plaçaient sur l'autel et les perçaient pendant la messe et durant quarante jours consécutifs, avec des aiguilles. Puis, le quarantième jour, ils les perçaient au cœur, espérant provoquer par là la mort de ces princes » [3].

Ce n'était là, somme toute, avec un certain mélange des

[1] Bodin, *loc. cit.*, p. 364.

[2] Cité par le docteur Legué, *Médecins et empoisonneurs au* XVIIe *siècle*, Paris, 1896, p. 114.

[3] *Journal de l'Etoile*, cité par De Résie, *loc. cit.*, t. II, p. 20.

pratiques de la sorcellerie vulgaire, que la réédition des fameuses messes votives, qu'on avait célébrées assez souvent, en Espagne, « pour la mort des ennemis ».

Pendant que ces faits se passaient en France, il y avait aussi des procès de sorcellerie en Ecosse, en Angleterre et en Allemagne.

En *Ecosse*, le roi Jacques redoutait fort les maléfices. Il fit mettre à mort son frère, le comte de Mar, parce qu'il le soupçonnait de s'entendre avec des sorcières, dans le dessein d'abréger ses jours.

En 1537, ce fut le tour de la comtesse de Glammis, Jeanne Douglas, d'être accusée, en même temps que son fils et son second mari, « d'avoir attenté, par maléfices et sortilèges », aux jours de ce même roi, dans l'intention de rétablir par ce moyen, la puissance de la maison de Douglas, représentée alors par Angus, frère de lady Glammis. Les accusés furent condamnés à mort.

En *Angleterre*, Henri VIII avait recours à des accusations de sorcellerie contre Buckingham, en 1521, et contre Hungerford, en 1528.

En 1541, une loi fut publiée contre les actes de conjuration et de sorcellerie. On fit de ces actes un délit spécial, qui pouvait être puni de la peine capitale, sans être accompagné, comme auparavant, de circonstances, qui le rendait criminel.

Cette loi avait surtout un but religieux et politique. Il était d'autant plus facile de perdre son ennemi, en l'accusant de sorcellerie, que, dans de tels cas, on acceptait le témoignage des enfants et des hallucinés. Il suffisait que quelqu'un eût été vu par un halluciné, « dans ses propres formes et figures », pour être considéré comme sorcier et condamnable.

De même qu'en France les catholiques avaient souvent poursuivi les Albigeois et les Vaudois, comme serviteurs de Satan, de même, sous Jacques Ier, les protestants expulsèrent les catholiques sous prétexte qu'ils avaient passé un pacte avec le démon et qu'ils se livraient à la pratique des sortilèges.

Il est d'ailleurs probable que certains prêtres se soient livrés,

vers cette époque, à l'étude des « sciences maudites ». En 1578, par exemple, « un prêtre sorcier qui s'appelle Instincton, demye lieue, près de Londres, a été trouvé saisi, au mois de septembre, de 3 images de cire conjurées pour faire mourir la reine d'Angleterre » [1].

Vers la fin du XVIe siècle, nous trouvons l'histoire d'un envoûtement qui eut une certaine célébrité. Catherine Munro, baronne de Fowlis, avait eu « une querelle de belle-mère » avec Robert, le fils aîné de son mari ; elle voulut le faire mourir sous l'influence d'un maléfice, puis faire épouser sa veuve par son propre fils, Georges Munro.

Pendant ce temps-là, un autre beau-fils de la baronne, Hector, était malade. Il avait consulté une sorcière et fait transférer sa maladie sur Georges. C'était la sorcière Marion-Mac Ingarah qui avait opéré : elle avait d'abord fait faire le simulacre de l'inhumation d'Hector, elle avait fait une évocation sur sa tombe pour le rappeler à la vie, puis elle avait fait le simulacre de l'inhumation de Georges.

Hector guérit, Georges mourut, et la baronne, désolée, reconnut qu'elle avait eu affaire à une sorcière plus forte qu'elle.

Cette histoire se répandit et ne contribua pas peu à accréditer la foi en la puissance des sortilèges.

D'ailleurs, la pratique des maléfices était fort répandue à cette époque, aussi voyons-nous Shakespeare [2] nous présenter dans *Macbeth* une scène de sorcellerie, très conforme aux rites prescrits par les vieux grimoires de l'époque.

L'une des sorcières veut envoûter un matelot dont la femme l'a insulté : elle le fera maigrir, elle le rendra sec comme foin. — « *I will drain him dry as hay* », dit-elle. Plus tard, nous la voyons mettre dans son chaudron, pour faire son maléfice, plusieurs ingrédients, parmi lesquels nous remarquons : une dent de loup, le « doigt d'un enfant étranglé dès sa naissance », et un élément qu'elle appelle *witche's mummy*

[1] Bodin, *loc. cit.*, p. 29.
[1] Shakespeare, *Macbeth*, acte I, scène III ; acte IV, scène I.

En *Allemagne*, de 1550 à 1560, il y eut une épidémie de possession démoniaque qui fut, en partie, attribuée à l'influence de certains magiciens.

La principale possession fut celle des *nonnains*. Ces religieuses voyaient le diable sous forme de chien, se cachant sous elles et « y faisant des choses honteuses » ; sous forme de chats, sous les traits de leur mère et de leur frère.

Au couvent de Nazareth, nous retrouvons l'hallucination génésique nocturne, si fréquente chez les hystériques : la sœur Gertrude croyait partager sa couche avec un incube [1].

Les sorcières de Westphalie furent alors célèbres, ce fut pour elles qu'en 1560 on vit renaître les « épreuves judiciaires » et en particulier, « l'épreuve de l'eau », qui avait été employée autrefois, pour découvrir les vols et les crimes, mais qui avait été abolie, en 1215, comme superstitieuse, par le quatrième concile de Latran.

On attachait la sorcière en lui fixant le bras droit à la jambe gauche, et le bras gauche à la jambe droite, puis on la jetait dans l'eau. Ou bien elle surnageait, alors elle était sorcière, et on la retirait de l'eau pour la faire monter sur le bûcher ; ou bien elle allait au fond et souvent se noyait ; alors : « Dieu soit béni ! elle n'était pas sorcière ! »

Cette épreuve fut réintroduite en France par le livre de Bodin, *La démonomanie des Sorciers*. Ce livre contribua à répandre la crainte des sortilèges et à fixer la jurisprudence de la sorcellerie ; cette œuvre fut continuée en 1599 par les *Controverses et recherches magiques* de Martin Delrio, et au début du XVIIe siècle par les livres de Boguet et de Pierre de Lancre.

Voici, d'après ces « maîtres bouchers », ainsi que les appelle Wier, dans quelles circonstances une femme était arrêtée et condamnée comme sorcière :

Un homme venait se plaindre qu'un sort avait frappé sa femme, ses enfants, ses bestiaux ou ses récoltes. Il s'agissait

[1] Paul Richer, *Etudes sur la grande hystérie*.

de trouver l'auteur du maléfice. On avait d'abord pour se guider des présomptions : c'était sans doute une femme qui avait causé le mal, car les sorcières sont infiniment plus nombreuses que les sorciers ; ce pouvait être une vieille femme ayant la réputation de commercer avec le diable ; ce pouvait être aussi une jeune femme, belle, brune, à longs cheveux, car le diable aime les belles femmes et les longs cheveux noirs.

Le nom de la personne soupçonnée pouvait ne pas être sans importance : « Sorcellerie damnable que de s'appeler Verdelet, Joly-Bois, Saute-Buisson, Verdure, Esprit familier, Blanc démon, tous noms maudits, qui sont ceux du diable [1]. »

On devait soupçonner, plus que toutes autres, les filles de sorcières, car elles sont « communément sorcières » et « présumées criminelles comme leurs mères [2] ».

N'avait-on pas de présomptions ? On pouvait avoir recours à différents procédés pour trouver la criminelle. On pouvait, comme on le faisait en Allemagne, tenir à la main un tamis, qui se mettait à trembler en présence de la sorcière. On pouvait aussi « faire prendre des souliers neufs, graissés d'oing de porc, aux jeunes enfants, qui vont à l'église, de laquelle les sorcières ne peuvent sortir, s'il ne plaît à ceux qui ont les souliers graissés [3] ».

En pareille matière, les affirmations d'un seul témoin, même d'un enfant, étaient considérées comme suffisantes pour emprisonner un accusé et même le livrer au bourreau. C'est ainsi que, sur le témoignage d'une fillette de huit ans, « impotente de tous ses membres », qui disait qu'on lui avait introduit dans le corps, au moyen d'une croûte de pain, cinq démons (Loup, Chat, Chien, Joly, Griffon), Boguet fit jeter en prison Françoise Secrétain. Il aurait même livré cette prétendue sorcière au bûcher, si elle n'avait échappé à ce supplice par le suicide.

Pour s'emparer de la malheureuse, sur laquelle étaient

[1] Ch. Richet, *L'Homme et l'Intelligence*, p. 329. Voir Wier, *loc. cit.*
[2] Bodin, *Démonomanie*, pp. 417, 451-452.
[3] Bodin, *loc. cit.*

tombés les soupçons, on devait pénétrer chez elle, « en tournant le dos », pour éviter le mauvais œil. Il fallait ensuite empêcher la sorcière de frapper le sol du talon, car elle aurait pu s'enfuir ainsi, en s'enlevant dans les airs. Lorsqu'on l'avait bien garottée, on la conduisait dans une de ces prisons qu'Axenfeld a justement appelées des *pourrissoirs*.

Les juges et leurs sbires pouvaient désormais dormir en paix, car les sorciers « ne peuvent se délivrer des mains de la justice », et ils « ne peuvent nuire à ceux qui les persécutent [1] ».

Malgré cette dernière assertion de Bodin, beaucoup de juges prenaient terreur et se trouvaient mal sous le regard fixe et égaré de quelques-uns des pauvres fous qu'ils condamnaient. « S'ils allaient faiblir, succomber sous le satanique influx ? Aussi ne permettaient-ils pas que le sorcier ou la sorcière les regardât le premier. Touchés, vaincus peut-être, ils auraient risqué d'être compatissants : à la barre on introduisait le fascinateur le dos tourné [2]. »

On interrogeait l'accusé ; s'il refusait de répondre même au milieu des tortures, on pensait qu'il avait conservé sur lui le « maléfice de taciturnité » et on lui faisait raser tout le corps, car ce fameux maléfice devait être caché dans les cheveux et dans les poils.

On pouvait ensuite soumettre l'inculpé, soit à l'épreuve de l'eau, dont nous avons déjà parlé, soit aux épreuves de la balance et du stylet.

L'épreuve de la balance consistait à mettre la sorcière dans un plateau, et une Bible d'église dans l'autre ; il était admis que toute personne plus légère qu'une Bible d'église était adepte de Satan [3].

Dans l'épreuve du stylet, on recherchait les *marques* ou stigmates du diable.

Ces marques étaient des zones d'anesthésie qui occupaient

[1] Bodin, *loc. cit.*, pp. 344-345.
[2] Bois, *Le Satanisme et la Magie*, p. 80.
[3] Leloyer, *loc. cit.*

des points variables de la peau et quelquefois tout un côté du corps. Ces zones siégeaient aussi bien sur les muqueuses que sur la peau : « J'ay sceu, en effet, d'un gentilhomme de Valois, nous dit Bodin, qu'il y en a de marqués par le diable, sous la paupière de l'œil, sous la lèvre et même au fondement... l'endroit était insensible, encore qu'on y mist une aiguille jusqu'aux os [1]. »

Si la malheureuse niait toujours le crime dont on l'accusait on la mettait à la « question ». Les tortures ne manquaient pas : après l'*estrapade*, dans laquelle on lui disloquait les jambes, la victime subissait le *collier*, sorte de garot, formé de cordes neuves, qu'on lui serrait graduellement autour du cou. On se gardait bien d'étrangler la patiente, il fallait la réserver pour d'autres supplices : il fallait encore lui marteler les jambes, les lui lier fortement l'une contre l'autre et entre les tibias enfoncer des coins.

Pendant ce temps, on demandait à l'accusée si elle n'était pas allée au sabbat, si elle n'avait pas jeté un sort à telle ou telle voisine ; on lui promettait de lui pardonner, si elle avouait. Il était, en effet, permis aux juges de faire de fausses promesses pour faire parler leurs victimes ; le moine inquisiteur Sprenger ne l'avait-il pas conseillé lui-même ?

Trompée par ces fallacieuses promesses, l'accusée criait : « confession. » On suspendait la torture, et un scribe s'empressait de recueillir les aveux : Oui ! je suis sorcière ; le diable m'est apparu, il y a une quinzaine d'années, il m'a donné une pommade dont il m'a suffi de me frotter pour me trouver transportée au sabbat, à cheval sur un balai. D'autres femmes arrivaient en même temps que moi, montées sur des boucs ou des béliers.

Au milieu de l'assemblée le diable trônait sur une grande chaise dorée, c'était un grand bouc qui avait trois cornes, une de chaque côté de la tête et au milieu une troisième, qui éclairait. Il avait une poitrine de vieille femme, avec des mamelles

[1] Bodin, *loc. cit.*

flasques et pendantes, et entre ses cuisses de bouc il exhibait sa virilité maudite, un organe démesuré, entortillé, sinueux, couvert d'écailles et trifide.

Je fus présentée à ce nouveau maître, je dus lui rendre les honneurs habituels qui consistent à lui « baiser le cul », et dès lors je compris l'art des maléfices.

Je suis retournée maintes et maintes fois au sabbat, là j'ai revu mon petit maître, et Lui, d'autre part, est venu quelquefois visiter ma couche : grâce à son membre trifurqué il a pu pratiquer avec moi dans le même temps le triple coït des incubes.

Plus d'une fois j'ai tressailli de douleur, car son membre semble hérissé de piquants, il semble parfois aussi de bois, de corne ou de fer rouge. D'autres fois j'ai tressailli, au contact de son sperme, froid comme de la glace. Mais toujours il est resté mon maître, et c'est grâce à lui que j'ai pu me changer en louve, l'an dernier, et jeter un sort à mon voisin qui m'avait insultée.

A peine une telle confession était-elle terminée que la malheureuse s'entendait condamner au bûcher. Se voyant perdue par la confession, grâce à laquelle elle avait espéré se sauver, la sorcière s'empressait de tirer une dernière vengeance de tous ses ennemis, de ceux qui l'avaient méprisée, de ceux qu'elle soupçonnait de l'avoir fait accuser.

« Oui, elle était allée au sabbat, mais elle n'y était pas seule ; elle avait parfaitement reconnu telle et telle personne » et c'étaient là de nouvelles victimes pour les inquisiteurs.

Arrivée au pied du bûcher, la condamnée se démentait, mais il était trop tard et personne n'écoutait plus ses dires.

Voilà ce qu'était devenue la jurisprudence de la sorcellerie avec les inquisiteurs. Partout les victimes étaient nombreuses ; c'est ainsi qu'en Savoie, en la seule ville de Valéry, plus de quatre-vingts sorciers furent brûlés en un an [1].

Vers la fin du XVIe siècle, les poursuites en matière de

[1] Lamber-Daneau, cité par Richet, *L'Homme et l'Intelligence*, p. 350.

sortilèges furent confiées à des magistrats étrangers au clergé. La jurisprudence ne devint pas plus douce pour cela. Nous voyons en effet Nicolas Remi, qui, de 1580 à 1595, avait été chargé de rechercher les sorciers en Lorraine, publier un livre de « Démonolaterie, d'après les jugements, suivis de mort, d'environ neuf cents personnes, qui pendant l'espace de quinze ans, en Lorraine, payèrent de leur vie le crime de sortilège ».

Bodin n'avait pas montré beaucoup de douceur à Laon. Au XVIIe siècle, Boguet dans le Jura et de Lancre dans le Labourd ne se montrèrent pas moins féroces.

A la suite d'un décret du Parlement de Paris, en date du 1er septembre 1601, un arrêt de La Tournelle défendit de faire l'épreuve par l'eau « en accusation de sortilège ».

Cela ne diminua en rien la gravité de l'accusation de sorcellerie et, dès 1603, nous voyons l'infortuné maréchal de Biron essayer de perdre son dénonciateur Lafin, en prétendant que celui-ci lui avait fait voir le diable : « Eh quoi ! s'écria-t-il, après qu'on lui eût lu sa sentence, on me fait donc mourir sur la déposition d'un sorcier et le plus grand *negromancien* du monde, qui s'est servi à la malheur de mon ambition, m'ayant souvent faict voir le diable en particulier et même parlant par une image de cire, qui aurait bien articulément prononcé ces mots : *Rex impie, peribis, et, sicut cera liquescit morieris* [1]. »

Vers 1610, « le bruit se répandait partout, qu'on avait fait une grande capture, un prêtre, roi des magiciens, le Prince de la Magie pour tous les pays [2] ». Il s'agissait de Gauffridi, que les filles de Sainte-Ursule, à Aix, venaient de dénoncer comme le roi des sorciers et comme l'auteur des crises d'érotisme et de possession auxquelles elles se livraient.

Ls deux premières possédées qui avaient porté contre ce prêtre l'accusation de les avoir ensorcelées, étaient une « petite blonde », Madeleine de Mandol, fille du sieur de la Pallud, et une « jolie brune », Louise Capeau, toutes deux jalouses du directeur de Madeleine, Gauffridi.

[1] De Rézie, *loc. cit.*, t. II, p. 22.
[2] Michelet, *La Sorcière*, Paris, 1867, p. 226.

Le procès, au milieu de péripéties très émouvantes, que Michelet nous a admirablement retracées, fut conduit par l'inquisiteur Michaëlis et jugé par le Parlement de Provence.

Le dénouement était fatal : le 30 avril 1611, Louis Gauffridi « fut brûlé vif à Aix, sur la place dite des Prêcheurs, et ses cendres lancées au vent ».

D'après de Lancre, « cet insigne magicien et sorcier confessa avoir charmé Victoire du Combier, par le soufflement, qu'il avait faict sur elle, d'un aspect des yeux ». Faut-il voir là une allusion à une sorte de pratique hypnotique employée par ce prêtre ?

Il est certain qu'un simple souffle peut avoir une action réelle sur une hystérique. Et, d'autre part, on trouve, dans les récits de Michaëlis, de nombreux détails permettant d'affirmer que les possédées d'Aix étaient bien des hystériques. On a pu constater, chez ces Ursulines, des hallucinations, des mouvements impulsifs, des convulsions, de l'érotomanie et enfin l'influence de l'imitation [1].

En 1632, les diables d'Aix se retrouvent chez les Ursulines de Loudun. Les religieuses accusent un prêtre libertin de la ville, Urbain Grandier, de les avoir maléficiées. Un tribunal spécial, composé de moines, dirigé par le fameux Laubardemont, chercha à établir contre Urbain Grandier des preuves de sorcellerie et condamna ce malheureux à monter sur le bûcher. La sentence fut exécutée le 18 août 1634.

« Chassés du Poitou, les diables passent en Normandie » et s'installent chez les religieuses de Louviers [2]. Pendant six ans, on exorcisa les religieuses possédées (au nombre de 18), afin de découvrir les sorciers auteurs de la possession.

Les démons étaient censés parler par la bouche des possédées. Ils désignèrent le P. Picard, qui était directeur spirituel de la communauté et qui versait dans l'*illuminisme*, Thomas Boullé, curé au Mesnil-Jourdain, et l'une des religieuses Magdeleine Bavent.

[1] Richet, *loc. cit.*
[2] Michelet, *La Sorcière*, p. 265.

Celle-ci accusa les deux prêtres et s'avoua coupable des plus grands crimes de démonialité. Une enquête fut ouverte ; elle fut intelligemment conduite par le chirurgien de la reine, Yvelin. Celui-ci vit que les possédées étaient des filles « agitées du mal des cloîtres » ; c'étaient des filles « hystériques » et « dévoyées d'esprit » que « la contagion nerveuse avait perdues ».

Certaines d'entre elles disaient : « On trouvera un charme en tel point du jardin. » On cherchait et on trouvait. Mais un magistrat sceptique, ami d'Yvelin, s'avisa de ne pas perdre de vue un seul instant l'une des actrices principales, la sœur Anne. « Au bord même d'un trou que l'on venait d'ouvrir, il serre sa main, et, la rouvrant, y trouve le charme (un petit fil noir qu'elle allait jeter dans la terre [1]. »

Les exorcistes furent couverts de confusion, et ils s'empressèrent de faire disgrâcier Yvelin par la reine.

On confia alors l'expertise à « un vieux sot en enfance, un Diaforus, de Rouen, et à son neveu, deux clients du clergé », qui ne manquèrent pas de faire jouer un grand rôle au surnaturel dans l'affaire de Louviers.

Yvelin, disgracié par la reine, fut méprisé par les médecins de Rouen, « asnes à grand bonnet », « qui traitaient de haut en bas ce chirurgien, ce barbier, ce frater ». Il accepte, au nom de la science, le duel contre le clergé, il publie une brochure et déclare « que le vrai juge en ces choses n'est pas le prêtre, mais l'homme de science ».

Il eut beaucoup de peine à trouver quelqu'un qui osât imprimer sa brochure, et ne trouva personne qui voulût la vendre : c'est alors que ce vaillant champion de la vérité se posta sur le Pont-Neuf, au pied de la statue de Henri IV, et distribua son œuvre aux passants.

Grâce au courage d'Yvelin, grâce aussi à la liberté avec laquelle un oratoirien a écrit, en 1652, une *Histoire de Magdeleine Bavent*, nous pouvons reconstituer les faits ; nous

[1] Michelet, *loc. cit.*, p. 274.

retrouvons ici la trilogie décrite par Michelet [1], « le prêtre libertin », « le moine jaloux », « la nonne furieuse ».

Il y eut ici plusieurs prêtres libertins, le premier fut le vieux David qui avait possédé Magdeleine, alors qu'elle n'avait que quatorze ans, qui l'avait fait entrer au couvent, et là, l'avait absolument dominée en lui prêchant les doctrines molinistes, en lui disant que le péché se rachète par le péché, etc.

Lorsque le vieux David mourut, le curé Picart prit sa succession près de la jeune nonne, il la fit sa sacristine et la rendit enceinte ; il la prostitua « dans un sabbat à quatre, avec son vicaire Boulé et une autre femme ». « Il se servait d'elle, pour gagner les autres religieuses, par un charme magique. Une hostie, trempée du sang de Magdeleine, enterrée au jardin, devait leur troubler les sens et l'esprit. »

Enfin, craignant qu' « elle ne convolât quelque matin à quelqu'autre confesseur à qui elle dirait ses remords », il voulut se l'attacher, sans retour, en lui faisant écrire une sorte de pacte dans lequel elle s'engageait « à mourir quand il mourrait et d'être où il serait ».

Les nonnes furieuses, ce furent les différentes possédées, qui accusèrent Magdeleine, dont elles enviaient le malheureux sort.

Quant aux moins jaloux, nous les voyons diriger les exorcismes et les enquêtes. Ils firent si bel et si bien que, en 1647, un arrêt du Parlement de Rouen condamna au bûcher Thomas Boullé et le cadavre de Picart qui était mort dès 1643.

Magdeleine Bavent, dépouillée du « saint voile », fut condamnée à « être confinée à perpétuité, tant qu'il plairait à Dieu de prolonger ses jours, dans la basse-fosse ou dans l'un des cachots de l'officialité, à jeûner au pain et à l'eau les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine ».

Quant aux autres religieuses, elles furent dispersées,

[1] Michelet, *loc. cit.*, p. 252.

envoyées soit chez leurs parents, soit dans d'autres établissements.

Dans ces conditions d'isolement relatif elles ne tardèrent pas à guérir de leur possession.

A côté de ces grands procès amenés par les épidémies de possession démoniaque, nous en retrouvons une foule d'autres, moins connus, dans lesquels la croyance aux maléfices joua un grand rôle.

Dès le début du XVIIe siècle, nous voyons un jeune homme, qui, mis en jugement à Besançon, pour crime de lycanthropie, déclare qu'il est le piqueur d'une personne qu'il appelle le seigneur de la forêt et que c'est cette personne qui le transforme en loup. Les juges crurent tous à la véracité de cette histoire et pensèrent que le seigneur de la forêt n'était autre que le diable.

Un procès, qui est resté des plus célèbres, fut celui de la maréchale d'Ancre, Léonora Galigaï. Après l'assassinat de Concini, en 1617, Léonora fut jetée à la Bastille et appelée à comparaître devant une commission extraordinaire sous prévention de sortilèges.

On l'accusa d'avoir fait pratiquer des cérémonies magiques, dans lesquelles elle mangeait, pour se rendre puissante près de la reine, les crêtes des coqs sacrifiés et des rognons de bélier, qu'elle faisait charmer auparavant. Elle nia s'être livrée à de telles pratiques, et quand on lui demanda « par quoi elle avait si bien maîtrisé la reine-mère », elle se contenta de répondre : « Par l'ascendant d'une âme forte sur un esprit faible. »

Les ennemies de la maréchale n'en continuèrent pas moins de soutenir leurs accusations, et la maréchale fut décapitée, puis brûlée, en 1617.

Deux ans plus tard, on vit commencer dans le sud-ouest de la France toute *une série de procès iniques*.

En 1619, un conseiller du Parlement de Bordeaux, De Lancre, fut, en effet, chargé de présider une commission destinée à poursuivre les sorciers. En une seule année, ce farouche

magistrat fit conduire au supplice cinq cents prétendus sorciers.

Ces poursuites atteignirent souvent des innocents, accusés par leurs ennemis, ou des hystériques, qui s'accusaient elles-mêmes ; mais elles atteignirent aussi quelquefois de méchantes empoisonneuses.

On employait alors des toxiques très subtils. L'*acqua tofana*, qui n'était qu'une solution concentrée d'arsines et de diverses ptomaïnes, et la poudre d'Exili commencèrent à être employées par les Locustes de ce siècle.

Aussi, en 1631, on crut prudent de publier une ordonnance prescrivant aux apothicaires de garder sous clef les poisons et d'inscrire les noms des personnes qui en achetaient.

Ce décret n'entrava que fort peu l'action des sorcières empoisonneuses. Celles-ci allaient elles-mêmes, la nuit, cueillir la mandragore et autres plantes semblables sous les gibets ou dans les cimetières, suivant le rite prescrit par les grimoires

A côté des empoisonneurs, il y avait toujours des sorciers fidèles aux vieilles pratiques : c'est ainsi que Nicolas Gargant et Adrien Bouchard firent une tentative d'envoûtement contre Richelieu [1].

Deux décrets, qui furent publiés dans la dernière partie du XVIIe siècle, portèrent une rude atteinte à la sorcellerie.

Le premier de ces décrets, publié par Richelieu, supprimait le traitement des exorcistes. Dès lors, le nombre des possédés diminua de plus de moitié. Ce fait n'a pas besoin de commentaires.

Le second de ces décrets, publié par Colbert, en 1682, interdisait aux tribunaux de recevoir les procès de sorcellerie.

C'est vers cette époque que se jugeait, à Rouen, « l'affaire de la Haye-du-Puits » : cinq cents villageois étaient compromis dans un procès de sorcellerie ; dix-sept furent condamnés à mort. Le roi cassa l'arrêt. C'est alors que le Parlement de Rouen adressa ses fameuses *remontrances* au roi, pour prouver

[1] *Mémoires de Richelieu*, II, p. 526, cité par *Le Voile d'Isis*, 30 janvier 1895.

que la pratique de la sorcellerie constituait un crime réel qui devait être poursuivi d'une façon spéciale [1].

On avait déjà commencé, en haut lieu, à attacher peu d'importance aux accusations de sorcellerie ; c'est ainsi que Louvois avait répondu à un officier, d'un génie médiocre, qui, jaloux de son capitaine, l'avait accusé d'être sorcier : « Monsieur, j'ai fait part au roi de l'avis que vous m'avez donné de la sorcellerie du capitaine en question. Sa Majesté m'a répondu qu'elle ignorait s'il était sorcier, mais qu'elle savait parfaitement que vous ne l'étiez pas [2]. »

Cependant, vers la fin du siècle, on vit de nouveau se dérouler à la Cour des procès et des drames dans lesquels la sorcellerie joua un grand rôle.

Un certain nombre de grandes dames telles que Mme de Saint-Martin, la marquise de Brinvilliers, Mme de Montespan, étaient en relation avec des empoisonneuses qui se faisaient passer pour sorcières, la Voisin, la Bosse, la Vigouroux et aussi avec le fameux abbé Guibourg.

En 1675, Mme de Saint-Martin succombait à la suite de manœuvres abortives pratiquées chez la Voisin. C'était elle qui s'était engagée à introduire Guibourg au Palais Royal, pour y célébrer « une messe contre Monsieur [3] ».

L'année suivante vit le procès de la Brinvilliers qui avait tué « en artiste, en dilettante passionnée [4] » son père, ses deux frères, sa sœur et plusieurs autres personnes.

Cette femme usait de poisons subtils, préparés d'après des recettes qu'elle tenait de son amant, Gaudin de Sainte-Croix, lequel, pendant un court séjour à la Bastille, avait appris les secrets d'Exili.

En 1680, on instruisit le procès de la Voisin. On apprit alors qu'en dehors d'avortements et d'empoisonnements nombreux dont elle s'était rendue coupable, cette femme s'était livrée à la pratique de la magie. Elle avait reçu chez elle de grands seigneurs qui venaient chercher le moyen de faire des maléfices ; on citait, entre autres, Luxembourg, qui, comme le raconte Voltaire, était accusé « d'avoir fait des sortilèges pour faire mourir plus d'une personne [1] ».

[1] Calmeil, *De la Folie*, 1845, t. II.
[2] Migne, *loc. cit.*
[3] Lettre de La Reynie à Louvois, du 16 novembre 1680. Bibl. nationale, fonds français, 7608 ; cité par le Dr Legué, *Médecins et Empoisonneurs au* XVIIe *siècle*, Paris, 1896, p. 224.
[4] Dr Legué, *loc. cit.*

Avec l'aide de son acolyte, l'abbé Guibourg, elle avait célébré plusieurs *messes noires* parmi lesquelles la messe dite pour conserver à Mme de Montespan l'amour du roi est restée célèbre.

Le Sage, l'amant de la Voisin, avait célébré le « mystère de la quarantaine ». Pendant quarante jours il était monté chaque soir à un autel, qu'on avait improvisé chez sa maîtresse et qu'on avait orné d'une croix. Il avait mouillé des branches de laurier dans des verres de cristal ; puis, prenant l'un de ces verres, il s'en était servi en guise de calice, pour célébrer un simulacre de consécration, qu'il terminait en disant : « Seigneur, je vous offre cet holocauste, en attendant, comme je vous le promets, qu'il vous soit offert par les mains des prêtres [2]. »

Le quarantième jour, l'abbé Guibourg vint opérer le « mystère infâme », rue Beauregard, « non loin de Notre-Dame-de-la-Bonne-Nouvelle ». Un pavillon tendu d'étoffe noire sert de chapelle ; un matelas recouvert d'un drap mortuaire sert d'autel. Une femme masquée entre dans ce funèbre sanctuaire ; elle se déshabille et s'étend sur l'autel, en disant : « Malheur à Lui s'il résiste... mort à Elle... Je serai reine [3]. »

La Voisin étend une nappe blanche sur cet autel vivant, place une croix entre les seins et un calice entre les cuisses de la femme.

Le vieux Guibourg a revêtu l'aube, l'étole et le manipule ; sur ses vêtements sacerdotaux brille une croix renversée. « La messe commence, la lèvre torse du pontife baise l'autel frissonnant. » Au moment de la consécration, le prêtre place dans

[1] Voltaire, *Louis XIV*, 26.
[2] Bois, *loc. cit.*, p. 218.
[3] Bois, *loc. cit.*, p. 221.

le calice du vin et de la poudre d'os d'enfants morts sans baptême ; puis il prend un canif et demande « la victime ». Aussitôt, la Des Œillets entre avec un jeune enfant dans ses bras. Le pauvre petit crie, se débat, s'accroche aux vêtements de l'officiant. Celui-ci chuchotte : « Notre Seigneur Jésus-Christ laissait venir à lui les petits enfants. Aussi j'ai voulu que tu viennes, car je suis son prêtre, et tu vas, par ma main que tu dois bénir, t'incorporer à ton Dieu. »

Alors, d'un coup de canif, il frappe l'enfant à la nuque et fait couler le sang dans le calice. Il remet ensuite l'enfant à la Des Œillets, laquelle arrache les entrailles de la victime, pour les faire servir à de nouveaux maléfices.

Pendant ce temps, le prêtre, qui a consacré l'hostie, la divise en plusieurs fragments, qu'il jette dans le mélange épais de vin, de sang et de poudre magique que contient le calice. Alors il communie et fait communier l'autel vivant de cet ignoble mélange.

Pendant que la courtisane se rhabille, le prêtre ajoute à ce qui reste dans le calice « du rut masculin et féminin, du sang menstruel et de la farine [1] ». Il forma ainsi une pâte conjuratoire, que Mme de Montespan emporta avec elle.

Le lendemain de cette messe, la courtisane, qui était en disgrâce depuis quelque temps, regagnait le cœur de Louis XIV. Elle ne manqua pas d'attribuer à la messe noire cet heureux succès ; toutefois son ambition fut déçue, car, si elle reconquit le roi, elle ne put obtenir le diadème.

L'abbé Guibourg n'était pas le seul prêtre qui officiât ainsi. L'évêque Gille-Lefranc, Davot, Mariette étaient également connus comme pontifes de la messe noire.

Il y avait alors des églises, celle du Saint-Esprit, sur la place de Grève, par exemple, où l'on entendait des messes pour causer la mort des personnes détestées.

Ces cérémonies nous rappellent des messes qu'on disait en Espagne « pour la mort des ennemis », et aussi certaines

[1] Bois, *loc. cit.*, p. 224.

pratiques de sorcellerie, que nous rapporte Michelet et que nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer dans les procès que nous avons étudiés. Nous voulons parler de la *confarreato*. Pour fabriquer le gâteau ainsi nommé, la sorcière fait mettre à nu la châtelaine qui vient lui demander un charme : « Sur ses reins elle établit une planchette, un petit fourneau, et là, fait cuire le gâteau [1] » auquel elle a souvent mêlé du sang des règles de la noble dame. L'homme qui mangera de ce gâteau doit devenir fortement épris de la personne qui l'a fait faire.

Ce fut seulement dans le courant des XVe et XVIe siècles, alors qu'on commençait à baptiser et à faire communier des crapauds, pour les envoûtements, que ces cérémonies primitives se modifièrent peu à peu et, en passant entre les mains de prêtres apostats, prirent la forme de messes noires.

Notons toutefois que la messe dite pour Mme de Montespan ne fut pas tout à fait complète. En raison de la situation de la courtisane, on avait choisi le vieux Guibourg, afin qu'il ne fût pas tenté de suivre le rite le plus courant qui consisterait à placer, après la consécration, l'hostie dans le vagin de la femme, en guise d'hymen, et à pratiquer le coït dans ces conditions.

Les révélations qui furent faites au cours du procès de la Voisin attirèrent l'attention de Louis XIV sur les sorciers. Par une ordonnance, datée de Versailles, juillet 1682, le grand roi prescrivit de poursuivre sévèrement ceux qui se disent devins, magiciens, enchanteurs.

Les crimes de sorcellerie diminuèrent après cet édit. Cependant, trois années plus tard, l'affaire des sorciers de Brie fit assez de bruit.

D'après les pièces du procès, étudiées par de Résie [2], il s'était formé, dans la Brie, une association de bergers, qui « par le moyen d'infâmes sortilèges », s'étaient rendus redoutables dans la province. « Ils attentaient à la vie des hommes, à la pudicité des femmes et des filles et avaient fait mourir.

[1] Michelet, *La Sorcière*, p. 138.
[2] De Résie, *loc. cit.*

dans l'espace de quatre ans, pour plus de cent mille écus de bestiaux. » La « haute justice » de Pacy les condamna le 2 septembre 1687, à être pendus et brûlés.

Cette sentence fut infirmée par le Parlement de Paris, qui condamna les bergers aux galères, « croyant que ces bergers ne s'étaient servis que de poisons pour faire mourir les bestiaux ».

Une série de faits, qui se passèrent dans la suite et qu'ont relatés la plupart des auteurs qui ont écrit sur la sorcellerie, contribuèrent à répandre la croyance à une intervention surnaturelle dans les maléfices de ces bergers.

Plusieurs de ces prétendus sorciers « avaient avoué, pendant le cours du procès, que les sortes de poisons dont ils s'étaient servis consistaient dans une composition qu'ils nommaient les *neuf conjurements*, mélange de blasphèmes, d'abominations et d'horreurs. Ils les plaçaient dans un pot de terre, et l'enterraient sous le seuil de la porte des étables ou dans le chemin par où passaient les bestiaux ; et tant que le sort demeurait en ce lieu, ou que celui qui l'avait posé était en vie, la mortalité ne cessait point. Cependant, aucun des misérables ne voulut découvrir le lieu où le pot était enterré, parce qu'ils étaient assurés que, s'ils indiquaient ce lieu, et qu'on levât le sort, celui qui l'avait placé mourrait aussitôt.

» Cependant, un des bergers, nommé Hocque, qui était resté dans les prisons de la Tournelle, avait pour camarade de chaîne un nommé Beatrix avec lequel il buvait ordinairement. Ce dernier, auquel on avait fait passer de l'argent, enivra Hocque et lui fit avouer les moyens dont il s'était servi pour faire mourir les bestiaux du seigneur de Pacy. Celui-ci, espérant obtenir une récompense, fit part au commandant de la Tournelle de ce qu'il venait d'apprendre et, d'après les conseils de cet officier, il enivra à nouveau son compagnon et l'engagea fortement à lever le sort qu'il avait posé, et qui causait un mal dont il ne lui revenait aucun profit. Hocque répondit qu'il ne pouvait le faire dans l'état où il se trouvait, mais qu'il avait un ami nommé Bras-de-Fer, demeurant près

de Sens, en Bourgogne, qui était le seul qui pût, par ses conjurations, lever le sort en son absence. Beatrix, profitant de cette confidence, engagea Hocque à écrire une lettre à son fils Nicolas, par laquelle il lui mandait d'aller trouver Bras-de-Fer pour le prier de lever ce sort et lui défendait surtout de dire qu'il fût condamné et emprisonné, ni que c'était lui, Hocque, qui avait posé le sort.

» Cette lettre étant partie et les fumées du vin étant dissipées, Hocque réfléchissant sur ce qu'il venait de faire, se mit à pousser des cris et des hurlements épouvantables, se plaignant que Beatrix l'avait trompé et qu'il serait cause de sa mort, puisqu'il fallait qu'il mourût à l'instant où Bras-de-Fer lèverait le sort qu'il avait posé à Pacy. »

Cependant, Bras-de-Fer avait reçu la lettre de son ami. Il s'était rendu dans les écuries du seigneur de Pacy. Il avait fait « des figures et des évocations ». Il avait trouvé le sort et l'avait jeté au feu, en présence du fermier. « A l'instant, un grand changement s'opéra dans toute sa personne ; il parut chagrin et témoigna un grand regret de ce qu'il venait de faire, disant que l'*esprit* venait de lui révéler que c'était Hocque, son ami, qui avait posé le sort et qu'il était mort à 6 lieues de Pacy, au moment où ce sort avait été levé, sans savoir qu'il fût à Paris, en prison. »

« Il fut prouvé, tant par l'inquisition faite à la Tournelle par le commissaire Lemarié, que par celle faite par le juge de Pacy, qu'au même jour et à la même heure que Bras-de-Fer avait commencé à lever le sort, Hocque, qui était un homme des plus forts et des plus robustes, était mort, en un instant, dans des convulsions étranges. »

On demanda à Bras-de-Fer de lever les autres sorts qui se trouvaient aux environs, il refusa positivement parce que ces sorts avaient été posés par les enfants de Hocque et « qu'il ne voulait pas les faire mourir comme leur père ».

Ce refus amena l'arrestation de Bras-de-Fer et de deux autres bergers qui furent condamnés à être pendus et brûlés.

Quant aux trois enfants de Hocque, ils furent bannis pour neuf ans.

Après ces exécutions, le mal ne cessa point : on fit alors de nouvelles recherches et on trouva des sorciers qui pratiquaient le « beau-ciel-Dieu », maléfice qui se faisait avec des parties d'hostie consacrée, des excréments d'animaux et un parchemin, sur lequel on écrivait certains mots avec le sang de ces mêmes animaux.

Pendant que les tribunaux français étaient encombrés de ces sortes de procès, des faits analogues se passaient dans d'autres pays :

A *Liège* on condamnait, en 1610, deux sorcières accusées de s'être changées en loups-garous.

Sous le règne de Soliman, en 1642, on avait vu des loups rôder aux environs de *Constantinople*. On avait pensé que c'étaient des loups-garous et partout on racontait que le sultan avait été obligé de se mettre à la tête de ses janissaires pour détruire ces lycanthropes.

L'*Amérique*, elle aussi, avait ses sorciers. A Salem (Amérique du Nord), plusieurs personnes se plaignaient de voir des spectres, d'autres avaient des convulsions. On attribua le tout à la sorcellerie ; plusieurs femmes furent pendues comme « accusées et convaincues d'avoir fait apparaître des fantômes et donné des convulsions ». Du 10 juin au 22 septembre 1692 on pendit dix-neuf accusés [1].

En *Angleterre*, on fit une chasse acharnée aux sorciers. Cela ne doit pas nous étonner : dès le début du XVIIe siècle, en effet, le roi d'Angleterre lui-même, Jacques Ier, n'avait-il pas écrit son livre de Démonologie pour diriger et activer les poursuites.

« Maître Jacques » (comme l'appelait plaisamment Henri IV) était bien convaincu de la puissance des sortilèges, lorsqu'il écrivait : « On a vu, de nos jours, des magiciens fabriquer des figures de terre ou de cire, et enseigner la manière

[1] Abbé MIGNE, *loc. cit.*

de s'en servir pour tourmenter les hommes, de manière qu'en faisant rôtir ces figures à petit feu, les personnes dont elles portent le nom et à l'intention desquelles elles ont été faites, se fondent et se dessèchent peu à peu par une maladie lente et continuelle [1]. »

Comme preuves de sorcellerie, le roi admettait fort bien celles que préconisait en sa présence, dans un sermon, le ministre du saint Evangile, John Bell : « Heureusement, la Providence nous a donné deux moyens infaillibles de découvrir ce crime ; d'abord, toute sorcière arrêtée s'écrie invariablement : « *Kyrie Eleison !* Seigneur, ayez pitié de moi. » Ensuite les sorcières ne peuvent verser que trois larmes et cela de l'œil gauche [2]. »

A ce point de vue, la procédure anglaise différait notablement de la procédure française, dans laquelle on admettait qu'habituellement les sorcières ne peuvent pas pleurer [3].

En 1613, on put suivre aux assises de Lancastre, présidées par sir James Attham et sir Edouard Bromley, barons de l'Echiquier, les débats d'un singulier procès, dans lequel il y avait vingt et une accusées, Elisabeth Southam, fort connue et redoutée comme sorcière sous le nom de Demdike, dix-huit autres prétendues sorcières et « deux démons femelles, Fancy et Tib ».

Les dix-neuf femmes s'assirent au banc des accusés ; quant aux deux démons, personne ne les vit et ils figurèrent au procès, comme contumaces !

Tant que durèrent les débats, un grand nombre de personnes purent craindre pour leur vie, « c'est que plusieurs de ces malheureuses femmes, ayant essayé de faire retomber une partie de l'accusation, dont elles étaient l'objet, sur des personnes pour lesquelles elles avaient de vieilles inimitiés, leurs aveux, en cette occasion, furent considérés non seulement comme une preuve suffisante de leur propre culpabilité, mais

[1] JACQUES Ier, *Démonologie*, édition 1603, II, chap. IV, p. 44.
[2] Abbé MIGNE, *loc. cit.*
[3] BODIN, *loc. cit.*, p. 345.

encore de la culpabilité de celles qu'elles réclamaient comme complices [1] ».

La vieille Dembdike fut assez heureuse pour mourir en prison et éviter le bûcher, auquel furent condamnées la plupart de ses prétendues complices.

Une vingtaine d'années plus tard, la terreur régnait à nouveau dans le comté de Lancastre. Un jeune garçon, Edmond Robinson, racontait avoir vu, dans la forêt de Pendle, une de ses voisines, la femme Dickenson, se transformer de lévrier en femme, puis d'un lévrier faire un enfant et de cet enfant un cheval.

Cette femme avait bien voulu le conduire dans une grange où il avait vu « six ou sept personnes occupées à tirer des cordes, d'où descendaient, à mesure qu'elles les tiraient, de gros morceaux de beurre, des vases remplis de lait, enfin tout ce qui pouvait, dans l'imagination de cet enfant des champs, constituer un bon repas [2] ».

On chargea l'enfant d'aller dans les églises du voisinage rechercher les personnes qu'il avait vues et qu'il pourrait reconnaître. Ces recherches furent faites sous la direction du père Robinson, qui autrefois avait servi de témoin dans le procès de Dembdike. Celui-ci sut exploiter la situation : « guidé par les conseils paternels, l'enfant eut soin de ne pas reconnaître les personnes qui pouvaient lui prouver leur reconnaissance pour un si grand service. »

Vingt personnes furent cependant reconnues sorcières et condamnées.

Quelque temps après la mort de ces malheureuses victimes, l'enfant reconnut qu' « il avait été instruit et suborné par son père » [3].

La chasse aux sorcières redoubla d'activité, lorsque Matthew Hopkins, qu'on a surnommé « Witch-finder », fut chargé

[1] De Résie, *loc. cit.*, t. II, p. 394.
[2] De Résie, *loc. cit.*, t. II, p. 394.
[3] Webster, cité par De Résie.

de diriger les recherches. A Essex il fit pendre, en une seule année, soixante femmes.

Comme preuve de culpabilité, Hopkins recherchait surtout le signe de la sorcière (*the witch-mark*), qui consistait en la présence d'une ou de plusieurs zones d'anesthésie.

Il avait également une grande confiance dans *l'épreuve de l'eau*. Le roi Jacques n'avait-il pas dit : « Comme quelques personnes avaient renoncé aux avantages de leur baptême par l'eau, de même l'eau refusait à son tour de les recevoir dans son sein [1]. »

Le plus curieux c'est que, en 1644, Hopkins fut soumis à cette épreuve, en laquelle il avait une confiance illimitée : saisi par des gentlemen, il fut jeté à l'eau, il surnagea ! Dès lors il fut convaincu de sorcellerie et traité en conséquence.

Le métier de chercheur de sorcières était assez lucratif : toute exécution rapportait, en effet, 20 schellings à celui qui avait dénoncé la victime. Il n'est donc pas étonnant que Hopkins ait eu un assez grand nombre de successeurs. Ceux-ci durent s'enrichir, car, d'après Grey, de 1643 jusqu'à la restauration (1660), plus de trois mille personnes furent mises à mort pour crime de sorcellerie [2].

On pouvait alors être mis en accusation pour des motifs assez futiles : c'est ainsi que l'an 1659, Susannah Loannokes fut accusée d'avoir ensorcelé un rouet ; son mari la sauva en réclamant pour elle « l'épreuve de la Bible » ; l'inculpée placée dans une balance, fut trouvée plus lourde que l'exemplaire du livre saint conservé dans l'église de sa paroisse ; dès lors elle ne pouvait être considérée comme sorcière et devait être relâchée.

Vers la fin du XVIIe siècle les poursuites contre la sorcellerie diminuèrent de plus en plus en Angleterre.

Il n'en alla pas de même en *Ecosse* ; nous voyons, en effet, que le 29 juillet 1699 il y avait dans les prisons de ce pays

[1] *Démonologie.*
[2] Grey, cité par l'abbé Migne, *loc. cit.*

cinquante-deux sorcières « dont quelques-unes l'étaient assez peu pour s'avouer coupables » [1].

Le rire de Molière et de Voltaire, le doute de Descartes associés au mépris de ce Colbert, qui avait défendu aux juges de recevoir les procès de sorcellerie, étaient bien faits pour diminuer le prestige de Satan.

Mais, « toucher à l'éternel vaincu, n'est-ce pas toucher au vainqueur ? Douter des actes du premier, cela mène à douter des actes du second, des miracles qu'il fit précisément pour combattre le diable. Les colonnes du ciel ont leur pied dans l'abîme. L'étourdi qui remue cette base infernale peut lézarder le Paradis » [2].

Les prêtres virent le danger ; nombre d'entre eux exploitèrent la sorcellerie mourante. « Ils ne parlaient que d'ensorcellement, en répandaient la crainte et se chargeaient de chasser les diables par leurs exorcismes [3]. »

Plusieurs mêmes imitent Guibourg et ses acolytes ; sachant que les bûchers sont éteints, ils font les sorciers.

Malgré leurs efforts, ils ne purent provoquer aucun fait de sorcellerie qui soit resté célèbre.

En 1730, dans le procès de la Cadière [4] dont les héros étaient une jeune hystérique, un prêtre libertin, le P. Girard, coupable de détournement de mineure et d'avortement, et des nonnes dévergondées et névropathes, les jésuites essayèrent, pour sauver l'honneur de leur corporation de prouver que le Père avait été le jouet d'un enchantement.

La malheureuse Cadière fut condamnée à être pendue et étranglée à Toulon, sur la place des Prêcheurs. La sentence aurait été exécutée si la population de Toulon ne s'était révoltée. On dut reprendre le procès. Ce fut le tour de Girard d'être accusé de sorcellerie ; douze des membres du jury étaient contre lui, douze pour lui ; le président Lebret se prononça pour le

[1] Migne, *loc. cit.*
[2] Michelet, *loc. cit.*, Introduction, XXI.
[3] Michelet, *loc. cit.*, p. 88.
[4] Michelet, *Le Procès de la Cadière.*

Père, qui fut ainsi acquitté et qui s'enfuit en chaise fermée, pour éviter la mort que lui réservait la population.

Quant à la Cadière, on ne sut jamais ce qu'elle devint ; on l'enferma sans doute dans quelque « in pace », jusqu'à la fin de ses jours.

On commençait à rire, en haut lieu, de Satan et de ses adeptes, mais le peuple continuait à craindre les sorcières et leurs acolytes, les bergers. La législation se ressentit de ces craintes : une loi de 1751 condamne, en effet, les bergers à neuf ans de galère, pour simple menace de lancer un sort [1].

On ne découvrit plus guère de sorciers célèbres, et nous ne trouvons qu'une tentative d'envoûtement, faite à Livourne contre les rois de France et d'Espagne, qui mérite d'être signalée [2].

Mais certains prêtres s'empressèrent de faire, à tout propos, des exorcismes et contribuèrent ainsi à maintenir dans le peuple *la crainte des démons et des sorciers*. Ces exorcismes répétés amenèrent quelquefois, dans les populations, des troubles, qui les firent interdire par les autorités locales. C'est ce qui arriva, par exemple, à Estables, en 1792 [3].

En *Angleterre*, dès 1735, sous Georges II, l'édit de Jacques Ier avait été rapporté ; la peine de mort avait été remplacée par de simples peines correctionnelles. Mais la foule continua à faire des exécutions : c'est ainsi que dans le comté de Stafford, au village de Ting, le 30 juillet 1751, un vieillard nommé Osborne et sa femme furent saisis par la populace, et malgré l'intervention des magistrats, traînés à une mare et noyés. Un des misérables parcourut ensuite la foule, réclamant une rétribution pécuniaire pour le spectacle qu'il avait contribué à donner.

Vers la même époque on put voir un enfant de cinq ans et même un chien condamnés et exécutés pour sorcellerie.

[1] Dechambre, *loc. cit.*
[2] *Amusements des eaux de Spa*, t. IV, 1782, cité par De Rochas, *Extériorisation de la sensibilité*, pp. 90-91.
[3] Falgairolle, *Les exorcismes en Lozère en 1792*. Paris, 1894.

A *Wurtbzourg*, les bûchers n'étaient pas encore éteints : en 1750 on y vit brûler une religieuse, appartenant à une famille de grande noblesse. Cette femme avouait s'être livrée à diverses pratiques maléfiques pour faire mourir plusieurs personnes, qui cependant avaient résisté à la puissance de ces sortilèges [1].

Vers cette même époque, on trouve en *Hongrie*, un émule de Gilles de Raiz : la comtesse Bathory, qui préparait ses charmes dans les sombres souterrains du château de Scheuta, près de Vaag, « immola plus de *six cents* jeunes filles » [2] dans le chimérique espoir de s'embellir, au moyen de drogues magiques préparées avec leur sang. Plus tard, « parvenue à l'âge où la vanité cesse d'avoir des prétentions, non seulement elle continua ces horreurs, mais elle prit encore plaisir à manger la chair de ces infortunées ».

C'est à cette malheureuse folle que pensait l'auteur de *La Vampire* lorsqu'il a écrit son roman [3].

Vers la fin du XVIIIe siècle, nous voyons apparaître Mesmer, qui, reprenant les idées d'anciens occultistes tels que Paracelse, Van Helmont, Robert Fludd et Maxwell, vient enseigner la théorie du magnétisme animal et de l'influence astrale. Il sut rendre ses théories populaires, et dès lors, une foule de braves sceptiques, qui avaient beaucoup ri des sortilèges, tant que la sorcellerie avait été l'apanage de Satan, s'empressèrent d'admettre la possibilité de ces mêmes sortilèges en les expliquant par l'action du fluide à la mode.

Les histoires étonnantes qu'on racontait au même mcment de Joseph Balsamo, plus connu sous le nom de Cagliostro, ne contribuèrent pas peu à répandre dans le public la croyance au pouvoir de la magie.

Pendant la Révolution et l'Empire l'occultisme a de brillants succès. Le marquis de Puységur démontre officiellement

[1] Dechambre, *Dictionnaire de médecine*.
[2] De Résie, *loc. cit.*, t. II, p. 16.
[3] Paul Féval, *La Vampire*.

l'existence du somnambulisme provoqué. Le Dr Petetin prétend prouver l'extra-lucidité des somnambules. Mlle Lenormand succède au fameux Cagliostro et au spirituel Cazotte ; elle voit défiler dans son cabinet de consultation, après Danton et Robespierre, les différents membres du Directoire, le premier consul, plus tard l'empereur, enfin, Louis XVIII.

Pendant ce temps la sorcière des campagnes relève la tête, car celui-là, qui est souvent son concurrent, toujours son mortel ennemi, le prêtre, a dû fuir ou se cacher.

C'est alors qu'on commence *dans le public* à faire une distinction assez nette entre la magie et la sorcellerie. La première est pratiquée par des gens qui ont étudié le magnétisme animal, qui s'efforcent de connaître les lois de l'occultisme et qui, pour obtenir un résultat voulu, se conforment à la théorie à laquelle ils se rattachent. La seconde est pratiquée par des campagnards ignorants, qui se passent de père en fils des recettes compliquées auxquelles ils ne comprennent rien, mais auxquelles ils se conforment cependant pour obtenir les résultats voulus.

Le premier procès remarquable, dans lequel nous voyons intervenir la sorcellerie, au XIXe siècle, fut jugé en Angleterre en 1815 ; il donna lieu à un incident, qui mérite d'être noté ici : une femme, mistress Turner, avait été mise en accusation comme complice du meurtre de sir Thomas Overbyry. Au cours des débats, le procureur lui reprocha de s'être adressée à un « maître ès sciences magiques », un certain Dr Foreman et « d'en avoir obtenu des secrets, pour se faire aimer de sir Arthur Mamwaring ». On avait couvert le bureau de la Cour de papiers, de portraits et autres objets prétendus magiques qui devaient servir de pièces à conviction. Ce procès dans lequel le merveilleux était en cause, avait naturellement attiré un nombre considérable d'auditeurs. « Tout à coup le plafond, prêt à céder sous le poids, fit entendre quelques craquements ; aussitôt, ne doutant pas que tous les diables d'enfer ne fussent venus au secours de leur sorcière bien-aimée, les spectateurs, les jurés, les soldats et les juges se sauvèrent pêle-mêle, dans

une horrible confusion. Plus d'un mois se passa avant qu'on ait le courage de reprendre le procès, qui se termina, comme à l'ordinaire, par la confession et l'exécution de l'accusée [1]. »

La terreur causée par la sorcière aux juges anglais ne doit pas nous étonner ; dans le siècle précédent, les juges français n'avaient pas été plus braves en semblable occurrence.

Voici, en effet, l' « anecdote grotesque » que relate Michelet, à propos du procès de la Cadière : « Le rapporteur lisait son travail, ses appréciations du procès de sorcellerie, de la part que le diable pouvait avoir en cette affaire. Il se fait un grand bruit. Un homme noir tombe par la cheminée... Tous se sauvent effrayés, moins le seul rapporteur qui, embarrassé dans sa robe, ne peut bouger... L'homme s'excuse. C'est tout bonnement un ramoneur qui s'est trompé de cheminée. »

Après l'affaire Turner, nous ne voyons plus, en Europe du moins, de procès dans lesquels les juges admettent le grief de sorcellerie. Nous rencontrons seulement de prétendus sorciers condamnés pour escroquerie, empoisonnement ou exercice illégal de la médecine.

En 1820, il se jugea, à Marseille, un procès qui eut un moment de célébrité. Une demoiselle courtisée puis abandonnée par un homme qui devait l'épouser, recourut à un docteur (?) réputé sorcier, et lui demanda s'il n'aurait « un secret pour ramener un infidèle et nuire à une rivale ». Ce grand sorcier commença par se faire donner de l'argent, puis une *poule noire*, puis un *cœur de bœuf*, puis des *clous*. Il fallait que ces différents objets fussent *volés* ; quant à l'argent, il pouvait être légitimement acquis [2].

Ces conditions ayant été remplies, l'opérateur se chargea de conduire ses sortilèges à bonne fin. Mais il arriva qu'il ne put rendre à la plaignante le cœur de son amant, celle-ci voulut au moins que son argent lui fût rendu, de là procès dont le dénouement fut la condamnation du fameux docteur à l'amende

[1] Migne, *loc. cit.*
[2] Migne, *loc. cit.*

et à deux mois de prison comme escroc. Un siècle plus tôt, il n'aurait pas échappé au bûcher.

D'ailleurs, si les juges ne condamnent plus au feu, le peuple a conservé cette barbare habitude : c'est ainsi qu'en 1824, la Cour d'assises d'Agen condamne à la réclusion deux femmes qui, le 12 décembre, avec l'aide de deux complices, ont frappé de coups de bâton, puis essayé de brûler vive la veuve Chaffour, qu'elles accusaient de leur avoir donné des maladies au moyen de charmes [1].

En 1826, on voit près de Dax une femme jetée dans les flammes, et, interrogée au milieu d'effroyables supplices sur un prétendu sort qu'elle aurait jeté [2].

Dans les exécutions populaires, on emploie aussi quelquefois la strangulation ou la pendaison. En 1829, on faillit étrangler, aux environs de Valenciennes, une pauvre vieille, accusée d'avoir ensorcelé un cheval, qui se mourrait de la morve, et jeté un sort sur un enfant.

Quelques années plus tard, en 1836, « un fait horrible » se passe à Méry-les-Bois, près d'Aubigny. Les membres de la famille Blondet « torturent de mille manières », la femme Sestre pour la forcer à lever le sort qu'elle avait jeté sur leurs bestiaux et sur eux-mêmes. Cette dernière partie du sortilège *était attestée par l'officier de santé d'Aubigny*, qui avait déclaré ne pouvoir guérir la femme Blondet, « *attendu qu'elle était ensorcelée* » [3].

Cette même année 1836 fut riche en *faits semblables*.

A Laval, le 21 septembre, un vieillard de soixante-quinze ans « passant dans l'après-midi devant la maison du sieur Fauché, entrepreneur, fut invité, par la femme de ce dernier, à entrer. Le vieillard ne fit aucune difficulté. Mais, à peine dans la maison, la femme Fouché le somma de délivrer son enfant d'une maladie qu'elle prétendait être le résultat d'un maléfice du vieillard. Malgré ses protestations, le malheureux est à

[1] De Résie, *loc. cit.*, t. II, p. 368.
[2] F. Denis, *Tableau des sciences occultes*, 1842, p. 20.
[3] *Journal du Cher*, octobre 1836, cité par De Résie.

l'instant saisi par trois individus et traîné près d'un grand feu, qui semblait avoir été allumé d'avance. On fait chauffer une tuile, et le prétendu sorcier est placé dessus. On le menace avec des pistolets et on va jusqu'à faire feu de ces armes. Vaincu par les tortures, le vieillard promet alors la guérison de l'enfant au bout de quinze jours et obtient à ce prix sa liberté » [1].

Dans un petit village situé près de Lausanne, à Corcel-le-Jorat, il se passa un fait qui contribua à répandre la crainte des maléfices. Un jeune homme « atteint d'une paralysie qui le prive de l'usage de ses jambes » a essayé, sans succès, plusieurs traitements ; il pense qu'un « mal aussi rebelle ne peut être qu'un *mal donné* ».

Ses soupçons se portent sur un voisin, qu'on estime généralement comme un honnête homme, mais auquel on attribue le pouvoir de donner des maléfices. Dès lors, commence une série de tribulations pour ce malheureux et sa famille, qui « deviennent l'objet d'une réprobation générale ».

Le jeune homme n'a que des soupçons, il veut être renseigné d'une façon certaine sur la cause de son mal, et, pour cela, sur les conseils d'un ami, il fait venir un *meige* ou sorcier. Celui-ci promet tout ce qu'on veut, mais il faut opérer chez lui et sans témoins ; il y fait transporter le malade, le Vendredi Saint 1er avril, et là, opère « à l'heure mystique de minuit ». « Le moment arrivé, il va cueillir une baguette au bord d'un ruisseau et rentre à la maison, dont il ferme soigneusement les portes et les fenêtres. Certain de n'être vu de personne, il traça avec sa baguette plusieurs signes magiques, puis ouvrit un grimoire dans lequel il lut une prière adressée à l'esprit des ténèbres. Au milieu de son invocation, la porte est brisée avec fracas ; un petit homme, vêtu d'une manière bizarre, entre brusquement et se jette sur le malade qu'il renverse de son siège. Il tombe ensuite sur l'opérateur, qu'il terrasse et à qui il fait sentir la force de son bras. A leurs cris les voisins accourent, on les trouve gisant par terre, meurtris de coups, saisis de

[1] De Résie, *loc. cit.*

terreur et ne pouvant répondre que ces mots aux questions qu'on leur adresse : « Le diable ! Le diable !! » Mais le diable avait disparu et toutes les recherches faites pour découvrir les traces qu'il pouvait avoir laissées, furent inutiles. On assure que le *meige* a perdu la raison et que l'état du malade a considérablement empiré.

Au reste, dans tout le pays, l'opinion est que c'est le diable lui-même qui a joué le principal rôle dans cette affaire [1]. »

Près de Dantzick, dans l'île d'Héla, au village de Cenova, un charlatan, nommé Kaminski, consulté par l'un des habitants, malade depuis longtemps, déclara qu'il s'agissait d'un *mal donné*. Il fit réunir toutes les vieilles femmes du village, désigna l'une d'elles comme l'auteur du maléfice et lui ordonna de lever le sort qu'elle avait jeté. La vieille refusa, prétextant qu'il n'était pas en son pouvoir de soulager le malade ; alors on commença à l'accabler de coups de bâton ; « le malade, lui-même, la frappait avec une rage incroyable ». Plusieurs personnes dans l'assemblée proposèrent de recourir à l'ancienne *épreuve de l'eau* ; la malheureuse femme, jetée dans la mer, surnagea, et, « dès lors, il n'y eut plus de doute qu'elle ne fût sorcière et la cause de l'enchantement ».

Les coups de bâton recommencèrent ; mais, comme la vieille prétendait toujours ne pouvoir lever le sort, on la rejeta bientôt à l'eau, « on l'assomma à coups de perche » pendant qu'elle surnageait, on lui porta même plusieurs coups de couteau.

« Les coupables de cet horrible assassinat furent conduits à Dantzick et remis entre les mains de la justice. »

La *Gazette de Francfort*, après avoir relaté ce crime, fait remarquer qu'il a été commis au milieu d'une population ignorante et superstitieuse et qu'il n'y avait pas d'école dans ce village [2].

De 1851 à 1861, on parla beaucoup des sorciers en Savoie, pendant l'épidémie d'hystéro-démonopathie de Morzines.

[1] *Journal de Lausanne*, 23 juin 1836, cité par De Résie.
[2] *Gazette de Francfort*, 12 août 1836, cité par De Résie.

Le 14 mars 1857, une jeune fille de dix ans, Perrone T..., voit retirer de la rivière un enfant qui avait failli se noyer ; quelques heures après, elle tomba « comme morte », et reste dans cet état plusieurs heures. Un mois et demi plus tard, alors qu'elle était à garder des chèvres avec son amie Marie X..., elle perdit de nouveau connaissance, et son amie fut prise de son mal. Plus tard, les sœurs, puis les voisines de ces enfants tombèrent malades. Vingt-sept personnes furent aussi atteintes en huit mois ; plusieurs d'entre elles eurent des hallucinations et des convulsions ; en général, toutes attribuèrent le mal au maléfice de tel ou tel individu qu'elles accusaient de sorcellerie.

« La fille Jeanne R..., seize ans, entend une voix qui part de son estomac, qui lui crie que Champlanaz (un prétendu sorcier) lui a donné le mal et qui dit : « La fille ne mangera pas, ne priera pas. » Et elle ne peut ni prier, ni manger [1]. »

B..., âgée de dix-huit ans, voit un individu qui la regarde par un trou percé dans une porte : dès qu'elle fixe les yeux sur lui, il se transforme en oiseau et s'envole.

D'autres ont eu des crises, parce qu'elles ont rencontré un gros chien noir, qui, d'après ce qu'on disait, n'était autre que le sorcier Champlanaz métamorphosé.

Des exorcismes furent pratiqués, d'abord chez les particuliers, puis publiquement, à l'église ; mais alors, l'extension de la maladie devint rapide. Il fallut en revenir aux exorcismes particuliers, jusqu'au jour où l'autorité civile les défendit.

L'exaspération contre les prétendus sorciers croissait de jour en jour ; l'un d'eux, poursuivi par une troupe furieuse de quarante personnes, armées de fourches et de haches, ne dut son salut qu'à une fuite rapide. De toutes parts on réclamait la tête de ceux auxquels on attribuait les maléfices. Lorsque le Dr Constans fut chargé de faire une enquête médicale à Morzines, « tous les jours, des gens honnêtes d'ailleurs, des conseillers municipaux, qui l'accompagnaient dans ses courses, pour le guider et lui indiquer les malades, lui exprimaient

[1] Paul Richer, *Etudes sur la grande hystérie.*

leurs regrets de le voir s'exposer inutilement à tant de fatigues, car, *tant qu'on ne couperait pas le cou à Jean Berger (l'un des prétendus sorciers) et qu'on n'en brûlerait pas deux ou trois sur la place, la maladie ne finirait pas* » [1].

L'épidémie ne se termina qu'en 1862, après la dispersion des malades et leur internement dans des asiles d'aliénés.

Plusieurs des prétendues possédées furent guéries par intimidation. Voici deux faits entre autres : Un père menaça sa fille de la tuer si elle tombait, à nouveau, sans connaissance ; un autre menaça sa fille de la jeter dans le four qu'il venait de chauffer ; dans ces deux cas, la guérison fut radicale et définitive.

Le romantisme, en exhumant les vieilles légendes du moyen âge, avec leurs héros habituels, le démon et les magiciens, avait contribué à développer, dans la première moitié de notre siècle, le goût du merveilleux.

Ce goût trouva amplement à se satisfaire lorsque le spiritisme fit son apparition. Les « tables tournantes » firent fureur et les « néo-spiritualistes » se multiplièrent.

Dès lors, les « mauvais spirites », qui veulent se servir « d'esprits inférieurs » pour faire le mal, prirent place à côté des sorciers. Le diable était détrôné. Quant au fluide, on le conservait sous le nom de « périsprit », mais il n'était plus que l'agent prêté par le médium à l'esprit, pour lui permettre de faire ses « malices ».

Le spiritisme a ainsi contribué à maintenir la croyance au pouvoir des sortilèges.

Les théories sur le mode d'action des pratiques maléfiques ont pu changer ; ce qui n'a pas changé, c'est la terreur que ces pratiques inspirent à certaines personnes.

En Amérique, on redoute tellement les sorciers, dans certaines provinces, que récemment encore on les exécutait.

Nous voyons, en effet, dans le *New-York Herald* [2], de décembre 1872, qu'une vieille Indienne nommée Az-Sup-Pée-

[1] Dr Constans.
[2] *New-York Herald*, décembre 1872, cité par Larousse, *Dictionnaire.*

Ah-Wy-Pah, accusée d'avoir causé la mort de plusieurs de ses parents par ses sortilèges, avait été condamnée, par le grand conseil de la vallée de Pina-Nut (Nevada), à être lapidée, et avait subi cette peine.

Au Mexique, les sorciers ne sont pas mieux traités : le 4 avril 1874, Castillo « alcade de Jacobo, a arrêté, jugé, et fait brûler vifs José-Maria Bonilla et sa femme Diéga « comme sorciers », « après avoir acquis la conviction, dit-il dans un rapport adressé au préfet du district, qu'ils avaient jeté un sort sur un certain Silvestre Zacharias ».

Non content de ces premiers exploits, ce même alcade s'est empressé quelques mois plus tard de faire brûler vifs, sur la demande de quelques habitants, une vieille femme et son fils accusés de sorcellerie.

Le gouvernement mexicain a dû intervenir pour protéger les personnes menacées des mêmes atrocités.

Partout nous retrouvons, à la fin du XIXe siècle, la crainte des sorciers profondément enracinée dans le peuple.

Dans la République Argentine chacun s'empresse de brûler ou d'enterrer soigneusement ses rognures d'ongles ou les cheveux qu'il vient de se faire couper ; on craint, en effet, qu'un ennemi ne s'empare de ces débris et ne s'en serve pour composer un maléfice contre la personne à laquelle ils ont appartenu.

En Russie, ce qu'on redoute surtout c'est « la ligature de l'aiguillette » au moment du mariage.

En Espagne, les sorciers sont encore assez redoutés : mais on peut combattre leurs maléfices en allant faire un pèlerinage à Jaca. Dans cette localité on célèbre tous les ans, le 25 juin, la fête de sainte Orosie. Des paysans montagnards, espagnols et français, s'y rendent pour demander la guérison de divers maux, qu'ils attribuent aux sorciers ou au grand ami de ces derniers, le diable. Ces pèlerins présentent souvent des phénomènes analogues à ceux des convulsionnaires [1].

[1] José Reig y Gasco, traduct. Dr Robet (*Journal de Médecine de Paris*, nos 23 et 24, 1881).

En France, la croyance aux sorciers est encore très vivace, surtout dans le pays basque, la Gascogne, la Savoie, la Bretagne et la Normandie. Cela ne doit pas nous étonner d'ailleurs : qui donc, ayant assisté à des veillées normandes ou bretonnes, n'a pas entendu la vieille grand'mère raconter des histoires horribles de sorciers ou de revenants, tandis que ses petits-enfants, effrayés, se blottissent craintivement entre les jambes de leur père ou se cramponnent aux jupons de leur mère ? Notre jeunesse est bercée de ces vieilles histoires, on l'abreuve, puis on l'assoiffe de merveilleux. Le père commence à ébranler, par son scepticisme, l'édifice fragile de ces superstitions ; après l'école primaire il semble qu'il ne devrait plus rester que des ruines, mais ces ruines se récrépissent souvent d'elles-mêmes.

Le paysan est soupçonneux, il se défie de ce qu'on lui a appris, il n'ose ni affirmer, ni nier ce dont il n'est pas bien sûr. Si on lui demande ce qu'il pense des sorciers, il répond généralement qu'il n'y croit pas, qu'il n'y a jamais eu de sorciers ; puis, après avoir réfléchi, il hésite, « on ne sait pas, il pourrait bien y avoir quelque chose de vrai, tout de même... ».

C'est qu'il s'est rappelé les histoires de son aïeule, c'est aussi qu'il sait que la fille de son voisin, tombée paralysée à la suite des menaces d'un sorcier, a été guérie par un autre prétendu sorcier ; il se rappelle encore telle famille frappée d' « une maladie qui n'était pas naturelle ».

Il suffit, en effet, d'une épidémie d'hystéro-démonopathie pour accréditer dans un pays la croyance aux sortilèges. « Nous avons vu que c'est là ce qui s'est passé à Morzines en 1861. C'est encore ce qui s'est produit en 1881, à Plédran, lors de la possession des enfants Morcet, qui a fait assez de bruit dans les journaux de Saint-Brieuc et même de Paris.

Les sept enfants de la famille Morcet, qui habite au village du Grand-Hirel, « à quatre heures au delà du bourg de Plédran » passent pour être possédés des esprits.

On raconte dans le voisinage qu'on a jeté une *passée* (un sort) sur ces enfants, et qu'ils ont subi, en même temps, l'in-

fluence de tous les diables de l'enfer. Aussi a-t-on recours, mais inutilement, aux secours du clergé, qui dit des messes, bénit la maison et les possédés, afin de faire cesser l'obsession.

L'aînée des enfants, Marie-Jeanne, âgée de quinze ans, fut la première atteinte : elle présenta des contractures, puis plus tard des crises de nerfs avec des mouvements désordonnés. Ces symptômes avaient débuté le 23 février ; du 10 mars au 21 avril tout cessa ; le 21 avril, Marie-Jeanne se plaignit de souffrir de maux de tête et aussi d'éprouver la sensation d'une boule, qui lui montait à la gorge ; après cette aura reparut une crise de nerfs.

Le lendemain, le troisième des enfants, Pierre, âgé de onze ans, eut une crise analogue qui dura quatre heures et dont il conserva le souvenir.

Le 23, la deuxième fille, Louise, treize ans, a une attaque de nerfs.

Le 24, le cinquième enfant tombe sans connaissance.

Le 26, le sixième enfant, âgé de quatre ans, a des contractures ; le septième, bébé de sept mois, voyant tout le remue-ménage occasionné par la maladie de ses frères, se montre à son tour agité.

Le quatrième enfant était domestique ; il est blessé par un cheval et revient chez lui. Il devient lui aussi très nerveux, prend plaisir à faire le contraire de ce qu'on lui dit, mais il n'a pas de crises de nerfs ni de contractures.

Les trois plus grands enfants montent sur les toits, puis descendent dans un puits profond de cinq mètres en s'accrochant seulement aux pierres ; ils se livrent ensuite à une série d'exercices aussi acrobatiques, au grand émoi des spectateurs, qui ne voient là que l'effet de la *passée* et du diable.

Le Dr Baratoux (de Saint-Brieuc) a pu examiner ces petits malades, il a trouvé chez eux des symptômes évidents d'hystérie (clou hystérique, hyperesthésie, hémianesthésie, dyschromatopsie, douleurs ovariennes, influence de la pression à l'ovaire sur les crises).

Quant à Marie-Jeanne, elle a eu « une crise avec ses trois

périodes, mouvements épileptoïdes, contorsions et grands mouvements, attitudes passionnelles » [1].

Dans la région, on n'a pas manqué de rapprocher toutes les vieilles histoires de sorcellerie des faits qui se passaient à Plédran, et nombreux sont les paysans qui restent encore persuadés que tout s'est produit sous l'influence d'un sort.

La Normandie a conservé un grand nombre de ses vieilles croyances : il n'est guère de vieille femme qui ne vous raconte une histoire de sorcellerie dans laquelle elle-même ou l'un des siens a été appelé à jouer un certain rôle.

L'une d'elles a été suivie, pendant plusieurs kilomètres, par un chat énorme, qui n'était autre qu'un sorcier transformé.

Une autre a rencontré, sur son chemin, un gros mouton qui l'empêchait de passer, elle l'a égratigné avec une épingle au-dessus de l'œil, et le lendemain elle a rencontré une sorcière qui présentait une égratignure au-dessus de l'œil ; n'est-il pas évident que c'était cette sorcière qui se transformait en mouton pour lui jouer de mauvais tours ?

Une autre a vu plusieurs de ses parents atteints d'une maladie étrange, maigrir et se dessécher sous l'influence d'un sortilège. Heureusement elle connaissait un bon sorcier qui a bien voulu lever le sort et le rejeter sur une poule et sur un arbre ; la poule périt immédiatement et devint noire, l'arbre perdit aussitôt ses feuilles et se dessécha peu de jours après.

Ce qui contribue à entretenir ces croyances, c'est la présence dans les campagnes de sorciers guérisseurs, qui déclarent quelquefois que leurs clients ont été *enkéraudés*, c'est-à-dire ensorcelés, et qui font des cérémonies en conséquence (cérémonies qu'ils empruntent le plus souvent à de vieux grimoires, tels que le *Petit* et le *Grand Albert*, *La Poule Noire*, *Les clavicules de Salomon* et le *Dragon Rouge*.

Un voyant, plus célèbre que tous ces petits sorciers, Vintras, de Tilly-sur-Seulles, n'a pas peu contribué à affermir la croyance aux sortilèges, non seulement dans la région qu'il

[1] Paul Richer, *Etudes sur la grande hystérie*.

habitait, mais encore en Angleterre et dans les autres parties de la France, où il allait recruter des disciples, fonder des oratoires et instituer les prêtresses de son culte. Il espérait entraver l'action de tous les méchants en fondant « l'Œuvre de la Miséricorde ». Il se réservait à lui-même le pouvoir de briser la toute-puissance du rite infâme des messes noires.

Depuis longtemps déjà Vintras (Elie Stratanaël, pour les occultistes) a disparu, mais il a laissé des disciples ; à Tilly-sur-Seulles il y a encore une de ses anciennes prêtresses. L'influence de ce prophète n'est peut-être pas étrangère à l'épidémie de visionnaires qui s'est produite en 1896 dans cette localité.

A Lyon, Vintras a laissé un adepte fidèle, l'abbé Boullan, qui n'a pas peu contribué à mettre la sorcellerie à la mode.

Ce fameux abbé, docteur en théologie, fut, pendant quelque temps, aumônier dans un couvent de religieuses ; c'est là qu'il commença à savourer le mysticisme de Vintras, à se livrer à des pratiques de sorcellerie, puis à des « actes répugnants » [1] sur lesquels nous n'avons pas de détails précis, mais qui le firent critiquer par ses supérieurs religieux et le conduisirent devant les tribunaux civils.

Il fonda alors le « Carmel », destiné à continuer « l'Œuvre de la Miséricorde » ; il prêcha l'amour libre et recruta des initiées. En 1885, il voulut devenir célèbre en dehors de l'Eglise qu'il avait fondée à Lyon ; il essaya d'entrer en relation avec différents groupes d'occultistes.

Des Rose-Croix tendirent un piège au prophète : ils lui demandèrent des documents et des renseignements précis sur les doctrines du Carmel, puis, lorsqu'ils eurent réuni un dossier suffisant, pour être convaincus que Boullan n'était qu'un adepte de la Goëtie, quelque peu aliéné, ils le déférèrent à des occultistes « réunis en tribunal d'honneur », le 23 mai 1887.

L'abbé fut condamné, à l'unanimité des voix, « *au bap-*

[1] Papus, *Peut-on envoûter?* Paris, 1893, p. 44.

tême de la Lumière, c'est-à-dire à la mise au jour, avec pièces à l'appui, de ses doctrines et de ses œuvres » [1].

Entre cette condamnation et la publication du livre de Stanislas de Guaïta [2], le « Temple de Satan » dans lequel la sentence est exécutée, il s'écoula quatre longues années, pendant lesquelles Boullan se plaignit souvent que les Rose-Croix voulaient l'assassiner, « qu'un *envoûtement* était préparé contre lui et avait échoué plusieurs fois ».

Avec ces idées de persécution, le malheureux vieillard vivait au milieu d'angoisses perpétuelles. Il avait très souvent près de lui, une somnambule, Mme Thibault, qui croyait pouvoir, grâce à son extra-lucidité, découvrir au loin les maléfices que dirigeaient contre le prophète les magiciens de Rome, de Paris, de Bruges, de Nancy.

Voici, d'après Bois [3], ce qui se passait trois jours après que l'abbé avait reçu avis de sa condamnation par les Rose-Croix : « Le criaillement des oiseaux a mis « le Père » sur ses gardes, il se lève comme un tigre :

— Madame Thibault que font « ces ouvriers d'iniquité ? »

— Père, ils mettent votre portrait dans un cercueil.

— La loi du *contresigne* et du *choc en retour* va les punir, répondait le Père, et il donnait l'ordre de placer la déclaration de guerre dans un cercueil semblable, et de l'enterrer au grenier.

— Madame Thibault, que font maintenant ces méchants ?

— Père, ils disent contre vous une messe noire. Boullan bondissait. Ayant revêtu la grande *robe rouge* vintrasienne, que liait une cordelière bleue, et au dos de laquelle s'allongeait la croix renversée, signifiant que le règne du Christ souffrant est terminé, Boullan, tête nue et pieds nus — cela pendant toutes les hostilités — prononçait le sacrifice de Melchisédech, apanage des Elus du Carmel. Parfois les « ouvriers

[1] Papus, *Peut-on envoûter*, p. 17.

[2] Stanislas de Guaita, *Le Serpent de la Genèse*, t. II, Temple de Satan, Paris, 1891.

[3] Bois, *Le Satanisme et la Magie*, p. 330.

d'iniquité » n'étaient pas anéantis... Alors le Père accomplissait *le sacrifice de gloire*, où « le rite féminin allié au rite masculin, le vin rouge au vin blanc, disait-il, créait, selon la loi retrouvée par Pasteur (*sic*), un victorieux ferment, par quoi les autels impies étaient renversés et les officiants sataniques frappés de mort. »

C'est alors que Boullan fit connaissance de M. Huysmans. qui cherchait des documents sur l'occultisme ; il se présenta au romancier sous le plus beau jour, il se posa en victime des Rose-Croix, qu'il appelait des mages noirs. Ainsi se fait que dans *Là-bas* [1], M. Huysmans a peint Boullan, bien facile à reconnaître en la personne du Dr Johannès, sous les traits les plus flatteurs, tandis qu'il a dit beaucoup de mal de la plupart des autres occultistes.

Lorsque de Guaïta eut dévoilé les mystères du Carmel, ce fut à cet auteur que Boullan attribua la plupart de ses persécutions. D'ailleurs vers cette époque l'état mental du pauvre abbé empirait de jour en jour ; de même que son maître Vintras s'était cru la personnification d'Elie, lui se croyait la réincarnation de Jean-Baptiste. De plus, atteint d'une maladie de cœur, il voyait ses forces diminuer progressivement ; et le genre spécial de prières auquel il se livrait avec ses élues et en particulier avec le « Trio angélique », n'était guère fait pour relever ses forces.

En 1892, le « Père » se vit poursuivi pour exercice illégal de la médecine. Ce fut là, pour lui, une nouvelle source d'émotions qui lui fut funeste ; il commença à voir des envoûteurs partout autour de lui, et, en janvier 1893, il mourut en accusant Stanislas de Guaïta, alors à Nancy, de le tuer par envoûtement.

Aussitôt, des journaux, à l'affût de nouvelles étranges, commencèrent une campagne en faveur de Boullan. On prétendit que ce malheureux était réellement mort envoûté, on basa ces affirmations sur des expériences faites par le colonel

[1] Huysmans, *Là-bas*, Paris, 1890.

de Rochas, l'année précédente, expériences desquelles il résulte qu'il serait possible d' « extérioriser la sensibilité » d'un sujet hypnotisé et d'envoûter ce sujet.

Papus (Dr Gérard Encausse) s'empressa de défendre son ami de Guaïta devant l'opinion publique ; dans la brochure intitulée *Peut-on envoûter ?*, il montre, que, si l'envoûtement est possible d'après les expériences du colonel de Rochas, c'est seulement sur une personne préalablement hypnotisée, qu'en conséquence de Guaïta n'a pas pu de Nancy où il était malade de la grippe envoûter Boullan qui était à Lyon et qui n'avait pas été hypnotisé. Pour terminer et nous montrer comment on a exploité la vogue momentanée de l'envoûtement, il nous promène dans le monde où l'on envoûte, et nous présente une envoûteuse d'amour, un professeur d'envoûtement, une désenvoûteuse, enfin une femme qui cherche partout le moyen d'envoûter son mari.

Le titre de la brochure de Papus était une question : *Peut-on envoûter ?* ; un occultiste, Marius Decrespe, s'empressa d'y répondre en publiant une nouvelle brochure intitulée : *On peut envoûter* [1].

A cette même époque de Rochas, joignant un certain nombre de documents historiques à ses documents expérimentaux, publiait aussi une petite brochure *L'envoûtement.*

Parmi les nombreux écrivains qui ont contribué alors à attirer l'attention du public sur ce genre de maléfice, nous citerons Péladan dans *Le Vice Suprême* et dans *La Victoire du Mari* ; le Dr Bataille, dans *Le Diable au* XIXe *siècle* ; Bois, dans *Le Satanisme et la Magie* ; Dubus [2], Lermina [3], Jolleaud-Barral [4], Pilon [5].

En 1896, *Le phénomène de Valence-en-Brie*, que nous étu-

[1] Degrespe, *On peut envoûter*, Paris, 1893.
[2] *Figaro*, 20 janvier 1893.
[3] Lermina, *L'Envoûteur* (*Cosmos*, 22 octobre 1892) ; *L'Initiation*, novembre 1892.
[4] Jolleaud-Barral, *La Justice*, 2 août 1892.
[5] Pilon, *L'Envoûtement*, supplément de *La Lanterne*, 28 mars 1895.

dierons plus tard, est venu solliciter l'attention des occultistes et remettre en honneur la question des envoûtements.

Nous voyons donc que la croyance au pouvoir des sorciers est toujours vivace dans les « pays de la chrétienté ».

Cela ne doit point nous étonner d'ailleurs, car le christianisme, en poursuivant les sorciers, n'a fait qu'accréditer la croyance à l'action des maléfices.

La religion du Christ a eu une grande influence sur les modifications apportées aux pratiques de la sorcellerie, surtout au moyen âge. C'est alors, en effet, que Satan, personnification de tous les démons, fut créé pour remplacer Hécate.

La femme qui était quelque peu intelligente et qui, usant des « simples », pour soulager les maux de ses semblables, avait connu la pitié et commencé à deviner les lois de la nature, comprit très vite qu'elle ne devait point « d'actions de grâce » au dieu officiel, au dieu autoritaire, au nom duquel la noblesse et le clergé la pressuraient. Elle adressa alors ses vœux de la nature, au grand révolté, et c'est ainsi que le vieux Pan, qu'on avait cru mort à la naissance du Christ, renaquit en Satan. Ce nouveau dieu eut son culte, calqué en grande partie « à rebours » sur celui de son adversaire « Janicot » (ainsi appelait-on Jésus parmi les sorcières). Il eut sa messe, la messe noire. Il eut son baptême, dans lequel l'eau était remplacée par le sang. Et, pour lui être agréable, on fit intervenir, dans certaines cérémonies magiques, des espèces consacrées qu'on pollua.

« Ces conceptions terribles n'arrivèrent pas par la longue filière de la tradition, nous dit Michelet ; elles jaillirent de l'horreur des temps.

» D'où date la sorcière ? Je dis sans hésiter : « Des temps du désespoir. »

» Du désespoir profond, que fit le monde de l'Eglise. Je dis sans hésiter : « La Sorcière est son crime. »

Nous croyons que Michelet se laisse aller ici à l'exagération. La sorcière est de tous les temps et de tous les pays ; elle n'est donc pas « le crime de l'Eglise ».

Mais ce qu'on peut dire, c'est que les épidémies de sorcellerie ont été favorisées par la misère qui régnait au moyen âge, par les terreurs que produisaient la crainte de l'enfer et l'attente de la fin du monde, par les troubles religieux qu'ont amenés les hérésies et les schismes.

La croyance aux sortilèges eut, de son côté, une grande influence sur les modifications apportées au culte religieux ; c'est ainsi, qu'en dépit de la défense formelle faite par le concile de Laodicée, de se servir d'amulettes, les médailles, les scapulaires, les chapelets, les reliques, etc., ont une grande vogue près de tous les « fidèles ».

Aujourd'hui le pauvre Satan paraît bien vieux ; le scepticisme du XVIIIe et du XIXe siècle l'ont rendu bien malade, et, pour consoler sa vieillesse, il n'a plus guère de disciples, car les satanistes sont rares actuellement. Peut-être pouvait-il encore se consoler en s'attribuant, à tort ou à raison, les hommages des Luciférien ; mais hélas ! ceux-là aussi commencent à l'abandonner : sa plus chère prêtresse, Diana Vaughan, ne viendrait-elle pas de passer dans le camp de « Janicot » ?

Cependant il n'entraînera pas avec lui la sorcellerie dans sa tombe ; celle-ci, en effet, se raccroche désespérément aux cordages que lui tendent certains magnétiseurs et certains spirites. Elle a aussi la prétention de surnager, en reposant sur l'une des principales bouées de la science, l'expérimentation.

Puisqu'il en est ainsi il n'est peut-être pas inutile, à la fin du XIXe siècle, de consacrer quelques heures d'étude à rechercher sur quels faits réels a pu s'établir, d'une façon si ferme, la croyance au pouvoir des sorciers. Mais avant de commencer une telle étude, il nous semble bon de jeter un coup d'œil en arrière, pour nous rendre compte du rôle important que la crainte des sortilèges a pu jouer dans le monde.

CHAPITRE III

Conséquences de la croyance aux sortilèges.

SOMMAIRE : Chez les peuples sauvages : guerres, sacrifices humains. — Chez les peuples dits civilisés : Autrefois : procès iniques ; tortures. Aujourd'hui : folies, haines, crimes. — Affaire du Moulin Grand. — Affaire Jean Fort.

Nous avons vu, que, chez certaines peuplades de l'Afrique, toute maladie est considérée comme l'effet d'un sort et ne peut être guérie que par le meurtre d'un prétendu sorcier ou le sacrifice d'une victime humaine.

Chez d'autres peuplades de l'Australie la vengeance d'un maléfice amène presque toujours la guerre entre deux tribus.

Chez des peuples qui passaient pour plus civilisés que les nègres, le divorce pouvait être admis pour cause de maléfice ; les rois croyaient bon de faire entre eux des traités d'alliance contre les sorciers. C'est alors que plus d'un homme a pu satisfaire sa haine en accusant ses ennemis de se livrer à des pratiques maléfiques.

Les croyances que nous étudions sont tellement enracinées chez les différents peuples de la terre, que toute religion nouvelle, qui a voulu les rejeter, a dû elle-même succomber : l'échec du bouddhisme dans l'Inde nous en est une preuve.

Parmi les autres religions, les unes ont accepté ces croyances pour se les incorporer ; les autres ne les ont admises que pour dresser de nombreux bûchers, que de pieux inquisiteurs se chargeaient d'alimenter. Comme le fait remarquer Salverte grâce à l'épreuve de l'eau, toute personne pouvait paraître coupable ou innocente, au gré de l'inquisiteur : si on mettait

beaucoup de cordages l'homme enfonçait et était innocent ; si, au contraire, on en mettait peu, l'homme surnageait, il était sorcier et mûr pour le bûcher. Les haines religieuses ou autres n'étaient peut-être pas sans influence sur le poids de la corde employée dans cette épreuve par des fanatiques.

Quant aux malheureux qui, sur la menace d'une prétendue sorcière, ou pour tout autre motif, se croient ensorcelés, ils perdent souvent la raison, finissent par se suicider ou par se livrer à des voies de faits sur les personnes qu'ils considèrent comme les auteurs du maléfice dont ils se croient frappés.

Aujourd'hui, les sacrifices humains et les guerres ne se trouvent plus que chez les sauvages, comme conséquence de sorts jetés. Il n'y a plus d'inquisiteurs ; les émules de Bodin et de Boguet sont morts, les bûchers sont éteints. Mais les cas de folie et d'homicides, occasionnés par la croyance au pouvoir des sorciers, ne seraient peut-être pas très rares, si on voulait bien les rechercher. Nous réservant de rapporter plus loin des observations de folie provoquée, nous nous contenterons de citer ici deux observations, comme exemples de crimes commis sous l'influence de la crainte des sortilèges.

OBSERVATION I (Inédite)

Affaire du Moulin-Grand

En 1876, la Cour d'appel d'Agen avait à juger l'affaire du Moulin-Grand.

« Les époux B... occupent, à Gal..., une maison isolée et d'un difficile accès, située au lieu dit le Moulin-Grand. Anne D..., femme de Charles B..., habituellement connue sous le nom de Rose B..., a un tempérament ardent, exalté et dominateur. Elle croit ou feint de croire à l'intervention des sorciers et des malins esprits et s'efforce d'accréditer autour d'elle qu'elle a le pouvoir de conjurer les mauvais sorts, à l'aide de manœuvres où l'on voit les pratiques religieuses se confondre avec les plus bizarres conceptions d'une sorcellerie surannée.

» Elle exerce une influence souveraine sur son mari, qu'elle dirige à son gré, et sur Jean D..., son frère, dont l'esprit est ignorant et grossier.

» L'accusée est en rapport avec un médecin, le Dr Des... et une somnambule de Clair..., récemment condamnés pour escroquerie, par le tribunal de Marmande, et son mari demande des consultations, dans tous les cas graves, aux devins, qui exploitent la crédulité publique, dans les communes voisines.

» Ces relations ne pouvaient manquer de développer les idées superstitieuses des époux B... et devaient même les déterminer à exercer, pour leur propre compte, le métier de sorcier, plus lucratif et moins pénible que le travail de la terre. Aussi, dans le courant de l'année 1875, son jeune fils ayant été gravement malade (d'une bronchite), Rose B... saisit cette occasion de mettre sa puissance en relief et de chasser le mauvais esprit qui avait ensorcelé son enfant. »

Après avoir essayé, sur les conseils de la somnambule de Clair..., différents traitements qui avaient échoués, elle eut recours à la sorcellerie :

« Elle allume un grand feu près du lit de l'enfant, et consomme dans le foyer vingt-trois fagots en quelques heures. Près de l'âtre incandescent, elle attira un chat, dont elle fit brûler la patte, puis, plaçant cet animal ainsi mutilé sous le lit de l'enfant, elle demeura à genoux la majeure partie de la nuit (tenant un cierge d'une main, un pot d'eau bénite de l'autre), entremêlant des chants religieux et des imprécations contre le chat et annonçant aux personnes qui l'entouraient, qu'on ne tarderait pas à voir apparaître la personne qui avait jeté un sort à l'enfant. »

S'adressant d'abord à la sorcière, qu'elle supposait avoir donné le mal, elle s'écriait : « Pour toi le feu et le mal », puis elle reprenait ses prières et ne s'arrêtait que lorsqu'elle entendait gémir le malheureux chat ; elle disait alors : « Sur ma foi, je te le jure, ce sera là que tu mourras. »

A quatre heures du matin, la sorcière devait venir enlever le mal de l'enfant et le feu de la cheminée : quand l'horloge sonna quatre heures, les époux B..., qui s'attendaient à voir paraître la sorcière, « se tenaient de chaque côté de la cheminée, comme dans l'expectative d'un grave événement, et, si à ce moment il était entré quelque personne classée comme sorcière dans leur esprit, ils lui auraient fait un très mauvais parti ». Voyant que personne n'entrait « pour enlever le mal et le feu », Rose B..., de plus en plus surexcitée, dit à l'enfant : « Est-ce à quatre heures du matin ou à quatre heures du soir que le mal doit être enlevé ? »

— A quatre heures du soir, mère, répondit l'enfant.

— Alors, il faut combattre de nouveau, dit Rose B...

Le maire de Chal..., prévenu, se hâta d'intervenir, dans l'intérêt

du jeune malade, qui, soigné par un médecin expérimenté, ne tarda pas à recouvrer la santé.

« Cet insuccès ne découragea pas Rose B... Le 1er avril 1876, elle se rendit chez Louise M..., femme de son frère, Jean D..., qui s'était piquée au doigt quelques jours auparavant, avec une épingle laissée par mégarde dans un coussin, et qui souffrait beaucoup de cette blessure. Elle la dissuada d'exécuter l'ordonnance du médecin qui avait été appelé. « Si tu mets des sangsues, tu seras morte dans trois » jours », lui dit-elle, et elle lui promit de la guérir, si elle voulait se rendre chez elle, pour y recevoir ses soins. Louise M... eut l'imprudence d'y consentir. »

Rose B... commença aussitôt ses cérémonies magiques pour délivrer sa belle-sœur du *sorcillon* qu'on lui avait jeté : pendant qu'elle faisait bouillir, avec du vin blanc, des clous rouillés, un cœur et un foie de veau mâle, ses deux co-accusés allaient demander au curé d'une commune voisine de venir combattre le *méchant esprit* : ils racontèrent à ce prêtre « que la femme D... avait mal à un bras et qu'ils pensaient que c'était du mal donné, et qu'une parente, Marie M..., lui avait donné ce mal ». Charles B... et Jean D... échouèrent dans cette démarche près du curé : mais ils obtinrent du carillonneur, qu'il leur remît, non seulement toute l'eau bénite qui était dans l'église, mais encore la faible quantité qu'il en possédait chez lui. Les deux hommes rentrèrent chez eux chargés d'eau bénite.

Que se passa-t-il alors ? Nul ne le sait, mais Rose B... déclara dès la nuit suivante « qu'elle avait découvert le nom des personnes qui avaient ensorcelé Louise M... » et elle parvint à persuader à son frère et à son mari que « le mal dont souffrait cette jeune femme lui avait été donné par sa mère, Jeanne M..., et par une de ses tantes, Marie M... »

Le lendemain, la mère de Louise M... étant allée la voir, l'accusée lui dit : « Maintenant nous savons qui a donné le mal. »

Charles B... s'empressa d'ajouter : « C'est vous, malheureuse ! qui avez donné le mal. »

Il lui réclama l'épingle qui avait piqué sa fille, et, comme elle disait l'avoir perdue, il s'écria d'un ton menaçant : « Oh ! si j'avais cette épingle ! »

« Pendant les jours qui suivirent, la maladie fit des progrès alarmants, et les trois accusés, dominés par la pensée du sortilège, ne la combattirent par aucun moyen sensé.

» Le mercredi, 5 avril, à quatre heures du matin, le Dr Des... arriva pour donner des soins à Louise M..., dont la tante l'avait accompagné.

» Marie M..., âgée de soixante-seize ans, habitant dans une commune voisine, avait appris la maladie de sa nièce, et, désirant la voir, elle avait sollicité du médecin une place dans sa voiture, pour se rendre au Moulin-Grand, où elle aurait été empêchée de se rendre à pied à cause de son grand âge.

» Le docteur examina la malade et rédigea une ordonnance, dont on ne tint pas compte. Dès qu'il fut sorti, Rose B... congédia brusquement les voisins qui étaient chez elle, puis elle ferma intérieurement les portes et les fenêtres et se précipitant sur Marie M..., elle lui dit : « C'est toi qui lui as donné le mal ! misérable ! sors-lui le *sorcillon* ou nous te tuons. » Marie M... protesta vainement contre ces imputations ; l'accusée voyant qu'elle ne voulait pas guérir le mal, la frappa violemment avec une pelle à feu. Charles B... lui porta des coups de poing et des coups de bâton. Jean D... lui fit subir aussi les plus mauvais traitements. Pour l'empêcher de crier et d'appeler au secours, ils lui fermèrent la bouche avec un mouchoir. Ils la menaçaient à chaque instant de la tuer, si elle ne délivrait pas la malade du mal qu'elle lui avait donné.

» Charles B..., furieux de voir que leurs excès ne déterminaient pas Marie M... à opérer une guérison impossible, prit un fusil et, après l'avoir chargé devant elle, il la coucha en joue, en criant : « Guérissez-la vite, ou je vous tue. »

Ces violences et ces menaces furent exercées sur la pauvre vieille *pendant plusieurs heures*. Enfin Rose B... saisit Marie M... par le bras gauche et avec une épingle lui fit au poignet une incision en forme de croix « dans laquelle elle introduisit du pus emprunté à la plaie de la malade ».

Rose B... n'était pas satisfaite, il lui fallait une autre victime, Jeanne M... qui avait contribué à jeter le sort ; elle l'envoya chercher.

Quand celle-ci arriva au Moulin-Grand, avec une autre femme et son petit-fils, elle trouva la porte close ; elle frappa ; on refusa d'ouvrir avant de savoir qui demandait à entrer et lorsqu'on l'eut reconnue à sa voix, on la laissa pénétrer à l'intérieur, mais on ne voulut point recevoir les personnes qui l'accompagnaient.

Dès qu'elle entra dans la chambre de la malade, elle fut injuriée et frappée par Rose B... qui s'écria : « Maintenant nous les tenons à toutes deux. »

On l'accusa d'avoir jeté un sort sur sa fille, et on lui ordonna de l'en délivrer : « Misérable ! criait Rose B..., ôte-lui donc le mal que tu lui as donné ! » Jean D... ajoutait : « Cruelle mère ! ôte-lui donc le mal qui la fait tant souffrir. »

Effrayée de ces menaces, Jeanne M... voulut s'enfuir, mais

Jean D... s'emparant du fusil, s'écria : « Si elle sort, je lui f... un coup de fusil. » Elle se voit donc obligée de rester, et c'est alors seulement, qu'elle aperçut Marie M... qui était accroupie dans un coin de l'appartement, le visage caché dans ses mains et n'osant se plaindre.

Elle rompit cependant le silence presque aussitôt et demanda la permission de sortir, pour satisfaire un pressant besoin. Mais Charles B... et Jean D... refusèrent d'y consentir, « ils lui dirent qu'elle ne sortirait pas, tant qu'elle n'aurait pas enlevé le sorcillon ».

Marie M... urina dans la chambre sur les conseils de sa belle-sœur, Jeanne M... « Voyez-vous, s'empressa de dire Rose B..., comme elle lui fait faire tout ce qu'elle veut ; si elle n'était pas si méchante, elle pourrait de même guérir sa fille » ; et, après avoir prononcé ces paroles, elle se jeta sur Marie M..., lui « saisit violemment le visage et le plongea dans l'urine, pour la contraindre à en boire ».

Ces violences durèrent plusieurs heures, et ne furent interrompues que par l'arrivée du Dr Des..., qui revenait voir la malade. Les deux victimes se plaignirent vivement au docteur d'avoir été maltraitées, et elle profitèrent de sa présence pour s'enfuir.

Le lendemain, Marie M... se rendit à Gal..., pour y déposer sa plainte entre les mains de l'autorité. Elle était tellement accablée que, ne pouvant regagner son domicile, elle dut demander l'hospitalité au sieur Cart..., chez lequel elle mourait deux jours plus tard.

Le médecin, qui a fait l'autopsie « a constaté, sur Marie M..., vingt-deux contusions, produites par les coups que lui ont portés les trois accusés ». Il a déclaré la mort produite par « résorption de pus » à la suite de l'introduction d'un liquide purulent dans la plaie faite au poignet.

L'acte d'accusation rend les époux B... et Jean D... responsables « de coups et blessures volontaires, ayant été portés sans intention de donner la mort, et l'ayant pourtant occasionnée », car « l'état mental d'aucun de ces prévenus ne saurait diminuer sa responsabilité ».

C'est ainsi que Rose, « la plus surexcitée et la plus fanatique des trois accusés », est « pleinement responsable de ses actes », telle est du moins l'opinion de « tous ceux qui la connaissent » et notamment de la femme S..., (une voisine), du Dr Cab..., du maire et du curé de la commune.

Quant au Dr Goux « ex-interne des hôpitaux de Paris, chargé par M. le Juge d'instruction d'examiner la prévenue », on le cite en dernier lieu, pour dire qu'il « est arrivé à la même conviction ».

Voici un extrait du rapport du Dr Goux : « Anne B... (Rose) est bien constituée et dans la force de l'âge, elle ne se rappelle pas avoir

été malade, sauf de *spasmes nerveux*, qui, à diverses reprises, la privaient de tout mouvement, mais sans perte de conscience, en sorte qu'elle se rappelait tout ce qui s'était passé autour d'elle pendant la crise nerveuse.

» Les renseignements fournis à l'instruction la montrent, dès son enfance, adonnée à la superstition : sa belle-mère refuse, pendant deux ans, son consentement, parce qu'il lui semblait que cette fille était simple, ayant des idées absurdes et superstitieuses : « Je n'avais, dit-elle, rien à lui reprocher sous le rapport du caractère et de la conduite : mais elle avait une manière d'être que je ne sais définir et qui fait qu'elle n'était pas comme les jeunes personnes de son âge. »

» Le maire, le notaire, les voisins la dépeignent sous les mêmes traits d'une femme crédule, orgueilleuse, superstitieuse ; mais sa conduite est irréprochable.

» En prison, elle fait des prières d'une longueur exagérée (pendant l'audience, elle garde l'attitude de l'inspiration ou de la prière)...

... » Nous n'avons pu deviner, dans ses réponses, aucune apparence de monomanie ou d'idée fixe. »

Le Dr Goux conclut de l'examen des faits que la malade a agi avec fanatisme et conviction. Il ajoute : « Une personne, qui agit sous l'impulsion de croyance à la sorcellerie, est-elle irresponsable, est-elle folle ? Nous ne le croyons pas et, de tout temps, on a pensé que les prétendus sorciers étaient punissables de leurs actes. Si la pratique prolongée de la sorcellerie, comme celles des fanatiques et des spirites, peut porter à la folie, il n'en est pas moins vrai que ces croyances et les actes qui en découlent ne peuvent être attribués à la folie que dans le cas où l'auteur de ces actes présenterait des signes d'aliénation mentale se rapportant à d'autres objets. Or, Anne B..., en dehors de ses pratiques de sorcellerie, jouit et a toujours joui d'une intelligence saine et rien jusqu'ici ne peut y faire découvrir la folie. Son état hystérique même ne revêt pas la forme qui marque le début de la folie de ce nom. Il y a, dans ces diverses formes de folie, des actes, des paroles, des symptômes physiques et physiologiques, qui concordent entre eux, qui rentrent dans des cadres bien connus.

» Ici, rien de pareil : Anne B... est un type de fanatisme et de croyance à la sorcellerie. On voit déjà sa vocation dès son enfance qui ne se dément jamais, qui va toujours en grandissant, et cela, avec une aptitude au travail et une régularité de conduite qui n'existent jamais chez les monomanes hystériques.

» Nous concluons donc qu'Anne B... n'est pas folle et qu'elle est responsable de ses actes, tout en étant sincère dans ses convictions superstitieuses. »

Observation II

Affaire Jean Fort

« Le 3 septembre 1892, dit l'acte d'accusation, vers sept heures trente du soir, le sieur Coutreau, demeurant à Lemian, commune de Queyrac, se rendait au village de la Chappe, en suivant un sentier qui passe au milieu d'une région couverte de vignes. Il avait parcouru à peu près la moitié de la route et il était arrivé à un endroit éloigné de toute habitation, lorsqu'il aperçut le corps inanimé d'une femme étendu sur le chemin. Coutreau courut au village voisin et revint bientôt avec le nommé Ballade, qui reconnut le cadavre de la nommée Mélanie Chardavoine, veuve Fort, âgée de soixante-huit ans, demeurant au village de la Chappe.

» Le parquet de Lesparre fut immédiatement avisé et il fit procéder aux premières constatations. Le corps de la veuve Fort était étendu, la poitrine contre terre, en travers du chemin, la tête était fracassée et ne présentait qu'un amas informe de chairs sanglantes et d'os broyés. La pression qu'elle avait subie l'avait aplatie et allongée ; la cervelle avait jailli sur la victime et autour d'elle. Sous la tête, on trouva le tonnerre du canon gauche d'un fusil. Les soupçons ne tardèrent pas à se porter sur les membres de la famille du sieur Antoine Fort, dont la maison est située à deux cents mètres environ de celle de la victime. La fille de cette dernière fit connaître que Jean Fort était malade et que, dans la famille de celui-ci, on accusait sa mère d'*être sorcière et d'avoir donné du mal* à ce jeune homme. Elle ajoutait que des menaces avaient été proférées à l'adresse de sa mère.

» Une première perquisition, aux résultats infructueux, fut faite aussitôt, dans la nuit, au domicile du sieur Fort. Le père, la mère et le fils Fort déclarèrent ignorer tout ce qui s'était passé et nièrent toute participation à l'assassinat de la veuve Fort. Mais le lendemain, la gendarmerie, qui s'était livrée sur le lieu du crime à des recherches minutieuses, découvrit un fragment de bois, qui fut reconnu comme ayant fait partie du fusil appartenant à Fort fils. Les gendarmes se rendirent immédiatement au domicile de celui-ci, qui fut de nou-

veau interrogé et avoua sa culpabilité. Il déclara que seul, il avait commis le crime, et, sur ses indications on retrouva enfouis, près de la maison, les débris de son fusil et les sabots qu'il portait au moment où il avait assassiné la veuve Fort.

» L'accusé est atteint d'une maladie dont il attribue la cause à l'influence de la veuve Fort ; depuis plusieurs mois, il méditait d'attenter à la vie de cette femme, et deux ou trois jours avant l'exécution, il avait arrêté le projet de son crime. Et c'est ainsi, que le 3 septembre, vers trois heures de l'après-midi, il alla cacher son fusil dans un bois de pins, voisin de la route que suivait chaque soir la veuve Fort, en revenant de chercher du lait, au village de Larnac ; puis il rentra chez lui. Vers cinq heures et demie du soir, il quitta la maison et ses parents ; vers sept heures, il alla reprendre son arme à l'endroit où il l'avait cachée, il se blottit dans la vigne à six mètres environ du bord du chemin, attendant la veuve Fort. Lorsque celle-ci passa devant lui, il fit feu dans sa direction. La victime s'étant affaissée sur la route, l'accusé se précipita sur elle et s'acharna à la frapper, à l'aide de son fusil, avec une violence telle que son arme se brisa entre ses mains. »

Voici ce que l'interrogatoire apprit : Jean Fort, affecté d'idées hypochondriaques, après s'être adressé à des médecins, « qui ne connaissaient pas ce qu'il avait », avait eu recours à un empirique, Martin Perriche. Celui-ci n'avait pas pu lui procurer de soulagement, malgré le nombre considérable de « bains gras avec des ventres de mouton » qu'il lui avait prescrit. Désespéré, le malheureux Fort s'était adressé, sur le conseil de l'une de ses voisines, à une somnambule de Bordeaux, Mme Braconi ; celle-ci lui ayant pris la main, lui dit qu'il était très malade et que « le mal lui avait été donné par une femme de sa commune, coiffée en l'air qui passait souvent derrière sa maison ».

L'accusé n'avait vu qu'une femme qui répondît quelque peu à ce signalement, c'était la veuve Fort ; et, comme d'après les traditions de sorcellerie répandues dans la Gironde, il faut écraser la tête de la sorcière pour rompre le maléfice qu'elle a causé, il n'avait pas hésité à commettre le crime qui l'amène devant les tribunaux. Il n'avait pas, d'ailleurs, à se repentir de ce qu'il avait fait, car depuis la mort de la sorcière, il se trouvait beaucoup mieux.

MM. les docteurs Lande, Pitres et Régis furent commis pour examiner l'état mental de l'accusé. Ils constatèrent que Fort était un « *dégénéré*, dans toute l'acception du mot ». Dès que la somnambule lui a déclaré qu'il est atteint de *mal donné*, c'en est fini : « Dans cet esprit obtus et larvé, l'idée de sortilège est entrée ; elle va gagner du terrain, s'enfoncer de plus en plus, étouffer peu à peu ce qui peut exister de sentiment et de raison et aboutir, par un lent travail psychologique, à l'idée du meurtre, comme moyen unique et légitime de préservation et de vengeance. »

Les experts concluent :

« 1° Jean Fort est un aliéné, atteint de débilité mentale, compliquée, depuis environ deux ans, d'idées délirantes d'hypochondrie et de persécution ;

» 2° Le meurtre qu'il a commis est la conséquence de son état d'aliénation et plus particulièrement de ses idées délirantes de persécution ;

» 3° Le meurtre est donc un acte morbide, dont l'accusé ne saurait être rendu *à aucun degré responsable.* »

L'avocat général demande au docteur Régis si Fort n'a pu avoir, ne fût-ce qu'un moment, un sentiment humain, raisonnable, sentiment de haine et de vengeance.

M. Régis répond qu'il ne le croit pas.

— « A-t-il *voulu* commettre son crime ? », insiste le ministère public.

— « Oui, répond le docteur Régis, il l'a voulu, parce que ce crime était nécessaire, dans sa pensée, pour le sauver du mal qui l'étreignait. »

M. le substitut du procureur général Cumenge exprime « le regret qu'il éprouve, connaissant toute la science des trois savants experts qu'on vient d'entendre, de ne pouvoir s'associer à leurs conclusions ». Il ne peut, car pour lui « Fort fils est coupable, bien coupable, et comme tel il doit être condamné ».

M. Cumenge rappelle que, neuf ans plus tôt, un crime fut commis, dans cette même commune de Queyrac, par un nommé Duprat, qui se croyait aussi ensorcelé, et qui tua, d'un coup de fusil, le sieur Bernard, qu'il considérait comme l'un des auteurs de son mal. Dans ce cas-là, trois experts nommés pour examiner l'accusé avaient conclu à l'irresponsabilité ; cependant l'accusé fut condamné.

« Ce n'est pas, ajoute le magistrat, qu'il soit à dire que la justice doive être rendue par imitation ; mais on admettra bien que la similitude des deux affaires est si grande, si probante, qu'un même dénouement devra intervenir. »

Le jury se laissa convaincre par cet argument, et Fort fut condamné à cinq ans de réclusion [1] !

[1] Nous avions d'abord rédigé cette observation, en rapportant tout au long l'interrogatoire de l'accusé, le rapport médico-légal des experts et la plaidoirie de l'avocat, qui n'étaient pas sans intérêt. Mais, pendant

Depuis 1896, époque à laquelle fut faite notre étude, la mentalité n'a pas évolué comme on eût pu l'espérer. De nombreux procès ont montré que la sorcellerie joue toujours un grand rôle pour beaucoup de personnes. Contentons-nous de rappeler quelques affaires.

Le 14 mars 1913, le tribunal correctionnel de Moulins condamnait trois personnes qui avaient exploité la crédulité d'un propriétaire qui se croyait victime d'un *sortilège*, dont une de ces personnes l'avait menacé.

En mars 1914, à Madrid, on annonçait qu'au village de Martinete (province de Malaga) un enfant de huit ans avait été volé et égorgé. Celui qui avait suscité le crime avait recueilli et emporté le sang. (*Le Journal*, 2 mars 1914.)

Savannah, 30 juin. — Cinq nègres accusés d'avoir assassiné une fillette blanche et d'en avoir mangé les viscères selon le rite de la sorcellerie africaine, ont été tués en essayant de s'enfuir de la forteresse de San Severino à Matanzas, alors que la multitude menaçait de les lyncher. (*Le Journal*, 2 juillet 1919.)

En décembre 1921, à la ferme de la Lézardière, commune de Saint-Georges-de-Pointindou, un jeune homme de 19 ans était tué par un de ses voisins qui considérait les parents de ce jeune homme comme des jeteurs de sorts, des « enjomineurs » suivant l'expression employée dans la région de La Roche-sur-Yon.

Paris, 8 décembre. — Le Radio de Nauen annonce que, parmi les nombreux crimes sensationnels qui sont relevés chaque année en Allemagne depuis la guerre, on peut en citer qui évoquent les pratiques superstitieuses du moyen âge.

C'est ainsi qu'une tragédie a eu lieu dans un village de Poméranie, à Lowerurg, où trois vieilles femmes, jalouses sans doute des charmes d'une jeune couturière, Elsa Wallenstein, ont attiré cette jeune fille dans une campagne déserte et lui ont déclaré qu'elle était possédée du démon et qu'il s'agissait d'expulser le mauvais esprit à l'aide du feu.

Les trois femmes ont déshabillé la pauvre fille et ont apporté des fagots auxquels elles ont mis le feu. Puis elles ont jeté dans les flammes la malheureuse, qui fut brûlée vive, cependant que, telles les sorcières de Macbeth, les trois vieilles se tenaient autour du bûcher, priant pour que le diable quittât le corps de la possédée.

(*Ouest-Eclair*, 9 décembre 1921.)

---

que nous terminions notre thèse, notre camarade, le docteur de Perry, a publié en détail cette même observation, dans sa thèse sur *Les somnambules extra-lucides*, pour montrer l'influence néfaste qu'avaient eue sur Jean Fort les révélations faites par la somnambule de Bordeaux. Dès lors, nous avons cru bon d'abréger notre observation et de la résumer ainsi que nous l'avons fait.

En avril 1923, à Falaise, une action était engagée contre une sorcière, qui avait promis à une femme malheureuse en ménage de faire partir son mari et même lui avait laissé entendre qu'elle le ferait mourir, au moyen de messes et de cierges brûlés et qui s'était fait remettre de fortes sommes. (*Le Journal*, 29 avril 1923.)

En 1925, à Toulon, une cartomancienne faisait croire à une jeune fille qu'elle était ensorcelée, « enmasquée », comme on dit en Provence et s'était fait remettre des bijoux. Près d'autres personnes elle faisait intervenir saint Pantaléon (qui exerça la médecine et fut martyrisé sous Dioclétien), ou bien elle promettait de tresser la corde pour attacher la calamité. (*Le Petit Var*, 23 avril 1925.)

En 1920 et 1926, la question des envoûtements fut fort à l'ordre du jour à propos des « mystiques de Notre-Dame des Pleurs », qui s'étaient livrés à des voies de fait sur deux ecclésiastiques accusés de manœuvres maléfiques, un archimandrite, à Bordeaux, en 1920, et le curé de Bombon, en 1926.

En 1932, des expériences sur le sommet du Brocken, où, d'après les légendes du XIIIe siècle, un bouc traité par une pommade spéciale et enfermé avec une jeune fille vierge qui le recouvrait d'un voile dans un cercle magique se transformait en un beau jeune homme. Le résultat a été négatif ; faudrait-il attribuer ce fait à ce que l'expérience a été organisée par un docteur anglais, le Professeur Joad, sceptique et ennemi de la magie et que la plupart des assistants étaient des sceptiques ou des mécréants ?

Au mois de juin 1935, aux environs de Moulins, la grande presse signala des phénomènes mystérieux. Dans une ferme un veau était mort, les poules crevaient ; on fit appel au vétérinaire, puis à un sorcier de campagne, qui conseilla de s'adresser au curé : celui-ci conseilla de faire des fouilles, et la fermière trouva, près de la porte, sous une planche, divers objets : un cœur percé, des aiguilles, un fragment de chapelet et un papier portant le chiffre 27, qui était celui des poules crevées. Plus tard il y eut une pluie d'aiguilles dans la maison. Tout disparut sous l'influence d'un cierge pascal. Les manifestations étaient attribuées à un « jettatote ». (*Le Journal*, 21 juin 1935.)

DEUXIEME PARTIE

Etude de la sorcellerie moderne

Dans la première partie de notre travail, nous avons vu que la croyance aux sortilèges se retrouvait chez tous les peuples, à quelque race et à quelque religion qu'ils appartiennent.

Nous avons vu également quelles ont été et quelles sont encore les conséquences d'une telle croyance. Nous avons pu constater l'exactitude de cette vérité, que « rien n'est à négliger dans l'opinion des hommes, et que les moindres erreurs, comme les moindres vérités, presque indifférentes en soi, cessent de l'être par leurs conséquences ».

Nous devons maintenant nous demander si cette croyance correspond à des faits réels :

Si, à l'exemple de certains métaphysiciens, nous accordions au consentement universel des peuples une valeur incontestable, nous devrions nous empresser de conclure, dès maintenant, que les sorciers ont un pouvoir réel, que la crainte des sortilèges est bien légitime et notre travail serait terminé.

Si, au contraire, nous nous enrôlions sous la bannière de ces sceptiques qui rejettent *a priori*, sans examen préalable, tous les faits qui semblent merveilleux, il nous suffirait de plaisanter agréablement la crédulité de nos grands-pères et de bon nombre de nos contemporains, pour rallier à notre conclusion tous les esprits forts et tous les rieurs de France, ce qui comprendrait déjà une certaine partie de l'élite de la nation.

Mais des conclusions aussi précipitées, tant dans un sens, que dans l'autre, ne sauraient satisfaire les chercheurs impar-

tiaux qui ne nient rien *a priori*, mais n'admettent rien sans preuves.

Nous allons donc nous résigner, tout d'abord, à secouer la poussière des vieux grimoires, à pénétrer dans les antres des sorcières, les « salons » des somnambules, les sanctuaires des spirites et à glisser un coup d'œil discret dans les laboratoires de magie noire, afin de connaître les pratiques de la sorcellerie qui ne manquent pas d'un certain intérêt de curiosité. Nous étudierons ensuite les personnes qui ont recours à ces pratiques, c'est-à-dire les sorciers, et leurs prétendues victimes, les maléficiés. En étudiant ces derniers nous devrons examiner les différentes opinions émises sur l'action des sortilèges.

Nous plaçant ensuite à un point de vue plus pratique, nous nous demanderons quelle peut être la responsabilité d'un individu qui se croit maléficié ; quelle peut être la responsabilité d'un sorcier ; quelles sont les mesures à prendre pour lutter contre la sorcellerie ; quelle thérapeutique doit être employée contre les prétendus sortilèges.

CHAPITRE PREMIER

Pratique des Sorciers

SOMMAIRE : 1° Comment on devient sorcier ? : Hérédité. Initiation. Epreuves. Etude des grimoires. Le pacte. Développement du prestige du sorcier : succès thérapeutiques. — 2° La Fascination. — 3° Les « Ligatures » : « Chevillement ». « Embarrure ». « Ligature de l'aiguillette ». Pratiques usitées pour combattre ces maléfices. — 4° Incubat et succubat : Généralités. Possession involontaire. Possession des sorciers ou coït avec Satan. Possession des spirites ou coït avec un esprit matérialisé. Possession des magiciens ou « coït astral ». — 5° Lycanthropie et autres métamorphoses : Loups-garous. Métamorphose active. Métamorphose passive. — 6° Envoûtement : A. Envoûtements d'amour : « Secret de se faire aimer » ; Recettes diverses ; Philtres. Observation III : Consultation d'une somnambule. B. Envoûtements de haine : 1° par la figurine de cire ; 2° par la photographie ; 3° par le crapaud ; 4° par le cœur percé ; 5° par le « mauvais œil » ; 6° « à l'esprit volant » ; 7° par la messe ; 8° par le cierge bénit. Cartel d'envoûtement. Contre-envoûtements. Désenvoûtements : substitution, procédé du « choc en retour », zoothérapie. Envoûtement triangulaire. — 7° Sortilèges divers.

1° Comment on devient sorcier

Le plus souvent le pouvoir des sorciers est héréditaire, si Pierre ou Paul est sorcier c'est que son père l'était, et qu'il lui a transmis ses « secrets » et ses « mauvais livres ».

Sans appartenir à une famille de *meiges*, une personne pouvait cependant, autrefois, opérer des maléfices, si la sage-femme qui avait accouché sa mère était sorcière et si « l'élevant au-dessus du feu » immédiatement après sa naissance elle l'avait « consacré à Lucifer et à tous les diables » [1].

[1] Sprenger, *Malleus maleficarum*, part. II, quest. I, cap. 13.

Lorsqu'un profane veut connaître les arcanes de la sorcellerie, il peut avoir recours à différents procédés, qui varient avec le pays où il se trouve.

Dans l'*Inde*, il réussira difficilement, s'il n'a pas pour lui l'hérédité ; toutefois, s'il est jeune, d'un *tempérament nerveux*, il pourra, sous la direction d'un sorcier déjà initié, tenter l'épreuve. Il devra pratiquer l'ascétisme, prendre des bains de vapeur, absorber des remèdes dans lesquels entrent des graines de chanvre, et boire du *Soma*, ou liqueur *d'Asclepias acida*.

Dans certaines parties de l'*Amérique*, de l'*Afrique* et de l'*Océanie*, il devra, pendant son initiation, subir des *épreuves* cruelles, c'est ainsi qu'il devra se faire insérer des courroies de cuir sous les pectoraux ; se faire suspendre, au-dessus du sol, par ces courroies et, dans cette situation, regarder le soleil en face.

En *France*, si quelque vieux sorcier ne lui livre pas ses « secrets », notre vulgaire profane devra se mettre en quête de vieux grimoires. Il aura beaucoup de peine à s'en procurer.

Ces livres deviennent rares, en effet, car, d'une part, le prêtre les jette au feu, dès qu'il peut se les procurer, et aussi, d'autre part beaucoup de vieux sorciers, jaloux de leur réputation, brûlent leurs grimoires, afin que personne après eux ne puisse se livrer, dans le pays, à la pratique des « sciences maudites ».

Si, possédant un de ces livres, notre jeune apprenti se trouve rebuté, par les formules cabalistiques des talismans, si, de plus, il est un peu naïf, il suivra les vieux rites du moyen âge. Il évoquera Satan, pour faire un pacte avec lui, et plus tard il voudra aller au sabbat.

Une nuit il sort de sa maison, sous son bras gauche il porte un coq noir et, dans sa main droite, il tient fortement serrée une baguette de coudrier, bifurquée à l'une de ses extrémités et sur laquelle est gravé le mot *agla*.

Arrivé dans un carrefour isolé, près d'un cimetière ou non loin d'une fosse à fumier, il s'arrête, tremblant ; il trace autour de lui au moyen de sa baguette, un cercle, dont il aura

soin de ne pas sortir. L'évocation réussira-t-elle ? Telle est la question que se pose le jeune sorcier. Il aurait été plus sûr du succès, s'il avait pu se procurer un crâne de parricide, une tête de chat, une chauve-souris et un crapaud, qu'il aurait disposés sur les bords de son cercle, au point d'arrivée de chacun des sentiers. Mais comme il lui était impossible de se procurer tous ces ingrédients, il s'est décidé à immoler à Satan l'un de ces coqs, qui, en annonçant le jour par leurs chants, interrompent les sacrifices sataniques et sont, à cause de cela, détestés du prince des ténèbres. Satan daignera-t-il venir chercher le pacte, que le jeune adepte a soigneusement écrit sur du parchemin vierge, avec une plume neuve trempée dans du *sang*. Et s'il vient, sous quelle forme se présentera-t-il ? sous la forme d'un lévrier ? sous la forme d'un gentilhomme ?...

Tout en faisant ces réflexions, le jeune homme commence son évocation, puis il attend impatiemment, pour sacrifier le coq, que l'horloge du village sonne le douzième coup de minuit.

Ce douzième coup sonne enfin !... Le coq est sacrifié... Le jeune homme n'a rien vu apparaître près du cercle dans lequel il se trouve... ; mais... il a entendu un bruit dans le fourré voisin... Ne serait-ce pas le grand lévrier noir, sous la forme duquel se présente presque toujours Satan ?... Oui, ce doit être lui... c'est lui... d'ailleurs il l'a vu traverser la lande... oui, oui, il l'a vu, il en est bien sûr maintenant. Il est vrai que ce lévrier n'a pas pris le pacte, mais ne sait-on pas que maintenant le démon n'a plus besoin d'emporter « la cédule en enfer ». Il est bon diable, il se contente des promesses orales qu'on peut lui faire ; l'intention même lui suffit.

Le jeune sorcier rentre chez lui et se trouve toujours aussi incapable de comprendre son grimoire. Très souvent il commence alors à se servir des formules, sans les comprendre. Quelquefois il pousse la curiosité plus loin, il veut aller au sabbat demander des explications à Satan lui-même.

Ce projet est assez difficile à réaliser ; pour aller au sabbat, il faut, en effet, se procurer de la fameuse pommade des sor-

cières, dans laquelle entrent, avec du gras de cadavre, des extraits de stramoine, de belladone, de jusquiame et de la mandragore arrachée sous un gibet ou dans un cimetière par la dent d'un chien.

S'il peut se procurer une pommade plus ou moins conforme à la formule classique, notre jeune sorcier s'en enduit le corps et s'étend sur son lit.

Au bout de peu de temps, il se sent enlevé dans les airs sur un bouc ; il se trouve au milieu de sorcières qui chevauchent dans les airs sur des manches à balai. Il arrive dans une grande lande où il assiste à une cérémonie entièrement conforme aux descriptions qu'on lui a données du sabbat. Il y reconnaît des personnes qui passent pour sorciers dans les communes voisines. Il parle à Satan, qui lui donne des explications plus ou moins bizarres sur les formules du fameux grimoire.

Le lendemain le jeune homme se retrouve dans son lit, fatigué, comme s'il venait de faire une longue course. Il se rappelle alors ce qui s'est passé ; il est allé au sabbat ! et il se considère comme un puissant sorcier. Il lui est toujours impossible, il est vrai, de bien comprendre son grimoire, malgré les explications que lui a données le Grand Bouc, la nuit précédente, mais maintenant il est bien décidé à employer toutes les formules magiques de son petit livre, qu'il les comprenne ou non.

Quelques jours plus tard, il a une querelle avec un voisin ; il se rappelle aussitôt son pouvoir, et ne manque pas de menacer le voisin, en termes très vagues, d'une vengeance occulte. Qu'un accident quelconque atteigne ce brave homme, sa femme, ses enfants, ses bestiaux ou ses récoltes, on ne manquera pas de voir là l'œuvre de notre jeune sorcier. Celui-ci commencera dès lors à être connu ; on viendra le chercher pour guérir une jeune fille qu'on croit atteinte de « mal donné » ; il ira voir la malade, fera sur elle quelques signes cabalistiques, en prononçant des paroles mystérieuses ; il prescrira à la famille des cérémonies étranges, qui devront être

accomplies en présence de la malade. La jeune fille guérira, le bruit de cette guérison se répandra à dix lieues à la ronde, et notre jeune homme deviendra l'un des sorciers les plus célèbres du pays.

Comme les autres sorciers, il voudra guérir différentes maladies.

Les personnes qui auront des entorses viendront le trouver ; il fera, avec son pied droit, trois fois le signe de croix sur le pied malade, en disant :

« *In te, domine, speravi, non confundar in œternum.* »

Ou bien encore, en prononçant l'une des formules suivantes, selon le cas : « *Ante sperante super et sperante te* » [1], pour les femmes.

« *Antum sperantum et super sperante tum* », pour les hommes.

Il arrêtera le sang qui coule de la blessure de son voisin, en disant : « *De latere ejus exivit sanguis et aqua.* »

Il guérira les fièvres en prononçant ces paroles : « *Atque facilis tibi febris hœc sit, atque Mariae Virgini Christi partus* », et en disant ensuite « en secret », le psaume *Exaltabo te, deus meus, rex.*

Aux personnes qui viendront lui demander de guérir leurs verrues, il dira : « Voici une poignée de pois que je vous remets, prenez-la, jetez-la dans votre puits et éloignez-vous aussi rapidement que possible. Si vous n'entendez pas les pois tomber dans l'eau, vous verrez vos verrues disparaître très rapidement. »

Cette recette échoue-t-elle, il aura recours à un traitement plus énergique : « Prenez, dira-t-il, un morceau de gras de lard, frottez-en soigneusement toutes vos verrues ; après quoi, aller enterrer ce gras de lard dans un lieu bien isolé, où vous soyez sûr que ni chat, ni chien ne viendront le chercher. Au

[1] Telle est la formule employée par certains guérisseurs qui « estropient la formule classique (?) » : *Et te, super ante et super ante te.* Voir Dr Jaillet, *Superstitions ardennaises* (*Union médicale du Nord-Est*, 1894, p. 299).

fur et à mesure que le lard, que vous avez enterré, pourrira, vos verrues diminueront et finiront par disparaître. »

Quelques semaines plus tard, le sorcier rencontrera ses malades ; et il pourra peut-être constater leur amélioration, sinon leur guérison complète. Il verra sa réputation augmenter de jour en jour ; il aura foi en sa propre puissance et il osera, enfin, se livrer à la pratique de charmes plus compliqués.

A côté de ce sorcier rustique, qui devient assez rare, on trouve un certain nombre d'occultistes de bas étage, qui ont la prétention de comprendre ce qu'ils font, et qui agissent conformément à des théories préalablement admises. Ce sont de « mauvais spirites », qui chargent leurs esprits familiers d'accomplir leurs maléfices.

Ce sont des magnétiseurs et des somnambules, qui « connaissent le secret de se faire aimer et de réussir en toutes choses » ; ce sont, enfin des abbés, qui disent des messes noires, à toutes les intentions possibles.

A quelque catégorie qu'appartienne le sorcier, il pourra, pour la perte de ses ennemis, ou le plus grand bien de ses amis, recourir à la fascination, aux ligatures, à l'incubat, au succubat, à la lycanthropie, à l'envoûtement et aussi à toutes les pratiques qui combattent ces maléfices.

2° La fascination

On appelle fascination un charme qui empêche de voir une chose telle qu'elle est.

Pour pratiquer ce maléfice, il faut avoir des yeux vifs, brillants, et pouvoir fixer une personne, « dans les yeux », assez longtemps sans se fatiguer. Il est bon aussi d'avoir une parole brève et impérative. L'opérateur attire à lui l'attention de son sujet, d'une façon brusque, soit en *l'appelant* par son nom, soit en lui donnant une chiquenaude ou une légère gifle, il fixe aussitôt ses yeux sur ceux du sujet et, si la fascination réussit, celui-ci reste immobile, les yeux rivés au regard de l'opérateur.

Quelquefois le sorcier fait sa *prise de regard* d'une façon plus insidieuse ; c'est tout en parlant d'affaires et d'autres, qu'il fixe doucement sa victime jusqu'à ce que celle-ci s'aperçoive, mais trop tard, qu'elle ne peut éviter le regard fascinateur.

Dès lors, c'en est fait du malheureux : le sorcier lui dira : suis-moi, et il le suivra partout ; il lui dira encore : regarde cette belle vigne et ce beau raisin, le malheureux fasciné rira ; ne sait-il pas en effet qu'il est au mois de janvier et que la neige couvre la terre ; il lèvera cependant la tête, et quelle ne sera pas sa stupéfaction de voir serpenter devant le cabaret où il se trouve une belle vigne couverte de raisins superbes. Dans ce même cabaret sont installés deux paysans auxquels le sorcier a déjà joué de semblables « tours », autrefois. Ils commencent à s'inquiéter et veulent s'en aller ; d'une seule parole le fascinateur les a rivés sur leur chaise : « Personne ne sortira d'ici contre ma volonté. » Puis, semblant se raviser, il leur dit : « Puisque vous êtes si pressés de partir, allez-vous-en, mais je vous avertis, vous ne rentrerez pas chez vous cette nuit. » Les paysans s'en vont, en souriant ; ne savent-ils pas qu'avec dix minutes de marche sur cette belle route qu'éclaire la lune, ils pourront être rentrés chez eux, au hameau voisin.

Bientôt ils ne s'entendent plus sur le chemin qu'ils doivent suivre, ils se séparent et chacun d'eux erre toute la nuit, sans pouvoir retrouver sa maison. Lorsque le jour paraît, chacun s'aperçoit subitement qu'il est tout près de sa demeure, mais il ne sait où il a bien pu errer pendant toute la nuit...

Quelquefois le fascinateur se sert de son pouvoir, pour se faire aimer et *se faire suivre*, de telle ou telle jeune fille, qui, sans l'action du charme, ne saurait tolérer ses assiduités.

On serait tenté, à première vue, de rattacher à la fascination le maléfice désigné sous le nom de *mauvais œil* ; mais en réalité ces deux maléfices n'ont de commun que l'emploi du regard. Le fascinateur agit, sciemment, dans un but voulu, bon ou mauvais. Celui qui a le mauvais œil, le *jettatore* comme disent les Italiens, agit habituellement d'une façon incon-

sciente, et produit un *effet funeste*, indépendant de sa volonté ; c'est là une sorte d'envoûtement involontaire, que nous étudierons avec les autres espèces d'envoûtement.

3° Les ligatures

On appelle ligatures, des maléfices spéciaux par lesquels on croit mettre obstacle à une fonction de l'homme ou de la femme.

Parmi ces maléfices, on en distingue trois principaux : le chevillement, l'embarrure et l'aiguillette nouée.

Le *chevillement* est un sortilège qui ferme un conduit [1].

Tout sortilège qui empêcherait un homme de déglutir, de déféquer ou d'uriner serait un chevillement.

Pour pratiquer ce maléfice, le sorcier prend une cheville de bois ou de fer, et l'enfonce dans un mur, en se représentant vivement par la pensée le conduit qu'il veut fermer et en disant : « Que ceci que je bouche soit bouché en mon ennemi. »

Si le sorcier veut *cheviller* la matrice d'une femme en couches, il lui mettra au doigt la pierre *Saune*, « qu'on trouve dans l'île de ce nom », et ainsi il l'empêchera d'accoucher et « retiendra l'enfant dans le ventre » [2].

Le plus souvent, le chevillement était destiné à produire une rétention d'urine, aussi le livre qui traite de ce charme est-il intitulé *Urotopegnie*.

Si une personne redoute un tel maléfice, qu'elle crache sur l'urine qu'elle vient d'émettre, ou sur son soulier droit avant de le chausser, elle se mettra ainsi sûrement à l'abri du danger..., disent les grimoires. Mais, qu'elle se défie du sorcier, car il pourra lui jouer d'autres tours.

Il pourra l'*embarrer*, c'est-à-dire l'empêcher, par des procédés magiques, de faire tel ou tel mouvement : il lui paralysera, par exemple, un bras, une jambe, la langue.

[1] Abbé Migne, *loc. cit.*, article « Ligature ».
[2] *Grand Albert*, *Grand et Petit Albert*, édition Guyot, pp. 42-43.

Il pourra aussi lui *nouer l'aiguillette*, c'est-à-dire la mettre en un état physiologique tel, qu'elle ne puisse pratiquer le coït.

Delrio [1], après s'être prouvé la réalité de ce maléfice, « tant par l'authorité des canons et commune opinion des théologiens, que par la pratique de l'Eglise, laquelle a coustume, après l'expérience vaine de *trois* ans et le serment de *sept* témoins, signé de leur main, de séparer ceux qui sont ainsi maléficiés », et avoir rapproché de ces preuves « l'opinion des anciens rabbins, qui pensent que *Cham* charma son père Noë par cette sorte de sort », nous fait connaître enfin les principales façons dont le sorcier peut s'opposer au coït de ses ennemis.

Il rend le « sujet haïssable, laid, ridicule au bon moment ». Il interpose un fantôme entre l'homme et la femme lorsqu'ils veulent s'embrasser. Il « détourne et bousche les conduits de la semence et des esprits vitaux, pour empescher qu'ils descendent aux vases de la génération ». Il emploie des drogues naturelles, qui, « par quelque moyen que ce soit, empêchent l'acte du mariage ». Il « bouche ou rétrécit les lieux naturels de la femme ». Il « retire les nerfs et oste la roideur du membre à l'heure de la copulation ».

Ces différents procédés pouvaient être intéressants au temps de Delrio, où il n'y avait point de maléfice plus fréquent et plus commun que l'*aiguillette nouée*, « de sorte qu'à peine osait-on, en quelques endroits, se marier en plein jour, de peur que quelques sorciers ne charment les mariez ». Mais, dans des temps plus modernes, le sorcier s'est contenté « d'oster la roideur du membre », soit au moyen de « drogues naturelles » anti-aphrodisiaques, telles que le camphre, la digitale et plus souvent le nénuphar blanc, soit au moyen de pratiques magiques.

D'après Bodin, il y aurait plus de cinquante procédés pour nouer l'aiguillette ; nous nous contenterons d'en citer trois :

« Qu'on prenne la verge d'un loup nouvellement tué, dit le *Petit Albert*, qu'on aille à la porte de celui qu'on veut lier

[1] Delrio, *loc. cit.*, pp. 414-415-416.

et qu'on l'*appelle* par son propre nom. Aussitôt qu'il aura répondu, on liera la verge avec un lacet de fil blanc, et le pauvre homme sera impuissant aussitôt [1]. »

On pourrait aussi, pour rendre un homme impuissant, se contenter de lui faire avaler une luciole.

Les procédés employés par les noueurs, du temps d'Ovide et de Virgile, étaient plus compliqués. Ces noueurs prenaient une figurine de cire, qu'ils entouraient de cordons ou de rubans de différentes couleurs. Ils prononçaient sur sa tête des conjurations, en serrant les cordons l'un après l'autre.

Chacun de ces trois procédés doit agir, selon les grimoires, sur toute personne qui n'aura pas eu soin de se préserver de ce maléfice, en portant « un anneau, dans lequel soit enchâssé l'œil droit d'une belette ».

Toutefois, le sorcier n'est pas sûr de frapper son ennemi d'une façon définitive, il sait que le charme peut être rompu de différentes façons.

Le maléficié suit-il les conseils des vieux classiques pour se délivrer de son impuissance, il mettra « du sel dans sa poche » ou « des sous marqués dans ses souliers » lorsqu'il sortira du lit ; ou bien, se conformant à l'avis de Pline, il « frottera de graisse de loup le seuil et les poteaux de la porte qui ferme la chambre à coucher » [2].

Le maléficié s'adresse-t-il à un sorcier, il verra celui-ci lui ordonner, conformément aux prescriptions du *Petit Albert*, de manger un pivert rôti, avec du sel béni, ou bien de « respirer la fumée de la dent d'un mort jetée dans un réchaud ».

Si ces moyens échouent, le sorcier aura recours à d'autres procédés : « Mettez, dira-t-il, deux chemises à l'envers, l'une sur l'autre », ou bien : « Percez un tonneau de vin blanc, dont vous ferez passer le premier jet par la bague de la mariée » ou bien encore : « Pendant neuf jours, avant le lever du soleil, écrivez sur un parchemin vierge le mot : *avigazirtor*.

Il pourra aussi conseiller à la personne atteinte du malé-

[1] *Alberti Parvi Lucii libellus de mirabilibus naturæ arcanis.*
[2] Migne, *loc. cit.*

fice, de placer du « vif argent dans un chalumeau de paille de froment ou d'avoine, sous le chevet de son lit ».

Et, si l'homme et la femme sont affectés en même temps, il dira au mari de « pisser à travers l'anneau nuptial, que la femme tiendra pendant qu'il pissera » [1].

Le sorcier a-t-il quelque teinte d'astrologie, il saura que, pour dénouer infailliblement l'aiguillette, il lui suffit de préparer des talismans lorsque la lune est « dans le Capricorne favorisée d'un regard bienveillant de Vénus et de Jupiter ».

Les nouveaux mariés qui, grâce à de telles pratiques ou pour toute autre raison, ont pu éviter les ennuis de l'aiguillette nouée, ont encore à se méfier de leurs ennemis, les sorciers. Ceux-ci pourront essayer de les faire se disputer, en « jetant entre eux de la poudre de verveine ». Ils auront peut-être recours, contre eux, à certains maléfices qui se rattachent à l'incubat et au succubat.

4° Incubat et succubat

Dans les premières pages de la *Genèse*, nous lisons que « les anges déchus s'unirent aux filles des hommes et engendrèrent des géants ». Ces anges, qui s'unissaient ainsi aux femmes, étaient des *incubes*.

Les théologiens ont attribué à ces incubes, non seulement la paternité des géants plus ou moins problématiques dont parlent les Ecritures, mais encore la paternité d'hommes célèbres tels que Alexandre le Grand, Scipion l'Africain, César Auguste, Merlin, Martin Luther [2].

Enfin c'est un incube qui sera le père de l'Antéchrist.

Pour nous faire comprendre comment les démons peuvent engendrer, certains théologiens ont admis l'explication donnée par Vallesius, « archiâtre de Reggio » :

[1] Rapporté par Papus, *Traité élémentaire de Magie pratique*, Paris, 1893, p. 520.
[2] R. P. Sinistrari d'Ameno, *De la démonialité et des animaux incubes et succubes*, édition Liseux, Paris, 1882, pp. 32-33.

« Ce que les incubes introduisent *in uteros*, n'est pas *qualecumque, neque quantumcumque semen*, mais abondant, très épais, très chaud, très chargé d'esprit et sans aucune sérosité ! Ceci est d'ailleurs pour eux chose facile : ils n'ont qu'à choisir des hommes chauds, robustes, *et abundantes multo semine, quibus succumbant* ; puis des femmes de même tempérament, *quibus incumbant*, en ayant soin de procurer, aux uns et aux autres, *voluptatem solito majorem : tanto enim abundantius emittitur semen, quanto cum majore voluptate excernitur* [1]. »

C'est qu'en effet, les démons pourraient prendre la forme d'une femme pour tenter un homme et le polluer, ils prennent alors le nom de *succubes*.

Pour le Père Sinistrari, ces incubes et ces succubes ne sont pas des démons, car, « chose prodigieuse et presque incompréhensible, ces incubes que l'on appelle en italien *foletti*, en espagnol *duendes*, en français *follets*, n'obéissent pas aux exorcistes, n'ont aucune peur des exorcismes, aucune vénération pour les objets sacrés, à l'approche desquels ils ne manifestent aucune frayeur [2] ».

Ce ne sont donc certainement pas des démons : ce sont des animaux dont le corps est tellement « subtil » que, « portes et fenêtres étant closes, ils entrent, partent, à leur fantaisie [3] ».

Actuellement on peut distinguer quatre espèces de *possession magique*, incubat ou succubat.

Dans la *possession involontaire*, la victime, dès qu'elle est couchée dans son lit, le soir, ne peut fermer les yeux sans être obsédée par un tentateur à « forme fluidique », qui la couvre de caresses, puis la laisse inassouvie, mais « brisée » : « d'authentiques excès l'eussent moins abattue que cette fausse noce [4]. »

C'est là la possession des cloîtrés et de ceux qui restent continents à l'excès. C'est là la possession qu'a décrite magistralement Huysmans, lorsqu'il nous montre Durtal, victime du « viol des larves » ; c'est cette possession enfin que vise cette strophe des Complies :

Procul recedant somnia,
Et noctium phantasmata
Hostemque nostrum comprime
Ne polluantur corpora.

La *possession des sorciers* était habituellement une possession volontaire : le sorcier ou la sorcière évoquait Satan, l'androgyne, et prétendait avoir des rapports avec lui.

C'est en relatant de telles unions que les sorcières apprenaient aux inquisiteurs que le membre viril de Satan était couvert d'écailles rugueuses et que le sperme éjaculé par l'infernal amoureux était glacé. Et les inquisiteurs ajoutaient foi à ces récits ; Jacques Sprenger ne rapportait-il pas d'ailleurs qu'il avait souvent vu à terre, « le ventre en sus, le corps remué de leur sale action, des sorcières qui copulaient avec le diable ».

La *possession des spirites* est souvent volontaire. Ici, c'est une jeune veuve inconsolée qui, chaque soir, après avoir évoqué son mari, le voit lui apparaître et échange avec lui de nombreux baisers.

Là, c'est une vieille spirite qui, ne trouvant pas de consolateur sur terre, va demander des consolations d'alcôve à l'un de ses « amis de l'espace », à Musset ou à Lamartine. Une autre, à l'exemple de Marie-Ange, recevra des baisers de Jésus-Christ lui-même, baisers qui pourront « produire dans sa bouche des bonbons de la grosseur d'un pois [1] ».

Certains hommes, eux aussi, ne se contentent pas d'évoquer leurs femmes mortes depuis quelques années ; ils recevront, à l'exemple de M. Caudenberg, de la sainte Vierge elle-même des « caresses » et de ces « baisers énergiques qui retentissent jusqu'au fond de la gorge [2] ».

[1] Vallesius, cité par le R. P. Sinistrari d'Ameno, *loc. cit.*, p. 32.
[2] R. P. Sinistrari, *loc. cit.*, p. 20.
[3] R. P. Sinistrari, *loc. cit.*, p. 77.
[4] Huysmans, *En route*, Paris, 1895.

[1] *Vie de Marie-Ange*, par M. le docteur en médecine ***, Béziers, 1863.
[2] Girard de Caudenberg, *Le Monde spirituel et la Science chrétienne*, 1857.

La quatrième espèce de possession que nous appellerons la *possession des magiciens*, parce qu'elle n'est guère connue des vulgaires sorciers, a été très bien décrite dans *La Victoire du Mari* [1].

Deux jeunes mariés, Adar et Izel, promènent leur amour à travers le monde ; ils rencontrent en Allemagne un vieux savant, qui s'est beaucoup occupé d'occultisme, Sexthental. Celui-ci devient amoureux d'Izel. Il se lie avec le mari, Adar, et le fait venir un soir chez lui, pour l'initier à certaines pratiques occultes : il explique au mari que, laissant là son corps matériel, il peut au moyen de son *corps astral*, dirigé par son esprit, agir à de grandes distances. Comme démonstration, il dit qu'il va opérer une sortie de son corps astral. En présence d'Adar, Sexthental perd connaissance et laisse son corps étendu sans mouvement ; au bout de quelque temps le corps semble éprouver un spasme voluptueux et peu après le vieux savant reprend connaissance.

Adar, en rentrant chez lui, trouve sa chère Izel toute désolée : pendant l'absence de son mari, elle a vu le vieux savant lui apparaître sous une forme fluidique et la violer. Elle ne saurait plus appartenir à son mari, tant qu'il n'aurait pas vengé ce « stupre sidéral ».

Tel est bien le « coït astral » que croient pratiquer certains magiciens ou magiciennes ; ils essaient de se mettre en relation avec l'être aimé, au moyen d'un objet qui lui ait appartenu, au moyen d'un morceau de vêtement qu'il ait beaucoup porté, ou encore au moyen d'une lettre d'une mèche de cheveux ou d'une photographie. Ils opèrent habituellement à une heure telle, qu'ils soient à peu près certains que la personne qu'ils veulent violer est chez elle, couchée. Ils ferment les yeux, ils se voient en imagination parcourant la route qui conduit chez la personne qu'ils désirent ; ils se voient hors d'eux-mêmes, « extériorisés », pénétrer chez cette personne, ils *poussent* vers elle leur propre fantôme, qu'ils croient voir hors

[1] Joséphin Péladan, *La Victoire du Mari*.

d'eux-mêmes. Ils perdent souvent toute notion du temps et semblent tomber en hypnose. Puis tout d'un coup ils reçoivent la récompense de leurs lubriques efforts : l'orgasme vénérien fait vibrer tout leur être. Ils reprennent presque aussitôt connaissance, ne gardant qu'un vague souvenir de ce qui s'est passé.

Si les personnes qui se livrent à de telles opérations se contentaient de rechercher leur propre satisfaction, elles ne feraient que pratiquer une sorte d'onanisme subtil ; il leur suffirait d'ailleurs de s'autosuggestionner, en évoquant l'être aimé comme le conseille un « jeune professeur d'érotisme mystique » dans *Le Mercure de France* [1] ; mais ils prétendent apparaître sous une forme fluidique, et imposer leur amour à la personne qu'ils ont voulu violer. C'est cette espèce d'incubat ou de succubat qui rentre dans la catégorie des maléfices.

Contre de tels sortilèges, les Anciens avaient recours à des fumigations ; voici par exemple la composition d' « un *suffiment* », « fumée propre à chasser l'esprit immonde », que préconise Nicolas Myrepse, « médecin grec et chrétien » : « Barbue en poivrette, semence d'agnus castus, corne de cerf, graine de laurier, absinthe, bitume ou goudron de Judée, marjolaine d'Angleterre, cumin éthiopique, anis, castoreum, garipot ou ongle odorant, gagate, résine de cèdre, poix liquide [2]. »

Le R. P. Sinistrari donne différentes formules analogues, qui doivent varier, suivant que le démon est « igné, aérien, flegmatique, terrestre, souterrain, ennemi du jour ». Il préconise aussi des « boulettes composées de parfums exquis, tels que musc, ambre, civette, baume du Pérou et autres [3] ».

On a conseillé aussi de se servir de pointes acérées, devant lesquelles les incubes et les succubes doivent battre en retraite, s'ils ne veulent être anéantis.

[1] Jules Bois, *loc. cit.*, p. 279.
[2] Ch. Richet, *L'Homme et l'Intelligence*, Paris, 1884, p. 326.
[3] R. P. Sinistrari, *loc. cit.*, pp. 86-87.

5° La lycanthropie et les autres métamorphoses

Les loups-garous sont universellement connus ; on les retrouve, sous des noms différents, dans divers pays : en Normandie, ils s'appellent *varoux* ; en Bretagne, *garwbleiz* ; en Saintonge, *ganipotes* ou *bigournes* ; en Grèce, *sabaziens*. La transformation d'un homme en loup porterait le nom de lycanthropie : la possibilité de telles métamorphoses a été admise par les docteurs de l'Eglise, qui ne sont partagés que sur le moyen employé par le démon pour opérer ce prestige.

On a pu distinguer une métamorphose active, dans laquelle le sorcier prétend se transformer lui-même en loup, en chat, en lièvre, en bœuf, etc. ; et une métamorphose passive, dans laquelle un malheureux se croit transformé en un animal quelconque par un méchant sorcier. Le sorcier fait prendre à ceux qu'il veut métamorphoser un breuvage quelconque, auquel il mêle des extraits de solanées diverses, recueillies dans certaines conditions spéciales, alors que telle et telle planète sont en opposition ou en conjonction.

Ensuite, à l'exemple de Circé, le sorcier peut toucher sa victime de sa baguette magique.

Cette baguette, qui sert également à découvrir les sources et les trésors et à faire beaucoup d'autres opérations doit être « de coudrier », de la « pousse de l'année ». Le sorcier l'a coupée, « le premier mercredi de la lune, entre onze heures et minuit », en prononçant certaines paroles. Il s'est servi d'un « couteau neuf », qu'il a « retiré en haut », en coupant la branche de coudrier. Il a ensuite consacré cette baguette, en écrivant « au gros bout, le mot *agla* », « au milieu *on* » et « *tétagrammaton*, au petit bout », et en disant : « *Conjuro te cito mihi obeire.* »

L'ennemi que le sorcier frapperait de cette baguette verrait bientôt du poil pousser sur son corps et il se sentirait transformé en bête.

6° L'envoûtement

Le mot envoûtement, pris dans son sens strict, désigne uniquement le maléfice, qui consiste à faire fondre et à piquer une figurine de cire, dans le dessein de faire mourir la personne qu'elle représente.

Dans ces derniers temps, on a singulièrement abusé de ce mot ; on a classé, sous le nom d'envoûtement d'amour, tous les philtres et tous les procédés magiques, grâce auxquels certaines personnes croient pouvoir se faire aimer, et sous le nom d'envoûtement de haine, les différents procédés merveilleux grâce auxquels les sorciers croient pouvoir porter atteinte à la santé et à la vie de leurs ennemis.

Nous nous conformerons ici à cette terminologie et nous étudierons successivement les envoûtements d'amour et les envoûtements de haine.

A) *Envoûtements d'amour.* — Voici une jeune femme qui craint de se voir délaissée par son amant ou par son mari ; elle lit, un jour, à la quatrième page d'un journal, l'adresse d'une somnambule qui « connaît le secret de se faire aimer », elle court chez cette sorcière moderne.

Celle-ci pourra choisir entre plusieurs recettes, suivant le prix que voudra payer la cliente : elle pourra remettre à la jeune femme une poudre, qu'elle devra discrètement mêler aux aliments de son amant.

Quelle est la composition de cette poudre ? C'est peut-être une drogue inactive, c'est peut-être aussi un philtre composé de substances aphrodisiaques, telles que des cantharides, du musc, du ginseng, du poivre, de la noix vomique, du phosphore mélangés à divers ingrédients tels que du sang menstruel et du sperme.

Quelquefois la sorcière se contentera de conseiller à la jeune femme de faire boire à son amant, dans un verre de vin, quelques gouttes de sang menstruel : « Si vous usez de ce secret, ajoutera-t-elle, votre amant ne pourra jamais vous quitter [1]. »

[1] Nous avons trouvé cette croyance très répandue à Bordeaux.

Voici maintenant un jeune homme timide et un peu naïf qui vient demander le moyen de se faire aimer de celle qu'il adore. Il recevra des conseils fort variables, suivant la catégorie des sorcières qu'il consultera.

Les émules de la Voisin lui donneront des philtres excitants, capables d'énerver la femme et de lui enlever une partie de sa résistance, ou bien des philtres stupéfiants, qui permettront au lâche violateur d'accomplir facilement ses desseins.

Si la sorcière se pique d'avoir quelques connaissances cabalistiques, elle dira au jeune amoureux : « Conversez avec la jeune fille, feignez de vouloir faire son horoscope, afin de savoir si elle sera bientôt mariée ; quand vos regards seront unis, dites résolument : *Kaphe, Kasita, non Kapheta et publica filii omnibus suis.* » Et elle aura soin d'ajouter : « Ne vous étonnez point de ce langage énigmatique dont vous ignorez le sens occulte, et si vous l'avez prononcé avec foi, vous serez prochainement aimé [1]. »

Si elle craint que son client soit un « bon chrétien », et qu'il n'ose employer une formule aussi étrange et d'apparence aussi satanique, elle exhumera, pour lui, de ses grimoires, d'autres recettes : « Vous avez eu soin de m'apprendre, dira-t-elle, que la personne que vous aimez s'appelle Berthe ; écrivez alors *sur un parchemin vierge*, cette phrase : « *Michel, Gabriel, Raphaël, faites que mademoiselle Berthe conçoive pour moi un amour égal au mien.* » Vous collerez ce parchemin *au dossier du lit* de la jeune fille, *le plus près possible de l'endroit où repose sa tête* : elle ne pourra s'endormir sans penser à vous, elle rêvera de vous, et bientôt elle vous aimera éperdument. »

Le jeune homme proteste-t-il qu'il lui est impossible de pénétrer dans la chambre à coucher de sa bien-aimée, pour coller le parchemin magique ? la sorcière lui donne un autre conseil : « Procurez-vous des cheveux de votre amie ; puis, tenant un cierge à la main, allez dans une église les offrir trois fois à l'autel ; soyez sûr que vous serez maître du cœur de votre adorée, tant que vous porterez ces cheveux sur vous. »

[1] Papus, *Traité élémentaire de Magie pratique.*

Le jeune homme est-il très pieux, lui déplaît-il de faire de telles cérémonies dans le « lieu saint » ; il pourra se contenter de joindre cinq de ses cheveux à trois de la personne aimée et de les jeter dans le feu en disant : *Ure, Sancte Spiritus renes nostros et cor nostrum, domine. Amen.*

Le client est-il riche, la sorcière, pourvu qu'elle soit un peu pénétrée des théories du magnétisme animal et de la magie, préférera peut-être donner le conseil suivant :

« Ayez une bague d'or garnie d'un petit diamant, qui n'ait point été portée depuis qu'elle est sortie des mains de l'ouvrier ; enveloppez-la d'un petit morceau d'étoffe de soie et la portez, durant neuf jours et neuf nuits, entre chemise et chair, à l'apposition de votre cœur. Le neuvième jour, avant le lever du soleil, vous y graverez, avec un poinçon neuf, en dedans de la bague, ce mot : *Scheva*, puis tâcherez par quelque moyen d'avoir trois cheveux de la personne dont vous voulez être aimé, et vous les accouplerez avec trois des vôtres en disant : O corps, puisses-tu m'aimer et que ton dessein réussisse aussi ardemment que le mien par la vertu efficace de *Scheva.* »

« Il faudra nouer ces cheveux en lacs d'amour, en sorte que la bague soit à peu près enlacée dans le milieu du lacs, et l'ayant enveloppée dans l'étoffe de soie, vous la porterez derechef sur votre cœur encore six jours et le septième jour vous dégagerez la bague du lacs d'amour et ferez en sorte de la faire recevoir à la personne aimée. Toute cette opération doit être faite avant le soleil levé, et à jeun [1]. »

Le client est-il trop pauvre pour offrir à celle qu'il aime une bague d'or et des diamants ; qu'il ne se désespère pas : la bonne sorcière lui enseignera des pratiques moins coûteuses :

Si la scène se passe en Normandie ou bien en Bretagne, elle conseillera au jeune homme d'entrer dans son verger un vendredi (jour de Vénus), d'y « cueillir la plus belle rainette », de la « couper en quatre », d'en « ôter le cœur » et de « mettre

[1] *Petit Albert, Grand et Petit Albert*, édition Guyot, pp. 107-108.

à la place un billet avec des noms divins », qu'elle lui indiquera. Elle lui dira également quelles paroles mystiques il devra « incruster dans le fruit, sous la pelure soulevée, puis rabaissée ». Il devra traverser le fruit « avec deux aiguilles en croix » en disant : « Ce n'est pas toi que je traverse, mais qu'Asmodée traverse le cœur de celle que j'aime », puis il jettera « le tout au feu en marmottant : Ce n'est pas toi que je brûle, mais, Asmodée, allume mon amour en cette femme, comme brûle cette pomme [1] ».

Mais peut-être le client précise-t-il ce qu'il désire : il est venu chercher un talisman, pour se faire aimer, non pas de telle ou telle personne, mais du beau sexe : il veut être l'émule de Don Juan.

La sorcière lui indiquera un talisman qu'il devra préparer dans le temps où la lune se trouvera à la fois « dans les vingt-cinq minutes qui suivront sa sortie du Taureau », et « en conjonction avec Vénus [2] » ; ou bien elle lui proposera de lui vendre un talisman tout préparé : elle lui remettra alors un petit sachet, contenant de la jusquiame, cueillie le 15 août ; il devra porter ce petit sachet sur lui, lorsqu'il voudra faire des conquêtes.

Elle pourrait aussi lui donner une médaille de cuivre chargée de caractères astrologiques et magiques ou encore un parchemin couvert de signes cabalistiques, « replié en forme de cœur » et contenant « un peu de pierre d'aimant réduite en poudre, de la verveine et une fleur cueillie sur le tombeau d'une vierge [3] ».

Enfin, si le jeune homme est très exigeant, s'il veut qu'une des femmes qu'il désire vienne d'elle-même le trouver, la sorcière pourra lui donner le conseil suivant :

Il devra, « le 12 septembre, au jour, à l'heure de Vénus », faire fabriquer « une médaille de cuivre rouge », sur laquelle il gravera d'un côté des signes, que la vieille lui indique, « de

[1] Opération de la Clavicule, citée par Bois, *loc. cit.*, p. 355.
[2] Papus, *Traité élémentaire de Magie pratique*, p. 217.
[3] Jules Bois, *loc. cit.*, p. 357.

l'autre côté, ces paroles ; *Jeova de Nona* ». Il pendra cette médaille à son cou « avec un cordon où il y ait de la laine des bas de la personne qu'il désire, tous les matins avant le soleil levé ».

« Pendant tout le mois d'octobre », il ira à la porte de sa bien-aimée et dira douze fois : *amapoylfac*. « Le premier jour du mois suivant, la personne qu'il aime ne pourra pas s'empêcher de venir le trouver pour lui demander ce qu'il désire, et pourra faire ce qu'il voudra [1]. »

Il ne faudrait pas croire que nous ayons épuisé le formulaire des envoûtements d'amour ; nous avons vu les procédés qui convenaient spécialement à une jeune femme ou à un jeune homme ; il y a aussi des procédés qui peuvent servir à tout le monde, sans distinction de sexe.

La sorcière nous dira que, si nous tirant de notre sang, « un vendredi du printemps », nous le faisons « sécher au four, dans un petit pot » avec « le foie d'une colombe et les deux couillons d'un lièvre », puis réduisons le tout en poudre fine et faisons avaler à la personne que nous désirons « la quantité d'un demi-drachme », par jour, pendant trois jours, nous serons certainement aimé [2].

Elle nous dira la veille de la Saint-Jean, avant le lever du soleil, de cueillir l'*œnula campana* ; elle nous apprendra que, si, après avoir porté cette plante enveloppée dans un linge pendant neuf jours sur notre cœur, nous la réduisons en poudre après l'avoir mélangée à de l'ambre gris, et la répandons sur un bouquet ou sur les aliments de la personne aimée, nous ne tarderons pas à voir notre amour satisfait.

Elle nous conseillera peut-être aussi de porter une tête de milan sur notre poitrine, ou de faire avaler à la personne aimée « un poil du bout de la queue d'un loup [3] ».

Et, si de telles pratiques nous répugnent, elle nous enseignera des rites plus doux.

[1] Papus, *Traité élémentaire de Magie pratique*.
[2] *Petit Albert*, *Grand et Petit Albert* (édition Guyot, p. 106).
[3] Cornélius Agrippa, *La philosophie occulte*.

« Vivez chastement pendant sept jours, puis regardez bien en face la jeune fille que vous désirez le temps de dire un *Ave Maria*.

» Pour que la jeune fille soutienne votre regard aussi longtemps, dites-lui que vous connaissez le moyen de deviner, d'après la couleur des yeux, si une personne doit bientôt se marier, etc. Si vous réussissez à la regarder en face, ainsi qu'il a été dit, vous pourrez la posséder. »

La sorcière préférera peut-être un autre procédé, elle nous dira : « Prenez, le premier vendredi après la nouvelle lune, une coupe de cristal ; versez-y de l'huile de lis blanc (?), étendez la main sur cette coupe en récitant le psaume : « *Confitebor tibi, domine, quoniam audisti...* [1]. » Vous terminez en évoquant l'ange Anaël, et en prononçant le nom de la personne que vous aimez. Vous plongerez alors, dans l'huile, un morceau de cyprès, sur lequel vous aurez écrit le nom de l'ange. Ensuite vous garderez l'huile pour oindre vos sourcils et vous attacherez le morceau de cyprès à votre bras droit. La personne que vous désirez vous aimera dès que vous l'aurez touchée de votre main droite [2].

Si nous manifestons l'ennui que nous cause la recherche d'une chose aussi rare que l'huile de lis blanc, la consultante sera peut-être assez aimable pour nous enseigner un autre procédé, par exemple celui-ci, que nous rapporte Papus [3] :

« Le premier vendredi de la lune, achetez sans marchander un ruban rouge d'une demi-aune, au nom de la personne aimée. Faites un nœud en lacs d'amour, et ne le serrez pas, mais dites le *Pater* jusqu'à *in tentationem*, remplacez : *sed libera nos a malo* par *ludea, ludei, ludeo*, et serrez en même temps le nœud.

» Augmentez d'un *Pater* chaque jour, jusqu'à *neuf*, faisant chaque fois un nœud. Mettez le ruban au bras gauche, contre la chair, et *touchez la personne.* »

[1] Psaume 137.

[2] *Petit Albert, Grand et Petit Albert* (édition Guyot, Paris, pp. 107-108).

[3] Papus, *Traité élémentaire de Magie pratique.*

Et si de telles pratiques ne réussissent pas, eh bien ! c'est que les personnes contre lesquelles on les a tentées ont employé des contre-philtres. Elles auront craché trois fois dans leur sein, ou bien, prenant leur chemise « à deux mains », elles auront « pissé par la tétinière et par la manche droite », ce qui aura suffi pour les délivrer aussitôt du charme.

Un premier insuccès doit-il désespérer les jeunes amoureux ? Non pas ! La sorcière connaît des charmes plus puissants :

« Puisque l'infidèle vous préfère une autre personne, nous aurons recours à l'envoûtement par le crapaud. Nous allons prendre un crapaud, lui boucher et lui coudre les yeux, puis vous le placerez dans un petit pot bien fermé, sous le lit de la personne que vous désirez. Dans quelques jours, cette personne ne verra plus les attraits qui l'attachaient à votre rival ; elle n'aimera plus que vous. »

Et si l'amoureux ne peut placer le crapaud à l'endroit voulu, la sorcière ressuscitera le rite classique, « le rite de Théocrite et de Virgile [1] ». Après avoir fait des libations, après avoir brûlé la verveine et le laurier, elle fait une longue incantation sur les reliques de la personne aimée ; c'est un fragment de lettre, ce sont des cheveux, des rognures d'ongles, des fragments de vêtement, que l'amoureux a dû se procurer. Elle prend ensuite ces reliques, les enferme dans le ventre d'un lézard vert qu'elle vient de sacrifier et charge l'amoureux d'aller enterrer le tout sous le seuil de la porte de la personne aimée, ou dans un endroit qu'elle fréquente souvent. Elle fait ainsi la *charge* magique.

Et si ce charme reste sans succès, la jeune femme jalouse s'écriera peut-être : « Je veux qu'il revienne ou *qu'il meure* ! » La sorcière pourra alors choisir entre l'envoûtement par les figurines, « l'envoûtement par le cierge » et la messe noire. Nous avons précédemment décrit la messe noire, en parlant

[1] Jules Bois, *Loc. cit.*, pp. 342-350.

de Mme de Montespan, nous ne reviendrons pas sur cette question, il ne nous reste qu'à décrire les deux autres maléfices.

Pour pratiquer l'envoûtement d'amour par les figurines, la sorcière demandera des parcelles de cheveux ou d'ongles de la personne aimée, afin de les inclure dans deux figurines, qui seront censées représenter cette personne : l'une de ces figurines sera d'argile, l'autre de cire, « de cire vierge [1] » si le charme vise une personne encore vierge ; de cire commune, s'il en est autrement.

Après avoir brûlé de la verveine et fait une évocation à Vénus, *Amor*, *Astaroth*, elle approchera les deux statuettes du feu ; la statuette de terre durcira, et la jeune femme devra dire : « Que le cœur de mon bien-aimé soit dur et insensible aux attraits des autres femmes » ; et lorsque la statuette de cire commencera à fondre, elle ajoutera : « Qu'il soit ruisselant, tout faible dans mes bras ! [2] »

Si elle est inexorable dans sa jalousie, elle piquera la figurine de cire à l'endroit du cœur en disant : « Et s'il s'obstine à me refuser son amour, qu'il dépérisse lentement, qu'il fonde comme fond cette cire. »

Tel est l'envoûtement classique, mais les sorcières actuelles ont simplifié ces procédés et ont préconisé le « cierge », qu'on emploie comme nous allons le voir dans l'observation suivante :

Observation III (Personnelle)

Marthe G... est une femme très nerveuse, chez laquelle on ne peut trouver cependant aucun stigmate d'hystérie : elle est fille d'un alcoolique, elle a eu une sœur qui avait des crises de nerfs, elle a une nièce qui a assez fréquemment des crises d'hystérie, dans lesquelles elle perd complètement connaissance : elle-même tombe en état second, pendant le coït, si ce coït est prolongé.

Disons enfin qu'elle est hypnotisable et qu'elle nous a servi de sujet hypnotique pendant huit mois.

Il n'est pas étonnant qu'une personne aussi nerveuse ait une

[1] Clavicule.
[2] Jules Bois, *loc. cit.*, p. 346.

imagination très vive et soit portée à la superstition ; c'est d'autant moins étonnant, dans le cas actuel, que Marthe a passé sa première enfance à la campagne, aux environs d'Arcachon ; par conséquent, dans l'un des pays les plus superstitieux de France.

En 1892, Marthe, qui vivait maritalement avec son amant, crut s'apercevoir que celui-ci la délaissait peu à peu ; elle s'empressa de se faire conduire par une de ses amies chez une somnambule de Bordeaux fort connue.

Laissons notre sujet raconter la consultation : « Je fus introduite, nous dit Marthe, dans une chambre où se trouvaient deux femmes, une vieille et une jeune. La vieille jeta un voile noir sur la tête de la jeune femme et lui fit des *singeries* (des passes ?) devant la figure, à travers le voile ; puis au bout de quelque temps elle me dit que la somnambule dormait. Celle-ci me raconta alors sur mon passé, *au milieu de choses fausses*, certaines choses qui étaient vraies et dont l'exactitude m'étonna : puis elle me demanda en quoi je voulais qu'elle me vienne en aide. Je lui racontai comment je craignais l'abandon de mon amant. Elle me dit que je n'avais rien à craindre : si je voulais suivre ses conseils, je m'enchaînerais si bien mon amant que, quand bien même il se marierait, il ne pourrait jamais me quitter complètement.

» Que dois-je faire ? m'empressai-je de demander. Ecoutez bien, me dit la somnambule : vous prendrez un cierge, vous le porterez à l'église pour qu'il soit béni ; vous l'emporterez ensuite chez vous et l'envelopperez dans une étoffe de soie, avec un objet qui ait été longtemps porté par votre amant, avec un vieux gant, par exemple.

» Lorsque *minuit* sonnera, vous prendrez le cierge et l'allumerez ; vous piquerez dans la cire *neuf* épingles qui n'aient jamais servi. Au fur et à mesure que le cierge brûlera, les épingles placées à des hauteurs différentes, tomberont ; vous recueillerez ces épingles et garderez précieusement la première et la dernière tombée.

» Il vous suffira de piquer votre amant, en plaisantant ou autrement, avec cette dernière épingle, pour le faire revenir à vous.

» — Et la première épingle, que dois-je en faire ?

» — Ah ! celle-là, c'est autre chose ! elle pourrait vous servir, si vous vouliez vous venger d'une infidélité que vous ferait votre amant. Dans ce cas-là, vous devriez revenir me trouver.

» — Mais, Madame, je tiendrais, dès maintenant, à savoir ce que j'ai à faire.

» — Alors, c'est une nouvelle consultation que vous me demandez ?

» — Combien vous dois-je déjà pour la précédente consultation ?

» — Nous avons la consultation ordinaire avec sommeil extra-lucide, 10 francs, plus le secret de se faire aimer par le cierge béni, 10 francs également...

» — Et à combien montera la nouvelle consultation ?

» — Une vengeance, un « travail secret », c'est une chose grave, c'est plus cher, c'est 20 francs.

» — C'est bien, voici deux « louis », c'est votre compte, n'est-ce pas ? Continuez, vous m'intéressez.

» — Je vous disais donc : si votre amant venait à vous tromper et si vous vouliez vous venger, vous pourriez le faire mourir lentement de la façon suivante : A minuit, vous prendriez un cœur de poulet, vous le traverseriez soit avec une aiguille, soit préférablement avec la première épingle qui sera tombée du cierge béni ; puis vous le feriez brûler après avoir jeté dessus de la poudre maléfique. Vous verriez votre amant dépérir peu à peu et mourir de langueur la troisième année après que vous auriez fait cette opération magique.

» — Mais cette poudre maléfique, comment pourrais-je me la procurer ?

» — Vous viendrez me trouver, je vous en céderai une petite boîte au plus juste prix.

» D'ailleurs, si vous le désiriez, je pourrais vous proposer une autre combinaison. Par une première opération je pourrais faire en sorte que votre amant vous épouse, en vous reconnaissant une grande partie de sa fortune. Par une nouvelle opération je pourrais ensuite faire mourir votre mari et vous resteriez libre, en possession de sa fortune : chacune de ces deux opérations vous coûtera 300 francs. »

Marthe sort du cabinet de la somnambule, très impressionnée par tout ce que celle-ci vient de lui dire. Le lendemain soir elle veut pratiquer l'envoûtement d'amour : elle a acheté un cierge qu'elle a porté à l'église, elle a aussi acheté des épingles neuves. Elle attend minuit avec anxiété, le douzième coup n'est pas encore sonné, que déjà elle a allumé le cierge. Elle pique une première épingle dans la cire, mais la solitude et le silence de la nuit l'effraient ; elle n'ose continuer, elle a peur de voir apparaître le diable, elle craint aussi que de telles pratiques « n'amènent des malheurs sur sa famille »

Elle éteint bien vite le cierge et se recouche toute peureuse. Jamais Marthe n'a osé recourir aux charmes de la somnambule : cependant son amant est revenu à elle ; depuis lors cet amant s'est marié, et malgré cela il est toujours resté en relations avec elle.

Marthe ne serait pas éloignée d'attribuer au peu de cérémonies magiques qu'elle a accompli, le grand attachement de son amant :

« Cela s'est tout de même passé comme la somnambule l'avait dit : il est revenu et quoiqu'il se soit marié, il n'a pas pu me quitter [1]. »

Cette observation nous montre comment on passe vite de l'envoûtement d'amour à l'envoûtement de haine, quand on ne va pas jusqu'à employer des maléfices à « double tranchant », tels que les messes noires, qui devaient ramener l'amant et tuer la rivale, ou bien forcer l'amant à revenir ou à mourir.

Envoûtements de haine. — Nous distinguerons plusieurs envoûtements de haine :

L'envoûtement de la figurine est le plus classique ; c'est l'envoûtement typique. Le sorcier prépare soigneusement une statuette de cire, représentant, aussi parfaitement que possible, la personne détestée. Il a eu soin d'incorporer à cette cire des cheveux, des rognures d'ongles, une dent de son ennemi, ou des morceaux de vêtement que celui-ci ait beaucoup porté. Après ces premiers préparatifs, le sorcier pourra choisir le rite qu'il désire suivre. Opère-t-il, d'après le rite antique, il vouera la statuette aux mânes infernales. Préfère-t-il le rite des kabalistes et des astrologues, il opérera, sous l'influence de Saturne et de Mars, et écrira, sur le front de la figurine, le nom de l'ange *Anaël* et les signes de la constellation sous laquelle il opère. Préfère-t-il le rite du moyen âge, il fera administrer à la figurine tous les sacrements qu'aura reçus son ennemi.

Quel que soit le rite suivi, l'opération se termine toujours de la même façon : le sorcier plante des aiguilles dans la région précordiale de la figurine, puis, à des époques fixes, tous les

[1] La consultation que nous citons ici se passait à Bordeaux, au commencement de l'année 1892 ; en 1893, Papus a retrouvé à Paris, dans le quartier des Halles, une envoûteuse d'amour qui employait le procédé du « cierge béni », mais l'agrémentait de formules inconnues de la somnambule de Bordeaux. Malgré ce perfectionnement le prix était le même, 10 francs (Papus, *Peut-on envoûter?* pp. 22-27).

neuf jours, à minuit, par exemple, il expose cette figurine à une douce chaleur, qui la fait fondre peu à peu.

La personne envoûtée doit dépérir progressivement, au fur et à mesure que la cire fond, et, finalement, mourir de langueur.

Il paraîtrait que ce procédé a subi de nombreuses modifications dans notre siècle. C'est ainsi que certains adeptes de la magie noire auraient cru assurer le succès de leur opération, en lardant la figurine d'épingles empoisonnées. D'autres, au lieu de piquer ou de faire fondre la statuette, se contenteraient de la placer sous « un globe de cristal », dans lequel ils feraient « le vide d'air », au moyen d'une machine pneumatique.

Tel serait le procédé de la « Dagyde », que l'un des grands maîtres de la franc-maçonnerie, Albert Pike, aurait employé (si nous nous en rapportons au docteur Bataille [1]), contre le docteur Gorgas, « médecin de l'Université de Baltimore, chef d'un rite écossais dissident ».

D'autres, enfin, ont trouvé qu'une figurine ne serait jamais aussi ressemblante qu'une photographie et ils se sont contentés, pour leurs maléfices, d'employer une photographie de leur ennemi.

Au moyen âge, l'envoûtement par la figurine semble insuffisant, ou plutôt trop difficile à réaliser, car il fallait une véritable habileté, pour obtenir une figurine ressemblant *parfaitement* à la personne visée. C'est alors qu'on inventa l'envoûtement par le *crapaud*, « envoûtement que des personnes qui se disent extrêmement sérieuses emploient encore à notre époque ».

Le sorcier prend un gros crapaud, « mâle ou femelle, suivant le sexe de l'ennemi », il le baptise, lui donnant les noms de la personne qu'il est censé représenter, lui administre les sacrements qu'a reçus cette personne.

Il a surtout soin de « lui faire avaler une hostie consacrée, sur laquelle il a prononcé des formules d'exécration », puis il

[1] Dr Bataille, *Le Diable au* XIXe *siècle.*

enveloppe le crapaud « dans des objets magnétisés », il les lie avec des cheveux de la victime, sur lesquels il aura d'abord craché. Il tue l'animal d'un seul coup de couteau, lui arrache le cœur, enveloppe ce cœur palpitant dans des objets magnétisés, et pendant trois jours à toutes les heures, il enfonce dans ce cœur des clous, des épingles rougies au feu, de longues épines, en prononçant des malédictions sur le nom de la personne envoûtée. La victime de ces manœuvres éprouve autant de tortures que si c'était son cœur à elle qui était ainsi tourmenté. Elle dépérit et meurt bientôt d'un mal inconnu.

De ce maléfice, nous devons rapprocher l'envoûtement par le cœur de veau ou de mouton, qui est très connu, et qui se fait, à peu de chose près, comme l'envoûtement par le cœur de poulet, que conseillait la somnambule de Bordeaux, dans notre Observation III.

A côté de ces maléfices, on peut placer le *mauvais œil*, dont les effets étaient considérés comme presque toujours mortels.

Celui qui passe pour avoir le mauvais œil est fort redouté des Italiens, qui l'appellent *jettatore*, et des Ecossais, qui le nomment *glamour*. Cet homme serait le premier à souffrir de son funeste pouvoir. Il regarde une voiture qui passe dans la rue ; immédiatement les chevaux s'abattent. Il aime une jeune fille, il la regarde en souriant, et cette jeune fille meurt de langueur. Il veut se battre en duel ; il est obligé de se faire bander les yeux, pour que son regard ne charme pas le bras de son adversaire [1].

Enfin, le *jettatore* voit partout sur son passage des femmes serrer les poings et faire le geste hiératique ; des hommes agiter des cornes de corail, qu'ils portent comme breloques ; il aperçoit, dans les salons des personnes qui sont obligées de le recevoir, de superbes cornes de taureau placées bien en évidence pour lutter contre son action maléfique. Et, si le *jettatore* entre dans un hôtel, il voit chaque personne rompre

[1] Théophile Gautier, *Jettatura.*

vivement, avec la main, la colonne d'air qui se trouve entre elle et lui. Si dans l'assistance il se rencontre un vieux monsieur, plus superstitieux que poli, celui-ci trouvera peut-être plus simple de jeter un verre rempli d'eau à la tête du charmeur.

Ce ne serait donc pas très avantageux d'avoir le mauvais œil, surtout si on devait vivre aux environs de Naples. D'ailleurs, n'a pas le mauvais œil qui veut, et les sorciers qui ne l'avaient pas, et qui ne désiraient peut-être pas l'acquérir, ont trouvé le moyen de produire la *jettatura* sans être *jettatore* : « Prenez, disent-ils, un gros crapaud, jetez-le dans un bocal rempli d'esprit de vin. Il y meurt, mais les yeux ouverts. La personne qui regardera les yeux de ce crapaud, dans les vingt-quatre heures de son décès, aura la *jettatura* et tombera en syncope. »

On a essayé d'expliquer la prétendue action néfaste du *jettatore*, en disant qu'il émettait involontairement, par ses yeux, un fluide nerveux, qui causait tous ces malheurs et vis-à-vis duquel les petites cornes remplissaient le rôle de « paratonnerre ».

Dès lors, l'envoûtement *à l'esprit volant* [1] était inventé : puisque le fluide mystérieux, qu'on a appelé force nerveuse, corps astral, périsprit, peut ainsi produire des effets funestes, même lorsqu'il est émis en petite quantité par un homme en état de veille, il faut admettre qu'on obtiendrait des effets bien plus surprenants en employant tout le fluide que peut émettre une somnambule endormie.

C'est ce qu'ont pensé certains magiciens qui ont pris un sujet hypnotisé, dont ils ont dirigé le corps astral contre leur ennemi. « Mais il y a certains observateurs (!) qui ont peur que la personne hypnotisée ne commette une indiscrétion, et qui la remplacent par un cadavre. » Ils espèrent ainsi provoquer une sorte de vampirisme volontaire.

Certains « mauvais médiums » ont supprimé ce cadavre ;

[1] Dubus, *Figaro*, 29 février 1893.

se sont contentés d'évoquer de « mauvais esprits », auxquels ils confient la direction de leur propre « périsprit ». Et comme ils croient que, grâce à leur médiumnité, ils peuvent quelquefois obtenir des « apports », ils essaient d'obtenir des effets inverses, de faire des transports : ils placent près d'eux des flacons contenant des poisons subtils ou des drogues qu'ils s'imaginent très toxiques. Ils espèrent que leur périsprit emportera avec lui quelques parcelles de ces drogues et ira empoisonner leur ennemi.

C'est par des maléfices analogues, mais un peu plus compliqués, qui formaient dans leur ensemble une sorte de messe noire, que Vintras s'est cru longtemps attaqué [1].

Rapprochons de ces grands envoûtements... classiques, quelques pratiques moins connues :

A l'exemple des anciens archers d'Allemagne, certains sorciers pensent qu'en tirant contre un crucifix, ils peuvent faire mourir les personnes qu'ils nomment.

Voici une autre pratique qui était fort redoutée au commencement de notre siècle, dans certains villages de Normandie : si un sorcier s'empare de la coquille d'un des œufs que vient de manger son ennemi, la remplissant de rosée, il la place, « à leur intention et avec certaines paroles, sur une épine blanche. A mesure que le soleil boit la rosée, la personne qui a mangé l'œuf se dessèche et meurt dans le marasme [2]. »

D'après Eliphas Lévi, on use, dans les campagnes, d'un autre envoûtement qui « consiste à consacrer des clous, pour des œuvres de haine, avec des fumigations puantes de Saturne et des invocations aux mauvais génies, puis à suivre les traces de la personne qu'on veut tourmenter et à enclouer, en forme de croix, toutes les empreintes de ses pas qu'on pourra retrouver sur la terre ou sur le sable » [3].

Quelquefois aussi, à la campagne, le sorcier surveille son

[1] Jules Bois, *loc. cit.*, pp. 233-240.
[2] *France pittoresque*, 1835, t. II, p. 215.
[3] Eliphas Lévi (l'abbé Constant), *Dogme et rituel de la haute Magie*, Paris, 1861, tome II, p. 241.

ennemi, il sait qu'il va, chaque jour, déféquer dans tel ou tel champ, et il fait en sorte de mettre en contact, chaque jour, avec l'excrément de la journée, un morceau de fer rougi au feu. Il espère qu'ainsi il fera dépérir son ennemi.

Ailleurs, on se contente de prononcer le nom de celui qu'on veut tuer, en plantant un couteau dans une muraille, et d'attacher un cordon à ce couteau. On croit que chaque fois qu'on tire sur ce cordon, on fait souffrir à son ennemi des « douleurs incroyables ».

Certains sorciers se contentent de vouer à saint Jude les personnes dont ils ont à se plaindre.

Les Bretons des environs de Tréguier chargent saint Yves de la Vérité de les venger des injustices qu'on leur a faites.

Voici des procédés un peu plus récents : en octobre 1894, une spirite, Lucie Grange, menace les magiciens noirs de faire des évocations dans un verre d'eau, et de faire mourir tous ceux d'entre eux qui lui apparaîtraient ; pour cela, elle se contenterait de plonger une aiguille dans l'eau du verre.

L'habitude de faire dire des messes ou de faire brûler des cierges « pour la mort des ennemis » n'est pas encore perdue.

Au mois de septembre 1896, un jeune homme des environs d'Agen (la patrie des sorciers !) savait que nous avions à nous plaindre de ses façons d'agir à notre égard. Il a craint que nous n'usions contre lui des maléfices, qu'on lui avait dit que nous étudiions spécialement. Pendant deux nuits il a cru entendre dans sa maison des bruits « comme des pierres qui se briseraient en tombant » ; il a visité tous ses appartements sans rien trouver d'anormal, et n'en a pas moins entendu les bruits continuer. Immédiatement il a pensé que nous n'étions pas étranger à la production de ces bruits : il a d'abord voulu envoyer chercher une grande quantité d'eau bénite à l'église, puis il a pensé à demander l'avis d'un prêtre ; enfin, en dernier lieu, il a décidé que, si les bruits se reproduisaient une troisième nuit, il ferait brûler à notre intention devant « la Sainte Vierge » un cierge dans lequel il aurait planté des épingles, après avoir fait célébrer une messe pour notre mort.

Et, comme une personne lui faisait cette objection : « Comment pouvez-vous penser que la Vierge, qui est si bonne, puisse exaucer vos vœux, lorsque vous demandez la mort de l'un de vos ennemis ? » — « La Vierge n'y fait rien, dit-il, c'est l'intention et la foi qui font tout. »

L'homme d'Agen a dû croire à l'efficacité de la seule intention qu'il avait de brûler le cierge, car il n'a plus entendu de bruits dans sa maison la nuit suivante. Peut-être aussi s'est-il dit, qu'averti par quelque bon diable, des terribles envoûtements qu'il tramait contre nous, nous avions cessé de lui faire le maléfice du *malsomme*. Tel est, en effet, le nom du sortilège, dont notre jeune halluciné se croyait la victime, et si ce jeune homme est, comme un certain nombre des habitants d'Agen, quelque peu au courant des pratiques de la sorcellerie, il aura cru que pour produire ces bruits, nous nous transportions par la pensée chez lui, après nous être placé devant un mur, lequel nous nous représentions être celui de sa chambre, et que tous les coups qu'il entendait dans sa chambre n'étaient que la répercussion, en astral, des coups frappés par nous sur notre mur.

Certains magiciens accompagnent toutes leurs pratiques d'une menace orale ou écrite, par laquelle ils préviennent leurs victimes des effets qu'elles devront ressentir ; quelques-uns même suppriment toutes les pratiques que nous avons rapportées, et se contentent d'envoyer à leur ennemi un cartel magique, couvert de pantacles et de signes kabalistiques.

Si le vent de mysticisme qui souffle sur nous actuellement ne s'apaise pas, il viendra peut-être un jour où deux rivaux, au lieu d'échanger leurs cartes et de s'envoyer des témoins, se contenteront toujours de s'envoyer leurs cartels d'envoûtement.

Ce jour-là, l'offenseur qui aura reçu ce cartel devra savoir qu'il a trois jours pour se mettre en garde et se défendre. Il devra bien employer son temps, car si le troisième jour il n'a rien fait, il est perdu. Mais il peut faire beaucoup de choses ; il peut prendre une cuirasse de talismans : une amulette de

corail, sur laquelle sera gravé le carré magique (c'est-à-dire la table de Jupiter en nombre ou en caractères hébraïques), le protégera contre tous les maléfices ; une lame d'argent, représentant Vénus fortunée, et sur laquelle seront gravés les signes et la table de Vénus [1], le délivrera des premiers maléfices qui auraient pu l'atteindre.

Mais il devra se souvenir que les pantacles et les talismans perdent toute valeur lorsque celui qui les porte entre dans une maison de prostitution ou commet un adultère.

S'il n'a pu se procurer une telle armure, il pourra avoir recours à l'envoûtement contraire de Paracelse, il opposera à l'envoûtement un contre-envoûtement, et si, malgré sa bravoure il se sent atteint, il se fera désenvoûter.

Contre-envoûtement. — Pour bien parer les « bottes » de son adversaire, il faut surveiller le jeu de cet adversaire ; il en serait de même dans le duel magique, mais, comme l'envoûté ne voit pas son envoûteur, il sera obligé d'avoir recours à la « voyance », à « l'extra-lucidité » d'une somnambule qui lui dévoilera les machinations de ses ennemis ; et, comme il est difficile de laisser une femme en hypnose pendant trois jours, il pourra installer chez lui, suivant les conseils de M. Christian, un « téléphone astral », qui devra sonner dès que l'ennemi commencera à mettre ses fluides en action, et indiquera ainsi le moment où il faudra endormir la somnambule pour avoir les détails voulus sur le maléfice préparé.

L'envoûté, appliquant la loi du *contre-signe*, croira rendre à ses ennemis coup pour coup, en dirigeant contre eux tous les maléfices qu'ils auront déjà dirigés contre lui.

Mais il se contentera peut-être de parer les coups qui lui seront portés ; voici alors quels procédés il emploiera :

Il pourra se contenter de « faire un bien quelconque à l'envoûteur, et l'amener à la communion du sel » ; il sera sûr ainsi, d'après la tradition orientale, de rompre le maléfice.

[1] Ces signes et caractères sont reproduits par Papus (*Magie pratique*).

S'il ne peut ou ne veut employer ce moyen, il pourra avoir recours à divers procédés, qui varient avec l'envoûtement à combattre.

Se sert-on contre lui d'un crapaud, il lui suffira de porter sur lui, enfermé dans une boîte de corne, un autre crapaud, sur lequel retomberont tous les maléfices.

Emploie-t-on contre lui le *cœur percé* ; il lui suffira de « manger un cœur d'agneau assaisonné avec de la sauge et de la verveine [1] ».

Est-il victime d'un envoûtement par la figurine de cire, il devra faire de lui-même « une figure plus parfaite », y mettre de ses cheveux, de ses ongles, etc., « lui attacher au cou *sept* talismans, la placer au milieu du grand Pantacle représentant le Pentagramme, la frotter légèrement tous les jours, avec un mélange d'huile et de baume », après avoir prononcé une conjuration, « pour détourner l'influence des esprits élémentaires ».

« Au bout de sept jours, brûler l'image dans un feu consacré ; l'on pourra être sûr que la statuette fabriquée par l'envoûteur perdra, au même moment, toute sa vertu [2]. »

L'envoûté pourra dans certains cas avoir recours à d'autres procédés. Il se servira, à l'exemple de Paracelse, de « deux hexagones, en inscrivant Adonaï dessus l'un, et Iehova dessus l'autre [3] ». Il pourra, à l'exemple de Vintras et de Boullan, dire ou faire dire des messes spéciales. Il pourra alors se servir des fameuses hosties laissées par Vintras, s'il parvient à se les procurer près des Vintrasiens qui les détiennent.

Si notre envoûté a laissé passer trois jours sans se mettre en garde, est-il irrémédiablement perdu ? Non, il pourra encore espérer se sauver, en se faisant désenvoûter, surtout en opérant par « substitution », c'est-à-dire en faisant rejeter le sort sur un autre être.

Désenvoûtement. — L'envoûté s'adresse habituellement

[1] Eliphas Lévi, *loc. cit.*, tome II, p. 245.
[2] Eliphas Lévi, *loc. cit.*, t. II, p. 245.
[3] De Lancre, *Du Sortilège*, Paris, 1627, p. 299.

soit à l'une de ces nombreuses somnambules, qui « guérissent le *mal donné* », soit à une sorcière de campagne.

La somnambule s'endort, ou fait semblant de s'endormir, sous l'influence des *passes* d'une commère ou d'un compère. Elle dit qu'en effet on a jeté un sort sur son client : « Il est bien malade, c'est grave et ce sera long », puis souvent elle ajoute qu'elle voit la personne qui a donné le mal et elle en fait une description plus ou moins vague, dans laquelle l'envoûté ne manque presque jamais de reconnaître un de ses ennemis. Quelquefois elle va plus loin, elle lui fait voir dans un miroir, dans un verre d'eau, ou dans un cristal taillé, la personne qui lui a jeté le sort.

Ensuite, elle lui rédigera une ordonnance dans le genre de celle-ci, qui émane d'une somnambule de Dax :

« Il faut prendre une purge, tous les mois, d'huile de ricin. Tous les jours, deux cuillerées d'eau fraîche, avec deux gouttes d'huile de résine pendant quinze jours. Pendant trois mois, une fois que vous aurez passé ces quinze jours, vous prendrez encore trois cuillerées d'eau, avec trois gouttes d'huile de résine, matin et soir ; et puis vous prendrez toujours, suivant votre soif, de la tisane de racine de roseau, mêlée de réglisse en bois et de graine de lin. Vous prendrez en même temps un bain par jour, pendant huit jours. Surtout prenez toujours l'eau bien sucrée [1]. »

Et si notre envoûté ne se trouve pas bien d'un tel traitement, il abandonnera la somnambule pour courir chez la sorcière, à moins, qu'à l'exemple de Jean Fort, il ne préfère se faire justice à lui-même, en tuant la personne à laquelle il croit pouvoir attribuer ses malheurs.

Chez la sorcière la scène change : pour savoir si le client est réellement victime d'un maléfice, elle a recours à la *cléidomancie*. Elle ouvre un livre de messe à la page où se trouve l'évangile de saint Jean, dans lequel on rencontre ces mots : *Et verbum caro factum est*. Elle prend une clé dont elle place

[1] *Les Forbans de la médecine* (*Dax-Thermal*, 1893-94).

l'extrémité sur ces mots, mais de telle façon, que la poignée de la clé reste en dehors du livre lorsqu'elle le referme. Elle lie solidement la clé et le livre avec « une jarretière ». Elle fait approcher le maléficié et lui fait étendre l'index de la main gauche, elle place l'un des côtés de la poignée de la clé sur ce doigt et soutient l'autre côté avec l'index de sa main gauche ; le livre se trouve suspendu par la poignée de la clé. La sorcière dit à la clé : « Si cet homme a été maléficié, tu tourneras, sinon tu resteras en repos. » Le moindre mouvement des doigts de la sorcière ou de son client suffit à faire tourner la clé avec le livre ; si ce mouvement se produit, la sorcière tient pour certain que son client a le mal donné.

Si elle veut savoir par qui le mal a été donné, elle a recours au *pendule explorateur* : elle emplit au tiers un verre d'eau, elle tient suspendue au-dessus de cette eau une bague attachée à un cheveu ou à un fil préalablement mouillé. Elle plonge trois fois la bague dans l'eau, puis fait cette convention avec la bague : « Quand tu voudras dire *oui*, tu tourneras de gauche à droite, quand tu voudras dire *non*, tu tourneras en sens opposé. » Alors le maléficié énonce le nom des personnes qu'il soupçonne, et la bague doit décrire un cercle de gauche à droite ou de droite à gauche, suivant que le nom énoncé appartient ou n'appartient pas à l'un des envoûteurs. Si cette cérémonie durait trop longtemps, la sorcière conviendrait avec la bague un alphabet constitué au moyen de coups frappés par la bague sur les parois du verre, comme le font les spirites avec leur table dans les séances de *typtologie*. La bague devrait ainsi révéler le nom de l'envoûteur.

Alors la sorcière, sachant avec qui elle doit lutter, verra si elle peut ou non tenter un désenvoûtement. Elle pourra choisir alors entre deux procédés :

Il y a le procédé de *substitution*, par lequel elle rejettera le sort sur une autre personne.

Il est classique que les sorciers qui ôtent un maléfice « sont obligés de le donner à quelque chose de plus considérable que l'être ou l'objet à qui ils l'ôtent, sinon le maléfice retombe sur

eux [1] ». Cependant les sorciers de Bretagne et de Normandie prétendent pouvoir rejeter le maléfice qui a frappé un homme, non seulement sur un autre homme mais encore sur un animal ou sur un arbre.

Il y a le procédé de *choc en retour*, dans lequel la sorcière essaiera de lutter directement contre l'envoûteur et de rejeter sur lui ses propres maléfices.

Dans le premier cas, elle s'enfermera seule dans un appartement avec le malade, après avoir demandé qu'on lui désigne l'être sur lequel on désire faire jeter le sort. Elle prend de l'urine du malade et la fait bouillir sur un grand feu avec des herbes qu'elle a eu soin d'apporter.

Dans ce désenvoûtement triangulaire, la sorcière croit risquer sa vie : si l'objet sur lequel elle veut rejeter le sort venait à lui manquer, le maléfice retomberait sur elle-même. C'est là une croyance assez répandue dans les campagnes, et qui doit remonter à des temps fort reculés. Bodin connaissait cette tradition, et c'est avec conviction qu'il nous raconte l'histoire suivante :

« Hulin Petit, marchand de bois, d'Orléans, étant ensorcelé à mort, envoya quérir un qui se disait guérir de toutes maladies, suspect toutefois d'être grand sorcier, pour le guérir ; lequel fit réponse qu'il ne pourrait le guérir s'il ne donnait sa maladie à son fils qui était encore à la mamelle. La nourrice, ayant entendu cela, s'enfuit avec son fils, pendant que le sorcier *touchait* le père pour le guérir. Après l'avoir touché, le père se trouva guéri. Mais le sorcier demanda où était le fils, et, ne le trouvant point, il commença à s'écrier : « Je suis mort, où est l'enfant ? » Ne l'ayant point trouvé, il s'en va, mais il n'eut pas mis les pieds hors la porte, que le diable le tua soudain. Il devint aussi noir que si on l'eût noirci, de propos délibéré [2]. »

Si la sorcière veut faire de la *zoothérapie* simple, peut-être se contentera-t-elle de sacrifier un pigeon, qu'elle ouvrira et appliquera tout chaud sur la poitrine du maléficié.

[1] Jacob, *Curiosités infernales*, p. 212.
[2] Bodin, *loc. cit.*, p. 330.

Enfin, si elle ne peut entrer en relation directe avec le maléficié, elle demandera de ses urines ou de son sang, sur lesquels elle répandra de la poudre de sympathie du chevalier Digby, espérant ainsi guérir son malade à distance.

La sorcière se croit-elle plus forte que celui qu'elle considère comme l'envoûteur, voit-elle en celui-ci un concurrent ou un ennemi, elle préférera peut-être entrer directement en lutte avec lui.

Elle fait faire des fouilles sous le seuil de la maison et dans les endroits où le malade se plaint de souffrir davantage ; elle espère découvrir ainsi un sort, une charge déposée en cet endroit par son ennemi. Si elle trouvait le charme, elle le lèverait et serait sûre qu'au même instant celui qui l'aurait posé mourrait.

Elle conseille de faire graver sur le seuil de la maison du malade, l'image d'un serpent, car il est admis que les serpents repoussent les maléfices contre ceux qui les envoient [1].

Elle conseille à son client de dérouter les coups de l'adversaire, en l'évoquant dans un endroit, en disant : « Frappe ! me voici ! », puis, en s'en allant immédiatement dans un autre endroit assez éloigné. Lorsqu'elle croit que l'ennemi s'est ainsi épuisé à frapper des coups dans le vide, elle commence à entrer en action, elle fait contre son adversaire l'envoûtement par le « cœur percé », le plus à la mode dans les campagnes.

Ainsi, le sorcier qui veut lancer un maléfice n'est pas toujours sûr de réussir ; il peut avoir à lutter ; en tout cas, il s'expose toujours à ce que son envoûtement repoussé retombe sur lui, par choc en retour.

C'est pour éviter un tel désastre, qu'ils redoutaient fort, que certains magiciens ont inventé « l'arcane de la plus redoutable œuvre magique », *l'envoûtement triangulaire*.

Dans ce maléfice, le sorcier ne vise jamais une seule personne, il en vise deux, l'une, comme but principal, l'autre,

[1] On peut voir, à Bordeaux, sur le seuil de la maison située cours Saint-Jean, n° 131, un bas-relief représentant un serpent, bas-relief qu'on n'a pu placer là que par crainte des charmes.

comme but secondaire, de telle sorte que la « larve d'envoûtement », qu'il aura émise, retombe, si elle est repoussée par la première personne, non pas sur lui-même, mais sur la seconde victime.

Sortilèges divers

En dehors de tous ces grands maléfices grâce auxquels il croit se faire aimer des belles et faire mourir ses ennemis, le sorcier trouve encore, dans ses grimoires, de nombreux « secrets », qu'il pourra employer en temps et lieu.

Craint-il qu'une personne qu'il a menacée de ses sortilèges cherche à se venger, il portera sur lui « un morceau de peau de bouc ou de chèvre, sur lequel il aura écrit, quand le soleil entre dans le signe du Bélier : « Arquebuse, pistolet, canon, ou autre arme à feu, je te commande que tu ne puisses tirer, de par l'homme qui souffrit mort et passion à l'arbre de la croix, pour nous pauvres pécheurs », et il aura la consolation de penser qu'il est « garanti de l'atteinte des armes à feu ».

Par contre, s'il veut se servir d'un fusil contre l'un de ses ennemis, il pourra rendre son arme meurtrière ; il lui suffira de dire, en chargeant : « Dieu y ait part et le diable la sortie. » Mais, lorsqu'il mettra en joue, il devra « croiser la jambe droite sur la gauche », en disant : *Non tradas Dominum nostrum Jesum-Christum, Mathon. Amen.*

Veut-il se rendre invincible à la course ou à la lutte, il n'a qu'à suivre le conseil donné par certaines sorcières du Finistère aux jeunes « gars » bretons : « Placez sur l'autel quatre pièces de six liards, pulvérisez-les après la messe, avalez la poussière dans un verre de vin, de cidre ou d'eau-de-vie. »

Ennuyés des mauvaises plaisanteries qu'il a pu leur faire, des voisins montent en voiture pour aller chercher la gendarmerie du canton ; il pourra arrêter la voiture, il lui suffira de jeter, au milieu du chemin, un bâton sur lequel il aura écrit : *Jérusalem, omnipotens Deus, convertis-toi, arrête-toi là* et de « traverser le chemin par où il verra arriver les chevaux. »

Si le cocher connaissait les conseils que donne saint Jérôme à ce sujet, il aurait soin de « détourner la voiture et prendre une autre route, pour éviter le maléfice ».

Et si malgré tout, les gendarmes venaient pour s'emparer du sorcier, il espérerait se rendre invisible soit en portant sur lui l'une de ces pierres qui, d'après le *Petit Albert*, se trouvent dans le nid de la huppe, soit en pratiquant un maléfice spécial, au moyen d'une tête de mort et de neuf fèves, qu'il mettrait en terre pendant quelques jours [1]. Il pourrait aussi employer, s'il en avait jamais trouvé « des graines de fougère devenues visibles et cueillies pendant la saint Jean d'été ».

Et si ces sorts échouaient, le pauvre sorcier pourrait encore se consoler, pendant sa première nuit de détention, en pensant que le lendemain matin il lui suffira d' « avaler à jeun une croûte de pain sur laquelle il aura écrit : *Senozam, gogoza, gober, dom.* et de dormir ensuite sur le côté droit, pour être sûr de recouvrer la liberté avant trois jours. »

[1] Migne, *loc. cit.*

CHAPITRE II

Les Sorciers

Sommaire : 1° Vrais sorciers ; Origines de la sorcellerie ; Hérédité et tradition du pouvoir occulte ; Connaissances réelles des sorciers acquises par observation ; La vraie sorcière au moyen âge ; Les sorciers actuels. — 2° Pseudo-sorciers : *A*. Malades atteints d'aliénation mentale (Paralysie générale progressive (?) ; Psychose systématique progressive, Dégénérescence, Hystérie, Intoxication. *B*. Charlatans et escrocs : *a*) Dans les villages ; *b*) Dans les grandes bourgades ; *c*) Dans les villes.

A l'exemple des Drs Corre et Laurent [1], nous distinguerons deux catégories de sorciers : les *vrais sorciers* qui pratiquent les sciences occultes, et les *pseudo-sorciers*, parmi lesquels nous ne trouverons que des malades ou des escrocs.

1° Vrais sorciers

Le véritable sorcier a dû apparaître chez les peuples les plus primitifs. Pour les sauvages, les maladies, la mort naturelle, le tonnerre et les autres phénomènes atmosphériques ne peuvent être dus qu'à l'action d'êtres mystérieux, de génies. Le malade demande à ces génies de l'épargner. Le chasseur leur demande de diriger sa zagaie ou sa flèche, de façon à atteindre sûrement le gibier, le pêcheur demande aux génies des eaux de faire cesser la tempête ; la prière, la conjuration sont créées.

Plusieurs de ces sauvages s'abritent sous un même arbre,

[1] Corre et Laurent, *La Suggestion dans l'histoire* (*Revue Rose*, 16 septembre 1893).

sous une même roche ; le soir, ils s'entretiennent de leurs désirs et de leurs espérances, puis ils s'endorment. Et voici que l'un d'eux a un rêve qui l'étonne : il voit s'approcher de lui un caïman ou une biche blanche, suivant le pays où la scène se passe ; et l'être mystérieux, qui lui apparaît, lui apprend que le malade va guérir, que la tempête ne cessera que dans deux jours, mais que lui pourra faire une bonne chasse ; il lancera, d'une main ferme, des flèches, qui atteindront sûrement le gibier.

Le matin, il raconte son rêve à ses camarades, puis il part à la chasse tout joyeux : sa main ne tremble pas quand elle lance la zagaie ; n'est-il pas sûr d'atteindre le gibier ? Le génie ne le lui a-t-il pas promis ? Il revient donc chargé de venaison. Les autres sauvages le regardent avec envie, puis au bout de quelque temps ils remarquent que le malade a guéri ; que la tempête n'a cessé qu'au jour fixé par la prédiction ; ils remarquent aussi que plusieurs prédictions de leur camarade se sont réalisées, mais ils ont oublié celles qui ne se réalisent pas. Alors le prophète est créé : et, puisqu'il est en si bons termes avec un génie, il devra lui transmettre leurs prières et se livrer aux pratiques que l'être mystérieux lui conseillera pour guérir leurs maladies, favoriser leurs entreprises ou punir leurs ennemis, et le sorcier se trouve enfin créé.

Il n'a plus besoin de chasser ni de pêcher ; les autres sauvages lui apportent des dons qui suffisent amplement à sa nourriture. Il consacre tout son temps à soigner un fétiche ou à chercher des plantes destinées à entrer dans quelque recette que l'esprit du fétiche lui a révélée en rêve. Il use d'abord timidement de son pouvoir, mais il ne tarde pas à s'encourager, en présence des succès qu'il croit avoir remportés, et surtout en présence du respect et de la crainte qu'il inspire aux autres sauvages. Il s'efforce de conserver dans sa mémoire les recettes qui lui ont semblé efficaces, afin de les transmettre à l'un de ses enfants ou à un aide dévoué qu'il initiera. Ainsi se trouve établie l'hérédité du pouvoir occulte et la tradition de la sorcellerie.

De génération en génération les secrets se transmettent en se modifiant lentement, suivant les observations plus ou moins exactes faites par chaque nouveau sorcier.

Peu à peu, au fur et à mesure que les populations se civilisent, un culte s'établit et le sorcier se transforme en prêtre ; nous le retrouvons aussi bien dans les temples d'Egypte, dans les sanctuaires d'Eleusis et de Samothrace, que sous les vieux chênes de la Gaule ou sur les roches sauvages de l'île de Sein.

Mais là il s'est transformé ; avec l'expérience des siècles, il a acquis une véritable science ; il a reconnu l'inutilité d'un grand nombre de recettes, qu'il employait autrefois ; il laisse cependant ces vieilles pratiques se conserver dans le peuple ; il contribue lui-même à répandre de pareille erreurs, car il cherche à cacher au vulgaire, sous des formes étranges, les connaissances positives qu'il possède.

Arrive une religion nouvelle, qui n'a pas de recettes, elle, mais qui a un rapide succès près des ignorants, grâce à sa simplicité et à sa morale.

Peu à peu les prêtres de l'ancien culte se voient vaincus et poursuivis ; ils se dispersent, ils se cachent. La tradition ésotérique, la tradition qui, depuis des siècles est transmise de bouche en bouche, semble avoir complètement disparu. Il ne reste plus entre les mains de prêtres de deuxième et troisième ordre que des fragments de formules, auxquels ils ne comprennent rien et qu'ils mélangent, d'une façon étrange, avec les vieilles traditions restées dans le peuple.

Nous sommes revenus en arrière et nous voyons reparaître au moyen âge cette transmission héréditaire de pratiques bizarres, que chacun accomplit sans comprendre ce qu'il fait. Le plus souvent, à cette époque, la tradition est conservée par la femme : elle sait à quelle heure de la nuit elle doit cueillir la jusquiame, la belladone, la morelle, la mandragore et le perfide aconit.

Elle connaît le rite compliqué, suivant lequel elle préparera certaines de ces plantes, pour permettre au jeune page de se débarrasser d'un rival ; elle sait aussi préparer pour la

grande dame du château le philtre qui doit lui ramener son amant, ou l'envoûtement qui devra frapper son mari. En ces siècles de désespoir, elle a beaucoup à faire : en dehors de ceux qui viennent solliciter des secrets d'amour et de vengeance, elle voit encore de nombreux malheureux, qui lui demandent l'oubli de leurs douleurs, elle les console et, grâce à des tisanes ou des extraits de belladone et de pavot, elle calme leurs souffrances.

Là haut, au château, on la déteste ; là bas, à l'église, on l'exècre ; partout dans le hameau on la respecte et on la craint.

Elle est fière du pouvoir qu'on lui attribue ; comment ! elle, pauvre femme ! elle peut, de sa faible chaumière, faire trembler le seigneur derrière ses créneaux ; elle est assez redoutée du prêtre, pour qu'il n'ose la croiser sur le sentier sans faire le signe de croix ; quelquefois même il fait un détour pour l'éviter. De telles pensées lui donnent de l'orgueil ; elle a appris à aimer la liberté, lorsqu'elle rôdait la nuit dans les landes désertes, à la recherche de quelques plantes maléfiques ; peut-être une nuit groupera-t-elle dans une de ces clairières, qu'elle seule fréquente habituellement, tous ceux qui désespèrent, tous ceux qu'irrite la tyrannie du châtelain, tous ceux qu'écœure la religion dénaturée, prêchée par le prêtre. Ce seraient là les sabbats qui, d'après Michelet, auraient réellement existé [1].

Mais ces « communions de révolte » devaient être rares. La véritable sorcière était prudente ; elle se contentait le plus souvent de préparer ses philtres et ses maléfices, sans attirer autrement l'attention sur elle.

Aussi, comme le font remarquer MM. Corre et Laurent, les sorcières de cette catégorie sont « rarement condamnées par les juges qui les ignorent ou les redoutent ».

Le vrai sorcier se retrouve encore, de nos jours, dans nos campagnes. Le jeune homme quelque peu instruit, qui reçoit des formules étranges ou qui puise ces formules dans un gri-

[1] Michelet, *loc. cit.*, 140-144.

moire, hésite d'abord à se livrer à des pratiques qui lui semblent insanes et qu'il ne comprend pas ; mais s'il se décide à faire un premier essai, un essai de guérison par exemple, et que, comme il arrive souvent, il réussisse, il prend courage, tente des expériences plus difficiles, et, devant un nouveau succès, jette loin de lui son scepticisme ; il reste convaincu de son pouvoir : à partir de ce jour, il a foi en lui-même.

Très souvent ce travail préliminaire n'est pas nécessaire : c'est lorsque l'enfant, élevé au milieu d'une famille qui se livre à la pratique de la sorcellerie, voit assez fréquemment des phénomènes occultes se produire devant lui. En pareil cas, il a, dès le premier jour, une foi absolue dans l'efficacité des charmes et n'en réussit que mieux ses premières expériences. Notre véritable sorcier est de bonne foi : il avoue le plus souvent ne pas savoir comment agissent ses recettes, mais il prétend qu'elles agissent ; il opère sans se cacher : qu'a-t-il à craindre ? Le noble n'est plus là à le guetter du haut de son donjon. Les bûchers sont éteints. Les prêtres voient bien encore, dans ses opérations, quelques diableries et lui conseillent fort de ne plus s'occuper de son art, mais, s'il se contente d'opérer des guérisons, ils le laissent faire ; nous connaissons même un sorcier de troisième ou quatrième ordre qui chante au lutrin le dimanche et fait fonction de bedeau à l'église de sa paroisse.

Quant au médecin, il n'est guère à craindre ; il ne peut poursuivre le sorcier si celui-ci ne prescrit pas de drogues ; et quand même celui-ci en prescrirait, comment le médecin pourrait-il le prouver la plupart du temps ? D'ailleurs, aucun de ses clients ne portera plainte contre le sorcier, n'opère-t-il pas toujours gratuitement ? Il respecte la vieille tradition occulte d'après laquelle tout sorcier qui prend de l'argent perd son pouvoir d'action [1].

Quelquefois l'empirique devient théoricien : il se procure des livres de magnétisme et de magie, il se livre à des pratiques de plus en plus compliquées auxquelles il se prépare par la

[1] Bodin, *loc. cit.*, p. 328.

continence et par une alimentation spéciale. Mais souvent, en étendant ses connaissances, il perd de son pouvoir. Il se met, en effet, à raisonner sur ses anciennes pratiques, il lui vient des doutes sur l'utilité de tel ou tel détail, il n'opère plus avec la même foi, ni avec le même succès. De sorcier, il tend à devenir magicien.

Maintenant quel est l'état neurologique de ce genre de sorciers ? C'est là une chose assez difficile à déterminer ; on s'accorde à les représenter comme « très nerveux », « très impressionnables » ; mais on reconnaît qu'habituellement ils vivent « comme les autres hommes » sans se faire remarquer par aucune excentricité.

Le Dr Gibotteau a pu observer, dans l'un des hôpitaux de Paris, une femme qui se disait fille de sorcière et semblait elle-même plus ou moins sorcière ; elle était facilement hypnotisable ; mais il faut savoir que cette femme avait été magnétisée, d'abord par un prêtre, ensuite par un empirique qui se disait « ancien secrétaire du baron du Potet » et qui prescrivait à ses malades des « crapauds pilés » et autres ingrédients semblables. Enfin elle avait déjà servi de sujet hypnotique à un médecin [1].

2° Pseudo-sorciers

Parmi les *pseudo-sorciers*, nous avons distingué des *malades* et des *escrocs*.

A) *Malades*. — Les malades appartiennent à la médecine mentale et peuvent prendre place dans différentes catégories d'aliénés.

Voici un homme, qui, tout d'un coup, devient *bon* et *généreux* pour ses semblables ; il leur prodigue le peu d'argent qu'il possède ; il leur promet la guérison de leurs maux : n'a-t-il pas trouvé la pierre philosophale, n'aurait-il pas des monceaux d'or chez lui, s'il le voulait ? Ne connaît-il pas la

télépathie (*Annales des sciences psychiques*, septembre-décembre 1892). Voir Observation XVI.

[1] Dr A. Gibotteau, *Notes sur une série d'expériences relatives à la*

panacée qui guérit tous les maux ? N'est-il pas le plus grand sorcier, le plus grand magicien de la terre ? Et le pauvre homme gaspille sa petite fortune ; il ne se garde pas un sou pour le jour prochain où il sera gâteux. C'est un malheureux atteint de *paralysie générale progressive* qui n'a d'autre *ambition* que d'être un grand sorcier.

Aujourd'hui, la pierre philosophale a perdu de sa célébrité, et le sorcier, de sa grandeur ; aussi les paralytiques généraux ne portent plus guère leur attention de ce côté ; ils préfèrent se croire inventeurs, millionnaires, monarques. Mais au moment où les peuples tremblaient devant les prétendus adeptes de Satan, plus d'un paralytique général a dû monter sur le bûcher, comme sorcier et « infâme magicien ».

A côté de ce fou qui affirme son pouvoir occulte, sans essayer de le prouver, nous en trouvons un autre qui agit tout différemment. Dans une première période, pendant laquelle il se livre à une sorte de méditation, il se montre triste et rêveur : il réfléchit ; depuis quelque temps il se sent souffrant, il croit qu'*on* lui en veut, qu'*on* lui a fait du mal, qu'*on* lui a jeté un sort. Qui donc l'envoûte ? Il ne le sait pas encore, mais il le saura et il voudra se défendre. S'il n'est pas déjà au courant des pratiques occultes, il s'empresse de feuilleter des grimoires, il court de sorcière en sorcière, de somnambule en somnambule ; partout il recueille des avis qui le confirment dans ses idées, qui précisent son délire. Eh ! oui ! il est atteint de « mal donné », ce sont ses ennemis, des Rose-Croix, des occultistes, des francs-maçons, des satanistes, qui lui envoient des maléfices de toutes parts, de Rome, de Bruges, de Paris, d'Angleterre. Se plaindra-t-il aux tribunaux ? Peut-être, mais on ne tiendra pas compte de ses plaintes.

Alors il se défendra lui-même, au moyen de contre-envoûtements ou de messes de rites divers ; il se croira sorcier ou mage puissant ; *de persécuté il deviendra persécuteur* ; il aura la prétention d'atteindre et de foudroyer ses ennemis d'un bout de la France à l'autre.

A ses explications étranges, qu'il aura la prétention d'établir sur des raisonnements parfaits, il joindra bientôt du *délire mystique*, quelquefois aussi du *délire érotique*. Il prêchera une nouvelle doctrine, une nouvelle religion ; il subira une *transformation de personnalité*. Ce n'est plus Vintras, ce n'est plus Boullan qui opèrent ; c'est Elie, c'est Jean-Baptiste réincarnés.

Et cet homme, en dehors de son délire de persécution et de ses idées mystiques, semblera normal : il ira, viendra, réglera ses affaires, comme la plupart des autres hommes ; il raisonnera très juste, même dans son délire, seulement alors son point de départ sera faux. Il aboutira peut-être à la démence, mais il pourra vivre « 15 ans, 20 ans et 30 ans, sans présenter un affaiblissement marqué de l'intelligence » [1].

C'est qu'en effet nous sommes ici en présence d'un cas chronique : il est évident que notre malade est atteint de *psychose systématique progressive*.

Nous trouvons des aliénés dont la folie subit une autre évolution, ce sont des esprits faibles qui se sont laissés tenter par le mystère de « l'occulte » ; ils se sont lancés dans des études troublantes, au milieu desquelles ils ont vu sombrer leur raison. Ils croient posséder un pouvoir merveilleux sur la nature entière, et les *hallucinations* auxquelles ils sont sujets ne sont pas faites pour leur enlever leurs illusions. Le plus souvent ils ne se présentent pas sorciers, ceux-là, ce serait un titre trop humble pour eux ; ils se disent sârs, mages, archontes ; ils peuvent écrire des œuvres de talent et de mérite, mais dans lesquelles ils feront nécessairement place à leurs idées ambitieuses ; ils s'affublent de noms pompeux, ils se revêtent de robes noires, rouges, violettes ou blanches, de mitres et de tiares, de talismans et de bijoux aux formes étranges [2].

Ces malades prennent naturellement place dans la catégorie des phrénasthéniques : ce sont des dégénérés mystiques.

C'est à cette catégorie que se rattache, semble-t-il, un pré-

[1] E. Régis, *Manuel pratique de médecine mentale* (Paris, 1892, p. 247).

[2] Max Nordau, *Dégénérescence*.

tendu sorcier, qui a été longuement étudié, l'an dernier, par le Dr Cullerre [1].

Il ne faudrait peut-être pas confondre avec ces mystiques certains occultistes qui portent des parures bizarres, auxquelles ils attachent une signification symbolique ; ce sont là des ornements qui leur servent, soit à titre de « thuilage » pour se faire reconnaître de leurs « frères », soit pour rehausser l'éclat d'une cérémonie et renforcer l'action d'une suggestion.

De toutes les maladies mentales, celle qui groupe autour d'elle le plus de sorciers et surtout de sorcières, c'est sans contredit l'hystérie. Esquissons rapidement la vie de l'une de ces sorcières qui montèrent sur le bûcher : Elle a vingt ans... Après la veillée, pendant laquelle on a beaucoup parlé de sorciers et de sabbats, elle s'endort après avoir fait un signe de croix, pour que ce fameux Satan, dont on parle tant, ne vienne pas la tourmenter. Mais, dort-elle bien ? elle ne sait trop ; elle voit distinctement un énorme serpent ramper vers elle ; mais non ! ce n'est plus un serpent, c'est un manche à balai, sur lequel elle se trouve à cheval et elle chevauche à travers les airs et elle se trouve au sabbat. Là, Satan s'empare d'elle et la possède brutalement : elle souffre dans sa chair, car le *membre viril* de Satan est *rugueux*, et le supplice ne cesse que lorsqu'elle a senti couler le *sperme infernal*, *froid* comme de la glace. Elle se réveille, le lendemain, toute courbaturée, toute fatiguée par son horrible cauchemar : cela ne fait pas de doute pour elle, elle est bien allée au sabbat. Elle sait qu'il peut lui en coûter la vie de parler de son « équipée infernale », mais c'est plus fort qu'elle, *il faut qu'elle se rende intéressante*. Le lendemain, trois ou quatre de ses voisines, auxquelles elle a fait des confidences, l'ont *imitée*, elles sont allées au sabbat, elles aussi, et elles citent les personnes qu'elles y ont vues.

Mais, les inquisiteurs veillent : les personnes ainsi dénoncées sont arrêtées et condamnées.

[1] Dr Cullerre, *Un vagabond qui se range* (*Annales médico-psychol.*, septembre-octobre 1895).

Quant aux sorcières, on les jette à la « géhenne », on leur fait subir différentes épreuves ; on constate, dans les pièces du procès, qu'elles ont la marque de Satan, c'est-à-dire des zones d'anesthésie. « Quelquefois même tout le corps est une seule marque [1]. »

On constate qu'elles ont des *convulsions*, que pendant les supplices *elles perdent connaissance*, comme si elles étaient mortes, qu'elles ne peuvent faire de révélations complètes parce que Satan essaie de les étouffer, en leur donnant la sensation « d'un navet qui leur monte à la gorge ».

Chaque malheureuse donne de nouveaux détails et cherche à renchérir sur les renseignements rapportés par celles qui l'ont précédée, car chacune tient à se rendre la plus intéressante et contribue à tisser la trame du triste roman satanique qui terrifia le moyen âge.

Il y a une véritable épidémie de sorcières, « nos conciergeries en regorgent, dit Delrio, et le diable est si bon maître, que nous ne pouvons en envoyer un si grand nombre au feu que de leurs cendres il n'en renaisse de nouveau d'autres » [2].

Ne retrouvons-nous pas là tous les stigmates mentaux et somatiques de la grande névrose ? La nature de ces rêves et de ces cauchemars, ce coït douloureux avec sensation de sperme froid, cet esprit d'imitation, ce désir de se donner en spectacle, ces plaques d'anesthésie, ces crises convulsives, suivies de léthargie, le caractère épidémique de ces crises, ne sont-ce pas là tous symptômes que nous retrouvons journellement chez les hystériques ?

Actuellement encore, la plupart des prétendus sorciers se rattachent à l'hystérie. Nous avons vu, dans notre historique, que chez presque tous les peuples les sorciers présentent des phénomènes de léthargie, de catalepsie ou de somnambulisme; c'est même là le signe de leur vocation, et les aspirants sorciers, qui ne présentent pas encore ces phénomènes, suivent un

[1] De Lancre, *De l'Inconstance des démons*.
[2] Martin Delrio, *loc. cit.*, p. 859.

régime bien propre à développer la névrose (prières, extases, jeûnes, absorption de toxiques).

Nous avons vu d'ailleurs quel rôle important ont dû jouer le rêve, l'hallucination, le nervosisme, dans les origines de la sorcellerie. Un grand nombre des empiriques, que nous classons parmi les vrais sorciers, parce qu'ils possèdent des connaissances réelles, pourraient aussi prendre place, à juste titre, parmi les hystériques.

Il semble que la plupart des pratiques de la sorcellerie soient inséparables de certains troubles nerveux ; ces pratiques sont souvent, comme le dit avec raison Papus, « des conséquences directes d'un dérangement cérébral, soit momentané, soit permanent », mais elles sont aussi quelquefois des causes occasionnelles de ce dérangement cérébral.

Toutefois, nous devons continuer à faire une grande différence entre ces nerveux, qui se livrent à la pratique de l'occultisme et ces malades, qui n'ont que la prétention de s'y livrer.

Nous venons d'avoir l'occasion de suivre, en septembre, cette année, le commencement de la transformation d'une hystérique en sorcière. Angèle B... ne s'était vantée jusqu'ici que d'avoir le don d'extra-lucidité, don qu'elle aurait constaté par des phénomènes de télépathie. Un jour, un membre de sa famille se brûle assez grièvement ; une voisine propose d'aller chercher un sorcier pour charmer la brûlure ; Angèle B... a aussitôt une *inspiration* : ne pourrait-elle pas charmer la brûlure aussi bien qu'un sorcier ? Elle prend de l'huile, la jette sur la brûlure et la charme. Au bout d'un certain nombre de jours le malade est guéri, et cette nouvelle se répand dans tout le quartier. Bientôt un certain nombre de malades viennent trouver la nouvelle sorcière pour lui demander, qui, la guérison d'une plaie, qui, la guérison d'un petit bouton, etc. Actuellement la malade se sent inspirée de plus en plus, elle se sent poussée à essayer de guérir toutes sortes de maladies, et cela par charité, sans vouloir accepter aucun salaire.

Angèle B... n'est encore que simple guérisseuse ; mais qu'une de ses ennemies tombe malade, et on ne manquera pas

d'accuser la toute-puissante sorcière d'avoir « donné du mal » à cette femme.

Si notre hystérique suit sa vocation, elle deviendra *médium guérisseur*, somnambule, peut-être aussi envoûteuse. Tout cela dépendra du milieu dans lequel elle continuera à évoluer.

Elle pourra, à l'exemple de célèbres névrosées, se croire inspirée par un être mystérieux, archange ou démon.

C'est ainsi qu'Asmorée aurait inspiré la grande prêtresse du Luciférisme, jusqu'au jour où le mysticisme aurait ramené celle-ci dans le giron de l'Eglise catholique.

C'est l'Antéchrist, qui inspire sa future bisaïeule, Mlle Sophia V..., plus connue des occultistes sous le nom de Sophia Sapho.

Voici ce que peuvent voir les rares personnes admises à consulter, pour leurs maladies ou pour toute autre raison, l'interprète de l'Antéchrist : « Nue jusqu'à la ceinture, un serpent enroulé en collier autour du cou, endormie par son père, elle entre dans une crise formidable. Le magnétiseur prend une baguette de fer, et, de sa pointe, feint d'écrire, sur la poitrine de Sophia, la question des assistants. Peu d'instants après, les mots apparaissent sur la peau. » Les assistants croient voir la queue du serpent « répéter, dans le dos, les inscriptions qui sont sur la poitrine » [1].

Cette apparition, en lettres visibles sur la poitrine du sujet, de caractères tracés quelque temps avant, avec une pointe, contribue à nous éclairer sur l'état de Sophia Sapho. N'avons-nous pas observé fréquemment ce phénomène de dermographisme chez bon nombre de névropathes, et, en particulier, chez des *hystériques* ?

A côté de tous ces aliénés doivent prendre place des sorciers qui avaient des connaissances réelles, mais qui, à certains moments, avaient des hallucinations et déliraient, sous l'influence de substances toxiques, absorbées au cours de leurs opérations magiques. A cette catégorie se rattache une vieille

[1] Georges Montorgueil, *Le Luciférisme* (*Gironde*, 6 août 1895).

sorcière qui déclara à ses juges que rien ne pourrait l'empêcher d'aller au sabbat, si on voulait bien lui rendre certaine pommade qu'on lui avait prise. Elle eut le bonheur de se trouver en présence de juges courageux, qui ne craignaient pas de lui faire remettre cette fameuse drogue, afin de voir ce qu'il adviendrait.

Après qu'elle se fut oint tout le corps de sa pommade, la sorcière fut attachée solidement sur un lit. Elle ne tarda pas à perdre connaissance ; elle resta endormie près d'un jour et demi : les piqûres et les brûlures ne pouvaient la faire sortir de sa léthargie. Lorsque, enfin, on parvint à la réveiller, elle se plaignit amèrement qu'on l'arrachât à ses plaisirs ; elle affirma être allée au sabbat et dit, qu'au moment où on l'avait rappelée, elle « était dans les bras d'un jeune homme vigoureux ».

La pommade de cette vieille devait contenir, comme l'ont démontré Gassendi et d'autres expérimentateurs, des solanées et d'autres substances toxiques.

L'intoxication alcoolique peut être quelquefois le point de départ du délire d'un pseudo-sorcier : dans l'auto-observation d'un malade, publiée par M. le Dr Régis, un alcoolique raconte son délire : il a vu le diable lui apparaître, il a signé un pacte avec lui ; moyennant qu'il appartienne complètement à Satan, celui-ci lui concède de grands pouvoirs. Bientôt ce maître devient exigeant, il oblige sa victime à écrire un livre pour faire l'apologie du mal [1].

Actuellement, les sorciers ne sont plus persécutés, mais ils ne sont plus guère en honneur ; il n'y a donc rien d'étonnant si le rôle de sorcier ne tente que rarement les hystériques ; mais tandis que cette catégorie de pseudo-sorciers disparaît, une autre catégorie se multiplie, nous voulons parler des *charlatans* et des *escrocs*, qui ne voient dans la sorcellerie qu'un moyen facile d'exploiter avantageusement et sans danger appréciable cette mine d'or qui s'appelle la crédulité populaire.

[1] Dr Régis, *Les Aliénés peints par eux-mêmes.*

B) *Charlatans.* — Cette catégorie présente des aspects différents, suivant les milieux où on l'étudie.

Au village, nous trouvons un vieux paysan madré, qui ne parle des choses les plus simples qu'à demi-mot, qui laisse entendre à qui veut l'écouter qu'il « en sait long » sur bien des choses. Il peut guérir les hommes et les animaux, il peut retrouver les objets perdus ou volés, il sait prédire l'avenir, etc. Quand on le consulte pour un malade il a soin d'employer des termes très vagues qui ne sauraient compromettre sa réputation, quelle que soit l'issue de la maladie. Souvent il donne aux paysans des explications qui leur plaisent parce qu'ils croient les comprendre : « ce n'est pas bien grave, il a les nerfs croisés sur l'estomac » ou bien encore : « il a *les sangs* tournés, ce ne sera rien si la bile ne se mêle pas au sang ».

Le malade guérit-il : Vive le sorcier ! S'il meurt, c'est que la bile a dû se mêler au sang, n'est-ce pas ce qu'avait prédit le guérisseur ? Alors on crie encore : « Vive le sorcier ! »

Très souvent aussi notre thaumaturge découvre que son malade est victime d'un maléfice : « Je vais vous *butter* cela, dit-il, et je *travaillerai* comme il faut l'homme qui vous en veut ; je le ferai *sécher sur pied* ; seulement ce sera long et cela vous coûtera un peu d'argent. » Le sorcier ne se montre pas trop exigeant d'abord, il demande seulement cinq ou six francs « pour acheter des drogues », puis « un poulet de l'année, bien gras », pour faire ses charmes. Il emporte sa poule chez lui et la mange en famille, sans la détériorer par aucune pratique magique ; la magie ! mais il n'y croit pas, ce n'est qu'un prétexte pour duper les naïfs.

Il revient souvent chez son malade soit seul, soit accompagné de toute sa famille ; il arrive toujours au moment des repas, de façon à se faire héberger par son client : « Les affaires sont en bonne voie, seulement il lui faut encore une tête de veau et un cœur de bœuf, puis un peu d'argent 25 ou 30 francs pour acheter des drogues. » Et cette comédie dure pendant six mois, un an et même davantage jusqu'à ce que le client soit ruiné ou fatigué de ces duperies répétées. Ainsi, dans un pro-

cès qui s'est déroulé devant le tribunal correctionnel de Valognes, on apprit que le sorcier de Brix avait escroqué à l'une de ses victimes, Halley, de Moitiers-en-Bauptois, près de deux mille francs.

Dans les *grandes bourgades* et les petites villes nous voyons s'installer sur la place, le jour de la foire, une voiture bariolée de couleurs voyantes. Les badauds font cercle, ils voient placer sur le devant de la voiture, d'un côté, le buste de Gall, de l'autre, un tableau représentant un homme habillé de rouge, qui de sa main gauche tient une baguette magique et étend sa main droite vers une jeune femme qu'il semble avoir endormie à distance.

Deux femmes entrent en scène, une jeune et une vieille habituellement.

La vieille fait le boniment : « Mesdames et messieurs, vous avez l'honneur de posséder aujourd'hui, dans votre cité, la plus illustre somnambule du monde entier ; cette jeune personne a été étudiée par les plus grandes célébrités médicales ; elle possède de nombreuses médailles et de nombreux diplômes », et la vieille exhibe d'énormes médailles dorées et de grands diplômes encadrés ; puis elle continue, en prenant une cassette pleine de pièces dorées, qu'elle remue à pleines mains : « Ne croyez pas que ce soit pour gagner de l'argent que nous venons ici, non ! voyez, ce n'est pas l'or qui nous manque ! d'ailleurs différentes sociétés savantes et différents princes ont voulut s'attacher Mme Lucia ; elle a toujours refusé.

» Cette somnambule a voulu se consacrer au soulagement des malheureux ; elle a voulu que tous, pauvres comme riches, puissent bénéficier des dons merveilleux que la nature lui a prodigués. C'est donc par amour de l'humanité que nous venons au milieu de vous... Arrière ! les enfants ! c'est pour les grandes personnes que je parle... Venez tous consulter Mme Lucia, elle vous donnera de bons conseils, quel que soit votre cas ; consultez-la pour vos mariages, vos procès, votre commerce ; elle vous guérira du mal donné, et vous donnera les moyens de *réussir en toutes choses.* »

Après avoir prononcé ce petit discours, elle fait asseoir Mme Lucia devant elle, lui fait des passes et lui bande les yeux, puis avec une longue baguette, elle désigne une femme dans la foule : — Quelle est cette personne ? — Une dame, répond la somnambule. — Que tient-elle à la main ? — Un panier. — Et cette personne ? — C'est un monsieur. — Quelle est la couleur de son chapeau ? — Noire, etc., etc.

« Vous voyez tous, messieurs et mesdames, avec quelle exactitude répond la somnambule ; venez tous la consulter et vous serez satisfaits. »

Mme Lucia et son barnum rentrent dans leur voiture et la foule commence à se disperser ; deux ou trois jeunes paysans, quatre ou cinq jeunes filles restent là, hésitants ; l'un d'eux, plus courageux, monte le premier dans la voiture, les autres suivent. On les fait passer un à un ; on leur fait voir dans des miroirs « leur bonne amie », on leur donne le « secret de se faire aimer », le moyen de faire mourir lentement un rival. Et, « pour ne pas humilier ces braves gens, en leur donnant une consultation gratuite », on leur demande, pour chaque consultation ou chaque secret, cinq francs.

Dans les grandes villes, comme Paris, Bordeaux, Lyon, on retrouve cette même espèce de sorcière, mais là, elle ne fait pas de boniments sur la place publique et ne voyage pas.

Elle fonde un « salon de consultation » ; elle inscrit sur sa porte son nom, avec au-dessous la mention « somnambule ».

Pour la publicité, elle a recours aux journaux et aussi aux prospectus, qu'elle fait discrètement glisser dans les boîtes à lettres des particuliers, ou qu'elle fait distribuer soit dans la rue, soit même dans les théâtres, en même temps que les programmes, comme nous l'avons vu faire à Bordeaux.

Ce prospectus nous apprend que Mme C... est une « vraie somnambule de naissance, ayant servi de sujet dans l'un des hôpitaux de Paris », qu'elle est « célèbre et unique devineresse pour les lignes de la main et de la physionomie » ; qu'elle « est seule à pouvoir donner un *talisman* réel ».

En grandes lettres nous voyons inscrits ces mots : « *Tra-*

vail secret », ce qu'on pourrait traduire par cette autre formule moins cafarde : « La somnambule pratique à volonté les envoûtements d'amour ou de haine, lie l'aiguillette et se livre à la pratique de tous les maléfices. »

Pour « se faire connaître du monde entier », elle va quelquefois jusqu'à « offrir des consultations gratuites », tel jour, à telle heure, « pour les enfants, que l'on croira atteints du mal donné ».

Quelques-unes de ces somnambules sont de bonne foi, ce sont des hystériques qui s'illusionnent sur leur pouvoir, et à ce titre, elles pourraient rentrer dans la catégorie des malades ; d'autres possèdent certaines connaissances, qui ne sont point vulgaires ; mais presque toujours les unes et les autres ont près d'elles soit une vieille mégère, soit un magnétiseur, soit même quelquefois (rarement, nous l'espérons, mais, enfin cela existe, nous en avons vu des cas), un médecin, qui exploite à la fois et la somnambule et le client.

Lorsque de tels charlatans voient tomber entre leurs mains des personnes crédules, ils essayent de les duper le plus possible ; n'avons-nous pas vu, dans notre Observation III, une somnambule de Bordeaux demander *six cents francs* pour un double envoûtement qu'elle avait eu soin de proposer elle-même à sa cliente ?

CHAPITRE III

Maléficiés

Sommaire : Des maléfices en général. — Le maléficié est-il possédé par un être surnaturel ? — *A.* Maléficiés n'ayant subi l'action d'aucun sorcier : 1° Malades dont la nature des lésions a été méconnue ; 2° Aliénés ; 3° Autosuggestionnés. — *B.* Malades ayant subi une certaine influence de la part d'un sorcier par : 1° Intoxication ; 2° Suggestion à l'état de veille ; 3° Suggestion hypnotique ; 4° Actions à distance ; *a*) Action des médicaments à distance (?) ; *b*) Suggestion mentale à distance ; *c*) Force neurique rayonnante (champ magnétique humain ; extériorisation de la sensibilité (?) ; extériorisation de la motricité (?). — *C.* Responsabilité des maléficiés.

L'étude des *maléficiés*, c'est-à-dire des malades qui se croient ensorcelés, est inséparable de l'étude des théories qui ont eu cours sur l'action et la puissance des sortilèges. Après avoir parlé de ces malades en général, nous nous efforcerons d'étudier en détail chaque variété de maléficiés, avec la théorie à laquelle elle se rattache.

Des maléficiés en général

La personne qui se croit victime d'un sortilège a vu quelquefois naître dans son esprit l'idée du maléfice, en songeant aux troubles étranges qu'elle ressent (sensation de coups d'épingles, viol, vision de membres détachés se promenant dans ses appartements, etc., etc.) ; d'autre fois elle s'est crue malade, à la suite des menaces d'un sorcier ; souvent aussi c'est sur les révélations d'une voisine ou d'un empirique qu'elle s'est crue victime d'un attentat occulte.

A partir du jour où il se croit ensorcelé, notre malade

court de somnambule en somnambule, de sorcier en sorcier. Il ne veut pas aller consulter un médecin : « A quoi bon ! le médecin n'y entend rien ; il ne connaît pas ma maladie ; puis il ne croit pas au pouvoir des sortilèges ! » Si un jour, enfin, sollicité par sa famille, le malade se hasarde jusque dans le cabinet d'un fils d'Hippocrate, il décrira les symptômes souvent très frustes qu'il prétend ressentir ; mais il se gardera bien de dire qu'il se croit maléficié.

Il faut rechercher attentivement, comme nous l'avons fait pendant deux ans dans les cliniques et les consultations de maladies mentales et de maladies nerveuses, les personnes qui pensent être atteintes de maléfice, pour se rendre compte combien le nombre de ces malades est encore grand.

Il faut savoir « confesser » le malade, il faut lui montrer qu'on est au courant des pratiques de la sorcellerie, pour le décider à entrer dans la voie des aveux : Oui ! il croit bien que c'est un sort qu'on lui a jeté ; il en est même sûr ; mais il n'osait pas le dire. Il en avait parlé un jour devant un médecin, celui-ci avait eu l'air étonné qu'il existât encore de telles croyances, puis s'était ri de lui : « C'est que les médecins n'y entendent rien. »

Nous avons retrouvé ainsi un certain nombre de variétés de maléficiés, nous en rapportons quelques observations à la fin de ce travail.

Le maléficié est-il possédé par un être surnaturel ?

Chez certains sauvages modernes, toute maladie est — nous l'avons vu — considérée comme produite par un génie malfaisant. Il en fut de même chez tous les peuples primitifs, et le sorcier fut à la fois prêtre et médecin.

Peu à peu, la médecine fut laissée entre les mains de prêtres spéciaux et se trouva ainsi séparée du sacerdoce proprement dit.

Le médecin, devenu indépendant, commença à trouver l'explication naturelle d'un grand nombre de maladies. La

théorie de la *possession* par les mauvais génies ne fut plus admise que pour les troubles pathologiques peu connus, tels que les troubles nerveux et mentaux.

Qu'ils s'appellent djinns, amschapads, larves, lutins, follets ou démons, ce sont toujours des génies qui sont censés causer les maléfices, soit de leur propre mouvement, soit plus souvent sous la direction d'un sorcier.

Les religions dualistes ont hiérarchisé tous ces méchants esprits et en ont fait les serviteurs du « Maudit », de Typhon, d'Ahriman, de Satan. Les prêtres de ces religions ne pouvaient tolérer ni les guérisons, ni les miracles hors de leurs temples ; ils détestaient le médecin, mais ils exécraient encore davantage la sorcière. « On divisa habilement le royaume de Satan. Contre sa fille, son épouse, la sorcière, on arma son fils, le médecin[1]. »

On conféra pompeusement à celui-ci, qui n'était le plus souvent qu'une sorte de Purgon fort ignare, le droit d'exercer la thérapeutique *urbi et orbi*. Par contre, « on déclare que si la femme ose guérir, sans avoir étudié, elle est sorcière et meurt ». Mais étudier publiquement, c'était une condition impossible à réaliser pour la femme ; Michelet nous montre bien quelle « scène risible, horrible », c'eût été si la « pauvre sauvage » était entrée dans les écoles, au milieu « des moinillons et des capets ».

D'ailleurs, que serait-elle allé apprendre à l'école ? Les « secrets » auxquels elle avait recours, n'étaient-ils pas le plus souvent infiniment supérieurs à la thérapeutique ridicule des clercs et des docteurs à grand bonnet ?

La lutte était inégale ; le médecin faillit succomber : tout le monde courait à la sorcière. C'est alors que l'Eglise dut admettre qu'il est de bons poisons et permettre à ses médecins de disséquer publiquement, afin de lutter contre la vieille sorcière et son acolyte, le barbier, qui souvent en avaient plus appris, en fait d'anatomie, sur les cadavres volés dans les cimetières, que n'en savaient les plus grands professeurs de médecine.

[1] Michelet, *loc. cit.*, Introduction, XX.

La sorcière se cacha ; le médecin triompha, mais le sacerdoce n'y gagna rien, car le médecin, revenu à l'étude de la nature, apprécie et adopte les procédés des sorcières qui lui semblent bons ; il met de la méthode dans ses études. Il s'institue prêtre de l'humanité souffrante. Il nie l'action du surnaturel dans la pathologie, car, à l'exemple de bon nombre de philosophes, il ne voit plus dans le diable que la personnification imaginaire du mal.

Il commence à établir la nature des différentes maladies et des différents phénomènes, qui jusque-là avaient été attribués à l'action du surnaturel : il réclame, pour les livrer à la douche ou à l'hypnose, les maléficiés et les possédés, dont les prêtres s'étaient jusqu'à nos jours réservé le traitement.

Toute intervention surnaturelle est ainsi rejetée de côté ; et pour l'étude que nous allons faire, nous nous contenterons de diviser les maléficiés en deux grandes classes, ceux qui n'ont subi l'action d'aucun sorcier et ceux qui ont subi une certaine influence de la part d'un sorcier.

A) Maléficiés n'ayant subi l'action d'aucun sorcier

1° *Malades dont le trouble pathologique est méconnu.* — Voici un malade qu'on prétend *chevillé*. Depuis deux jours, il n'a pas uriné : il a la vessie très distendue, il souffre horriblement, il va mourir ; une voisine affirme que c'est un ennemi du malade, un homme qui passe pour sorcier, qui lui « a joué ce méchant tour ».

Il y a quelques siècles, le médecin se serait peut-être contenté de cette explication, il aurait fait brûler le sorcier. Mais, de nos jours, une telle conduite ne saurait plus être de mise. Examinons notre malade, essayons de le sonder et nous verrons que nous sommes en présence d'un cas de gravelle, d'une prostate hypertrophiée ou d'un spasme du col de la vessie, spasme dont nous aurons à rechercher l'origine.

Un autre homme passe également pour avoir été victime d'un chevillement : il est tombé subitement malade ; il ne va

plus à la selle, il ne rend plus de gaz par l'anus, il a des vomissements fécaloïdes, il souffre atrocement, sa figure est crispée, livide.

Il est évident que nous ne perdrons pas notre temps à rechercher l'auteur du sortilège ; notre malade est atteint de ce qu'on appelle vulgairement « la colique de miserere ». Il nous faut déterminer si nous sommes en présence d'une hernie étranglée, d'un volvulus, d'une invagination intestinale ; et, s'il est encore temps d'agir, ce sera le chirurgien qui devra opérer et non l'exorciste.

Voici enfin une femme, à terme, qui ne peut accoucher ; nous nous assurerons bien tout d'abord que la malade est véritablement enceinte ; nous verrons de quelle nature est la dystocie, maternelle ou fœtale ; nous nous efforcerons de déterminer la variété de cette dystocie, afin de savoir quelle conduite tenir. Nous nous assurerons ainsi la véritable nature de l'obstacle qui retarde l'accouchement, sans faire intervenir l'opinion de l'une des inévitables commères, qui nous entourent, et qui veut que la matrice ait été *liée* par un mauvais sort.

Nous trouverons peut-être aussi que si l'accouchement ne se fait pas, c'est pour cette bonne raison que la mère n'est pas enceinte. Il n'est pas rare qu'une tumeur de la matrice ou des ovaires amène de nombreux symptômes de grossesse ; quelquefois aussi nous pourrons bien ne pas trouver de tumeurs, nous serons en présence de l'une de ces pseudo-grossesses hystériques, dans lesquelles on retrouve *tous les symptômes* de la grossesse réelle, à l'exception de la présence de l'enfant. Et nous nous garderons bien de penser que ces grossesses, dont il ne reste « que du vent », sont le résultat d'un coït avec Satan.

De même, si dans un accouchement nous trouvons une monstruosité, nous rechercherons les causes de cette production tératologique dans les antécédents du père et de la mère ou dans les maladies de l'embryon, mais nous n'invoquerons pas ici la paternité des incubes. Toutefois, nous ne manquerions pas d'enregistrer, à défaut d'autres antécédents, une émotion, un rêve, par exemple, dans lequel la mère aurait vu un

être difforme lui apparaître ; ce pourrait être intéressant pour des recherches futures.

Nous pourrons être appelé près d'un malade qu'on dit *envoûté* :

Nous trouverons un homme profondément *amaigri*, qui se plaint à nous qu'on le persécute ; la nuit ses ennemis doivent mettre une figurine de cire devant le feu pour le faire mourir, car il *sue* abondamment, et le matin il se trouve épuisé. Nous l'auscultons, l'examinons et nous trouvons en présence soit d'une tuberculose pulmonaire, soit d'une tuberculose péritonéale avancée.

Voici une autre malade, qui se plaint elle aussi de mourir de consomption, par suite d'un maléfice ; elle a considérablement maigri, elle se dit violée la nuit par des incubes, elle se croit enceinte, elle a des lézards, des crapauds, des serpents dans le ventre, elle est mélancolique. La première chose qui nous frappe, c'est le teint jaune paille de la malade ; nous l'interrogeons et nous apprenons qu'elle a eu des selles noires comme du goudron ou qu'elle a souvent de grandes pertes de sang ; nous l'examinons et pouvons porter le diagnostic de cancer viscéral.

Voici enfin un troisième malade, qui, lui aussi, se plaint de maigrir de jour en jour : il ne peut dormir la nuit, il doit se réveiller cinq, dix, quinze fois pour uriner ; il a toujours soif ; c'est certainement un ennemi qui expose, pour le faire mourir, une figurine de cire devant le feu. Si nous analysons les urines de ce malade, nous les trouvons chargées de sucre ; notre envoûté est un simple diabétique.

2° *Aliénés*. — Nous ne devons pas nous étonner de voir les trois malades étudiés précédemment, qui pouvaient être très intelligents, accepter les explications les plus étranges et déraisonner complètement sur leurs maladies ; les folies tuberculeuses, cancéreuses et diabétiques sont, en effet, bien connues et comportent très souvent du délire mélancolique, des hallucinations ou des illusions internes.

Il est également des cas de folies diathésiques, dans lesquelles le malade peut se croire victime d'un maléfice :

« Les *arthritiques* sont parfois sujets à des *illusions*, le plus souvent visuelles, consistant dans la transformation d'une ombre en objet animé et mobile, tels que souris, chat, chien, etc. » Joignons à cela, que ces mêmes arthritiques sont toujours inquiets et nosophobiques, qu'ils se sentent oppressés dans certaines conditions, par exemple à l'église ou dans l'obscurité, qu'ils ont des rêves pénibles, et cela suffira pour nous faire comprendre pourquoi certaines personnes se plaignent de se voir suivies partout par un énorme chat, qui ne serait autre qu'un sorcier. C'est ce même sorcier qui leur apparaît dans leurs cauchemars ; c'est lui, enfin, qui les empêche d'aller faire leurs dévotions à l'église, et qui veut profiter de l'obscurité pour les étouffer.

Les *rhumatisants* peuvent être victimes d'hallucinations effrayantes ; ils voient des animaux féroces, qui veulent les dévorer ; ils voient des vers qui rampent sur leur lit ; ils entendent des voix qui les menacent et les injurient. Lorsqu'en même temps que leur délire ils ont une fluxion articulaire, il leur est facile d'expliquer l'immobilité de leurs jambes, en disant qu'ils sont *embarrés* par ce sorcier dont l'ombre et la *voix* les poursuivent.

Quelquefois le cas de notre malade prend place parmi les *folies sympathiques* :

Les maladies des organes génito-urinaires peuvent provoquer des idées érotiques et des hallucinations bizarres : tel homme qui se plaint qu'on lui « soutire son sperme », soit par l'intermédiaire d'un incube, soit de toute autre façon, n'est le plus souvent qu'un onaniste, atteint de pertes séminales, ou un blennorrhagien.

Quant aux femmes, les maladies de l'utérus et des annexes peuvent amener chez elles une sorte de folie qui se rapproche fort de l'hystérie, si elle ne se confond même pas complètement avec cette névrose... Ces malades se plaignent qu'on leur fasse subir des *attouchements honteux*, « qu'on les viole la nuit, en

les forçant d'éprouver, elles-mêmes, la sensation du coït ; qu'elles sont enceintes et qu'elles sentent remuer leur enfant [1] ».

Cela nous rappelle fort les déclarations faites par quelques-unes des « nonnains » d'Allemagne.

De ces malades atteints de folie sympathique nous pouvons rapprocher certains cardiaques, qui se croient persécutés, et sont maintenus dans cette croyance par les hallucinations auditives auxquelles ils sont sujets.

Nous pourrons aussi nous trouver en présence d'un jeune homme ou d'une femme subissant une modification sexuelle.

Au moment de la puberté le jeune homme, mais surtout la jeune fille, peuvent avoir du délire « érotico-mystique » accompagné de cauchemars, d'hallucinations visuelles et quelquefois génitales. Le mysticisme entre souvent pour une grande part dans ce délire : c'est de l'amour platonique pour un être idéal ; c'est la crainte de la damnation, la terreur du démon et de l'enfer qui surviennent ensuite et peuvent amener de la démonomanie. Ce fut cette hébéphrénie ou folie pubérale qui constitua la maladie des cloîtres ; elle englobe une grande partie des possédées et des maléficiées du moyen âge.

L'abbé Constant avait sans doute à l'esprit ces conséquences déplorables de la crainte du « Maudit », lorsqu'il écrivait, non sans quelque raison : « La terrible menace de l'enfer, cet envoûtement de l'humanité, pendant plusieurs siècles, a créé plus de cauchemars, plus de maladies sans nom, plus de folies furieuses, que tous les vices et tous les excès réunis [2]. »

Et si la femme a pu franchir l'époque de la puberté sans accidents, elle ne doit pas se croire, pour cela, à l'abri de tout péril ; si, pour une cause ou une autre, ses règles se trouvent suspendues, elle pourra délirer. Elle pourra délirer également pendant la grossesse, l'accouchement ou la lactation ; mais c'est surtout le délire qu'elle pourra présenter à la ménopause qui nous intéresse ici.

[1] Dr Régis, *Loc. cit.*, p. 359.
[2] Eliphas Lévy (l'abbé Constant), *loc. cit.*, t. II, p. 245.

C'est, qu'en effet, au moment critique où elle double le cap de la ménopause, la femme peut présenter du « délire à forme érotique, mystique ou de persécution ». La malade se croira violée, elle se dira victime de toutes sortes d'attentats.

C'est là ce qui nous explique, en dehors de l'imitation, comment des abbesses d'un âge mûr éprouvaient, aussi bien que les petites « nonnains », des attentats divers de la part de sorciers et de leurs émissaires, chiens, chats, serpents, boucs, démons cornus, etc.

Assez fréquemment on se trouve en présence d'un malade déprimé, triste, qui se plaint d'avoir été livré au pouvoir du démon par un sorcier. Depuis ce temps il voit, la nuit, le diable lui apparaître tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. Certainement il est perdu, il est damné. D'ailleurs, s'il est malheureux, il doit bien s'en prendre à lui-même ; c'est parce qu'il avait commis de nombreux péchés que Satan a eu prise sur lui. Mais maintenant c'est fini ; il est irrémédiablement perdu pour l'éternité ! Il s'imaginera peut-être, à l'exemple d'un malade observé par M. Régis, qu'il a le néfaste pouvoir de maléficier par son contact tous ceux qui l'approchent ; il priera ses parents et ses amis de se tenir loin de lui. Il ne tarde pas à dire : « A quoi bon vivre plus longtemps ? », et il veut se suicider.

On se trouve alors en présence d'un cas de *mélancolie aiguë*, à forme démoniaque.

Tous ces malades ont des hallucinations qu'ils attribuent à des sorciers, mais ils ne cherchent pas à comprendre eux-mêmes ou à faire comprendre à leur entourage le mécanisme des prétendus maléfices.

C'est un autre malade qui se charge d'un tel travail. Celui-là est un raisonneur : il commence à remarquer que tout va mal chez lui.

Il éprouve des souffrances assez vagues ; « remontant alors le cours de son existence entière, il y trouve des incidents futiles, qui lui apparaissent comme des faits significatifs et qui,

groupés en faisceaux, semblent lui démontrer qu'il est, depuis longtemps, l'objet d'une animosité cachée [1] ».

Puis il croit remarquer que tout le monde s'occupe de lui, « il rapporte à sa propre personne tout ce qu'il voit et tout ce qu'il entend ». Il commence bientôt à sentir autour de lui une odeur de soufre, il entend des voix qui le menacent ; on le viole, on lui donne des coups de poing et des coups d'épingle. A peine une pensée a-t-elle jailli dans son cerveau, qu'une voix intérieure lui semble l'énoncer d'une façon distincte ; on devine ses secrets ; on lui vole ses pensées.

Cela ne fait pas de doute pour de tels malades, *on* leur a jeté un sort, on les a envoûtés ; leurs ennemis, les sorciers ou les mages, leur font apparaître des figures grimaçantes, « leur arrachent l'estomac, le ventre, leur soufflent du gaz dans l'intestin ; on leur introduit des corps étrangers dans les parties sexuelles, on les viole, on les sodomise, on leur soutire le sperme, etc. [2] ».

Ils harcèlent la justice de leurs plaintes ; quelquefois même, ils adressent, comme le faisait M. Croissant en 1842, une pétition aux Chambres et font amener l'arrestation de personnes qu'ils soupçonnent [3].

Ils changent de domicile très fréquemment, pour dérouter « les fluides » de leurs ennemis ; quelquefois ils essaient d'organiser eux-mêmes leur défense ; les uns, à l'exemple de Berbiguier, dévoilent leurs ennemis « les farfadets, quand ils sont dans les nuages » au moyen d'un « baquet révélateur », plein d'eau, et les enferment dans des bouteilles bien cachetées, des « bouteilles-prisons » dans lesquelles ils sont « privés de liberté pour toujours » et où ils n'ont, pour se nourrir, que du « tabac et du vinaigre [4] ».

D'autres emploieront des rites plus compliqués, et, comme

[1] Régis, *loc. cit.*, p. 230.
[2] Régis, *loc. cit.*, p. 235.
[3] Jules Bois, *loc. cit.*, 328.
[4] Berbiguier, *Les Farfadets, ou tous les démons ne sont pas de l'autre monde.*

nous l'avons vu en étudiant les pseudo-sorciers, d'envoûtés ils deviendront envoûteurs.

Ce sont là des malheureux atteints de la maladie de Lassègue, du *délire de la persécution*.

A côté de malades atteints de psychose systématique, nous trouvons des *phrénasténiques* qui présentent une folie spéciale, parfaitement systématisée, dans laquelle tous les raisonnements sont parfaitement exacts, mais sont basés sur un point de départ faux.

Ces dégénérés se sont généralement montrés d'une intelligence précoce ; s'ils ont fait des études, ils étaient des premiers de leur classe jusque vers l'époque de la puberté ; alors ils ont peu à peu baissé, puis ils sont tombés au-dessous de la moyenne ; ils se sont livrés à la masturbation ; ils ont eu une sorte de crainte, une sorte de timidité exagérée, timidité qui ne fait que s'accroître lorsque, comme il arrive assez souvent, ils ont constaté leur impuissance ; et arrivés à un certain âge, ils commencent à comprendre qu'ils n'étaient point faits comme les autres hommes ; ils se demandent pourquoi ? et souvent pensent qu'ils ont été victimes d'un maléfice ; on leur a ravi l'intelligence, on leur a noué l'aiguillette. Quelquefois cette idée de mal donné leur est suggérée par un empirique quelconque, qu'ils sont allés consulter, tel était le cas de Jean Fort.

On trouve aussi des *dégénérés supérieurs*, qui conservent l'intelligence brillante qu'ils possédaient au début ; mais ce sont, au fond, des esprits faibles, qui tombent facilement dans un mysticisme outré et se créent des obsessions, en se livrant à des études troublantes, telles que celles de l'occultisme.

C'est peut-être dans cette catégorie qu'on devrait classer un de nos plus célèbres écrivains, qui, après avoir malmené les Rose-Croix dans un de ses romans, s'est cru victime des attentats occultes de ces mêmes Rose-Croix. Ces terribles ennemis auraient envoûté un superbe chat noir auquel l'auteur tenait beaucoup, et, non contents de cette prouesse, ils enverraient au romancier lui-même des coups de toutes sortes... « en astral », bien entendu, à des distances prodigieuses. Le

pauvre envoûté a songé un instant à envoyer son cartel à l'un de ses ennemis ; il avait déjà demandé à Maurice B... de lui servir de témoin, mais celui-ci est parvenu, non sans peine, à calmer la colère de la victime des occultistes [1].

Quelquefois des neurasthéniques pourront avoir la crainte obsédante des sorciers et de leurs maléfices, mais, comme toutes les autres phobies des neurasthéniques, cette crainte sera accompagnée d'une sensation angoissante ; de plus, elle n'apparaîtra que dans telles ou telles conditions déterminées ; elle sera intermittente, et ne rappellera en rien les obsessions permanentes des dégénérés et des malades atteints de psychose systématique progressive.

Nous rencontrerons peut-être aussi, parmi les maléficiés, un malade qui viendra se plaindre qu'il a été *chevillé* ; il n'a plus de bouche, plus d'anus, il est bouché. Certainement ce sont des ennemis qui lui en veulent et qui, n'osant s'attaquer à lui, à *cause de sa puissance*, ont recours aux maléfices, à l'exemple des « mécréants » qui, autrefois, envoûtaient les rois et les princes. C'est sans doute là un cas de folie paralytique ; l'examen du malade confirmera notre diagnostic, si nous trouvons de l'embarras de la parole, du tremblement fibrillaire et des troubles oculo-pupillaires.

Les maléficiés étaient souvent des hystériques : il suffit qu'une des sœurs d'un couvent, atteinte de folie pubérale ou de folie de la ménopause, commence à se plaindre d'être victime d'un sortilège, pour que la majorité des autres nonnes éprouvent tous les troubles décrits par la première malade. Michelet suppose que l'influence du chapelain pouvait ne pas être sans importance : c'était peut-être un illuminé, comme David, qui, en retenant ses pénitentes au confessionnal pour leur prêcher ses théories psychologiques, développait en elles des crises d'érotisme ; c'était un prêtre autoritaire, comme Picart, qui terrifiait ses pénitentes en leur parlant du diable et en se faisant passer pour sorcier ; ce pouvait être enfin

[1] *Die freie Buhne*, 1885.

quelque débauché, qui allumait dans cette jeunesse des couvents un feu d'amour, qu'il était impuissant à éteindre, des désirs qu'il ne pouvait toujours satisfaire et des jalousies qu'il ne pouvait apaiser.

Les descriptions qui nous sont restées dans les rares pièces de procès que nous possédons sur le moyen âge, les relations des épidémies récentes d'hystéro-démonopathie, nous édifient complètement sur les cauchemars de ces hystériques, sur le caractère épidémique des possessions, et enfin sur les crises de convulsions et de léthargie des possédées. D'ailleurs, grâce à l'art, nous retrouvons fixées dans leurs attitudes clowniques, toniques ou passionnelles, un grand nombre de possédées : qu'un médecin exercé examine le mosaïque de Ravenne : « Jésus guérissant un possédé », laquelle remonte jusqu'au ve siècle ; qu'il examine une scène d'exorcisme représentée par un des bas-reliefs de la porte San Zéno, à Vérone (xie siècle), qu'il examine enfin, dans une fresque d'André del Sarte, dans le cloître de l'Annunziata, à Florence, un groupe dans lequel on remarque saint Philippe de Néri délivrant une possédée en faisant sur elle le geste hiératique, et il reconnaîtra dans les attitudes de ces possédées les attitudes classiques de l'hystérie [1].

Ces œuvres d'art pouvaient avoir une influence néfaste, surtout dans les cloîtres : les nonnes restaient en prière, en méditation, en extase, devant des images représentant des possédées ; cela pouvait contribuer quelquefois à faire éclore en elles le délire de possession maléfique.

En dehors des récits qu'elle avait pu entendre faire dans sa famille sur les possédées et les maléficiées, chaque personne pouvait souvent trouver, à l'église, la représentation de scènes capables d'alimenter son délire : c'est ainsi que nous avons vu sur l'une des églises de Troyes les scènes ridicules suivantes : d'un côté du portail une femme est possédée par un incube monstrueux ; de l'autre côté un homme coïte avec un succube ; plus loin, on voit des êtres difformes se livrer à des pratiques

[1] Voir Charcot et Richer, *Les Démoniaques dans l'art*.

étranges : en voici un par exemple, qui, au moyen d'un soufflet, insuffle de l'air dans le rectum de son voisin.

De telles images devaient frapper l'imagination des esprits faibles et des hystériques, et il n'est pas étonnant qu'ensuite ceux-ci se soient vus en rêve victimes d'incubes et de succubes, et que certaines femmes aient vu se développer chez elles, sous l'influence onirique, une pseudo-grossesse ou du tympanisme.

Wier est un des premiers médecins qui aient eu le courage de plaider la folie des sorciers et des maléficiés. Il se vit faire de singulières objections, auxquelles il ne pouvait pas toujours répondre.

Il voulut expliquer par « l'égarement de l'esprit... et des mains » le *concubitus dœmonorum* ; Bodin s'appuyant sur les Ecritures s'empressa de répondre :

« Oubliez-vous le commerce des fils de Dieu avec les filles des hommes ? »

« Vainement Wier, meilleur anatomiste que théologien, énumère-t-il les organes indispensables à la perpétration de l'œuvre de chair et montre-t-il tout ce qui manque au principe du mal pour y réussir : Bodin trouve l'objection inconvenante et passe outre [1]. »

Wier prétend que la lycanthropie et les autres métamorphoses en bête ne sont que des hallucinations, Bodin objecte aussitôt : « Et Nabuchodonosor qui fut bœuf ! » et le malheureux Wier ne sait que répondre ; d'abord parce qu'il est croyant, ensuite parce que, s'il allait répondre avec raison : « Eh bien ! Nabuchodonosor était un fou, un halluciné ! » il serait hérétique et, à ce titre, mériterait le bûcher, d'après les lois de la « sainte Inquisition ».

D'ailleurs, Bodin n'aurait-il pas, dans sa grande naïveté, répondu qu'il y avait au Caire un âne auquel on demandait « qu'il choisît la plus belle de la compagnie » et qui la choisissait, en effet. Un tel animal ne pouvait être qu'un magicien transformé en âne !

[1] Axenfeld, *Biographie de Wier*, Bibliothèque diabolique de Bourneville, 1er vol., XXV.

3° *Malades victimes d'une auto-suggestion.* — L'ignorance et l'aliénation mentale ne suffisent pas pour expliquer tous les cas de maléfices : voici, par exemple, un homme qui, tout d'un coup, s'aperçoit qu'il lui est impossible d'entrer en érection, il croit qu'une ennemie lui a noué l'aiguillette, il fait enfermer cette sorcière. Celle-ci s'ennuie en prison ; elle fait dire au jeune homme qu'elle le « dénoue », et immédiatement celui-ci recouvre sa puissance. La sorcière n'a-t-elle pas eu une action réelle sur le maléficié ?

Wier n'ignorait pas l'existence de tels cas et il avait trouvé une explication : « Je conoy des gens de sain entendement qui avaient leurs sens entiers, sans qu'il y eût soupçon de mélancolie en eux, qui toutefois ne pouvaient avoir compagnie de leurs femmes, ni d'autres, pour ce qu'ils pensoyent avoir perdu le membre viril par sorcellerie et enchantement dressé par une putain, de laquelle ils avaient eu la compagnie. Or, vous m'accorderez qu'ils n'avaient pas perdu cela, puisqu'il se retrouva en eux, puis après. Néanmoins, ils faisaient tous les serments du monde qu'il estoit ainsi, quoy qu'on leur peust dire au contraire. »

Il prétend que ce sont là des effets de l'*imagination* et il ajoute : « Escoutez ce que dit quelqu'un en une épistre imprimée touchant les enchantements : J'ay souvenance, dit-il, d'avoir ouï jurer à un gentilhomme, qu'il était lié et ensorcelé tellement qu'il ne pouvait plus avoir compagnie de femme : en quoy je lui voulus aider, taschant par divers arguments de luy arracher ceste imagination. Or, voyant que je ne gaignois rien, je fis semblant d'estre de son avis, et le confermer en montrant le livre de Cléopatra, *De la Beauté des Femmes*, et y lisois une recette contenant que l'homme lié seroit guéri s'il faisait un onguent d'œuf de corbeau meslé avec de l'huile de navette et qu'il s'en frotast tout le corps. Luy, oyant cela, se confiant aux paroles du livre, fit l'expérience de l'onguent et recouvra l'envie d'habiter avec les femmes.

» Cette recepte n'avait pas telle vertu, mais pour ce que l'imagination était préoccupée de fausse opinion, il fallait la

guerir par un remède qu'elle trouvait bon. Et pourtant je désire que les adversaires torchent de leurs yeux cette brouée de superstitieuse crédulité qui leur offusque le jugement [1]. »

Aujourd'hui la théorie de la suggestion a continué, en la perfectionnant, la théorie de Jean Wier ; le malade qui se croit maléficié peut avoir été impressionné de différentes façons par la suggestion :

Quelquefois c'est un homme réellement malade qui vient à se demander s'il n'est pas victime d'un sortilège : il y pense fréquemment, il y songe le jour, il y songe la nuit, il en rêve, et l'idée du maléfice se fixe si bien dans son esprit qu'elle ne saurait plus en sortir.

D'autres fois c'est l'autosuggestion qui crée de toutes pièces le trouble pathologique : une jeune paysanne a rencontré une vieille bohémienne qui se traîne sur la grande route en boîtant péniblement de la jambe droite ; elle a ri tout d'abord de la vieille, mais celle-ci s'est retournée : la jeune fille a été effrayée, elle redoute la vengeance de la sorcière, elle rentre chez elle toute tremblante ; la nuit suivante elle voit *en rêve* la sorcière venir faire sur elle des signes cabalistiques ; elle a bien peur, elle se réveille et se trouve paralysée de la jambe droite.

Tel peut être l'effet d'une autosuggestion et d'un *rêve* chez une hystérique, comme l'a démontré par des exemples, analogues à celui-ci, notre camarade Escande de Messières [2].

Un jeune homme superstitieux épouse une jeune fille que courtisait un prétendu sorcier ou l'ami d'un sorcier ; il va être préoccupé pendant plusieurs jours, et surtout le jour de son mariage, de l'idée que son ennemi peut se venger en lui nouant l'aiguillette : il craint le moment critique, et c'est avec une sorte d'angoisse qu'il voit ses invités s'en aller successivement. Enfin, le voilà seul dans la chambre nuptiale avec sa jeune femme, il est de plus en plus émotionné et ce qu'il redoutait

[1] Wier, *Responce au deuxième discours d'Erastus* (Bibliothèque diabolique de Bourneville), pp. 448-450.

[2] Escande de Messières, *Les Rêves chez les hystériques* (Thèse de Bordeaux, 1895).

tant se produit : il est impuissant. Il gardera cette infirmité des jours, des semaines et des mois ; il pourra peut-être constater qu'il recouvre sa puissance avec d'autres femmes, mais en présence de la sienne l'énergie lui manque toujours. Il rstera dans cet état pénible jusqu'au jour où il s'imaginera que son ennemi a cessé sa vengeance ou que le sort a été terrassé soit par un prêtre, soit par un sorcier.

L'effet produit par cette autosuggestion ne doit pas nous étonner : c'est l'effet classique de la crainte et de l'émotion : Catulle chante les charmes de la belle Lesbie ; il fait des déclarations d'un ardent amour : après une longue résistance, la belle cède enfin ; quelle émotion, quel bonheur pour Catulle ; le malheureux poète n'a plus qu'une crainte : ne pas se montrer à la hauteur de ses promesses. Arrive, enfin ! le moment du bonheur tant rêvé... Quelle honte ! quelle déception ! l'émotion a rendu l'amoureux impuissant.

L'autosuggestion nous montre aussi comment certains envoûtements d'amour, qui nous semblent ridicules, peuvent ne pas être aussi inefficaces qu'on serait tenté de le croire de prime abord. C'est qu'en effet, celui qui a recours à de tels procédés est un timide qui ne saurait réussir, car une timidité exagérée n'est guère de mise en matière amoureuse ; en accomplissant, avec foi et en détail, les rites compliqués d'un envoûtement d'amour, il prendra du courage, il se considérera comme sûr d'avance de la victoire : le regard, la pression de main, l'attouchement qu'il est obligé de donner à l'être aimé, suffira à révéler son amour ; son audace, nourrie par sa foi aveugle, fera le reste.

Et s'il s'agit d'une maîtresse et de son amant, voici ce qui se passe : pendant que la jeune femme se livre à ses pratiques magiques pour s'attacher son ami, elle se fait douce, aimable, caressante, elle s'attache réellement son amant, puis, peu à peu, lorsqu'elle commence à se croire sûre du succès, elle devient autoritaire, elle n'a pas à se contraindre, n'est-elle pas sûre qu'on ne peut pas la quitter ? Et c'est souvent grâce à cette double manœuvre qu'elle arrive à dominer son amant, à en

faire son esclave. Les pratiques magiques n'agissent que sur l'envoûteuse, qu'elles transforment ; elles n'atteignent l'envoûté que fort indirectement, par contre-coup.

B) Malades ayant subi une certaine influence de la part d'un sorcier

1° *Intoxication.* — L'action des toxiques est déjà invoquée par Wier, pour expliquer certains faits de sorcellerie. Ce médecin parle en particulier des hallucinations que peut provoquer le hachisch. Mais il ne note pas d'une façon spéciale l'intoxication par le plomb.

Le saturnisme a cependant dû jouer un rôle important en sorcellerie ; il peut amener une folie aiguë, dans laquelle le malade se plaint de troubles analogues à ceux qu'on attribue à l'action des maléfices : le malade a le sommeil troublé, il a des illusions et des hallucinations effrayantes ; quelquefois il rappelle le possédé par les obscénités qu'il profère.

L'intoxication pouvait être fortuite, mais elle pouvait avoir été provoquée d'une façon ou d'une autre par le sorcier. Les grimoires ne disent-ils pas dans leur langage voilé, que les envoûtements doivent se faire *sous l'influence de Saturne* ? Or, celui qui est habitué à déchiffrer les grimoires, n'ignore pas les principes de « la Table d'Emeraude » : « Ce qui est en bas est comme ce qui est en haut, et ce qui est en haut est comme ce qui est en bas, pour faire les miracles d'une seule chose. » Il lui est facile de comprendre qu'il peut simplement se servir de plomb. N'avons-nous pas retrouvé le plomb dans certains maléfices ? C'est ainsi qu'il entrait une lame de ce métal dans la préparation du sortilège dirigé contre Germanicus. Les sorciers durent aussi très souvent faire absorber à leurs ennemis des sels de plomb mélangés à leurs aliments.

C'est aussi grâce à des toxiques divers que les sorciers donnaient les hallucinations du sabbat et de la lycanthropie. Nous avons déjà vu la composition de la pommade qui permet au sorcier d'aller au sabbat ; pour donner à leurs victimes

l'hallucination qu'elles étaient transformées en bêtes, ils employaient un mélange de poudres de jusquiame, de belladone et de stramoine.

C'est aussi quelquefois grâce à des drogues qu'ils rendaient leurs ennemis impuissants, ou qu'ils procuraient une vigueur passagère aux vieux libertins.

Les aphrodisiaques qu'ils employaient n'étaient pas toujours vulgaires. Vatsyayana et les sorciers de tous les temps n'étaient-ils pas les précurseurs de Brown-Séquard ? Au lieu d'injecter le liquide organique, sous forme d'extrait, ils le font avaler en nature : c'est du sperme, c'est de la poudre de « couillons de lièvre », qu'ils font entrer dans leurs philtres.

2° *Suggestion à l'état de veille.* — Une suggestion exprimée peut produire, surtout lorsqu'elle est renforcée par des gestes ou des pratiques étranges, des effets beaucoup plus intenses que l'autosuggestion.

Elle peut être faite d'une façon indirecte ; c'est ainsi que souvent les empiriques suggèrent à leurs clients, qu'ils sont atteints de « mal donné ». Wier avait déjà remarqué les conséquences graves de ces révélations, il s'élevait avec raison contre ces « prêtres ou moines » guérisseurs, qui « se vantent impudemment de connaître la sacrée médecine : et encore qu'il soit certain que jamais ne la goûtèrent du bout des lèvres ». A ceux qui les consultent pour une maladie, « ils n'ont honte de répondre qu'elle procède de sorcellerie et d'enchantements [1] ».

Il cite le cas d'un paracelsiste qui, « ne pouvant guérir une *schiatique*, dit qu'un charme empêchait les médicaments d'agir ».

Il sait aussi que certaines pratiques magiques, faites dans l'intention de guérir un malade, peuvent empirer son état. Dans une ville de Gueldres, en une abbaye, il y avait une sœur malade ; le curé proposa de *faire dire la messe sur le ventre de la femme.* Le résultat, d'après l'abbesse elle-même, fut que la religieuse parut plus ensorcelée après qu'avant.

[1] Jean Wier, *loc. cit.*, livre II, chap. XVII, p. 255.

Dans sa thèse, le docteur de Perry nous montre combien de telles suggestions sont encore fréquentes aujourd'hui, et comment elles ont des conséquences graves. Parmi un grand nombre d'observations, dans lesquelles on voit intervenir les somnambules, nous notons l'observation d'une malade atteinte de délire hypochondriaque, à la suite de la consultation d'un curé du Médoc, qui lui avait dit qu'elle avait du « mal donné » [1].

Les effets observés sont quelquefois déplorables. Un individu, soigné par M. Grasset, « devenait névrosique et aliéné parce qu'une somnambule lui avait prédit qu'il mourrait dans un an ». D'autre part, nous avons vu quelle avait été l'importance des révélations d'une devineresse dans l'affaire Jean Fort.

Souvent aussi la suggestion est faite directement du sorcier à sa victime, dans un but de vengeance.

M. G..., d'Arcachon, devait épouser la fille d'une prétendue sorcière ; mais il changea d'avis et prit une autre femme. La sorcière le menaça de se venger. Un soir, G... était assis sur un tronc d'arbre, dans la forêt de pins : il s'entendit appeler par son nom ; il n'eut pas plutôt demandé qui l'appelait, qu'il entendit un bruit sec, comme si on avait enfoncé un couteau ou un poinçon dans un arbre mais personne ne répondit. G... fut effrayé, car il avait cru reconnaître la voix de la sorcière, lorsqu'on l'avait appelé. Il essaya de se lever, ce lui fut impossible ; il dut rester une partie de la nuit assis sur le tronc d'arbre ; il se tenait la tête entre les mains, car il lui semblait qu'un trouble étrange l'envahissait. Au bout d'un temps plus ou moins long, qu'il ne peut déterminer, il rentre chez lui. Mais tout ne devait pas être fini, il pensait bien que la vengeance de la sorcière ne s'arrêterait pas là. Il s'aperçut bientôt qu'il était complètement impuissant ; il resta dans cet état plus de huit jours, et il ne retrouva sa force virile qu'après l'intervention d'un prêtre de sa famille, en qui il avait confiance [2].

[1] Dr de Perry, *loc. cit.*, Observation X, pp. 148-151.
[2] Résumé d'une observation personnelle.

La suggestion peut également amener des troubles psychopathiques de la miction, il est des individus qui ne pourront uriner, si, peu de temps avant qu'ils n'entrent dans un urinoir, telle ou telle personne, qui a sur eux une certaine autorité, leur dit qu'il en sera ainsi. De tels phénomènes sont bien faits pour maintenir la croyance superstitieuse au maléfice du chevillement.

Une sorcière pouvait frapper certains de ses ennemis de paralysie, de mutité, de crises convulsives ; cela ne nous paraît pas étrange aujourd'hui, parce que nous savons que la moindre suggestion suffit à amener de tels troubles chez des hystériques.

Un sorcier peut amener chez certains de ses clients des troubles trophiques. Il peut guérir leurs verrues au moyen de traitements bizarres ; Delbeuf a pu constater les résultats réels ainsi obtenus par une sorcière [1]. Cela ne doit pas nous étonner ; le docteur Gibert, du Havre, n'a-t-il pas publié l'observation de malades, dont les verrues ont disparu sous l'influence d'une suggestion faite à l'état de veille [2] ?

M. le professeur Pitres n'a-t-il pas obtenu des résultats identiques, soit en donnant au malade de l'eau simple dont il devait soigneusement laver chacune de ses verrues le soir avant de se coucher, soit en faisant extirper l'une des verrues, et en affirmant au sujet que toutes les autres devaient également disparaître ?

C'est également par la suggestion à l'état de veille, que s'expliquent souvent les fantasmagories que les sorciers faisaient passer sous les yeux de leurs admirateurs.

Qu'on n'aille pas alléguer que les sorciers opéraient souvent devant huit, dix personnes et même davantage. La suggestibilité des masses est, en effet, plus grande que la suggestibilité de chacun des individus qui constituent ces masses. C'est ce que met très bien en lumière Gustave Lebon [3] ; de son étude,

[1] *Revue Rose*, 1893, p. 253.
[2] Dr Gibert, *La Suggestion à l'état de veille* (*Annales de Psychiatrie*, 1893, pp. 27-28).
[3] Gustave Lebon, *La Psychologie des foules.*

cet auteur ne craint pas de conclure, « que les observations collectives sont les plus erronées de toutes et que, le plus souvent, elles représentent l'illusion d'un individu, qui par voie de contagion, a suggestionné les autres ».

D'autre part, on ne peut guère invoquer la plus ou moins grande intelligence des unités : « Dans les foules, c'est la bêtise et non l'esprit qui s'accumule. Ce n'est pas tout le monde, comme on le répète souvent, qui a plus d'esprit que Voltaire, c'est certainement Voltaire qui a plus d'esprit que tout le monde, si par « tout le monde » il faut entendre les foules. »

D'ailleurs le sorcier choisit très bien le milieu dans lequel il consent à opérer : il préfère un milieu où il y ait des femmes, des hystériques surtout. Il opère le soir, pendant la veillée qui suit une journée de grand travail, souvent aussi après le festin qu'on a l'habitude de faire à la fin d'une récolte. Il a expérimenté, le sorcier, que la fatigue augmente la suggestibilité de tout individu.

C'est là un fait que les savants modernes ont complètement élucidé.

Mosso a démontré expérimentalement que la fatigue s'accompagne d'anémie cérébrale et, par là même, de l'affaiblissement de la faculté de choisir entre les différentes sensations et les différentes images qui se présentent à l'esprit.

M. le docteur Tissié, de Bordeaux, a fait depuis quelques années, de nombreuses recherches sur la fatigue et sur l'état mental des sportmen. Parmi les nombreux documents que M. Tissié a bien voulu mettre à notre disposition, nous choisissons les faits suivants, qui prouvent comment la fatigue peut augmenter la suggestibilité d'un homme et le conduire jusqu'à l'hallucination.

De Perrodil reste douze heures sur piste ; à la huitième heure il présente une « idée franchement délirante, avec autosuggestion » : il se croit une planète qui tourne autour du soleil, avec la piste comme écliptique ; il voit sa « vitesse accélérée au périhélie » mais il la voit ralentir au virage, « par force attractive du soleil ».

A la neuvième heure, il a de l'amnésie par auto-suggestion : il devait chanter une chanson, mais il s'est dit qu'il allait sans doute l'oublier, et en effet, il l'a oubliée.

Dans la course de Paris-Brest et retour, on a vu se produire des phénomènes analogues ; c'est ainsi que Jiel-Laval a présenté du dédoublement de la personnalité et de l'automatisme.

« La fatigue constitue, comme le dit M. Féré, une véritable hystérie expérimentale momentanée, elle établit la transition entre les états que nous appelons normaux et les états divers compris sous le nom d'hystérie. On peut changer en hystérique un individu normal, en le fatiguant [1]. »

Nous pouvons citer maintenant, comme exemple typique de suggestibilité collective, développée sous l'influence de l'attention expectante et de la fatigue, l'anecdote fort connue de l'équipage de *La-Belle-Poule* :

« La frégate *La-Belle-Poule* croisait en mer, pour retrouver la corvette *Le-Berceau*, dont elle avait été séparée par un violent orage. On était en plein jour et en plein soleil. Tout à coup la vigie signale une embarcation désemparée. L'équipage dirige ses regards vers le point signalé et tout le monde, officiers et matelots, aperçoit nettement un radeau, chargé d'hommes, remorqué par des embarcations, sur lesquelles flottaient des signaux de détresse. Ce n'était pourtant qu'une hallucination collective. L'amiral Desfossés fit armer une embarcation pour voler au secours des naufragés. En approchant, les matelots et les officiers qui la montaient voyaient « des masses d'hommes s'agiter, tendre les mains, et entendaient le bruit sourd et confus d'un grand nombre de voix . Quand l'embarcation fut arrivée, on se trouva simplement devant quelques branches d'arbres couvertes de feuilles arrachées de la côte voisine. Devant une évidence aussi palpable, l'hallucination s'évanouit [2]. »

Il s'agissait là d'une illusion plutôt que d'une hallucination, mais des hallucinations complètes peuvent se produire dans des cas semblables. Que de prétendus mirages ne

[1] Féré, *Semaine médicale*, p. 192.
[2] Gustave Le Bon, *Psychologie des foules*, pp. 30-31, Paris, 1895.

demandent pas d'autre explication ! Que d'oasis imaginaires créées par l'attention expectante et l'autosuggestion dans l'esprit d'un premier voyageur et entrevues, pendant quelques instants, par toute une caravane fatiguée, dès que le premier halluciné a poussé le cri : « l'oasis ! »

Et si nous ne voulions citer que des exemples empruntés à la marine, nous pourrions rechercher les cas dans lesquels des équipages entiers ont vu distinctement « le vaisseau fantôme », après que la vigie l'avait signalé.

Tous les prestidigitateurs connaissent d'ailleurs parfaitement cette grande suggestibilité de la foule, et ils savent l'exploiter pour illusionner leur public, comme l'avaient fait et comme le font encore certains sorciers.

A côté de l'attention expectante et de la fatigue, il faut noter l'influence des boissons alcooliques :

« Les excito-moteurs, dont les plus répandus sont l'alcool et la morphine, ne font qu'augmenter le nervosisme et l'émotivité ; ils paralysent l'attention et détruisent le jugement, aussi les conceptions les plus délirantes trouvent-elles crédit. La fatigue nerveuse, sous laquelle la nouvelle génération s'affaisse, a créé dans toutes les nations de l'Europe, un état endémique de suggestibilité [1]. »

Le sorcier avait donc raison d'opérer le soir, sur des hommes fatigués, après de multiples libations ; il achevait quelquefois de diminuer la résistance des spectateurs en brûlant dans l'appartement où ils se trouvaient des parfums auxquels il mélangeait diverses drogues.

Dans tous les cas il n'opérait qu'en présence de personnes près desquelles il jouissait d'un certain *prestige* ; il se défiait des sceptiques et des rieurs qui auraient pu compromettre à tout jamais sa réputation en jetant sur lui le ridicule.

3° *Suggestion hypnotique.* — Si la fatigue et les médicaments dépresseurs augmentent ainsi la suggestibilité d'un

[1] Dr Tissié, *Association française pour l'avancement des sciences*, 1894, p. 236.

homme, c'est qu'ils le placent sur les confins de l'hypnose, ce qui est naturel, puisque, comme l'a montré M. Gley par des expériences faites sur des grenouilles, il y a dans l'hypnose, comme dans la fatigue, une anémie cérébrale notable.

Si le sujet subit une action hypnotique réelle nous verrons tous les phénomènes précédents s'accentuer. La fascination qui a été étudiée et fréquemment reproduite par le docteur Brémaud [1], de Brest, n'agit qu'en plaçant le sujet dans une sorte d'hypnose superficielle. M. Brémaud prend un individu sain, un jeune homme, une jeune fille, il fait la prise du regard et aussitôt il peut faire de son sujet ce qu'il veut. Il lui dit : « Mange cette orange », et le sujet mange avec une satisfaction évidente la pomme de terre crue qu'on vient de lui donner et qu'il prend pour une orange ; il lui dit encore, en lui tendant sa main vide : « Regarde ce beau bouquet de fleurs », et le sujet voit une belle gerbe de fleurs dont il veut s'emparer.

Depuis quelques années tout le monde a pu voir Donato ou Pickmann faire des expériences analogues sur les scènes de différents théâtres.

Personnellement, nous avons fait quelques recherches de ce côté. Nous avons pu expérimenter pendant une quinzaine de jours sur un excellent sujet, Marguerite D... ; nous faisions la prise du regard tout en parlant avec notre sujet, qui n'était naturellement pas prévenu de ce que nous voulions faire : tout d'un coup Marguerite nous dit : « Ne me regardez pas ainsi, je ne sais pas ce que j'ai, mais j'ai mon regard rivé au vôtre ». La fascination était produite.

Nous avons pu reproduire, avec ce sujet, très accessible à la suggestion, la plupart des prouesses attribuées aux sorciers ; nous lui avons fait voir des chats et des chiens qui sortaient des murs ; nous lui avons fait apparaître un de nos camarades qu'elle savait à Paris ; nous nous sommes rendu invisible ; puis nous nous sommes dédoublé ; elle nous voyait en deux endroits de la chambre à la fois ; à la fin nous sommes apparu avec une

[1] Brémaud, *Société de Biologie*, 1883, pp. 537 et 635.

auréole de feu autour de la tête, puis, décapité, tenant notre tête à notre main ; dans la séance où nous avons fait cette dernière expérience, le sujet, blême de frayeur, a failli avoir une crise de nerfs.

Nous ne pûmes continuer longtemps ces expériences ; en effet, le sujet ne tarda pas à prendre l'habitude de « brûler les étapes » et de tomber directement en somnambulisme, sans s'arrêter à la période de fascination.

La suggestion hypnotique est habituellement la plus active. D'un mot, d'un geste, on peut souvent rendre un sujet amnésique, paralytique [1], muet, sourd, aveugle. On lui donne un verre d'eau simple, si on lui affirme que c'est de l'eau de Sedlitz, l'effet purgatif se produira ; si on lui dit que c'est de la chartreuse ou toute autre liqueur alcoolique, il la prendra avec plaisir ou en faisant la grimace, suivant ses habitudes alcooliques ou non, et si on lui fait trop boire de cette pseudo-chartreuse, il s'enivre !

On peut produire, chez certains sujets, des troubles plus étranges. Des épistaxis ont pu être provoquées, à heure fixe, par MM. Bourru et Burot, à Rochefort ; par M. Liégeois, à Nancy. MM. Bourru, Burot, Mabille écrivent avec un stylet mousse un nom sur le bras d'un sujet et quelque temps après, à heure déterminée, ils voient apparaître sur le bras du malade, au niveau des lettres qu'ils avaient écrites, des traces rouges et même de véritables *hémorrhagies*. L'urine, le lait, la sueur, les larmes, peuvent être accrues ; les règles peuvent être avancées, retardées, augmentées, régularisées.

Des expériences de Focachon [2], il résulte qu'on peut produire la vésication, par *suggestion*, *sans vésicatoire*. Des expériences de Bernheim et de Gibier, il résulte que l'action d'un vésicatoire peut être annulée par suggestion et ces expériences ont été confirmées par MM. Liébault, Brulard et Liégeois.

De tels faits avaient été constatés depuis longtemps : Helmont avait constaté que l'influence de l'imagination pouvait

[1] Binet et Féré, *Le magnétisme animal*, Paris, 1887, p. 123.
[2] Fabart, *Histoire de l'Occulte*, pp. 332-337.

s'opposer à l'action d'un émétique, d'un cathartique ou d'un vésicatoire [1].

Enfin, on peut faire croire au sujet qu'il est transformé en animal : « On voit des gens marcher à quatre pattes, aboyer comme des chiens, d'autres miauler comme des chats, parce qu'on leur a suggéré qu'ils étaient chien ou chat, et cela avec un sérieux qui défie toute idée d'imitation et de supercherie [2]. »

D'ailleurs, il est assez facile de vérifier la bonne foi du sujet ; qu'on lui suggère la présence d'un objet quelconque, qu'on interpose entre cet objet et son œil un appareil d'optique dont il ne connaisse pas l'action d'avance, il signalera le déplacement, le grossissement ou la déformation de l'objet, suivant que notre appareil d'optique sera un prisme, une loupe ou un verre cylindrique, comme si cet objet existait réellement dans l'espace.

Si nous suggérons la présence d'un point rouge sur une feuille de papier blanc et si nous enlevons rapidement cette feuille de papier, le sujet dénonce la présence d'un point vert sur la feuille blanche qui se trouvait au-dessous de la première et qui reste sous ses yeux.

Ce sont là des phénomènes d'optique peu connus du public et que notre sujet ne saurait évidemment pas préciser, s'il n'avait pas une sensation réelle, s'il ne faisait que jouer la comédie en notre présence.

Et les suggestions peuvent être données, non seulement pour être réalisées maintenant devant nous, mais aussi, pour se réaliser dans dix heures, dans dix jours, dans cent jours peut-être. Le sujet ignore tout ; il a oublié au réveil tout ce qu'on lui a suggéré, et à l'heure dite, au jour fixé, la suggestion se réveillera dans son inconscient et se réalisera sous forme d'action ou d'hallucination.

Nous voyons immédiatement quel rôle l'hypnotisme a pu jouer dans la sorcellerie, car il ne faut pas s'imaginer que

[1] Helmont, *De Lithiasi*, c. 9, 102. *Ephem. nat. cur., dec.*, 1, an II, obs. 70.
[2] Dr Gibier, *Fakirisme occidental*, Introduction XI.

l'hypnose soit une découverte récente : n'avons-nous pas vu les fakirs, les sorciers annamites, les mandjebs, les sorcières arabes et les marabouts avoir recours aux pratiques de l'hypnotisme ?

N'oublions pas que l'hypnotisé est le plus souvent à la merci du magnétiseur ; n'oublions pas, non plus, que telle femme qui, à l'état de veille, n'a aucune sympathie pour son magnétiseur, se trouve éprise de lui, en état second, et va jusqu'à lui faire des déclarations passionnées.

Nous verrons alors que tout n'est pas aussi vain qu'on pourrait le croire, dans les insanités que contient le *Petit Albert* : « Fixer une jeune fille dans les yeux », sous un prétexte quelconque, pendant le temps nécessaire pour dire un *Ave Maria*, ce peut être, dans certains cas, parfaitement suffisant soit pour fasciner, soit pour hypnotiser complètement une personne. Nous avons remarqué que, chez deux de nos sujets, Marguerite D... et Elisabeth M..., il nous a fallu, pour obtenir une première fois, chez l'une l'état de charme, chez l'autre l'hypnose complète, moins de temps qu'il n'en faut pour dire un *Ave Maria*.

D'ailleurs, M. le docteur Brémaud ne dit-il pas qu'il a pu obtenir la fascination sur des sujets sains, « dans une période de temps, qui varie de *quelques secondes* à trois minutes [1] ? »

4° *Actions à distance.* — Les phénomènes de suggestion et d'hypnotisme que nous venons d'étudier semblent étranges au premier abord. Il s'agit là de faits que nous n'aurions pu avancer, il y a moins d'un demi-siècle, sans nous faire traiter de fou par les savants des académies. Aujourd'hui, grâce au courage de quelques chercheurs, de M. Bernheim, de M. Charcot et de leurs élèves, ces faits sont enfin entrés dans le domaine classique, dans la science officielle.

Nous allons être obligé de mettre maintenant le pied sur un terrain moins ferme, terrain qui n'avait été foulé jusqu'à

[1] Dr Brémaud, *Comptes rendus de la Société de Biologie*, 1883, p. 635.

ces dernières années que par quelques-uns de ces courageux pionniers de la science, de ces aventuriers, qui osent s'écarter des chemins battus, au risque de passer pour des originaux, des excentriques, sinon des hallucinés. Nous procéderons avec la plus grande circonspection ; nous n'oublierons pas les sages leçons que nous donne l'histoire des sciences ; nous nous rappellerons le sort de tous les novateurs ; les sorcières et les barbiers furent persécutés, bafoués par les doctes Purgons, cela n'a pas empêché le triomphe de la médecine, qui tire aujourd'hui un si bon parti des toxiques, et le succès parfait de la chirurgie ; Galilée fut raillé, emprisonné, traité de fou, pour avoir dit que la terre tournait : « Et cependant elle tourne » ; le magnétisme rejeté, méprisé par toutes les académies, rentre triomphalement dans la science sous le nom d'hypnotisme ; « un fou » a l'idée de faire marcher sans chevaux, en se servant d'eau bouillante, une immense file de voitures sur des gros barreaux de fer ; une commission de gens sérieux, après un simulacre d'examen, déclare le projet *scientifiquement* impossible à réaliser ; et cependant les chemins de fer sillonnent le monde entier ; c'est aussi ce malheureux Burcq, qui a retrouvé l'action des métaux appliqués à l'extérieur ; on le traite de fou et de charlatan ; et cependant la métalloscopie a été reconnue réelle ; et bon nombre de talismans métalliques du moyen âge n'agissaient peut-être pas autrement que les plaques de Burcq ; enfin, pour nous mettre en garde contre le défaut de juger *a priori*, rappelons-nous l'aventure ridicule de ce pauvre Bouillaud qui niait la possibilité du phonographe, refusait d'écouter et allait jusqu'à prendre entre ses doigts le nez de celui qui présentait l'appareil, parce qu'il pensait qu'il ne pouvait y avoir là qu'un effet de ventriloquie.

Nous nous séparerons donc complètement de ceux-là qui, ayant la fatuité de connaître tous les phénomènes de la nature, rejettent *a priori* tout fait qui ne cadre pas avec leur théorie. Nous nous rappellerons avec Claude Bernard que les théories ne sont que des liens qui servent à unir des faits communs, des hypothèses passagères qui expliquent dix faits, en font décou-

vrir dix autres et tombent enfin devant dix nouveaux faits, pour faire place à de nouvelles théories.

Nous ne voulons donc rien nier *a priori*, mais nous ne voulons rien affirmer sans preuves ; nous nous contenterons donc, le plus souvent, d'étudier d'une façon tout à fait impartiale les théories et les faits mis en avant par les divers savants qui explorent le domaine de l'occulte.

A côté des moines et des inquisiteurs qui voyaient le diable partout, à côté des médecins qui rapportaient tout à la folie du maléficié et du sorcier, à côté d'autres médecins plus modernes qui invoquent l'hallucination et la suggestion, il y a toujours eu des hommes, des savants qui ont soutenu que dans certains cas le sorcier avait une action réelle, à distance, sur le maléficié.

Paracelse prétendait que l'esprit du maléficié était fixé dans l'image qui le représentait, par la volonté du sorcier, et là, « obligé de subir » tout ce qu'il plaisait à son ennemi de lui infliger ; puis l'esprit reportait ces tourments à son corps.

De plus, l'auteur admettait que la volonté de nuire pouvait réellement atteindre un ennemi. « Cette volonté ferme et déterminée est la mère qui engendre l'esprit malfaisant [1]. »

Paracelse avait connu la théorie de l'influence des astres sur les hommes ; Van Helmont et un grand nombre d'astrologues et d'illuminés invoquèrent, bien avant Mesmer et ses disciples, l'influence astrale pour expliquer l'action des sortilèges.

Il se trouva également, au temps de Delrio, des auteurs qui comparèrent l'action du toucher des sorciers, à l'action de la torpille et du fer aimanté ; Delrio s'empressa de combattre des théories aussi subversives, qui ne laissaient plus de place pour ce pauvre Satan [2].

Mais ce furent surtout les disciples de Mesmer qui prétendirent expliquer l'action des maléfices : pour les uns, le sorcier fut un magnétiseur qui faisait passer son fluide à travers des substances toxiques ; pour d'autres, les maléfices n'agissaient

[1] Paracelse, *De ente spiritum*, chap. V.
[2] Delrio, *loc. cit.*, pp. 46-47.

que parce que le sorcier modifiait le champ magnétique du maléficié, au moyen de plantes ou d'animaux chargés de fluides, tels que le chat et le crapaud.

Pour d'autres, enfin, il ne fallait faire intervenir que la volonté du magnétiseur qui agissait, soit directement au moyen du fluide, soit par l'intermédiaire d'objets magnétisés.

A) *Action des médicaments à distance.* — La plupart de ces théories commençaient à tomber dans l'oubli lorsque MM. Bourru et Burot observèrent, à Rochefort, sur plusieurs malades, l'action des médicaments à distance. Un tube fermé contenant une substance médicamenteuse, dont la nature est ignorée du sujet et de l'expérimentateur, est approché d'un sujet, qui tantôt est endormi, tantôt est éveillé, suivant la sensibilité plus ou moins grande qu'il peut présenter. Les médicaments dans de telles conditions produisent leur effet spécifique. C'est ainsi que l'ipéca donne des nausées et des vomissements [1]. Des expériences multiples et variées sont faites à Rochefort en présence d'un grand nombre de médecins : MM. Luys [2], Dècle, Chazarain, de Paris ; Dufour, de Saint-Robert (Isère) ; de Rochas, reproduisent les mêmes expériences sur des sujets divers.

Au point de vue spécial qui nous occupe, nous devons noter l'action de l'eau de laurier-cerise, qui mettait le sujet en extase et lui donnait des hallucinations religieuses, et surtout l'action de la valériane, qui donnait au sujet l'hallucination qu'il était changé en chat ou du moins lui faisait prendre les allures de cet animal. Cet effet avait été observé par MM. Bourru et Burot sur leurs deux principaux sujets et par M. de Rochas sur son sujet Benoît ; mais c'est le Dr Dufour qui a observé le résultat le plus net : « Un paquet de racines de valériane, placé sur la tête, sous un fort bonnet de laine, pour éviter d'agir sur l'odorat, produit des actions mentales absolument inconceva-

[1] Bourru et Burot, *La suggestion mentale et l'action à distance des substances toxiques et médicamenteuses*, Paris, 1887.
[2] Luys, *Les émotions dans l'état d'hypnotisme et l'action à distance des substances médicamenteuses ou toxiques*, Paris, 1890.

bles. Au bout de peu d'instants, T... prend un air étonné, il a le regard fixe, il paraît guetter quelque chose ; si une mouche passe, il la suit des yeux. Il quitte même sa chaise pour la poursuivre. « Qu'avez-vous ? lui demande-t-on. — Rien, mais je suis tout drôle, je ne comprends rien à ce qui se passe, ne bougez pas les pieds, nous dit-il, il me vient une idée de les prendre. » Ses épaules se soulèvent, il fait le gros dos, ses doigts forment la griffe par moment, puis il se laisse aller à terre, marche à quatre pattes, court sous les lits et les tables, joue comme un chat avec un bouchon ou tout autre objet mobile à sa portée. »

Ces phénomènes semblaient pouvoir expliquer ces prétendues métamorphoses en bêtes, ces maléfices variés que, d'après la légende, les sorciers pratiqueraient en plaçant dans les vêtements ou sous le lit du maléficié des plantes diverses. Les conséquences pouvaient être graves, car les cantharides semblaient agir à distance et donner une excitation génitale intense : la noix vomique produisait ses effets toxiques, et on aurait pu se croire à la veille du jour où on pourrait empoisonner un homme sans faire pénétrer les toxiques dans son organisme.

Les expériences sur l'action des médicaments à distance furent reprises par différents médecins et entre autres par M. Jules Voisin, lequel opéra sur V..., le malade qui avait servi de premier sujet à MM. Bourru et Burot.

On n'obtint aucun résultat ; il est vrai que le sujet avait été pris par M. Voisin dans les conditions où les opérateurs de Rochefort, eux non plus, n'obtenaient pas de succès : à Rochefort le sujet restait éveillé ; à Paris il était préalablement endormi par M. Voisin ; à Rochefort le sujet n'a été trouvé sensible à l'action des médicaments que lorsqu'il avait une hémiplégie droite ; à Paris le sujet n'avait plus qu'une anesthésie droite [1].

La plupart des médecins parisiens admirent que le sujet avait été suggestionné inconsciemment par les opérateurs de Rochefort et leurs partisans.

[1] Bourru et Burot, *loc. cit.*, p. 177.

Expériences personnelles

Nous plaçant à notre point de vue spécial, nous avons voulu nous faire une opinion personnelle sur l'action à distance de la valériane. Nous avons fait quelques tentatives infructueuses sur des sujets à l'état de veille. Nous nous sommes alors livré depuis deux ans à des recherches beaucoup plus complètes sur nos sujets hypnotiques. Nous avons d'abord tenté vingt expériences réparties sur six sujets différents : cinq femmes et un homme ; nous avons placé 10 grammes de racines de valériane dans un flacon, fermé par un simple bouchon de liège ; nous avons placé ce flacon dans un foulard, tantôt à droite, tantôt à gauche du cou du sujet.

Quant à notre sujet, dans quatre expériences il était en léthargie ; dans toutes les autres il était en somnambulisme.

Le temps d'application de la substance active a été de dix minutes.

Nous avons toujours tenu à opérer seul pour éviter la moindre suggestion, qui pourrait provenir de l'attitude, des gestes ou des paroles échappées à l'entourage.

Dans ces conditions, dix-neuf de nos expériences ont totalement échoué : le sujet est resté impassible.

Dans la seule expérience où nous ayons observé quelques mouvements ou paroles du sujet, voici ce qui s'est passé : Marguerite B... était en somnambulisme, étendue, immobile, dans son lit. Cinq minutes après l'application de la valériane, elle commence à s'agiter et dit : « Que de papiers, que de papiers ! quel monceau de papiers ! » Elle se tourne sur le côté gauche ; le flacon se trouve déplacé, nous voulons le remettre en place, près de la région mastoïdienne ; Marguerite nous égratigne légèrement au bras. Puis elle a une hallucination : « Oh ! les beaux arbres ! » Lentement elle se met dans la position genu-pectorale ; par ce mouvement elle fait venir le flacon sous ses narines, elle dit alors : « Que d'eau, que d'eau, je ne veux pas rester au milieu de cette eau. »

Notre sujet se retourne, s'étend sur le dos dans son lit et reste immobile, quoique nous laissions agir la valériane encore pendant cinq minutes.

Deux nouvelles expériences, faites quelques jours plus tard sur Marguerite, furent infructueuses, elles rentrent dans les dix-neuf expériences précédentes.

Nous avons aussi fait quatre expériences sur deux sujets, avec deux grammes d'extrait de valériane, nous n'avons pas eu plus de succès.

Que pouvons-nous conclure de ces expériences ? Que le phénomène signalé par MM. Bourru et Burot repose sur des erreurs dans l'interprétation de faits ? Non pas. Nous nous sommes bien rapproché autant que possible des conditions dans lesquelles opéraient les expérimentateurs de Rochefort ; mais nous n'avons pas fait nos observations sur les mêmes personnes : chacun sait combien les phénomènes psycho-physiologiques varient avec les individus. Nous pouvons seulement dire que *si elle existe réellement*, l'action des médicaments à distance doit se faire bien rarement sentir, puisque sur une série de 24 expériences, portant sur 6 sujets différents, nous n'avons pas pu obtenir un seul résultat absolument net.

Depuis 1916 de nouvelles recherches ont été faites sur l'action à distance ou sans contact des médicaments et de divers produits pathologiques, mais avec de nouveaux procédés, en utilisant les réflexes comme détecteurs d'énergie, suivant la méthode d'Abrams. En opérant sur un sujet orienté face à l'ouest et se tenant debout sur le sol bon conducteur ou sur des plaques d'aluminium « mises à la terre », on a noté qu'en approchant certains produits de la colonne vertébrale, au niveau de diverses zones d'excitation de réflexes, on provoque une réaction. La même réaction se produirait si l'énergie ou influence en cause était transmise par un fil conducteur et, si on intercale un résonateur, la réaction apparaît pour des points de résonance particuliers à chaque corps [1].

Certain médecin homoéopathe, le Dr Mc Roberts, pense pouvoir projeter cette énergie très loin, avec un petit appareil à antenne, le « Streborcam » ; il pense pouvoir traiter d'Amérique au Cameroun un malade, dont il possède quelques gouttes de sang, sur lesquelles il établit le diagnostic et reconnaît le meilleur remède à appliquer. En dirigeant son antenne vers le malade il pense lui envoyer par dessus les mers, l'influence favorable du médicament utile...

Si une telle action à distance venait à être démontrée, point ne serait besoin de chercher d'autre explication à des sortilèges...

[1] Dr J. Regnault, *Les Méthodes d'Aleranes*, N. Maloine, Paris, 1927.

B) *Suggestion mentale.* — Certains auteurs ont voulu expliquer, par la suggestion mentale, les faits signalés par MM. Bourru et Burot ; ces expérimentateurs ont objecté qu'ils ont obtenu des résultats qu'ils n'attendaient pas et quelquefois même des résultats absolument contraires à leur attente.

Cette même théorie de la suggestion mentale semble, de prime abord, pouvoir expliquer l'action d'un grand nombre de maléfices : aussi a-t-elle été invoquée dans ce but par quelques auteurs.

Avant d'étudier les faits de suggestion mentale, il est peut-être bon de préciser les termes que nous aurons à employer, de façon à éviter toute équivoque.

Une suggestion peut être définie « une opération, qui produit un effet quelconque sur un sujet, en passant par son intelligence » [1] ; on voit, dès lors, quel abus on fait du mot suggestion, lorsqu'on le met en avant pour expliquer tous les phénomènes de l'hypnotisme. Voici une jeune paysanne qui n'a jamais entendu parler ni de magnétisme, ni d'hypnotisme ; nous faisons chez elle la prise du regard ou nous lui pratiquons l'imposition des mains sur le front : elle tombe en hypnose et présente tous les phénomènes de la léthargie, de la catalepsie, du somnambulisme ; elle se laisse piquer sans protester, elle est anesthésique ; on lui donne des suggestions qu'elle accomplit ; on la réveille, on lui demande ce qui vient de se passer, elle ne sait pas, elle a tout oublié. Où voit-on de la suggestion en tous ces phénomènes ? L'idée d'associer à notre action hypnotique les phénomènes de sommeil, d'insensibilité, d'oubli, etc., n'a jamais passé par l'intelligence du sujet.

Quant à la suggestion mentale, on peut dire, avec M. Ch Richet, qu'elle « consiste dans la transmission de la pensée d'un individu à l'autre, en dehors de tout phénomène appréciable à nos sens normaux, à notre perspicacité normale, si vive qu'on la suppose, avec une corrélation telle que le hasard ne suffit pas à l'expliquer ». On voit qu'elle diffère considérablement de la suggestion ordinaire ; il eût peut-être été préfé-

[1] Binet et Féré, *Le Magnétisme animal*, Paris, 1887.

rable de donner à un tel phénomène le nom d'action mentale à distance ou de *télépsychie* ; mais, puisqu'en fait de langage il suffit de s'entendre sur le sens des mots qu'on emploie, conservons le terme défectueux consacré par l'usage, après l'avoir défini.

L'action de la volonté à distance avait été signalée par de nombreux magnétiseurs, mais des recherches précises n'ont été faites que depuis quelques années.

Il faut d'abord mettre hors de la question les *liseurs de pensées*, qui cherchent un objet caché en se mettant en relation matérielle, appréciable, d'une façon quelconque (par le contact de la main, par l'intermédiaire d'une planche élastique, sur laquelle marchent les deux opérateurs, etc.), avec une personne qui sait où cet objet est caché. MM. Gley et Richet ont démontré que le liseur de pensées était alors guidé vers le but par les mouvements inconscients de l'homme avec lequel il est en contact.

Quant aux expériences de M. Capper, qui aurait deviné la pensée d'une personne, sans se mettre en rapport avec elle, nous ne pouvons en parler, parce que, à notre connaissance, aucune étude scientifique n'a été faite sur cet expérimentateur.

Nous devons dire d'ailleurs que les expériences de ce genre, qu'on ose présenter au public d'un théâtre, nous inspirent peu de confiance.

On sait quelle est l'importance de l'attention dans les observations de psycho-physiologie ; tout le monde connaît l'exemple classique du soldat, qui, dans l'ardeur du combat, est grièvement blessé, et cependant ne s'aperçoit point de sa blessure ; l'attention de ce brave, en se concentrant tout entière sur les péripéties de la bataille, a augmenté l'étendue du vaste champ de l'inconscient, ou, du moins, du subconscient, dans lequel vient s'enclaver le phénomène douleur, avant d'avoir pu atteindre la conscience nette et précise.

L'action mentale à distance, si elle existe, doit produire des effets assez faibles, qui iront souvent s'engloutir dans l'inconscient, si l'attention du sujet est détournée par une conversation, par des voix ou des bruits divers, comme c'est le cas dans une salle de théâtre. Pour la même raison, il semble bon d'opérer en dehors des services de cliniques dans lesquels le sujet est soumis à des distractions continuelles de la part de ses voisins.

Les meilleurs résultats devront donc se produire lorsqu'on opérera sur un sujet isolé, au moment où on le croira seul, et où on pensera qu'il ne se livre à aucun travail trop absorbant.

C'est dans de telles conditions qu'ont opéré, le plus souvent, les expérimentateurs qui ont obtenu des succès.

Ochorowicz dit être arrivé, en concentrant sa pensée sur un ordre donné, à provoquer des mouvements et même des actes chez certains sujets [1].

M. Richet a pu, par un acte de sa volonté, endormir une malade à distance et la faire venir vers lui.

M. Héricourt a observé une malade, sur laquelle il exerçait son action « d'une extrémité à l'autre d'une chambre », puis « d'une pièce à une autre pièce », et enfin d'une maison à une autre maison.

MM. Gibert et Janet, au Havre, ont pu endormir par suggestion mentale une malade, Léonie, qui se trouvait à 500 mètres du pavillon où ils opéraient : sur *vingt-deux expériences* ils ont eu *seize succès* « précis et complets ».

M. Richet a repris ces expériences sur ce même « sujet » :

« La première expérience fut faite avec M. Janet au Havre. Sans que Léonie le sût, nous convînmes de l'endormir à 3 h. 1/2, étant chez nous. Nous nous rendîmes près d'elle à 4 heures et la trouvâmes endormie. Elle s'était endormie à 3 h. 50. Comme c'était à peu près l'heure où on l'endormait d'habitude, nous essayâmes le lendemain de l'endormir plus tôt, soit à 2 h. 45. Je me rendis chez la malade à 4 heures ; elle dormait depuis 3 h. 5. »

A Paris, M. Richet tente neuf expériences sur Léonie et obtient cinq succès.

[1] Ochorowicz, *La Suggestion mentale*, Paris, 1887.

En parlant des bonnes expériences cet auteur dit :

« Deux hypothèses seules se présentent : il y a eu simple hasard ou action véritable à distance. Il est bien difficile d'admettre la première hypothèse : celle d'un hasard pur et simple. D'autre part, je me suis entouré des précautions les plus minutieuses pour éviter la supercherie, le soupçon, l'éveil de la perspicacité, qui est si grande chez ces malades.

» Reste donc l'action à distance. Or, ma réussite, dans des conditions aussi sévères que possible d'expérimentation, me force à reconnaître son existence [1]. »

De nombreuses recherches ont été faites depuis quelques années non seulement sur l'action mentale que l'hypnotiseur peut avoir sur son sujet, mais encore sur la communication de pensée entre deux personnes éloignées, qui n'ont jamais été hypnotisées ni l'une ni l'autre ; de nombreuses expériences qui semblent probantes ont été publiées dans les *Annales des sciences psychiques*.

Qu'il nous soit permis maintenant de rapporter quelques-unes de nos expériences personnelles :

Observation IV

Suggestion à distance

Elisabeth M..., vingt ans, hystérique, a été endormie par nous pour la première fois en juin 1894, par fixation du regard pendant quelques instants.

Dans deux séances, le 25 juin et le 1er juillet, nous faisons diverses expériences classiques ; le 3 juillet, nous parlions de suggestion mentale avec un de nos amis, le docteur B...

Il nous demande de tenter une expérience sur Elisabeth, qui demeure à 1.500 mètres environ du lieu où nous nous trouvions.

Nous y consentons avec plaisir et demandons à notre ami de nous fixer lui-même une heure :

« Pourquoi ne pas opérer dès maintenant ? » nous dit-il. Nous nous représentons alors par la pensée l'appartement d'Elisabeth,

[1] Ch. Richet, *Hypnotisme à grande distance*, communication à la Société de Psychologie physiologique (*Revue d'Hypnotisme*, 1er janvier 1888).

nous nous voyons près d'elle et lui ordonnons de dormir. Nous concentrons notre pensée sur cet ordre pendant dix minutes, de 1 h. 50 à 2 heures. Puis en terminant nous donnons mentalement l'ordre du réveil.

Nous ne voyons notre sujet que deux jours plus tard. Avant que nous ayons le temps de lui dire un seul mot, Elisabeth nous déclare qu'elle ne veut plus se laisser endormir par nous « parce que cela lui attire des ennuis ». Elle nous raconte alors que le mardi 3, vers deux heures après-midi, elle avait senti sa tête devenir lourde, comme lorsque nous l'hypnotisions ; elle avait essayé de lutter contre le sommeil qui l'envahissait, mais en vain : tout ce qui l'entourait avait disparu, elle n'avait plus vu que nous qui agissions sur elle. Elle s'était réveillée parce que nous l'avions voulu, et, à son réveil, elle a eu l'impression qu'elle venait de faire un rêve. Elle avait perdu connaissance pendant un quart d'heure environ.

Nous perdîmes Elisabeth de vue, elle quitta Bordeaux et il ne nous fut pas loisible de répéter sur elle cette première expérience.

En 1895, nous nous promenions dans l'Exposition de Bordeaux, avec un de nos amis, M. Léon P..., nous aperçûmes Elisabeth qui tenait une petite boutique de verrerie ; elle nous reconnut et nous salua de loin.

Nous allâmes nous installer, notre ami et nous, à la terrasse d'un café, situé à 50 mètres environ de notre ancien sujet. M. P..., qui avait connaissance de nos expériences antérieures, nous demanda si nous croyions avoir encore conservé quelque pouvoir d'action sur Elisabeth, depuis quatorze mois, que nous ne l'avions pas hypnotisée. Ne pouvant en juger *a priori*, nous priâmes notre ami de nous aider à en faire l'expérience. Pour éviter les causes d'erreur, qui auraient pu provenir d'une hyperesthésie auditive de notre sujet, nous priâmes M. P... d'écrire sur une carte de visite ce qu'il voulait que nous fassions faire à notre sujet, il écrivit : « Lui faire porter la main à la nuque » ; nous regardâmes dans la direction de notre sujet, puis sans faire aucun mouvement sensible, nous concentrâmes notre volonté sur l'ordre donné. Elisabeth, qui tenait un verre à la main, fit passer plusieurs fois ce verre d'une main dans l'autre, comme si cet objet l'eût gênée ou agacée. Elle leva le bras jusqu'à la hauteur de l'épaule, puis le laissa retomber le long de son corps ; elle le leva à nouveau, et, avec quelque hésitation, se plaça la main sur la nuque, puis la laissa retomber.

Notre ami nous écrivit encore : « Lui faire prendre entre les doigts le lobule de l'oreille droite. »

L'expérience réussit, mais incomplètement ; le sujet prit le lobule de son oreille gauche.

Observation V

Suggestion à distance

En septembre 1894, nous avons fait de curieuses expériences avec Marguerite D..., sur laquelle nous avions produit facilement la fascination. Nous devions passer plusieurs fois par jour, aux heures les plus variées, sous les fenêtres de Marguerite : lorsque nous arrivions à l'extrémité de la rue dans laquelle elle demeurait et que nous nous trouvions alors à plus de quarante mètres de sa maison, nous pouvions rester là un temps indéfini (nous y sommes resté par curiosité jusqu'à un quart d'heure) sans voir Marguerite apparaître à sa fenêtre : dès que par la pensée nous nous imaginions être près d'elle, lui donnant l'ordre de regarder dans la rue, nous la voyions apparaître. Sur dix expériences nous n'avons eu que deux échecs : l'un, un jour que le sujet était absorbé par une conversation pleine d'intérêt pour lui ; l'autre, un jour qu'il était plongé dans la lecture d'un roman passionnant.

Et il n'y a pas à invoquer le hasard ici ; Marguerite ne se mettait presque jamais à sa fenêtre et la coïncidence entre le moment où elle s'y mettait, sans savoir pourquoi, presque malgré elle, avec notre présence dans la rue, était tellement frappante, que notre sujet, auquel nous n'avions naturellement pas parlé des expériences auxquelles nous nous livrions sur elle, nous fit elle-même cette remarque : « C'est vraiment étrange ; depuis quelques jours je me sens, à certains moments, l'envie d'aller regarder par la fenêtre, envie que je n'avais jamais autrefois, et chaque fois, je suis sûre de vous voir passer dans la rue. »

Observation VI

Sommeil et visions oniriques provoqués par suggestion à distance

Marguerite B..., vingt-six ans, est mise par nous en hypnose superficielle, par prise du regard, le 30 mai 1895. Les suggestions à réalisation post-hypnotique et en particulier les hallucinations réussissent très bien avec ce sujet. Nous avons tenté sur elle des expériences de suggestion mentale à distance ; nous ne saurions mieux faire que de transcrire notre journal d'expériences :

6 juin, 2 heures après-midi. Je verrai Marguerite B... ce soir ; je veux essayer de l'endormir à distance (distance approximative : 1.200 mètres). Je magnétise un fragment de lettre écrite par elle et je veux, de 1 h. 50 à 1 h. 55 que Marguerite dorme. Vers 2 h. 20 je retire ma suggestion.

7 juin. J'ai vu Marguerite hier soir, à 8 h. 30 ; je lui demande : « Qu'avez-vous fait cette après-midi », elle me répond : « Après déjeuner j'ai lu un roman ; vers 2 heures ou 2 h. 15, j'ai senti mes yeux qui me piquaient, j'ai senti mes paupières se fermer malgré moi et je me suis légèrement assoupie, quoique je fisse des efforts pour continuer ma lecture. »

— Combien de temps avez-vous dormi ?

— Je ne sais pas exactement, mais il y avait déjà assez longtemps que j'étais réveillée, lorsque 3 heures ont sonné.

— Et ensuite, qu'avez-vous fait ?

— J'ai continué la lecture de mon roman jusqu'à 5 heures, alors je me suis endormie pendant une heure, mais sans sentir mes paupières s'alourdir, et se fermer malgré moi, comme à 2 heures.

D'ailleurs, il ne s'agissait pas du même sommeil : la seconde fois, j'ai dormi beaucoup plus profondément et naturellement que la première fois.

— Etes-vous sujette à vous endormir ainsi, en lisant ?

— Nullement, cela ne m'arrive presque jamais.

Je mets Marguerite en hypnose, elle me déclare que le sommeil dans lequel elle se trouvait à 2 heures était beaucoup « plus léger » que celui dans lequel elle se trouve actuellement.

Je réveille le sujet, je puis lui donner des hallucinations par suggestion à l'état de veille : Je fais apparaître un petit chien, je me rends invisible. Je produis à volonté, d'un geste, mutité, paraplégie, hémiplégie, contracture.

Je remets mon sujet en hypnose : j'essaie de suggérer mentalement une pensée, puis la vue d'une personne : pas de résultat. Il m'est difficile de fixer mon attention sur une idée ou une image fixe ; c'est ce que me fait remarquer le sujet.

Je tente la suggestion mentale d'un mouvement : levez le bras gauche, Marguerite lève aussitôt le bras gauche ; mais elle n'a pas conscience de la suggestion, elle croit agir librement.

Le 11 juin. Vers 2 heures après-midi, j'ai pensé faiblement à endormir Marguerite, mais j'ai chassé cette idée, voulant remettre l'expérience à plus tard. A 11 h. 15 du soir je veux qu'elle dorme et qu'elle me voie, je m'endors avec cette idée.

Le 13 juin, à 1 h. 15, j'essaie d'endormir mon sujet par suggestion à distance. J'y pense une seconde fois, moins fortement, vers 3 h. 45.

Le 13, 8 h. 30 du soir. Marguerite m'apprend qu'elle est devenue très paresseuse. Mardi (11), entre 2 heures et 2 h. 15, elle a senti ses paupières s'alourdir et elle s'est endormie malgré elle. Aujourd'hui (13), après son déjeuner, elle a lu pendant une heure, après quoi elle a travaillé jusque vers 4 heures ; alors elle s'est endormie de sommeil hypnotique.

Mais ce qui l'a le plus frappée, c'est que mardi (11), après s'être couchée vers 9 h. 30, elle s'était endormie paisiblement : « Entre 11 heures et minuit, vers 11 h. 30 je crois, dit-elle, j'ai rêvé de vous, je vous ai vu... vous êtes resté cinq minutes près de moi ; quand vous êtes parti, je n'ai pas pu m'empêcher de dire : vous partez déjà, tant je croyais que mon rêve était la réalité ; cela m'a même tellement frappé, à cause de la netteté de l'apparition, que je me suis réveillée à demi, juste assez pour avoir l'idée d'allumer une bougie afin de vérifier qu'il n'y avait bien personne dans ma chambre, mais je n'ai pas eu le courage de me soulever sur mon oreiller, je me suis rendormie profondément. »

— Comment savez-vous qu'il était 11 h. 30 ?

— C'est que j'avais entendu sonner 11 heures et que j'ai été éveillée lorsque l'horloge a sonné minuit.

J'insistais pour faire préciser l'heure, car j'étais persuadé que je n'avais tenté l'expérience qu'après minuit. Je fus fort étonné de constater sur mon journal d'expériences que j'avais bien opéré à 11 h. 15, c'est-à-dire entre 11 heures et minuit.

Observation VII

Hallucinations provoquées à distance

Berthe G... appartient à une famille de névropathes ; l'une de ses tantes s'est suicidée dans un accès de folie ; sa nièce a des crises d'hystérie ; elle-même n'a aucun stigmate d'hystérie. Elle prétend jouir du don de prévisions dans son sommeil.

Elle a été très souvent placée par nous, en hypnose, sans qu'elle le sache. Elle n'est pas très suggestible : cependant on produit assez facilement chez elle des hallucinations à l'état de veille, par suggestion, à réalisation post-hypnotique.

On peut également lui donner des hallucinations par suggestion à l'état de veille, nous avons pu lui faire apparaître différents objets ou différentes personnes soit dans des glaces, soit à l'exemple des marabouts et des magiciens, dans un miroir magique formé par un verre d'eau.

Nous avons essayé de lui donner des hallucinations par suggestion à distance. Nous opérions, lorsque nous la croyions couchée et endormie.

Nous avons pu lui apparaître ainsi à l'heure voulue, à l'endroit de son appartement déterminé par notre suggestion ; elle nous a vu, alors qu'elle était dans une sorte d'état hypnagogique ; l'impression fut tellement vive, que le réveil complet s'en suivit.

Une autre fois, nous lui avons donné aussi une hallucination onirique, qui lui déplut ; l'impression produite par ce demi-rêve fut telle que notre sujet resta quelque temps fâché contre nous.

Dans une troisième et une quatrième expériences, nous voulûmes donner à Berthe des hallucinations auditives, lui faire entendre certains bruits, comme des coups frappés. L'expérience réussit si bien que le sujet se réveilla, crut entendre les bruits, alors qu'il était parfaitement à l'état de veille, et il fut fort effrayé.

Deux expériences ont totalement échoué.

En dehors de nos expériences, Berthe ne se rappelle nous avoir vu mêlé à ses rêves que deux ou trois fois. Mais alors il s'agissait de rêves ordinaires, se passant dans un milieu imaginaire, en dehors du lieu où se trouvait le sujet, et l'impression produite n'a pas été comparable à celle qui, dans nos expériences, allait jusqu'à provoquer le réveil et à faire continuer l'hallucination à l'état de veille.

Observation VIII

Suggestion mentale

Avec le Dr Louis Laurent, nous avions examiné le problème suivant :

Un candidat va subir un examen ; parmi les questions qu'il trouve difficiles, il en est une qu'il redoute tout particulièrement, il y pense fortement en se présentant devant son jury, il en est obsédé ; or c'est précisément sur cette question qu'on l'interroge ! Il se plaint amèrement de sa mauvaise chance... il a tort, il ne devrait s'en prendre qu'à soi-même ; n'est-ce pas parce qu'il pensait fortement à la question redoutée qu'on la lui a posée ?

Inversement, un candidat pense à un sujet sur lequel il désire ou compte être interrogé : il s'agit d'un sujet qui l'a tout particulièrement intéressé ou dont il a rêvé ou qui lui a été annoncé par des somnambules, les tables tournantes, la clef, le pendule explorateur ou par tout autre procédé magique. Il y fixe sa pensée et il *arrive* qu'on l'interroge précisément sur ce point.

Des expériences faites par le Dr Laurent et par nous-même nous ont démontré l'exactitude de cette théorie ; nous nous contenterons de relater l'une des plus curieuses de nos expériences personnelles :

Appelé à subir un examen sur la thérapeutique et la matière médicale, nous entrons dans la salle des cours pendant qu'un de nos camarades subit une épreuve analogue. En attendant notre tour, nous fixons le professeur (Dr Planté) et l'idée nous vient de faire sur lui une expérience ; nous voulons qu'il nous interroge sur l'arsenic, nous nous représentons le symbole chimique de cette substance, As., et nous « poussons » l'image de ces deux lettres, comme on le fait dans une « charge magique », pour en donner au professeur une image visuelle. Au bout de quelques minutes, nous prenons place sur la sellette : le professeur consulte une liste placée devant lui (liste dont nous ignorions jusque-là l'existence), sur laquelle il a écrit à l'avance, en face du nom de chaque étudiant, la question qu'il lui posera. En face de notre nom est écrit « Képhir ». Il nous dit : « Parlez-moi des laits fermentés et, en particulier, du Képhir » ; puis il a un mouvement d'hésitation et, avant que nous ayons eu le temps de prononcer quatre mots, il nous interrompt et ajoute : « Non, j'avais d'abord choisi cette question, mais je la change ; parlez-moi de l'arsenic. »

Observation IX

En 1903, j'ai fait des expériences de suggestion à longue distance.

Mme V... a été magnétisée, mais non hypnotisée par moi. J'ai tenté de faire avec elle des expériences de télépsychie de Toulon à Paris (700 kilomètres environ à vol d'oiseau). Il était convenu que j'essayerais d'établir entre nous une communication par suggestion mentale les vendredi soir à 8 h. 30. Après l'expérience, j'écrirais dans une lettre ce que j'avais voulu suggérer et, de son côté, le sujet mettrait aussitôt à la poste une lettre indiquant ce qu'elle avait ressenti.

Premier vendredi : 8 h. 30, je m'étends, dans une pièce obscure sur une chaise-longue, en tenant à la main une lettre du sujet ; je veux lui apparaître dans un coin de son atelier, devant un filet de pêcheur ornant le mur ; je me vois debout en uniforme de médecin de la marine (uniforme bleu d'hiver) et, pour avoir une précision par un détail inattendu, je me représente tenant à la main ma casquette blanche d'uniforme d'été, mais je me représente difficilement cet objet que je n'ai pas sous les yeux. A 8 h. 35, j'interromps l'expérience, écris ce que j'ai voulu faire voir et porte ma lettre à la poste.

Le lendemain, au moment approximatif où le sujet recevait ma lettre, je recevais la sienne. Elle disait m'avoir vu à 8 h. 35 dans son atelier, devant le filet, tenant à la main un objet blanc et rond, de la grandeur d'une assiette, qu'elle n'a pu identifier.

Deuxième vendredi ; j'ai oublié la promesse de faire une expérience ; je ne rentre chez moi qu'à 8 h. 40 du soir ; je trouve un télégramme de mon sujet : « N'oubliez pas notre expérience... » Il est un peu tard. Mais je fais cependant un essai ; je ne tiens pas à multiplier ces épreuves, qui me fatiguent. 8 h. 45, je vais essayer d'endormir la *patiente*. Par la pensée, je me transporte dans l'appartement du sujet et pense qu'elle doit dormir ; j'ai l'impression d'une forte résistance, qui est, à la fin, vaincue. 8 h. 50, j'écris : « Avez-vous bien dormi ? » Dans la lettre qui s'est croisée avec la mienne, le sujet m'expose que, sous l'obsession que je ne pensais plus à l'expérience, elle m'avait envoyé le télégramme pour me la rappeler. Le soir, à partir de 8 h. environ, elle avait eu la visite de sa sœur et de son beau-frère, le Dr R..., avec lesquels elle était restée dans son atelier. Vers 8 h. 30, elle n'avait rien ressenti, mais, un peu avant 9 h., elle avait éprouvé une lourdeur de tête, à tel point qu'elle avait dû traverser sa chambre à coucher pour se rendre à son cabinet de toilette se mouiller la figure, mais, en revenant, la lourdeur de tête était devenue plus forte et elle était tombée comme une masse sur son lit ; c'est là que sa sœur, inquiète de son absence, l'avait trouvée endormie. Elle ajoutait : « Evidemment, ce n'est pas ce que vous aviez voulu. »

Observation X

En 1904, j'ai fait à Toulon des expériences de suggestion mentale à courte distance sur Zamora, expériences qui furent relatées le 4 janvier 1905, à l'Académie du Var.

Zamora avait invité des avocats, des médecins, des ingénieurs, etc., à assister à une séance qu'il donnait dans la salle des réunions du Grand Hôtel. Il se faisait fort de retrouver les acteurs d'un crime simulé en son absence, pourvu qu'il pût entrer en contact avec un des témoins.

On lui bande les yeux et deux personnes désignées par les assistants l'accompagnent et veillent sur lui dans une pièce assez éloignée.

Le Commandant Colin est désigné pour être le témoin et il reste debout devant la centaine d'assistants. Je suis chargé du rôle moins brillant de criminel ? Je fais le geste d'assassiner une personne avec un coupe-papier et lui dérobe divers objets ; je confie le coupe-papier et les objets dérobés à diverses personnes jouant le rôle de recéleurs et reprends ma place au premier rang des spectateurs. Zamora est introduit ; il touche la main du témoin et allant au milieu des rangées d'assistants découvre la « victime » ; il revient plusieurs fois toucher le témoin et découvre successivement le coupe-papier (l'arme du crime) et les objets dérobés. Il s'agit alors de trouver le criminel ; il s'avance vers moi, mais la salle est très grande et il a un assez large espace à parcourir. L'idée me vient d'essayer de neutraliser l'influence de la pensée du témoin qui le dirige vers moi et, mentalement, en me représentant le fait, je dirige Zamora dans une autre direction, vers la porte de sortie.

Dès qu'il arrive à la porte, j'interromps ma suggestion et il revient vers moi. Je m'imagine un cercle m'entourant, cercle qu'il ne pourra pas franchir. Effectivement, il arrive à ce cercle idéal et ne peut passer outre. Je le renvoie à nouveau vers la porte. Il s'énerve et dit : « Il y a ici une volonté plus forte que celle du témoin ; je prie cette personne de ne plus troubler l'expérience. »

Je cesse mes suggestions et aussitôt Zamora revient vers moi, sans hésitation, et me saisit par le bras en serrant tellement fort qu'il enfonce ses ongles dans ma chair.

J'avoue alors ce que j'avais fait pour vérifier l'effet de deux suggestions en sens opposés.

Après cette séance, une dizaine de personnes restent à discuter les faits. Pour certains tout s'expliquerait par des mouvements involontaires transmis par le plancher. Je propose alors de faire une expérience en guidant, à une certaine distance, le sujet à travers la ville, suivant un itinéraire arrêté par plusieurs personnes. Zamora accepte et se retire, les yeux bandés, dans une pièce voisine. Sans prononcer une parole, cinq d'entre nous établissent l'itinéraire, en écrivant successivement une partie de l'itinéraire sur un papier : à gauche, place de la Liberté, rue Picot, descendre l'avenue Colbert à droite, traverser le boulevard, rue Molière, compléter le tour du Théâtre en remontant par la rue Racine, à gauche sur le boulevard, prendre un cigare à la Civette, aller s'asseoir à la terrasse du « Guillaume Tell ».

Nous retrouvons Zamora dans le hall de l'hôtel ; il a les yeux recouverts d'un bandeau. Je lui tends la main, il la touche, puis je me place à deux mètres derrière lui et me représente les mouvements généraux qu'il doit faire pour exécuter le programme des expériences. Sous mon influence, il suit l'itinéraire tracé. Dans la rue Picot, je cesse un instant de le diriger, il s'arrête, et explore l'espace avec ses mains étendues, comme le ferait un aveugle ; je recommence à le diriger mentalement et aussitôt il se remet en route.

Au coin de la rue Picot et de l'avenue Colbert, rues qui sont perpendiculaires l'une à l'autre, je fais une curieuse observation : étant encore dans la rue Picot, je ne puis voir s'il ne vient pas de voiture dans l'avenue Colbert et, d'autre part, je sais que le trottoir est en partie encombré de petits arbustes plantés dans des caisses ; dois-je le faire passer par le milieu de l'avenue ou par le bord du trottoir, entre les murs et les arbustes, j'hésite, j'opte pour le trottoir, puis pour le milieu de l'avenue, enfin pour le bord du trottoir ; le sujet réalise mes hésitations et le résultat est qu'il butte sur une des caisses contenant des arbustes. Il proteste énergiquement en me rappelant que c'est moi qui le dirige et qui y vois pour lui.

Au bureau de tabac je veux lui faire prendre un cigare dans une boîte de Manilles ouverte sur le comptoir ; il hésite, puis dit : « Je ne fume pas. » Je ne dis rien, mais continue ma suggestion, en visant tout particulièrement un cigare déterminé et en voulant qu'il le choisisse et me le passe... et il exécute très exactement cette suggestion.

Observation XI

1905. Une jeune femme, que j'ai hypnotisée deux ou trois fois, a oublié ses gants chez moi il y a 48 heures ; j'ignore où elle habite ; elle ne doit revenir qu'une semaine après sa dernière visite. Je prends les gants et l'idée me vient de tenter une expérience. Vers 1 h. 15, je suggère au sujet de venir ; au bout d'une minute, je suis interrompu par une visite ; je reprends mon expérience vers 1 h. 45 et maintiens la suggestion environ 5 ou 6 minutes.

Une demi-heure plus tard, le sujet se présentait :

« Me voici, Docteur, que désirez-vous ? »

— « Moi, je ne désire rien ; vous êtes sans doute venue chercher vos gants que vous aviez oubliés. »

— « Ah ! j'avais oublié mes gants ici... je croyais les avoir perdus dans la rue... Ce n'est pas pour les gants que je viens... C'est vous qui avez voulu que je vienne. Ce matin je m'étais habillée pour aller au marché, puis, en rentrant, m'étais déshabillée et mise en costume d'intérieur, avec l'intention de ne plus sortir pendant toute

la journée. Une heure venait de sonner depuis peu lorsque s'est imposée subitement l'idée qu'il fallait que je vienne, j'ai commencé à m'habiller, puis j'ai résisté ; mais plus tard, il y a une demi-heure, l'idée est revenue plus forte ; j'ai fini de m'habiller et suis venue ; me voici ; que me voulez-vous ? »

De tels résultats nous obligent à adopter la conclusion de M. Richet : la suggestion mentale existe.

Mais il faudrait se demander maintenant si les sujets, préalablement hypnotisés, y sont seuls sensibles ; plusieurs savants, M. Boirac [1] entr'autres, ont fait des expériences sur ce sujet et pensent que l'hypnose préalable n'est pas nécessaire. Nous-même avons fait quelques recherches dans ce sens, mais il nous paraît bon de faire de nouvelles séries d'expériences avant de nous créer une opinion ferme sur cette question [2].

Quant aux théories mises en avant pour expliquer l'action de la volonté à distance, elles sont légion.

Pour les spiritualistes et les spirites, il est facile d'admettre que la communication de pensée immatérielle se fasse d'un esprit à un autre directement.

Mais il y a des théories plus scientifiques : voici une explication qui pourra satisfaire ceux qui admettent que la pensée n'est qu'une vibration des cellules cérébrales, ou du moins, qu'à toute pensée correspond un mouvement vibratoire déterminé. Il faut d'abord se rappeler une expérience de physique :

Plaçons, non loin les uns des autres, toute une série de diapasons, donnant des nombres variables de vibrations.

Supposons que parmi tous ces diapasons il y en ait deux à donner le même nombre de vibrations : si on fait vibrer l'un d'eux, l'autre se mettra à vibrer également, et pendant ce temps tous les autres diapasons, qui pourront être interposés entre ceux-ci, resteront immobiles et silencieux.

Si nous trouvons deux hommes dont les cellules cérébrales vibrent harmoniquement, soit par le fait du hasard, soit parce

[1] Boirac, *Une nouvelle méthode d'expérimentation pour vérifier l'action nerveuse à distance* (*Annales de psychiatrie*, novembre 1895, pp. 324-330).

[2] L'observation IX, p. 252, confirme la thèse de Boirac.

que l'un d'eux, le magnétiseur, a su imposer son rythme à l'autre, au magnétisé ; leurs cerveaux pourront peut-être se trouver vis-à-vis l'un de l'autre, dans les mêmes conditions que nos deux diapasons : toute pensée vive qui fera vibrer l'un d'eux pourra faire vibrer l'autre sans impressionner les différents cerveaux qui se trouveront sur le parcours de la vibration.

C'est ainsi qu' « une vibration s'échapperait d'un cerveau, pour aller, sans intermédiaire visible, impressionner un autre cerveau, et cette vibration transmettrait avec elle la pensée [1] ».

C) *Force neurique rayonnante.* — La suggestion mentale rentrerait, d'après les explications précédentes, dans la théorie de la force neurique rayonnante. C'était à cette dernière théorie que MM. Bourru et Burot donnaient la préférence, pour expliquer l'action des médicaments qu'ils avaient observée. Cette théorie a déjà servi à expliquer d'autres actions à distance, elle a été soutenue par Bailly [2] et par Barety [3], dont les expériences ont été, en partie, vérifiées par M. Dumontpalier.

On s'est plu à comparer le système nerveux à une pile, et ce qu'on appelle l'influx nerveux à des courants fluidiques ou vibratoires. Les phénomènes électriques, qui se passent dans les membres en contraction, sont bien faits pour corroborer cette opinion. On a bientôt comparé l'homme à un aimant ou à un solénoïde, et nombreux sont les auteurs qui pensent avoir démontré d'une façon convaincante la polarité humaine.

Autour de chaque homme, comme autour de chaque aimant, il doit exister un *champ magnétique*, ce serait là une sorte d'atmosphère nerveuse que l'homme emporterait avec lui partout. Chaque personne serait influencée par tout objet ou toute autre personne qui se trouverait assez près d'elle pour modifier son champ magnétique. C'est par une telle modifica-

[1] Bourru et Burot, *loc. cit.*, pp. 158-159.

[2] Bailly, Thèse, 1868.

[3] Barety (de Nice), *Des propriétés d'une force particulière du corps humain (force neurique rayonnante) connue vulgairement sous le nom de magnétisme animal*, Paris, 1887.

tion que s'expliquerait l'action des médicaments à distance et aussi la sympathie ou l'antipathie de telle personne pour telle ou telle autre personne.

Pour démontrer la probabilité de l'existence d'un *champ magnétique* autour de chaque homme, on peut invoquer différents faits.

Un hystérique est paralysé du côté droit ; on approche de lui, *à son insu*, un aimant, et la paralysie est transférée du côté gauche.

On suggère à un individu hypnotisé d'accomplir tels ou tels actes en se servant de son *bras droit* ; si on le laisse agir, il accomplit bien la suggestion, mais si on approche de lui un aimant, il y a transfert : il accomplira la suggestion en se servant de son *bras gauche*. La modification qui se produit ici, dans la répartition de l'influx nerveux, n'est-elle pas analogue à la modification que produirait l'aimant dans un champ magnétique quelconque ?

Mais voici des expériences qui semblent tout d'abord plus difficiles à expliquer ; elles sont tellement délicates, que nous ne saurions les résumer : nous les rapporterons donc en détail :

Transferts d'une personne à une autre

Il se présente un jour à la consultation de M. le docteur Charcot, à la Salpêtrière, une jeune fille, qui venait des environs de Paris et qui n'était jamais entrée dans l'hospice. M. Charcot l'examine et porte le diagnostic d'hémiplégie hystérique. Séance tenante, on la fait asseoir sur une chaise et on dissimule sa présence au moyen d'un écran, puis on va chercher dans la salle des malades une hystérique hypnotisable. On la place derrière l'écran, de telle sorte qu'il lui soit impossible de savoir quelle est la personne assise de l'autre côté de l'écran, et on l'hypnotise. Au bout d'une minute au plus, la malade hypnotisée était hémiplégique à son tour. Notons d'autre part que cette expérience a été répétée plusieurs jours de suite et que la malade, au bout de quatre jours, a été complètement débarrassée de l'hémiplégie dont elle était atteinte depuis plus d'un an.

Voici encore quelques expériences, qui sont peut-être plus saisissantes. Une jeune fille, indemne jusqu'alors, sauf une hémianesthésie, de toute manifestation hystérique, et qui n'avait jamais été endormie, est hypnotisée un jour. Le lendemain, M. Babinski cherche à lui faire reproduire par transfert, en se plaçant dans les conditions sus-énoncées, des manifestations hystériques, soit produites par suggestion, soit spontanées. Toutes ces expériences réussissent d'une façon parfaite. Or, ce qu'il y a de particulièrement remarquable, c'est que la malade a reproduit ainsi, et cela avec la plus grande exactitude, des accidents hystériques, entre autres le mutisme et l'hémispasme glosso-labié, dont elle n'avait jamais été atteinte autrefois, à aucune période de sa vie, et dont les caractères sont assez complexes pour nécessiter, même de la part d'un médecin, qui veut les connaître, une étude approfondie.

Il est de toute évidence, pour M. Babinski, qu'il ne peut être question dans de pareilles expériences de suggestion ou de simulation ; mais l'auteur se contente, pour le moment, de constater les faits, sans en donner l'interprétation [1]. »

Ne dirait-on pas, avec quelque raison, qu'il se produit dans ces faits, qui rappellent les transferts des sorciers, une sorte de phénomène d'induction ?

M. Luys a pu faire des transferts au moyen de ses couronnes aimantées : il a remarqué que si l'aimant agissait sur un individu, cet individu réagissait aussi sur l'aimant.

Expériences sur l'action des couronnes aimantées

Voici « ce qui se passe dans l'application de couronnes magnétiques sur les êtres vivants non hypnotisés.

» La couronne étant placée sur la tête d'un sujet frappé d'hémiplégie, un échange magnétique s'opère, *ipso facto*, entre les effluves radiants de son cerveau et la couronne aimantée. Celle-ci emmagasine l'état magnétique du cerveau sous-jacent, si bien que, après l'avoir laissée en place, pendant quelques minutes, si on prend cette couronne et si on la place sur la tête d'un sujet en état hypnotique, il y a un véritable transfert à distance de cet état cérébral hémiplégique communiqué à la couronne, et, au bout de quelques minutes d'application, le sujet récepteur, qui doit être en léthargie, par

[1] Paul Richer et Gilles de la Tourette, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, art. « Hypnotisme », pp. 115-116, Dechambre-Lereboullet, Paris, 1889.

changement de personnalité, devient hémiplégique du même côté que le véritable malade, se plaint, parle de la même façon que lui et présente une identité complète de symptômes. Au réveil, toutes traces de cette hémiplégie accidentelle disparaissent instantanément.

» Des états cérébraux extra-physiologiques, des troubles encéphaliques variés, tels que vertiges, étourdissements, sensation d'épuisement, de dépression générale, des terreurs vagues liées à la neurasthénie, peuvent être ainsi *dérivés* à l'aide de couronnes magnétiques et *transférés* sur des sujets en état hypnotique...

» Ce que j'ai dit de la possibilité du transfert de certains états encéphaliques, paralysies, vertiges, céphalalgie, se répète, avec la même fidélité, pour le transfert des états psychiques [1]. »

La couronne aimantée emmagasinerait donc les vibrations cérébrales du malade ; elle pourrait être influencée par un homme, comme elle le serait par un champ magnétique puissant.

Ces dernières expériences ont une grande importance pour expliquer les faits réels produits par les sorciers.

Il ne faut pas oublier que le sorcier, homme généralement très nerveux, doit se représenter d'une façon très vive l'effet qu'il veut produire (hallucination d'un ennemi, guérison d'un malade) ; il se sert très souvent de charmes, dans lesquels entrent de la poudre d'aimant ; il pourrait se faire ainsi, que le charme qu'il place près de son ennemi, que l'amulette qu'il remet au malade, seraient chargés de sa suggestion. L'on comprendrait aussi quelle action réelle aurait une amulette chargée de la suggestion de nombreux opérateurs, de nombreux croyants.

Il faudrait pouvoir vérifier *directement* l'existence du champ magnétique humain ; certains sujets hypnotiques, qui prétendent distinguer les deux pôles d'un aimant, grâce à la couleur bleue ou rouge qu'ils voient se dégager de chaque pôle, déclarent bien voir des effluves se dégager du corps

[1] Docteur J. Luys, *De l'action des couronnes aimantées dans le traitement des maladies mentales et nerveuses* (*Annales de Psychiatrie et d'Hypnologie*, 1893, pp. 289-293).

humain, bleus à gauche, rouges à droite [1]. Mais les affirmations des sujets entraînent difficilement la conviction des savants.

On aurait bien observé quelques sujets, comme Angélique Cottin, dont la présence aurait pu faire dévier une aiguille aimantée ; mais de tels cas sont rares.

Grâce à ses procédés électro-biographiques, M. Narkievicz Iodko, de Nad-Niemen, pense avoir démontré que la force nerveuse peut s'extérioriser, ou du moins qu'un homme possède un champ magnétique réel. Cet expérimentateur a, en effet, observé sur ses photographies de doigts d'individus, des radiations variables avec l'état de santé de ces individus, mais toujours très nettes. Il n'observe de radiations analogues qu'autour des aimants, et non autour d'objets dépourvus de pouvoir magnétique [2].

M. le Dr Baraduc a fait aussi diverses expériences, dans lesquelles il a vu la force nerveuse ou force vitale extériorisée impressionner des plaques photographiques.

Pour les théoriciens qui admettent l'existence du champ magnétique humain, il est assez facile d'expliquer l'action attribuée à certains charmes.

Un fragment d'aiguille aimantée devient lui-même un petit aimant, lorsqu'il est séparé de l'aiguille ; de même un fragment de corps humain pourrait conserver quelque temps ses propriétés magnétiques. Si on modifiait par différents procédés le champ de ce fragment, et si on le plaçait en un endroit tel que la personne à laquelle il appartient passe tout près assez fréquemment, chaque fois que cette personne passerait, elle verrait son propre champ magnétique modifié par l'influence du fragment.

[1] Dr Luys, *De la visibilité directe des effluves cérébraux* (*Annales de Psychiatrie*, 1893, pp. 224-229).

De Rochas, *Extériorisation de la Sensibilité*, Paris, 1895. *Les forces non définies.*

[2] *Journal de Magnétisme*, mars 1896 (Expérience de M. le docteur Narkievicz Iodko).

Decrespe, *L'extériorisation de la force nerveuse et les travaux de M. Narkievicz Iodko*, Paris, 1896.

Enfin, si un morceau de fer doux est placé près d'un aimant, il acquiert lui-même, momentanément, la propriété d'un aimant, il a lui-même son champ magnétique, qui ne saurait être modifié sans que le champ de l'aimant se modifie à son tour. Certaines substances joueraient vis-à-vis du corps humain le même rôle que le fer doux vis-à-vis de l'aimant ; parmi ces substances se trouveraient celles qui sembleraient absorber la force nerveuse des sujets, telles seraient l'eau, le lait, le sang, les corps gras.

Avec une telle théorie il serait facile d'admettre l'action réelle de la *charge*, c'est-à-dire de ce charme dans lequel entrent de la cire, des cheveux et des ongles de la victime, souvent aussi des toxiques et de la poudre d'aimant, et que le sorcier enterrait dans un endroit fréquenté par le maléficié.

La *charge* aurait un champ magnétique qui modifierait désavantageusement le champ magnétique du maléficié, chaque fois qu'il passerait en cet endroit.

Jusqu'à ces derniers temps, il n'y avait là que des théories ; actuellement, on prétend pouvoir donner une preuve expérimentale de l'envoûtement ainsi compris.

Le colonel de Rochas reconnaît, après Reichenbach et d'autres auteurs, l'existence de la polarité magnétique du corps humain et l'existence réelle d'effluves se dégageant de ce corps [1]. Il reconnaît ensuite qu'au moyen de passes répétées, faites chez un sujet hypnotisé, on peut déterminer des états spéciaux, qu'il appelle états profonds de l'hypnose [2]. Il reconnaît plus tard que, dans certains de ces états, tandis que l'anesthésie persiste au niveau de la peau du sujet, comme dans la léthargie, il se produit une véritable *extériorisation de la sensibilité* : si le magnétiseur fait le geste de pincer le sujet, à une certaine distance de la peau, celui-ci se plaint de douleur. Un sensitif peut voir alors une couche brillante très mince « suivant, à 3 ou 4 centimètres en dehors de la peau, tous les

[1] De Rochas, *Les forces non définies*, 1887.
[2] De Rochas, *Etats profonds de l'hypnose*, Paris, 1892.

contours du corps ». Si on continue la magnétisation, le sensitif « voit se former autour du sujet une série de couches équidistantes séparées par un intervalle de 6 à 7 centimètres (le double de la distance de la première couche à la peau) et le sujet ne sent les attouchements, les piqûres et les brûlures, que sur ces couches, qui se succèdent parfois jusqu'à 2 ou 3 mètres, en se pénétrant et en s'entre-croisant, sans se modifier, au moins d'une façon appréciable, leur sensibilité diminuant proportionnellement à l'éloignement du corps [1] ».

Si on place dans le champ sensitif du sujet certaines substances telles que de l'eau, de la gélatine, de la cire, des corps gras, ces substances se chargent de sensibilité, « comme le sulfure de calcium se charge de lumière », et elles rayonnent « jusqu'à ce que l'énergie qui leur a été communiquée soit épuisée ». Si nous éloignons ensuite la substance sensibilisée et lui faisons subir une certaine modification, le sujet peut se ressentir de cette modification si nous sommes dans les conditions régies par la loi suivante : « Si, pour une action mécanique d'intensité i, le rayon du champ du sujet est R et celui de la substance sensibilisée R', le sujet percevra les actions mécaniques d'intensité égale à i exercées soit sur la substance elle-même, *soit sur un point quelconque du champ de cette substance*, tant que la distance entre le sujet A et la substance B sera inférieure ou égale à R+R' ; mais, quand cette distance sera supérieure à R + R', il y aura un espace où l'agent sera en quantité insuffisante pour transmettre les vibrations d'intensité égale ou inférieure à i, et la sensation ne se transmettra plus. La communication se rétablira dès que les deux champs, définis comme ci-dessus, se toucheront de nouveau. »

Habituellement la sensation est perçue par le sujet dans le point de son corps le plus rapproché de l'objet sensibilisé ; mais M. de Rochas a pu obtenir des localisations beaucoup plus exactes : il a implanté, dans la tête d'une statuette de cire sensibilisée, une mèche de cheveux coupée sur la nuque du sujet

[1] De Rochas, *Extériorisation de la sensibilité*, Paris, 1895, p. 54.

pendant le sommeil ; quand il « tire les cheveux fixés dans la cire », après s'être « placé hors de la vue » du sujet, celui-ci se retourne en disant : « Mais, qui est-ce qui me tire les cheveux ? »

Il photographie un sujet extériorisé, Mme Lux, avec une plaque au gélatino-bromure, préalablement chargée de la sensibilité du sujet ; il « donne un coup d'épingle sur l'image de l'une des mains, Mme Lux s'évanouit ». Revenue à elle, cette dame se plaint de s'être sentie piquée à la main : « Deux ou trois minutes après, apparaît une raie rouge avec légère dépression de la peau à l'endroit sensible ».

M. de Rochas endort un sujet en faisant des passes sur une effigie de cire sensibilisée ; il réveille le sujet en soufflant sur cette même figurine ; il fait toutes ces opérations à l'insu de ce sujet.

L'extériorisation de la sensibilité a été vérifiée par le Dr Luys [1] et aussi par le Dr Encausse. Ce dernier a obtenu une cloque en approchant un fer rouge d'une zone de sensibilité située à cinquante centimètres du corps physique du sujet. Personnellement, dans seize expériences tentées sur huit sujets différents, nous avons essayé de sensibiliser soit un verre d'eau, soit de la stéarine : nous n'avons eu à noter que des échecs.

M. de Rochas avait observé l'extériorisation de la sensibilité chez certains sujets à l'état de veille. M. Durville prétend pouvoir, au moyen de procédés qu'il n'indique pas, extérioriser la sensibilité d'un individu sans le faire entrer en hypnose. Enfin M. Boirac a observé l'extériorisation de la sensibilité chez des sujets à l'état de veille.

On peut rapprocher de ces phénomènes un cas de « reviviscence de la sensibilité du membre amputé chez un sujet en état hypnotique » cité par M. le Dr Luys. Il s'agit d'un homme de vingt-huit ans, menuisier, auquel on a fait, il y a cinq ans, une désarticulation complète du petit doigt de la main droite.

[1] Just-Sicard de Plauzoles, *Les expériences du Dr Luys et de M. De Rochas sur l'extériorisation de la sensibilité* (*Annales de Psychiatrie*, 1893, pp. 51-57).

Les piqûres et les pincements pratiqués là où était le doigt amènent des douleurs [1].

M. Mawroukakis [2] a reproduit les expériences de M. de Rochas au moyen de la suggestion, mais de telles expériences ne prouvent rien, car de ce que, par suggestion, on puisse reproduire un phénomène, il ne s'ensuit pas que ce phénomène ne puisse pas exister réellement.

M. le Dr Crocq [3], de Bruxelles, prétend qu'il n'y a, dans « la pseudo-extériorisation », « qu'un phénomène physique très simple, tel que : vibrations de l'air, température de l'objet approché du corps ».

M. le Dr Joire, de Lille, avait écrit, dès 1892, dans le *Précis de Neuro-hypnologie*, un phénomène analogue aux faits signalés par M. de Rochas. Pour lui il y a hyperesthésie du sujet et aussi « intervention active de l'agent transmetteur » :

« Cette intervention de la part de l'expérimentateur, nous dit-il, peut être involontaire et inconsciente ; elle consiste en une influence nerveuse, qui agit à distance, mais dont nous ne connaissons ni la nature, ni le mécanisme. C'est pourquoi je tiens à ne pas la désigner sous un autre nom que l'énoncé même du fait : influence nerveuse à distance. »

En invoquant cette explication, M. Joire nous ramène à la théorie d'après laquelle le sorcier agirait réellement sur sa victime, non pas tant par les moyens physiques qu'il emploie que par une action réelle qu'il pourrait exercer *lui-même*, à distance, sur le maléficié.

Paracelse préconisait bien une semblable théorie lorsqu'il disait : « La volonté ferme et déterminée engendre l'esprit malfaisant. »

Mais la théorie de l'intervention active du sorcier ne prit un aspect scientifique que le jour où Reichenbach prétendit avoir démontré l'existence de l'od. On fit alors jouer un grand rôle à ce qu'on appelle le grand agent magique, à ce qu'on a

[1] *Revue d'Hypnotisme*, août 1894.
[2] *Revue d'Hypnotisme*, novembre 1893.
[3] *Revue d'Hypnotisme*, janvier 1894.

désigné sous le nom de matière radiante et à ce que les physiciens appellent l'éther.

Pour le maître magiste, Eliphas Lévy : « L'instrument des envoûtements n'est autre que le grand agent magique lui-même qui, sous *l'influence d'une volonté mauvaise*, devient alors réellement et positivement le démon.

» Le maléfice proprement dit, c'est-à-dire l'opération cérémonielle en vue de l'envoûtement, n'agit que sur l'opérateur et sert à fixer et à confirmer sa volonté, en la formulant avec persévérance et effort, les deux conditions qui rendent la volonté efficace.

» Plus l'opération est difficile ou horrible, plus elle est efficace, parce qu'elle agit davantage sur l'imagination et confirme l'effort en raison directe de la résistance [1]. »

« Les envoûtements des sorciers peuvent être comparés à de véritables *empoisonnements* d'un courant de lumière astrale. Ils exaltent leur volonté par des cérémonies, au point de la rendre venimeuse à distance, mais ils s'exposent le plus souvent à être tués les premiers par leurs machines infernales [2]. »

Il est intéressant de rapprocher de cette théorie les idées de Théophile Gautier : « La pensée, dit cet auteur, est une force qui peut tuer comme l'acide prussique, comme l'étincelle de la bouteille de Leyde, quoique la trace de ses ravages ne soit pas saisissable aux faibles moyens dont la science vulgaire dispose [3]. »

Henri Rivière, dans son roman, *La Possédée*, fait énoncer par son héros, le Dr Horace Vermond, une théorie analogue aux précédentes : « L'envoûtement n'était qu'une image matérielle de l'hostilité cérébrale et systématique dont le sorcier poursuivait sa victime. Les sorciers étaient des gens éminemment nerveux. Avant d'entrer en crise, ils avaient la ferme volonté d'agir contre leur ennemi ; alors leur cerveau obéissant, bien qu'il ne fût plus contrôlé par l'intelligence, à la

[1] Eliphas Lévy, *loc. cit.*, t. I, p. 297.
[2] Eliphas Lévy, *loc. cit.*, t. II, p. 241.
[3] Théophile Gautier, *Avatar*, Paris, 1882.

direction qu'elle lui avait imprimée et qui subsistait plus ou moins longtemps, se servait de l'odyle comme d'un instrument de mort [2]. »

Les spirites ont prétendu que c'était un méchant esprit préalablement évoqué qui dirigeait *le périsprit* du sorcier vers sa victime.

Certains occultistes ont fait intervenir l'action d'un être embryonnaire, d'une larve, d'un élémental ; ce ne serait guère là que des sortes de centre de force dans la matière radiante [3].

Mais laissons là ces esprits et ces larves hypothétiques et revenons aux théories purement physiques.

On a expliqué de la façon suivante, comment la force nerveuse du sorcier, extériorisée, pouvait atteindre le maléficié ; tout être, tout objet qui se déplace laisse derrière lui une traînée de particules matérielles qui lui appartiennent ; c'est grâce à de telles particules qu'un chien peut retrouver les traces laissées par son maître quelques heures plus tôt. Si nous avons des cheveux, des ongles, des morceaux de vêtement d'un individu, nous sommes reliés à cet individu par une traînée de particules organiques, laissées d'une part, par la relique que nous possédons, sur le chemin qu'elle a parcouru pour venir jusqu'à nous, d'autre part, par le propriétaire de cette relique, sur le chemin qu'il a parcouru depuis qu'il est séparé de l'objet que nous possédons. C'est en suivant une telle traînée, un tel fil conducteur, que la force nerveuse du sorcier irait frapper le maléficié [1]. Ce serait également par la voie d'un tel conducteur que les somnambules pourraient quelquefois voir les personnes dont elles possèdent des cheveux, et que les sorciers pourraient guérir à distance les personnes dont ils possèdent quelques reliques.

Jusqu'à ces dernières années, ces théories d'action à dis-

[1] Henri Rivière, *La Possédée*, Paris, 1863, pp. 164-165.
[2] Marius Decrespe, *Les Microbes de l'Astral*, Paris, 1895.
[3] Marius Decrespe, *On peut envoûter*, Paris, 1893 ; *La matière des œuvres magiques*, Paris, 1894.

tance ne reposaient que sur un petit nombre de faits dont l'authenticité était mise en doute. Aujourd'hui il en va tout différemment ; de nombreuses expériences ont été faites par Crookes et par le Dr Gibier ; enfin actuellement de nombreux savants multiplient leurs expériences sur Eusapia Paladino.

En 1854, le comte Gasparin avait observé des soulèvements d'objets sans contact ; en 1869, la Société dialectique de Londres avait étudié les faits spirites et reconnu l'existence de mouvements d'objets sans contact.

On avait reproché à la plupart des observateurs de s'être laissé halluciner : Crookes prit de nombreuses précautions et employa des appareils enregistreurs ; il eut des résultats positifs ; c'est ainsi que Home pouvait modifier le poids d'un objet placé dans une balance, tout en se tenant à une certaine distance, sans entrer en contact, en aucune façon, avec cette balance.

Des phénomènes beaucoup plus nets ont pu être observés depuis quelques années sur Eusapia Paladino : dans une demi-obscurité ce « médium » italien appuie la main sur une table ; on voit bientôt la table s'élever rapidement à « 0 m 30 au moins au-dessus du sol, *horizontalement*, les quatre pieds étant simultanément détachés du sol ». Le sujet lui-même est élevé en l'air et transporté sur la table, avec sa chaise, sans qu'il ait fait aucun mouvement capable de produire ce transport : c'est là un cas de *lévitation* qui rappelle les phénomènes analogues produits autrefois par Simon le Mage, de nos jours par Home.

Pendant qu'on maintient immobiles les bras et les jambes d'Eusapia, « un petit piano, jouet d'enfant, du poids de 900 grammes, et dont le clavier comprend douze notes », se transporte seul dans l'espace, d'un endroit à un autre. Pendant que ce même piano joue un air, « on voit les touches s'agiter sans qu'une main paraisse agir sur elles ».

Une main apparaît, fait sentir son contact à plusieurs expérimentateurs, elle laisse des traces de doigts sur un papier couvert de noir de fumée, elle imprime sa forme dans la terre glaise ; pendant tout ce temps, deux expérimentateurs n'ont

lâché ni les mains, ni les pieds du médium, qui gémit et est en « transe ».

Le moulage de cette main mystérieuse, fluidique, qu'Eusapia appelle « la main de John », n'est pas comparable au moulage de la main du médium. La main de John est beaucoup plus petite que celle d'Eusapia.

Pendant que le médium fait de telles expériences, un observateur peut quelquefois avoir « l'impression nette d'un courant froid s'échappant des cheveux du médium et qui est semblable à celui qu'on ressent près d'une machine électrostatique à influence ».

Tels sont les principaux phénomènes que pourrait produire Eusapia.

M. Césare Lombroso est le premier savant qui ait eu le courage d'étudier officiellement le médium italien. Ce professeur était un incrédule qui avait fort malmené les spirites dans plusieurs de ses ouvrages, et en particulier dans *Pazzi ed Anomali* (les Fous et les Anormaux). Voici comment il fut amené à étudier les faits spirites.

« Après avoir entendu quelques savants nier des faits d'hypnotisme, comme la transmission de la pensée, la transposition des sens, qui, pour être rares, n'en sont pas moins positifs, et que j'avais constatés *de visu* je fus amené à me demander si mon septicisme à l'égard des *faits spirites* n'était pas de même nature que celui des autres savants pour les phénomènes hypnotiques [1]. »

Des expériences convaincantes furent faites à Naples en présence de MM. Lombroso et Tamburini en 1891.

Depuis lors Eusapia a opéré en présence de plusieurs réunions de savants : elle a été observée en particulier à *Milan*, en 1892, par MM. Aksakoff, le docteur en physique Ermacora, le professeur Richet, le professeur Césare Lombroso ;

A *Naples*, en 1893, par M. Wagner, professeur de zoologie à l'Institut anatomique de Saint-Pétersbourg ;

[1] Récit de M. Lombroso (*Annales des sciences physiques*, cité par M. De Rochas, *L'extériorisation de la motricité*, p. 34).

A *Varsovie*, en 1893-1894, dans 40 séances, par M. Ochorowicz, plusieurs médecins et un ingénieur électricien ;

A *Carqueirane* et à l'*Ile Roubaud*, par M. Ségard, médecin principal de la Marine, par MM. Lodge, Ochorowicz et Myers ;

A *Cambridge*, en 1895, par MM. Myers, Sidwig et Hodgson.

A l'*Agnelas*, par MM. le colonel de Rochas, le professeur Sabatier, le Dr Dariex, Maxwell, de Grammont et de Watteville.

A Cambridge, Eusapia, malade, n'eut guère que des insuccès ; dans toutes les autres réunions, elle produisit des effets analogues ou identiques à ceux dont nous avons parlé, d'après les termes mêmes du compte rendu des expériences de l'Agnelas.

Depuis 1896 des Instituts métapsychiques ont été fondés dans divers pays ; des expériences multiples ont été entreprises sans que la question ait fait de notables progrès. De nombreux médiums ont été démasqués ; sur des photographies prises pendant des séances, on reconnaît trop souvent les accessoires de théâtre employés.

Cependant, à l'Institut métaphysique de Paris, sous la direction du Dr Osty, diverses expériences curieuses ont été faites dans une pièce disposée tout exprès : des photographies sont prises aux rayons ultra-violets ; les objets sur lesquels le médium doit agir à distance sont protégés par des rayons infrarouges et, dès qu'un objet opaque à ces rayons traverse la zone de protection, une sonnerie est déclenchée ou un appareil photographique entre en jeu. Dans ces conditions on a pu observer des actions à distance exercées sans que le médium se soit déplacé.

D'autre part certains sujets paraissent avoir une vision de faits qui se sont passés autour d'un objet qu'ils ont en main ou percevoir ce dont souffre leur interlocuteur. D'autres ont des prémonitions, qui, souvent, s'expliquent par des phénomènes de télépathie. Il y a là tout un ensemble de faits complexes qu'on rattache à la « connaissance paranormale », sans en donner une explication nette.

Quoique les sourciers ne veulent pas être confondus avec les sorciers, il en est parmi eux un certain nombre dont les pratiques se rattachent à celles des devins, tels sont ceux qui opèrent sur plans ou qui interrogent leur baguette et leur pendule.

Par contre il en est d'autres qui n'opèrent que sur le terrain ou sur l'objet à étudier ; ce sont les radiotelluristes, qui se servent d'ailleurs d'instruments de mesure et d'appareils de physique. Ils paraissent réagir par leurs réflexes, pris comme détecteurs d'énergie, aux vibrations, radiations ou influences des objets avec lesquels ils sont en accord ou résonance. Des congrès internationaux de sourciers se sont tenus en 1931 en Italie et en Allemagne, en 1932 et 1933 en France [1]. Le chevalier de Vita a pu démontrer, au moyen de son électromètre très sensible, que là où réagit le sourcier sur le sol ou sur l'organe malade d'une personne, il se produit une déviation de son électromètre, décelant une modification du champ électromagnétique.

Mais, comme je l'ai précisé dans une communication au Congrès international et dans une conférence à Lausanne, en 1934, dans diverses revues, en particulier dans *Sciences et Voyages* et dans des conférences, en 1935, faites à Sète et à Toulon sur « L'Art du sourcier à travers les âges », il y a un fossé immense entre les radiophysiciens (radiobiologistes et radiotelluristes) qui opèrent sur des éléments physiques et les « téléradiesthésistes » qui opèrent sur des éléments n'ayant pas de lien physique apparent. Ceux-ci font de la divination. Des faits curieux ont été signalés, mais ceux qui sont capables de faire une prospection sur plan ou de retrouver un disparu sur une carte paraissent rares ; pour le moment ces faits se rattachent à la métapsychique, en attendant que les faits de ce genre, reconnus exacts et mieux étudiés prennent place dans une physique élargie.

Les expériences de prospection sur plan que j'ai fait faire en Avignon, et celles de localisation de sujets dont on possédait des photographies, que j'ai fait faire à Lausanne ont donné des résultats négatifs.

Les « téléradiesthésistes » objectent qu'ils ne peuvent réussir dans un concours de ce genre, parce que le « fluide » de chacun des opérateurs gêne celui des voisins... [1].

[1] *Radiotelluristes et Sourciers* (Rapport du 1er Congrès international), Dunod, édit., Paris, 1933.

Les épreuves du Congrès de Lausanne ; *La Côte d'Azur médicale* (*Revue des radiations*, Toulon, octobre 1934).

Dr J. Regnault, *Le phénomène du sourcier* (*Sourciers ou Sorciers ?*) (*Sciences et Voyages*, 8 novembre 1934).

De son côté le Dr Paul Joire a fait des expériences sur plusieurs sujets, et, en 1895, il est arrivé à considérer, comme démontré, qu'un homme peut extérioriser sa force nerveuse pour agir à distance, soit sur les objets, soit sur les personnes qui l'entourent, et aussi pour provoquer, par suggestion mentale, des hallucinations sur des personnes qui se trouvent près de lui [1].

De tels phénomènes avaient été signalés depuis longtemps par les magnétiseurs et les occultistes ; quelques femmes qui possédaient la propriété d'exercer une action répulsive ou attractive sur les objets qui les entouraient, avaient même été observées par des savants, nous pouvons citer entre autres : en 1846, Angélique Cottin, de Bouvigny (Orne), qui fut observée par les Drs Tanchou, Lemonier, Beaumont-Chardon, puis par Arago, au moment où les phénomènes qu'elle présentait, tout en restant encore parfaitement sensibles, commençaient déjà à diminuer.

En 1858, Honorine Séguin, dont les propriétés furent étudiées par le Dr Pineau ; en 1884, un sujet qui a été observé par M. Ch. Féré et dont les doigts « attiraient les corps légers, tels que fragments de papier, rubans, etc. » [2].

On a rapproché de ces différents phénomènes les faits que certaines personnes prétendent avoir observés dans les maisons dites hantées : coups frappés, mouvements d'objets sans contact apparent, bris d'objets mobiliers ; et on a pu penser que de tels effets pouvaient être produits par un médium extériorisant sa force nerveuse, soit involontairement, soit volontairement, c'est-à-dire par un sorcier.

Des groupes *ésotériques* divers se sont organisés pour étudier les phénomènes occultes : ils n'ont peut-être pas fait avancer la question autant qu'on aurait pu le présumer. Il y a à cela plusieurs raisons : des questions d'ambition et de doc-

[1] Expériences du docteur Paul Joire (*Revue d'Hypnotisme*, octobre 1895).

[2] *Progrès médical*, 1884, cité par De Rochas, *Extériorisation de la sensibilité*, p. 447.

trines ont fait se séparer les membres dirigeants de l'un de ces principaux groupes, et un certain nombre de groupes plus ou moins rivaux se sont trouvés créés.

Cette division n'est pas faite pour amener la coordination d'un grand nombre d'expériences et faire avancer l'étude de la question.

De plus, ces groupes, peu difficiles sur le choix de leur correspondants ou de leurs adhérents, ont reçu dans leur sein des mystiques, qui font des recherches, non pas par curiosité scientifique, mais dans le but de prouver l'exactitude de telle ou telle croyance à laquelle ils se rattachent par avance. C'est ainsi qu'on est étonné de trouver dans certains de ces groupes, à côté d'hommes tels que Crookes, Wallace, Edison, Hartmann, des dégénérés mystiques, qui compromettent les groupes dont ils font partie, par leurs idées plus ou moins délirantes.

Joignons à cela que tous ces occultistes cachent sous des formules bizarres des faits ou des théories souvent fort simples : c'est qu'en effet ils emploient des expressions empruntées, soit à l'antiquité païenne, soit aux illuminés et aux cabalistes du moyen âge. Cette façon de faire a, selon eux, un avantage, c'est d'empêcher les connaissances positives qu'ils possèdent de tomber entre les mains de « profanes », qui pourraient peut-être en abuser : ils n'ont pas complètement tort ; il est probable par exemple, que, si la formule de la préparation de la dynamite n'était pas tombée dans le domaine public, il n'y aurait pas tant de dynamiteurs ; il est certain également que si les pratiques du magnétisme et de l'hypnotisme n'étaient pas vulgarisées à outrance, comme elles le sont, les neurologistes ne trouveraient pas aussi souvent, parmi leurs clients, des malades atteints d'hypnophobie, ou rendus aliénés par les manœuvres de magnétiseurs inexperts et imprudents.

Mais cette façon mystérieuse qu'ont les ésotériques de présenter les faits, jette le discrédit sur leurs recherches : nombreux sont les savants qui n'ont que quelques heures à consacrer aux études d'occultisme, ils se trouvent dès le premier jour en présence de formules qu'ils ne comprennent pas, parce

qu'ils n'en ont pas la « clef ». Les théologiens du moyen âge considéraient comme œuvre de Satan toutes les formules qu'ils ne pouvaient déchiffrer ; certains positivistes de nos jours considèrent comme œuvre de fous les formules qu'ils ne peuvent comprendre, faute d'études préliminaires, études qui sont toujours très longues.

Les occultistes nous diront peut-être qu'il faut avoir la patience de briser l'os pour en goûter la « substantifique moelle » ; mais il n'y a souvent rien ou presque rien sous les enveloppes résistantes qu'ils nous présentent : l'os est trop souvent sec et creux.

Pour ces différentes causes réunies, les ésotériques ont été généralement considérés jusqu'à nos jours comme étant *tous* des « illuminés », des « hallucinés », des « dégénérés ». Il en a été de même des rares savants qui ont eu le courage de s'occuper d'occultisme. Il est vrai que les uns et les autres peuvent facilement se consoler des jolies épithètes qu'on leur donne : ils se trouvent en excellente compagnie ; tous les novateurs n'ont-ils pas été traités de fous ? De plus, M. Max Nordau ne dit-il pas que les « dix mille » Français « supérieurs » sont des dégénérés [1] ?

Avant de juger un savant, il serait peut-être bon d'examiner si les faits qu'il prétend avoir observés sont exacts ou erronés ; or c'est ce qu'on ne fait pas, ne dit-on pas couramment, en parlant des phénomènes occultes : « Il faut être fou *a priori* pour s'occuper de telles questions ? »

En présence d'un tel parti pris de juger, sans examen préalable, il est difficile de ne pas passer pour aliéné. Si un homme se contente de suivre les sentiers battus, d'imiter ce que font les autres hommes, de répéter ce qu'ils disent, d'accepter ce qui passe pour être de *sens commun*, n'est-il pas un esprit faible ou un dégénéré, qui n'a guère su s'élever au-dessus de l'état mental de son ancêtre, le singe, ou de son cousin le perroquet ?

[1] Max Nordau, *Dégénérescence*, traduction Dietrich, t. I, p. 5, note, Paris, 1894.

Si, au contraire, un homme se lance dans la brousse scientifique, ou seulement dans les sentiers peu frayés, n'est-il pas un excentrique, un original, un fou ?

Si nous nous laissions prendre par ce dilemme, ne faudrait-il pas conclure avec Pascal (encore un fou, celui-là) : « Les hommes sont si généralement fous, que ce serait être fou par un autre tour de folie que de ne pas être fou ».

Il nous faut donc être plus large d'esprit ; examinons *les faits* qu'on nous présente, sous le couvert de quelque théorie que ce soit ; laissons de côté, pour un instant, les théories quelles qu'elles soient ; examinons le fait en lui-même, observons, expérimentons et voyons, quelque absurde qu'il puisse paraître, si ce fait existe réellement.

N'oublions jamais cet excellent conseil de M. Liébault « On doit, avant de parler sur des choses que l'on ignore, les soumettre à l'examen, quand même elles paraîtraient contradictoires avec les connaissances acquises : on ne doit rejeter que ce qui est *mathématiquement* absurbe [1]. »

Retenons aussi cette excellente pensée du Dr Julien Pioger : « Il ne faut jamais oublier que la théorie, l'idée, doit toujours se plier aux faits et non les faits à la théorie ou à l'idée que nous nous en faisons [2]. »

Nous aurions voulu pouvoir faire de multiples expériences sur les transferts, sur l'extériorisation de la sensibilité et de la motricité, en attendant le jour où un voyage dans l'Inde nous permettrait de faire des expériences sur l'extériorisation de la trophicité et de constater s'il est vrai que les fakirs puissent, en tombant en transe devant la graine d'une plante, faire germer cette plante et lui faire atteindre, en quelques heures, des dimensions qu'elle n'atteindrait normalement qu'en un grand nombre de jours.

Depuis que ces lignes ont été écrites nous avons assisté, à

[1] Dr Liébault, *Thérapeutique suggestive* (*Revue d'Hypnotisme*, janvier 1894).

[1] Di Julien Pioger, *La Vie et la Pensée*, 1894.

Colombo (Ceylan), à l'expérience du fakir et, en France, nous avons vu un opérateur faire germer des grains de blé dans sa main ou dans celle d'un assistant. Nous avons eu l'impression qu'il s'agissait d'un *truc* obtenu avec des graines préparées.

Malheureusement le temps nous a manqué pour faire de si longues recherches ; nous avons dû nous contenter de faire les quelques expériences que nous avons relatées, sur la fascination, l'hypnose, l'action des médicaments à distance, la suggestion mentale et l'extériorisation de la sensibilité.

Nous sommes allé aussi, depuis trois ans, dans un certain nombre de réunions spirites, pour observer des faits tels que la lévitation, les mouvements imprimés à distance à des objets divers, sans contact apparent. Nous n'avons pu observer que des faits vulgaires de « médianimisme inférieur », relevant soit de la suggestion, soit de l'automatisme du médium.

Nous avons donc dû nous contenter le plus souvent de résumer d'une façon impartiale les expériences et les théories de différents auteurs. Nous n'avons guère fait qu'essayer de mettre la question au point. Nous pouvons conclure de notre étude sur les maléficiés, que nous pouvons diviser actuellement ces malades en trois grandes catégories.

Dans une première catégorie, nous classerons les maléficiés qui n'ont, en rien, subi l'action du sorcier : ce sont des malades dont la nature du trouble pathologique a été méconnue, ce sont des aliénés, ce sont des intoxiqués, ou bien encore des victimes de l'autosuggestion.

Dans une seconde catégorie, nous classerons les malades qui ont subi une action indirecte de la part du sorcier : ce sont les victimes d'une intoxication, d'une suggestion à l'état de veille, d'une suggestion hypnotique, d'une suggestion mentale. Dans cette catégorie devrait rentrer plus tard, si le transfert par les couronnes aimantées, l'action des médicaments à distance ou l'extériorisation de la sensibilité venaient à être définitivement démontrés, tous les malades dont on aurait modifié le champ magnétique.

Dans une troisième catégorie, nous placerions les malades

que le sorcier aurait atteint par son activité propre, en extériorisant sa force nerveuse, si l'exactitude des expériences faites sur des sujets, comme Eusapia, venait à être confirmée d'une façon certaine.

C) Responsabilité des maléficiés

Maintenant, que nous avons passé en revue toutes les espèces de maléficiés, nous devons nous demander quelle peut être la responsabilité d'un homme qui, se croyant victime d'un sortilège, se livre à des voies de fait sur le prétendu sorcier auquel il attribue son mal.

Voyons quels raisonnements se fait ce malheureux : il se voit maigrir, ou bien il se sent perpétuellement tourmenté, ce sont des visions fantastiques qui passent devant ses yeux, c'est une oppression, ce sont des contacts étranges qu'il éprouve la nuit. Il est persuadé que c'est tel ou tel ennemi qui le fait souffrir ; il sait qu'il est inutile de porter plainte aux magistrats de son pays, on ne l'écoutera pas ; il en a peut-être fait l'expérience d'ailleurs.

Que lui reste-t-il à faire ? Se défendre lui-même, c'est là le parti qu'il prend. Ne se trouve-t-il pas en cas de légitime défense : on l'attaque par des moyens aussi lâches que mystérieux, il se défendra avec toutes les armes qu'il aura sous sa main : il maltraitera le prétendu sorcier, il le brûlera, peut-être même le tuera-t-il. Cet homme est logique.

Mais, dira-t-on, le point de départ de tous ces raisonnements est faux. Parfaitement, notre malade a des hallucinations, notre malade délire, c'est un aliéné et nous ne pouvons le rendre responsable des actes délictueux auxquels il peut se livrer dans sa folie.

Un autre malade se dit maléficié parce qu'un sorcier l'a menacé ou parce qu'une somnambule ou une sorcière lui a désigné, lui a peut-être même fait voir dans un miroir la personne qui lui a jeté un sort. La suggestion est entrée dans son esprit ; le malade a naturellement l'idée de se venger ou du

moins de se défendre, il voit bientôt cette idée de vengeance se développer jusqu'à l'obsession : il cède alors et se livre à des voies de fait. Il est évident qu'en un tel cas la responsabilité est considérablement atténuée sinon complètement abolie.

Le véritable coupable n'est-il pas le sorcier ou la somnambule qui, par ses prétendues révélations, a conduit son client au crime ? Mais souvent la sorcière et la somnambule ne sont, elles aussi, que des malades, des hallucinées, qui s'illusionnent sur leurs facultés divinatoires ou thérapeutiques. Elles devraient, elles aussi, échapper au magistrat pour tomber entre les mains du médecin.

C'est ainsi que Rose B..., dans l'affaire du Moulin-Grand, n'aurait pas dû être considérée comme entièrement responsable : c'était une dégénérée et une hystérique.

En pareil cas, sur qui donc retombe la responsabilité ?

Elle retombe d'une part sur certains médecins, qui, n'ayant pas étudié les maladies mentales, croient que tous les prétendus maléficiés sont des « malades imaginaires », qu'on ne doit traiter qu'en se raillant de leurs maladies. Non ! il n'y a pas de *malades imaginaires*, il y a bien des *malades par imagination*, mais ce n'est pas la même chose. Ces derniers souffrent, en effet, réellement, et si un médecin vient leur dire qu'ils ne ressentent rien, ils quittent ce médecin en se disant qu'il est un « âne » et qu'il « ne connaît pas leur maladie » ; puis ils vont tomber entre les mains de sorciers et de somnambules, qui quelquefois les guériront, mais souvent aussi ne contribueront qu'à faire empirer le mal.

Elle retombe, cette responsabilité, sur tous ceux-là qui favorisent la multiplication et l'expansion des sorciers, en laissant exhiber en public, par des charlatans, des scènes de somnambulisme réel ou simulé, en laissant les Pythies modernes s'installer partout librement.

Elle retombe enfin sur tous ces auteurs qui font actuellement réimprimer, en *des éditions de vulgarisation*, des grimoires, qu'ils livrent au public, soit sans commentaire, soit avec une préface destinée, par des comparaisons plus ou moins

scientifiques, à faire ressortir l'efficacité des principales formules du grimoire.

On peut faire à ces auteurs cette objection :

Ou bien toutes vos recettes sont sans action, alors vous êtes un escroc qui exploitez la naïveté publique ;

Ou bien vos recettes peuvent avoir une action réelle : elles troublent souvent l'intelligence de ceux qui y ont recours ; elles intoxiquent, elles rendent fous, elles livrent à leur merci ceux contre qui ils les ont employées ;

Vous avez fait œuvre de scélérats, vous êtes aussi répréhensibles, sinon plus, que si vous aviez lancé librement dans le commerce de l'arsenic ou de l'acide prussique.

Quoi qu'il en soit, ce sera toujours le médecin aliéniste qu'on devra appeler pour déterminer la responsabilité d'un homme qui se prétendra maléficié. Dans l'état actuel de la question, le médecin devra étudier attentivement le malade, déterminer s'il est aliéné et par là même irresponsable ; il devra également déterminer, suivant les cas, dans quelle mesure l'influence d'une intoxication passagère, d'une autosuggestion ou d'une suggestion réelle a pu atténuer la responsabilité, si elle ne l'a pas totalement abolie.

Quant aux cas dans lesquels le maléficié subirait une action réelle à distance, de la part du sorcier, nous ne pouvons nous y arrêter ici : la possibilité de tels cas n'est pas absolument démontrée, et la médecine légale ne peut tenir compte que de faits parfaitement positifs.

Actuellement, de tels cas, *s'ils existaient*, se confondraient le plus souvent avec les cas de mélancolie aiguë, de délires systématisés ou d'hystérie ; le médecin conclurait le plus souvent à l'irresponsabilité.

En admettant, pour un instant, que les actions nerveuses à distance viennent à être absolument démontrées, le maléficié pourrait être considéré comme un homme intoxiqué par la suggestion mentale, par la *charge* maléfique ou par l'influx nerveux du sorcier ; il rentrerait ainsi dans la catégorie des intoxiqués dont la responsabilité est toujours atténuée, quand elle n'est pas nulle.

CHAPITRE IV

Comment combattre la sorcellerie ?

Sommaire : Résultat défectueux des poursuites directes exercées contre les sorciers, par les représentants des principaux cultes et par les autorités civiles. — Faut-il essayer, pour attaquer la sorcellerie par la base, de détruire totalement la croyance au merveilleux ? Répandre l'instruction (?). Diminuer les facteurs étiologiques des névroses, et, en particulier, réprimer l'abus des excito-moteurs. — Poursuivre les sorciers, non pas en tant que sorciers, mais pour escroquerie (art. 405 C. pén.); pour l'exercice illégal de la médecine (loi de 1892); pour pratiques de divination (art. 479-480). — Modifications à apporter à la loi de 1892. — Projet de loi contre l'abus de l'hypnotisme et de la suggestion. — Etudier les faits douteux sur lesquels repose la croyance au merveilleux.

Après avoir vu les principaux troubles que peut provoquer la crainte des sorciers, tant dans les sociétés que chez les individus, nous devons nécessairement nous demander quelles mesures seraient à prendre pour éviter ces troubles et pour combattre la sorcellerie.

Nous avons retrouvé chez tous les peuples, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle, la crainte des adeptes « de la science maudite » et de leurs maléfices. De telles croyances sont passées de père en fils jusqu'à nos jours, et cette longue tradition, renforcée par une sorte d'atavisme, nous permet de comprendre combien la foi au pouvoir du sorcier est encore puissamment enracinée chez les habitants de nos campagnes et même de nos villes.

Avant d'attaquer la sorcellerie, voyons rapidement quels ont été les résultats des différentes mesures prises jusqu'ici pour l'étouffer : l'histoire pourra nous donner de précieux renseignements.

Nous avons vu que les représentants des principaux cultes religieux ont admis l'action réelle des charmes, mais en ont sévèrement prohibé la pratique : nous avons vu qu'il en avait été ainsi, en suivant l'ordre chronologique, chez les Egyptiens, chez les Hébreux, chez les bouddhistes, chez les polythéistes grecs et latins, chez les chrétiens et chez les musulmans. De telles mesures étaient bien faites pour conserver intacte la croyance au pouvoir surnaturel des sorciers et même pour inciter certaines personnes à la pratique des charmes. « Les prêtres défendent de s'occuper de sorcellerie, c'est donc qu'il y a là quelque chose de réel, mais quoi ? » Et c'était suffisant pour piquer la curiosité d'un grand nombre de filles d'Eve et aussi d'un certain nombre de fils d'Adam. On se livrait donc à la pratique des sciences maudites : « Il est si bon de goûter du fruit défendu », seulement on se cachait, on s'entourait de mystère, et ce mystère ne faisait qu'attirer de nouveaux curieux, de nouveaux adeptes.

Un fait sur lequel nous avons insisté dans notre historique montre combien le peuple tenait à ses devins, à ses sorciers et à leurs pratiques mystérieuses : le brahmanisme, un instant vaincu par Çakya-Mouni, n'eut qu'à ouvrir son sein à toutes les superstitions populaires pour expulser de l'Inde son rival, le bouddhisme. Et le culte du Bouddha n'a réussi en Chine et au Japon qu'en s'incorporant les superstitions locales.

Des empereurs et des rois ont publié de nombreux édits contre les adeptes de la science occulte ; que s'est-il produit ? Les véritables sorciers, ceux qui étaient réellement à craindre, se sont cachés et n'ont été que fort rarement atteints. Mais, par contre, un grand nombre de savants, qui passaient pour sorciers près du peuple ignorant, ont été persécutés. De plus, de nombreux lâches et de nombreux escrocs ont profité de ces édits, les uns pour dénoncer comme sorciers et faire brûler leurs ennemis personnels, politiques ou religieux, les autres pour s'enrichir en menaçant d'une dénonciation quiconque ne leur faisait pas telle ou telle gratification.

Enfin ces édits ont augmenté partout la crainte qu'on avait

du sorcier, ils l'ont mis à la mode et ont contribué à créer ces épidémies de possession, qui amenèrent tant d'hystériques au bûcher.

Le seul édit qui ait porté un coup réel au pouvoir du sorcier fut celui par lequel Colbert « défendit aux juges de recevoir les procès de sorcellerie ».

Le scepticisme du XVIIIe siècle fut également fort défavorable à ce pouvoir : on riait de tout alors, or, le ridicule est le pire ennemi du suggestionneur, il entrave toute son action.

On a pu croire un moment qu'on détruirait la croyance au merveilleux et par là même la croyance aux maléfices à laquelle elle sert de base. Mais c'était là une illusion.

Chaque homme a besoin d'un idéal, idéal qui varie avec son état intellectuel et moral, mais qui doit toujours exister. L'homme instruit qui a perdu au cours de ses études les convictions religieuses, auxquelles il se rattachait pendant son enfance, ne tarde pas à se créer un nouveau culte, il se consacre au « vrai », au « beau », au « bien » ; peut-être ira-t-il plus loin et voudra-t-il se créer une religion complète : ne voyons-nous pas certains positivistes remplacer l'autel par un bureau de travail, les reliquaires et les statues par les œuvres et par le portrait de Comte ?

Un tel idéal peut satisfaire un intellectuel, mais il laissera très froid un manœuvre ou un paysan chez lequel la sensibilité et l'imagination ont le premier pas. A ceux-ci il faut quelque chose qui parle davantage à leur sens ; si on veut qu'ils aient un autre idéal que celui de l'or et des basses satisfactions, il faut leur laisser les jolies légendes, qui parlent à leur imagination, qui satisfont leur goût du merveilleux et dont le souvenir souvent les console.

Il ne faudrait donc pas, pour détruire certaines superstitions, avoir la prétention de chasser de l'imagination populaire toute croyance au merveilleux. Ce serait là d'ailleurs une entreprise irréalisable ; chaque homme ne nous citerait-il pas un fait mystérieux qu'il a observé : prévision, lucidité, communication de pensées, etc.

En supposant (c'est une pure hypothèse) qu'on puisse détruire la croyance au merveilleux, avant de le faire, il serait bon de se demander si les résultats auxquels on aboutirait ne seraient pas plus déplorables que le mal qu'on aurait voulu combattre.

Dans son « discours de rentrée », prononcé à Riom le 16 octobre 1896, M. Béchon, substitut du procureur, est bien plus optimiste que nous : « La superstition fondée sur l'ignorance ne saurait être invincible », dit-il, et il ajoute plus loin : « L'instruction répandue, largement prodiguée, est le seul remède efficace que nous puissions opposer aux superstitions populaires. »

Nous reconnaissons que l'instruction a affaibli dans les campagnes la croyance au pouvoir des sorciers, mais elle ne l'a pas fait disparaître ; elle n'a même pas pu la faire disparaître dans les villes : la clientèle de nos sorcières actuelles comprend autant de gens instruits que d'ignorants. On peut rencontrer dans les antichambres des somnambules des personnes appartenant à toutes les classes de la société.

La superstition n'est pas seulement fondée sur l'ignorance, elle est surtout fondée sur le goût inné de la plupart des hommes pour le merveilleux ; elle se développe corrélativement avec le mysticisme et les névroses.

C'est là ce qu'a très bien vu M. le Dr Corre :

« Les civilisés les plus affinés, dit-il, doivent tourner leurs regards sur eux-mêmes. Ils découvriront au sein de leurs agglomérations des ferments singuliers de retour isolés ou épidémiques des plus mauvaises superstitions : ferments qui, à la manière de leurs analogues pathogènes, ne demandent qu'une modalité accidentelle du milieu pour le contaminer tout entier à nouveau. Or, l'Europe, à l'heure actuelle, semble recommencer l'ère troublante et troublée du XVIe siècle. Nous revoyons les débordements de l'hystéricisme, de l'érotisme et des brutalités passionnelles, avec cette condition aggravante que le fonds des populations est grandement transformé par l'alcoolisme et s'accuse comme une tendance dégénérative par la multiplica-

tion de l'aliénation mentale... C'est comme un détraquement général. Il faudrait pour empêcher la débâcle imminente, d'autres guides, c'est-à-dire d'autres principes, dans l'éducation collective, que ceux légués à nos générations par des traditions séculaires aujourd'hui incompatibles avec les aspirations des masses. Sans doute une révolution sera nécessaire, pour déblayer le terrain de toutes ses iniquités et pourritures accumulées. Au moins serait-il possible d'opposer une barrière aux dérèglement dangereux des esprits, en montrant plus de vigilance vis-à-vis des catégories dont les enseignements trahissent les visées suspectes, *surtout en diminuant* la réceptivité des cerveaux vis-à-vis des sollicitations perturbatrices, par la *répression de l'alcoolisme* et une éducation plus positive des individus [1]. »

La répression de l'alcoolisme et de l'abus de tous les excito-moteurs serait certainement un excellent moyen de diminuer et la suggestibilité de l'individu et la dégénérescence de la race. Nous avons vu en effet que l'abus des excito-moteurs était, avec la fatigue, un des principaux facteurs de l'augmentation de la suggestibilité et des névroses.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, il serait inutile, sinon dangereux, d'essayer de détruire totalement la croyance au merveilleux, il en sera ainsi tant que nous ne pourrons préciser les « principes compatibles avec l'aspiration des masses ».

Ce qui nous reste à faire, c'est d'étudier les faits qui donnent naissance à cette croyance : le jour où ces faits seront rattachés à des lois scientifiques précises, ils cesseront peut-être d'inspirer des craintes superstitieuses.

Si nous ne pouvons attaquer fermement la sorcellerie par sa base, nous pourrions au moins restreindre son expansion.

Pour cela, il faudrait poursuivre les sorciers, non pas directement en tant que sorciers, mais pour escroquerie, pour exercice illégal de la médecine.

Le plus souvent, les sorciers ne se font-ils pas « *remettre*

[1] A. Corre, *Le meurtre et le cannibalisme rituels*, 1893, pp. 43-44.

ou délivrer des fonds », pour des opérations de nature à faire croire au client à « *l'existence d'un crédit ou d'un pouvoir imaginaire* », ou à faire naître « *l'espoir ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique ?* » [1]

Conséquemment, en vertu de l'article 405 du Code pénal, ils peuvent être punis « d'emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus ».

« Le coupable pourra être, en outre, à compter du jour où il aura subi sa peine, interdit, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, des droits mentionnés en l'article 42 du présent Code ; le tout, sauf les peines les plus graves, s'il y a eu crime de faux. » (Article 405 du Code pénal.)

Il est vrai que les escrocs éludent facilement le Code. Pour qu'une condamnation puisse être prononcée, il doit exister, en effet, un *lien direct* entre la remise des fonds et les opérations qui l'ont précédée ou suivie, et il faut que ces opérations soient la cause déterminante du versement. Souvent, les sorciers semblent opérer gratis, ils ne reçoivent de gratifications qu'à titre de cadeaux et en dehors des heures où ils opèrent.

Quant aux sorciers qui prescrivent des drogues, ils tombent sous le coup de la loi de 1892 contre l'exercice illégal de la médecine. Mais ces empiriques échappent encore facilement ; il n'y a pas poursuite, en effet, s'il n'est pas prouvé que l'accusé « prend part *habituellement, ou par une direction suivie*, au traitement des maladies, etc. ». Or, il est difficile de prouver l'*habitude*, surtout avec des témoins qui redoutent la vengeance du sorcier. La loi manque ainsi presque toujours son effet. Il ne faudrait cependant pas prendre de demi-mesures, dès lors qu'il est admis que l'exercice de la médecine n'est pas libre en France. Il ne serait pas inutile de modifier le texte de la loi, de telle façon qu'elle atteigne quiconque « *prescrit l'apposition ou l'absorption de remèdes, breuvages, potions ou médicaments de quelque nature qu'ils soient* » [2].

[1] Code pénal, article 405.

[2] Dr de Perry, *Les Somnambules extra-lucides* (Thèse de Bordeaux, 1896, p. 180).

Telle est la modification que M. le Dr de Perry propose d'introduire dans la loi de 1892.

Contre les somnambules ou les sorcières qui ne donnent pas prise aux articles précédents, on pourrait avoir recours aux articles 479 et 480 du Code pénal :

« ART. 479. — Seront punis d'une amende de 11 à 15 francs inclusivement... ; 7° ceux qui font métier de deviner, de pronostiquer ou d'expliquer les songes.

» ART. 480. — Pourra, selon les circonstances, être prononcée la peine d'emprisonnement pendant cinq jours au plus... ; 4° contre les interprètes des songes. »

On peut ainsi atteindre les sorciers de campagne et aussi toutes ces somnambules, qui parcourent les bourgades, dans leurs voitures bariolées, et ravivent partout, sur leur passage, la croyance aux maléfices. On éviterait ainsi une cause de contagion : combien de petites paysannes se sont révélées somnambules ou guérisseuses, au retour d'une foire, où elles avaient admiré Mme Lucia ou Mme Pépita ?

Dans les grandes villes, ce qui a pu prédisposer, depuis quelques années, certains jeunes gens à devenir des fascinateurs, puis des magnétiseurs, et enfin des médiums guérisseurs, ce qui a contribué à rendre un certain nombre de sujets hypnotisables, facilement suggestibles ; ce qui crée enfin un certain nombre d'hypnophobes, ce sont les séances d'hypnotisme ou de fascination qui ont été données par Donato, Pickmann et leurs nombreux imitateurs. En vulgarisant les procédés d'hypnotisation, en augmentant la suggestibilité de la plupart de leurs spectateurs, ces expérimentateurs ont fait inconsciemment une mauvaise œuvre.

On peut s'étonner que dans un pays comme la France, où l'exercice de la médecine n'est pas libre, où un homme peut être traduit devant les tribunaux pour avoir prescrit, d'une façon « habituelle », des pilules de mie de pain, on n'ait pas encore réglementé la pratique de l'hypnotisme. On pourrait peut-être cependant, par de sages mesures, obtenir d'excellents résultats. On pourrait d'abord supprimer ces séances théâtrales,

dont nous venons de voir les inconvénients. On pourrait aussi atteindre toutes les somnambules qui s'exhibent en présence de nombreux spectateurs. On pourrait enfin édicter des peines contre les sorciers, magnétiseurs et autres qui abuseraient de l'hypnose pour porter préjudice à un individu.

Les Belges nous ont devancé dans cette voie et nous ne saurions mieux faire que de rapporter ici, comme modèle du genre, la loi qu'ils ont promulguée.

LOI SUR L'HYPNOTISME EN BELGIQUE

ARTICLE PREMIER. — Quiconque aura donné en spectacle, en public, une personne hypnotisée par lui-même ou par autrui, sera puni d'un emprisonnement de 15 jours à 6 mois et d'une amende de 26 à 1.000 francs.

ART. 2. — Quiconque, n'étant pas docteur en médecine, aura hypnotisé une personne qui n'avait pas atteint l'âge de vingt et un ans accomplis ou n'était pas saine d'esprit, sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à un an et d'une amende de 26 à 1.000 francs, alors même que la personne hypnotisée n'aurait pas été donnée en spectacle au public.

En cas de concours avec les infractions punies par les dispositions légales concernant l'art de guérir, la peine prononcée par le présent article sera seule appliquée.

ART. 3. — Sera puni de la réclusion quiconque aura, avec une intention frauduleuse ou à dessein de nuire, fait écrire ou signer par une personne hypnotisée un acte ou une pièce énonçant une convention, des dispositions, un engagement, une décharge ou une déclaration.

La même peine sera appliquée à celui qui aura fait sérieusement usage de l'acte ou de la pièce.

ART. 4. — Les dispositions du chapitre VI, du livre 1er, note 85 du Code pénal sont applicables aux infractions prévues par la présente loi [1].

Nous voudrions voir ajouter à cette loi un article permettant d'atteindre le magnétiseur ou le prétendu sorcier, qui,

[1] *Loi sur l'hypnotisme en Belgique* (*Annales de Psychiatrie*, 1892, p. 283).

sciemment, volontairement, par une suggestion nettement formulée, donnée à l'état hypnotique ou à l'état de veille, aurait provoqué, d'une façon durable, chez un sujet, soit une obsession, soit une hallucination, soit une inhibition, soit encore des sentiments d'amour ou de haine, dont les conséquences puissent être graves ; en un mot, tout trouble pathologique notable.

Il est encore une cause de propagation de la sorcellerie, que nous voudrions combattre ; nous voulons parler de tous ces livres de prétendue magie, que les colporteurs répandent au fond des campagnes, et que nous voyons apparaître depuis quelques années, depuis quelques mois surtout, jusque dans les vitrines des libraires et des bouquinistes des grandes villes : nous trouvons à côté de *L'Oracle des Dames*, de *La Clef des Songes*, de *La Cartomancie* et de *La Chiromancie*, une foule de grimoires : *Le Grand Albert*, *Le Grand et Petit Albert*, *Le Bréviaire du Devin et du Sorcier*, *Le Manuel du Magicien*, etc. Qu'un ou plusieurs de ces livres viennent à tomber entre les mains de gens superstitieux, que ces gens osent avoir recours à quelques-unes des formules du grimoire, et voilà une nouvelle famille de sorciers constituée.

Il y a quelques années, certains éditeurs avaient eu l'idée d'exploiter la croyance au merveilleux tout en la combattant : Voici un livre, *Le Petit Albert* [1], dont la première page est chargée de signes cabalistiques. L'apprenti sorcier feuillette le livre, voit de nombreux signes magiques ; il l'achète. Arrivé chez lui, il le lit et que trouve-t-il ? Une préface dans laquelle on se rit des sorciers : si l'auteur rapporte des « recettes excentriques », c'est « pour amuser le lecteur, qui rira de toutes ces inepties, dont les prétendus sorciers des siècles d'ignorance se servaient pour abuser les sots qui avaient recours à leurs grimoires ».

Il a soin de dire plus loin : « Ces erreurs tendent à disparaître, nous espérons que notre travail y contribuera en venant réparer le mal que ses devanciers ont fait sous le même titre. »

[1] *Le Petit Albert et les secrets merveilleux de la magie naturelle et cabalistique*, etc. (Edition Le Bailly, Paris).

Il en est de même d'un livre intitulé : *Le Dragon rouge*, dans lequel on ne trouve guère qu'une sorte de petit roman, où on se rit d'un jeune paysan qui croit aux sorciers.

Ces petits livres avaient pu produire un assez bon effet, en contribuant à tuer la sorcellerie par le ridicule ; malheureusement ils vont se trouver noyés au milieu des grimoires de toutes sortes que des hommes peu consciencieux rééditent, pour les jeter dans le commerce au moment même où commencent à renaître les croyances mystiques.

Contre cette marée montante de magie noire, nous ne pourrons lutter d'une façon efficace qu'en étudiant attentivement les pratiques des sorciers et en déterminant d'une façon précise leur mode d'action : les faits les plus merveilleux perdraient presque tout leur prestige si la loi qui les régit venait à être exactement formulée.

De plus, dans cette étude, nous apprendrions quelles sont les pratiques réellement dangereuses que la législation doit réglementer.

Nous avons vu que certaines sorcières et somnambules provoquent des troubles graves en déclarant à leurs clients qu'ils sont atteints de mal donné ; nous avons rappelé par quels moyens on pouvait atteindre ces empiriques.

Nous avons vu que certains sorciers opèrent leurs maléfices au moyen de drogues : on peut les atteindre sous l'accusation d'exercice illégal de la médecine, quelquefois aussi d'empoisonnement.

Nous avons vu quel rôle joue la suggestion dans les faits de sorcellerie, et nous avons pu proposer de réglementer l'hypnotisme, et de poursuivre quiconque abuserait sciemment de la suggestion.

Si les phénomènes occultes, tels que l'extériorisation de la sensibilité et de la motricité qui pourraient permettre au sorcier d'agir d'une façon réelle sur ses victimes, venaient à être scientifiquement et indubitablement constatés, il faudrait prendre de nouvelles mesures pour réglementer les pratiques qui favoriseraient ces extériorisations, et pour permettre de poursuivre les individus qui en abuseraient.

CHAPITRE V

Thérapeutique des Maléficiés

Sommaire : 1° Chez les sorciers. — 2° Chez les prêtres : Consultation d'un prêtre catholique ; Rituel de l'exorcisme ; Prêtres occultistes. — 3° Chez les spirites : Traitement des possédés et des obsédés. — 4° Chez les mages : Aperçu des théories occultes, Consultation d'un mage, Pointes, Correspondances astrales, Rôle du sang dans les cérémonies magiques, Rituel de Ch. Barlet pour le traitement des obsédés. — 5° Chez les médecins : Ce qui se passe trop souvent. Ce qui devrait toujours se passer : Examen attentif du maléficié. Traitement méthodique du malade. Importance d'un traitement moral, psychique, approprié à chaque cas : emploi de la suggestion sous toutes ses formes.

Lorsqu'un homme se croit victime d'un maléfice, il peut s'adresser à une sorcière, à un prêtre, à un spirite, à un mage ou à un médecin, pour leur demander sa guérison.

1° Chez les sorciers

La vraie sorcière pourra obtenir des résultats étonnants ; elle aura recours aux pratiques des grimoires, que nous avons étudiées ; elle agira ainsi sur son client, tantôt par des moyens physiques, tantôt par suggestion. Ici, comme pour toutes les autres guérisons qu'elle opère, la sorcière aura d'autant plus de succès que la foi de son client sera plus grande, et qu'elle-même aura plus de confiance en son propre pouvoir. Le fait que le thaumaturge se livre à ses pratiques avec conviction, entre pour beaucoup dans l'effet suggestif de ces pratiques. Cela « avait déjà été signalé dans les Evangiles : Jésus-Christ avait chassé le démon du corps d'un possédé alors que les apôtres n'y avaient pu réussir : « Pourquoi n'avons-nous pu le chasser ? » demandèrent-ils. — « A cause de votre incrédulité », et il leur conseilla de jeûner et de prier, ajoutant qu'avec la foi on soulèverait des montagnes (Chap. XVII, saint Mathieu) » [1].

Les pseudo-sorciers malades ou charlatans pourront avoir aussi une action efficace sur le maléficié, en agissant sur son imagination, les uns en lui prescrivant des traitements étranges, suivant leur *inspiration*, les autres grâce au décor dont ils s'entourent ; mais les premiers auront souvent plus d'action que les seconds, parce qu'ils auront foi en eux-mêmes.

2° Chez les prêtres

Si le maléficié préfère s'adresser à un prêtre, celui-ci lui conseillera toujours la prière, il lui donnera ensuite différents conseils, qui varieront avec la religion qu'il représentera.

Le mieux armé pour la lutte contre les maléfices est certainement le prêtre catholique.

Il pourra prescrire au malade « la pratique des sacrements », il pourra lui remettre de « l'eau bénite », « des médailles », « des reliques de saints », afin de lui permettre de lutter lui-même contre l'ennemi. Il pourra «dire la sainte Messe à l'intention du malade ». Il dira de préférence la *messe rouge*, « la messe des martyrs », à laquelle le maléficié doit assister en silence ; il pourra « l'envoyer dans un lieu de pèlerinage célèbre », et s'il aime les spécialités, il pourra se rappeler qu'il y a encore deux églises fort renommées pour la guérison des maléfices, l'une est Notre-Dame de Retour, à Tongres (18 kilomètres de Liège), l'autre « en France, est l'église de Lépine, près de Châlons [2] ».

Il n'oublierait pas non plus que, pour détruire les maléfices qui rendent les mariages stériles, il suffit de faire un pèlerinage à Trèves, « où on a conservé le membre viril de saint Barthélemy ».

Le prêtre peut aussi, après avoir demandé l'autorisation à

[1] Dr F. Regnault, *De l'hypnotisme dans la genèse des miracles* (*Revue d'Hypnotisme*, mars 1894).

[2] Jules Bois, *Le Satanisme et la Magie*, p. 325

son évêque, avoir recours à l'exorcisme. Il devra alors se conformer aux conseils du Rituel romain [1] :

« Tout d'abord, il ne doit pas croire trop facilement qu'une personne est possédée du démon ; il y a des *indices certains* auxquels on distinguera ceux qui sont mélancoliques ou simplement malades des possédés.

» Les signes principaux de la possession du démon sont : l'impossibilité de tenir un raisonnement ou de comprendre ce que l'on dit ; l'action de dévoiler des secrets et d'autres faits de nature différente.

» D'ailleurs, afin d'être mieux renseigné, on devra, après un premier ou un second exorcisme, interroger le possédé et lui demander ce qu'il aura ressenti, soit dans son esprit, soit dans son corps, pour connaître quelles sont les paroles par lesquelles le démon est le plus effrayé, afin de les répéter plus fréquemment dans la suite.

» L'exorciste devra se mettre en garde contre les ruses employées par les démons pour le tromper. Les démons, en effet, ont l'habitude de répondre par des mensonges et de manifester difficilement leur présence, pour que l'exorciste, fatigué, arrête ses prières, et que le malade ne paraisse pas possédé du démon. Le diable, en effet, permet quelquefois aux malades de goûter le repos ou de recevoir la sainte Eucharistie, afin de faire croire à son départ. Enfin les ruses des démons pour tromper les hommes sont innombrables, et l'exorciste doit se mettre en garde, pour n'être point leur dupe.

» Pour être exorcisé, le possédé (l'énergumène) sera conduit dans une église, si la chose est possible, ou dans un autre lieu religieux et honnête, séparé de la foule. Mais, si le possédé est malade, si c'est une personne de noblesse ou pour toute autre cause honnête, il pourra être exorcisé dans une habitation privée. »

Il faudra, si c'est possible, faire jeûner le possédé, le faire prier, se confesser et communier ; on placera devant lui un crucifix et des reliques.

« Le malade devra se recueillir et demander sa délivrance avec humilité et *avec une foi profonde*...

» L'exorciste devra *réprimer* ou *mépriser les rires*, les plaisanteries ou les inepties du démon et il avertira les assistants, qui seront peu nombreux, qu'ils ne doivent ni s'occuper de ces choses, ni interroger le malade, mais prier Dieu pour lui.

[1] Rituel romain, édité par ordre du pape Paul V, Cap. « De exorcizandis obsessis a dœmonio », pp. 401-432.

» C'est sur un *ton de commandement et d'autorité*, mais cependant *avec foi*, humilité et ferveur que le prêtre doit prononcer les prières de l'exorcisme. Lorsqu'il voit l'esprit malin tourmenté, il doit insister et le presser ; s'il voit le démon s'agiter dans quelque partie du corps du possédé ou une *grosseur apparaître* il doit y faire le signe de la croix et l'asperger d'eau bénite, dont il doit être pourvu...

» Il devra ordonner aux démons de dire s'ils sont enfermés dans le corps *par une opération magique ou par une sorte de maléfice* ; qu'il les fasse rendre à l'obsédé, si celui-ci les a avalés ; et, s'ils ne sont pas dans le corps, qu'ils indiquent l'endroit où ils se cachent ; alors, dès qu'on les aura découverts, on les brûlera...

» Le prêtre devra, avant de procéder à l'exorcisme, se confesser ou tout au moins s'accuser de ses péchés au fond de son cœur. Il devra, autant que possible, avoir accompli le saint sacrifice de la messe et avoir imploré le secours de Dieu, à l'aide de pieuses prières. Il sera revêtu d'un surplis et d'une étole violette, dont l'extrémité entourera le cou de l'obsédé. Le malade, s'il y a danger pour l'exorciste, sera attaché.

» L'exorciste et les assistants font le signe de la croix et, lorsque ces derniers seront agenouillés, il les aspergera d'eau bénite. »

Après avoir récité « les litanies ordinaires » et le « psaume LIII », le prêtre fait une prière à Dieu pour lui demander la délivrance du maléficié, puis il s'adresse directement au démon :

« Qui que tu sois, je t'ordonne, esprit immonde, ainsi qu'à tes compagnons, qui obsèdent ce serviteur de Dieu, au nom des mystères de l'Incarnation, de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension de N. S. J.-C. et au nom du Saint-Esprit, de me dire ton nom et de m'indiquer, par un signe quelconque, le jour et l'heure où tu sortiras de ce corps. Je t'ordonne de m'obéir, à moi, ministre indigne de Dieu, et je te défends de tourmenter cette créature de Dieu et aucun des assistants. »

L'exorciste, après avoir lu un Evangile suivant saint Marc (XVI), un Evangile selon saint Luc (X) et fait quelques autres prières, continue par la conjuration suivante :

« Je t'exorcise, très immonde esprit (*immundissime spiritus !*), au nom de N. S. J.-C., je t'ordonne de t'arracher et de sortir de

cette créature que Dieu a façonnée avec de la terre ; celui même qui, du haut des cieux, t'a précipité dans les profondeurs de la terre te le commande ; celui même qui a commandé à la mer, aux vents et aux tempêtes te l'ordonne. Entends donc et tremble de crainte, Satan, ennemi de la foi, ennemi du genre humain, messager de la mort, ravisseur de la vie, oppresseur de la justice, racine de tous les maux, source de tous les vices, séducteur des hommes, traître à toutes les nations, origine de l'avarice, inventeur de l'envie, cause des discordes et des douleurs.

» Pourquoi restes-tu ? Pourquoi résistes-tu ? Crains celui qui a été immolé pour Isaac, vendu pour Joseph, tué pour un agneau et qui a fini par triompher de l'enfer. »

Le prêtre s'arrête alors pour faire plusieurs signes de la croix sur le front du possédé ; il récite diverses prières, puis reprend :

« Je t'adjure, vieux serpent (*serpens antique !*), au nom des jugements et des morts, au nom de ton créateur, au nom du créateur du monde, au nom de celui qui a la puissance de t'envoyer dans l'enfer, de sortir immédiatement avec l'armée de ta fureur (*exercitu furoris tui*), de ce serviteur de notre Dieu, qui se réfugia avec crainte dans le sein de l'Eglise.

» Je t'adjure de nouveau (signe de croix sur le front du possédé) non au nom de ma faiblesse, mais au nom de la puissance du Saint-Esprit, de sortir de ce serviteur de Dieu, que notre Dieu tout-puissant a créé à son image. Obéis donc ! obéis, non à moi, mais au ministre du Christ. La puissance de celui qui t'a soumis à sa croix te presse. Redoute le bras de celui qui a conduit les âmes à la lumière, après avoir vaincu les gémissements de l'enfer. Que le corps de cet homme t'inspire la terreur (signe de croix sur la poitrine) ; que l'image de Dieu t'inspire la crainte (signe de croix sur le front) ; ne résiste pas et hâte-toi de sortir du corps de cet homme, car il plaît au Christ de l'habiter.

» Dieu, la Majesté du Christ, le Saint-Esprit, le sacrement de la croix, la foi des saints apôtres Pierre et Paul et des autres saints, le sang des martyrs, l'intervention des saints et des saintes, les mystères de la foi chrétienne t'ordonnent d'obéir. Sors donc, violateur de la loi ! Sors, séducteur empli de ruse et de tromperie, ennemi de la vertu, persécuteur des innocents ! Cède la place, très cruel ! (*dirissime !*) cède la place, très impie ! (*impiissime !*), cède la place au Christ, que tu ne peux atteindre, qui t'a dépouillé et chassé de son royaume, qui t'a enchaîné, après t'avoir vaincu et t'a enlevé tes vases et qui t'a précipité dans les ténèbres extérieures où la mort vous attendait, toi et tes compagnons.

» Mais pourquoi résistes-tu cruellement ? Pourquoi refuses-tu témérairement d'obéir ? Tu est coupable envers le Dieu tout-puissant dont tu as transgressé les ordres. Tu est coupable envers N. S. J.-C., que tu as osé tenter et que tu as eu la prétention de crucifier. Tu es coupable envers le genre humain, auquel tu as offert le poison de tes conseils.

» Je t'adjure donc, dragon très vicieux, au nom de l'agneau immaculé qui a marché sur l'aspic et le basilic, qui a vaincu le lion et le dragon de sortir du corps de cet homme (signe de la croix sur le front), de t'en aller de l'église de Dieu (signe de croix sur les assistants).

» Crains et retire-toi, après l'invocation du nom de ce maître qui fait trembler les enfers ; à qui les Vertus des cieux, les Puissances et les Dominations sont soumises ; dont Chérubin et Séraphin, sans jamais être fatigués, chantent les louanges en disant : Saint, saint, le Seigneur Dieu Sabaoth.

» Le Verbe, qui s'est fait chair, le fils de la Vierge, Jésus de Nazareth t'ordonne de sortir de cet homme. Retire-toi donc maintenant, que tu es adjuré au nom de celui que Dieu a lui-même créé avec de la terre. *Il t'est difficile de résister*, de regimber contre cet ordre. Plus tu tarderas à sortir plus ton supplice sera grand, car ce n'est pas les hommes que tu méprises, mais celui qui commande aux vivants et aux morts et qui viendra juger les vivants et les morts. »

Le prêtre dit encore quelques prières, puis il termine par ce « puissant exorcisme » :

« Je t'adjure donc, tout esprit très immonde, tout vain fantôme, tout envoyé de Satan, au nom de J.-C. le Nazaréen, qui fut conduit dans le désert, après le baptême de saint Jean et qui t'a vaincu dans ta demeure, de cesser d'obséder cette créature que Dieu, à son honneur, a tirée du limon de la terre, et de redouter, dans cette misérable créature, non la fragilité humaine, mais l'image du Dieu tout-puissant. Cède donc à Dieu qui a précipité dans l'abîme toi-même et ta fourberie dans la personne de Pharaon, par l'intermédiaire de son serviteur Moïse. Cède donc à Dieu, qui t'a condamné dans le traître Juda Iscariote. Il t'a touché de ses coups divins, lorsqu'en sa présence, tremblant et vociférant, tu as dit à tes légions : Jésus, fils du tout-puissant, es-tu venu ici pour nous tourmenter avant le temps ? Jésus te condamne à des flammes éternelles, lui qui, dans

la fin des temps, doit dire aux impies : Eloignez-vous de moi, maudits, et allez dans le feu éternel qui est préparé pour le diable et ses serviteurs. Les vers vous attendent, toi et les tiens ; un feu dévorant vous est préparé pour l'éternité, car tu est la cause de l'homicide maudit, tu es l'auteur de l'inceste, tu es l'organisateur des sacrilèges, tu es l'instigateur des plus mauvaises actions ; tu es celui qui enseigne l'hérésie et tu es l'inventeur de tout ce qui est obscène. *Sors* donc, impie, *sors*, scélérat, avec tous tes mensonges, car Dieu a voulu faire son temple du corps de cet homme.

» Mais pourquoi restes-tu plus longtemps ici ? *Obéis* à Dieu le Père, devant qui toute créature fléchit les genoux ; *cède la place* à N. S. J.-C. qui a voulu répandre son sang sacré pour l'humanité ; *cède la place* à l'Esprit-Saint, qui, par son bienheureux apôtre, Pierre, t'a vaincu dans le mage Simon ; qui a condamné ta fourberie dans Anania et Saphira ; qui t'a frappé dans Hérode, qui n'a pas voulut honorer Dieu ; qui, par son apôtre Paul, t'a rendu aveugle dans le mage Elyma. *Sors* donc, maintenant, *sors*, séducteur. Le désert est ta résidence. Ta demeure est celle d'un serpent ; humilie-toi et prosterne-toi. Tu n'as pas de temps à perdre. Voici, en effet, Dieu le Maître, il s'avance rapidement et le feu brûlera ses ennemis, s'ils restent dans sa présence. Si tu as pu tromper un homme, tu ne pourras te moquer de Dieu. *Il te rejettera*, celui pour les yeux de qui rien n'est caché. *Il te chassera*, celui qui tient tout en son pouvoir. *Il te fera sortir*, celui qui a préparé, pour toi, et pour les tiens, la géhenne éternelle ; de la bouche de qui sort un glaive aigu, qui viendra juger les vivants et les morts et le siècle par le feu. »

Le prêtre et les assistants récitent ensuite des *Pater*, des *Ave*, des psaumes.

Si nous avons tenu à rapporter ici en détail tout le rituel de l'exorcisme, c'est pour faire comprendre quelle peut être la puissance de cette pratique : il n'est pas nécessaire d'être un « grand initié », pour saisir comment agit cette longue conjuration, débitée en latin, devant le maléficié, au milieu d'une grande pompe, par un prêtre plein de foi. L'effet produit doit être d'autant plus rapide et complet, que l'exorciste et le maléficié se sont plus longuement et plus minutieusement préparés à cette cérémonie.

Il y a déjà longtemps que de nombreux auteurs ont attribué au pouvoir de l'imagination, c'est-à-dire à la suggestion, l'action des reliques et des exorcismes.

Ponponace avait osé écrire que « ceux qui ont recouvré la santé par le culte des religions n'ont obtenu ce résultat que par l'effet de l'imagination et de leur croyance, au point que, s'ils portaient sur eux ou s'ils allaient adorer des os de chien croyant que ce sont des ossements de saints, ils ne laisseraient pas que de recouvrer néanmoins la santé [1] ».

Wier a expliqué de la même façon, l'action des exorcismes, et il a rapporté l'histoire de différents malades, qui avaient été guéris de leurs maladies, en portant suspendus à leur cou des « billets ridicules » auxquels ils attribuaient un pouvoir mystérieux.

Sous Henri III, l'évêque d'Amiens « ordonna à un laïc de se vêtir d'habits sacerdotaux et de feindre d'exorciser une possédée sur les Evangiles ; on lut, à la place, les épîtres de Cicéron ». Le prétendu diable, qui ne savait pas le latin, se conduisit ici comme en présence d'un exorciste.

Lorsqu'on objecte de tels faits à un prêtre, il répond que c'est là l'œuvre de ce Satan, qui « se plaît à produire de faux miracles, pour singer Dieu ».

L'Eglise, à notre époque, où une certaine incrédulité règne même parmi les pratiquants, abandonne souvent au médecin, pour qu'il les livre au bromure, à la douche et à l'hypnose, des malades qu'autrefois elle n'eût pas craint d'exorciser.

Mais, si les antiques formules de l'Eglise sont de plus en plus délaissées, certains prêtres n'en font pas moins profession de guérir le « mal donné ». Ils ont fouillé dans des grimoires du moyen âge ; ils ont puisé des enseignements pratiques dans l'histoire des saints ; ils ont remis en honneur, pour la guérison des maléficiés, l'emploi de plantes telles que la verveine, la sauge, la pivoine, l'olivier ; ils ont composé des parfums complexes, analogues à ceux que préconisaient le R. P. Sinistrari d'Ameno, et ses contemporains.

Ils ne se contentent pas de tenter la guérison du « mal donné » ; ils décrivent quelquefois l'auteur du prétendu sor-

[1] PONPONACE, *De incantationibus*, cité par le docteur MARRIN (*Hypnotisme théorique et pratique*, Paris, 1889, p. 246).

tilège [1], et exposent ainsi aux vengeances d'un malade des personnes qui n'ont eu aucune action sur l'évolution de la maladie.

3° Chez les spirites

Si notre maléficié va trouver un spirite, celui-ci ne manquera pas de déclarer que tous les troubles ressentis par le malade sont dus à l'intervention des esprits. Il s'efforcera ensuite de déterminer si son client est « possédé » ou « obsédé ».

Il y a *possession*, s'il y a transformation ou dédoublement de la personnalité : c'est qu'un esprit a essayé de s'emparer du corps du malheureux. Le spirite entre alors en rapport avec cet esprit, qui est censé lui répondre par la bouche du maléficié ; il lui demande qui l'a envoyé occuper ce corps, il lui prodigue de bons conseils : « Tu es *désincarné* maintenant, tu devrais t'efforcer de te détacher de plus en plus des biens terrestres. Tu devais être très sensuel pendant ta dernière incarnation ; c'est pour cela qu'il t'en coûte de t'éloigner de ce malheureux monde. Viens nous voir de temps à autre à nos réunions, nous te consolerons et t'instruirons. Mais laisse *ce frère* reposer en paix. Allons, va-t-en. »

Comme le spirite est presque toujours doublé d'un magnétiseur, il fait suivre ses injonctions d'une série de passes destinées à délivrer le possédé.

Il y a *obsession*, lorsque le malade a conservé sa personnalité, mais se plaint d'entendre des voix, de ressentir des contacts divers, de voir des êtres difformes, de trouver chaque jour toutes sortes d'objets bouleversés chez lui.

Le spirite pose alors plusieurs questions au maléficié : « Que dit l'esprit, qui cause tous ces troubles ? N'a-t-il pas déclaré être l'âme d'un parent ou d'un malheureux qui demande des prières et des consolations ? » — « Non, l'esprit n'a rien dit. » — « Il faudrait l'interroger ; d'ailleurs, nous

[1] Voir Dr de Perry, *loc. cit.*, Observation X, p. 148.

pourrons peut-être savoir dès maintenant à quoi nous en tenir. »

Il demande des renseignements aux esprits avec lesquels il a l'habitude de converser ; l'esprit répond, soit par l'intermédiaire de coups frappés par un guéridon, soit par *l'écriture directe*, tracée inconsciemment par un médium, soit enfin par la bouche d'un sujet hypnotique.

Le spirite peut aussi, après avoir récité la prière d'Allan Kardec, évoquer l'esprit qui tourmente le maléficié. Si celui-ci veut bien répondre à l'invitation qu'on lui fait, on le prie de dire qui il est et ce qu'il désire. Est-ce une âme à la recherche de prières, on lui fait bon accueil et on lui promet satisfaction. Est-ce un méchant esprit, qui consent à diriger, pour faire le mal, le *périsprit* d'un mauvais médium (ou sorcier) contre le maléficié, on lui fait des reproches et des remontrances ; on lui donne de bons conseils ; puis, comme tout doit se passer d'une façon analogue dans le monde invisible et dans le monde visible, on prie un des autres *amis de l'espace*, « plus avancé dans la voie de la perfection », de servir de guide à ce malheureux esprit et de lui indiquer le bon chemin.

Mais peut-être le méchant esprit refusera-t-il de répondre à l'invitation de l'invocateur. Le spirite se rendra alors, comme cela s'est fait, cette année, pour la « maison hantée d'Agen », sur le lieu où l'esprit se manifeste. Il pourra entrer en relation avec l'esprit, lui demander ce qu'il désire et lui donner de bonnes admonestations. Il pourra aussi, avec le secours d'un *médium voyant*, savoir où l'esprit puise le *périsprit* qu'il emploie pour produire les apparitions et les troubles dont se plaint le maléficié : l'esprit peut, en effet, se servir soit du fluide du possédé lui-même, soit du fluide d'un médium inconscient, soit enfin du fluide d'un médium conscient, agissant volontairement, c'est-à-dire d'un sorcier.

Le spirite fera des prières, repoussera les mauvais esprits, en évoquera de bons et luttera contre le mauvais fluide, au moyen de son propre fluide.

Les spirites sont obligés, assez fréquemment, d'avoir

recours à ces sortes d'exorcismes : c'est qu'en effet rien n'est plus propre qu'un prétendu commerce quotidien avec « les amis de l'espace », pour prédisposer à l'autosuggestion, à la suggestion et aux hallucinations de toutes sortes des individus qui sont déjà très souvent névrosés. Ils obtiennent quelquefois de très beaux résultats, mais parfois aussi ils ne font qu'aggraver l'état du malade : à force d'entendre parler autour de lui de bons et de mauvais esprits, le possédé ou l'obsédé peut quelquefois (nous en avons vu des cas) en arriver à s'imaginer qu'il se livre, soit en lui-même, soit autour de lui, de véritables batailles entre les champions du bien et les champions du mal.

4° Chez les mages

Si notre maléficié s'adresse à un occultiste, il se verra imposer un traitement plus ou moins compliqué, suivant son cas.

Mais pour que nous puissions comprendre quelque peu la raison d'être de ce traitement, laissons l'occultiste nous donner un court aperçu de ses doctrines : Il admet « l'existence d'un agent unique, universel, d'une force fluidique origine de toutes choses... C'est l'*od* des Hébreux, l'*aour* des kabalistes, le *mercure universel* de l'alchimie, la *lumière astrale* des mages », l'éther des physiciens.

L'une des modalités de cette force unique est inhérente à l'organisme humain et aux autres corps de la nature ; elle est mystérieuse, le plus souvent à l'état latent, mais peut, dans certains cas et sous certaines conditions, donner lieu à des phénomènes inexplicables par les données ordinaires de la science, tels que le soulèvement spontané du corps au-dessus du sol ou *lévitation*, les mouvements d'objets matériels sans cause appréciable, la transmission de la pensée à distance, les apparitions, etc. C'est là le *corps astral* des mages [1], le *fluide magnétique* des disciples de Mesmer, le *périsprit* des disciples d'Allan Kardec ; ce serait aussi le *linga-sharira* des initiés de

[1] Voir Plytof, *La Magie*, Paris, 1892.

l'Inde ; « pour la science c'est la *force psychique*. Les personnes qui l'émettent en quantité sont les *médiums* [1]. »

Les occultistes admettent la persistance du *moi* après la mort et même la réincarnation ; de plus ils reconnaissent l'existence de divers êtres invisibles. La magie distingue ces êtres en *élémentals*, forces inconscientes des éléments, « obéissant passivement à toute influence », et en *élémentaires*, restes des défunts conscients et volontaires.

Parmi ces élémentaires il faut distinguer tout spécialement les *larves*, « vestiges vitaux des mort-nés, des suicidés, incessamment guidés par des désirs inassouvis ».

Le mage noir peut diriger contre un ennemi des élémentals, mais ce n'est pas sans danger, car ces êtres « se retourneront contre lui et le dévoreront, le jour où une volonté plus forte que la sienne les commandera ».

Il peut aussi faire appel aux élémentaires, qui « obéissent s'ils le veulent bien. Presque toujours il se présentera une larve, qui sera trop heureuse d'obéir au sorcier, pour avoir le plaisir de diriger la force nerveuse que celui-ci extériorisera. Ce sont les élémentaires qui apparaissent aux malheureuses victimes des hallucinations de la sorcellerie, sous la forme du diable auquel on fait des pactes [2] ».

L'occultiste admet également que le sorcier agit soit en extériorisant son propre corps astral, soit en extériorisant le corps astral d'un sujet hypnotique.

Quant à la suggestion, l'occultiste l'admet très bien, mais pour lui « les idées sont des puissances actives, des êtres réels ». Donner une suggestion à échéance consiste donc « à mettre, dans le cerveau d'un sujet, *un germe en puissance*, germe qui deviendra un être actif, qui naîtra à la vie, le jour fixé par l'opérateur et qui enverra son impulsion au corps astral ».

Tous les initiés, quelle que soit l'école à laquelle ils appartiennent, prétendent « pouvoir, au moyen de leur volonté,

[1] Dr Coste, *Contribution à l'étude des phénomènes psychiques occultes*, thèse n° 16, Montpellier, 1893.

[2] Papus, *Traité méthodique de science occulte*, p. 909, Paris, 1891.

exaltée par des pratiques cérémonielles spéciales, exercer une action puissante sur toute cette population de l'invisible et posséder ainsi des pouvoirs inconnus des autres hommes » [1].

Maintenant que nous possédons quelques principes d'occultisme, suivons la consultation qui sera donnée à notre maléficié.

Le mage examine minutieusement le client : il cherche à reconnaître s'il ne se trouve pas en présence d'un malade intoxiqué, d'un hystérique, d'un cas de suggestion, etc. C'est qu'aujourd'hui, en effet, le mage est assez fréquemment doublé d'un docteur en médecine.

Si, de son examen, il peut conclure à la suggestion, il se contente de traiter son malade en le suggestionnant au moyen de pratiques appropriées à la croyance du client.

Si l'occultiste croit pouvoir conclure à un trouble produit dans le *corps astral*, c'est-à-dire, en d'autres termes, dans le champ magnétique du malade, il luttera contre ce trouble, en appliquant ses connaissances sur la polarité humaine, sur l'action des aimants, peut-être aussi au moyen d'amulettes métalliques ayant subi certaines consécrations.

Enfin, s'il croit qu'il y a intervention active d'un sorcier, il prescrira l'emploi de « pointes », comme cela a été fait à Cideville et à Valence-en-Brie ; lui-même luttera contre « l'influence », au moyen d'une épée ou d'un stylet aimanté. Il pourra aussi se contenter de faire le geste hiératique, en étendant la main. Les « pointes », quelle que soit leur nature, ont le pouvoir de « dissoudre les larves », de plus, les coups qui atteignent l' « astral » du sorcier ont leur répercussion visible sur le corps de ce malheureux.

Pour préciser l'endroit où agit « l'influence », le mage doit isoler électriquement un « sujet », qu'il a préalablement hypnotisé. Celui-ci voit et décrit la forme affectée par le fluide. L'opérateur, « guidé par le récit du sujet », dessine cette forme sur une feuille de papier « consacrée et parfumée sur l'heure » ;

[1] Dr Coste, *loc. cit.* (Voir Péladan, *Comment on devient mage.*)

puis, au moyen d'une formule et d'une prière, il met ce dessin en communication avec l'image astrale. Il prend alors une longue pointe d'acier avec laquelle il lacère le dessin. Le sujet déclare aussitôt que l'objet fluidique a subi les mêmes mutilations que l'image matérielle.

C'est par cette cérémonie que M. le docteur Encausse a guéri « une mystique célèbre » de Londres, « qui se croyait persécutée par une ennemie considérée, à tort ou à raison, experte en magie pratique ». Cette « obsession » avait été assez forte pour déterminer deux tentatives de suicide. Une femme, hypnotisée pour la première fois, déclara voir dans un certain coin de la chambre de la malade un lacet fluidique. C'est en lacérant le dessin de ce lacet que M. Encausse traita la malade.

« Soit suggestion, soit tout autre effet, les envies de suicide par strangulation quittèrent immédiatement la malade, qui se porte fort bien depuis ce temps (il y a actuellement deux années). »

Pour nous, la suggestion suffit amplement à expliquer cet effet curatif de la cérémonie magique dans le cas de Londres.

L'emploi des pointes contre les larves n'est pas une invention récente ; nous en retrouverons des traces, en effet, chez les principaux peuples de l'antiquité :

Ulysse évoque Tirésias, après avoir placé du sang dans une fosse ; mille ombres se précipitent vers ce sang, mais Ulysse tire son épée (ἐφ'αἵματι φάγανον ἴσχων [1]) et la pointe du fer dissipe les légers fantômes : la larve du prophète elle-même est effrayée et demande, avant de parler, d'être délivrée de cette épée.

Dans la Bible (Lévitique, XIX, 26 ; Ezechiel, XXXIII, 25-26), il est également fait allusion à l'action des épées sur les ombres des morts.

Virgile nous montre la Sibylle disant à Enée, au moment où il entre dans les enfers : « Vite l'épée hors du fourreau, vite frayez la route. » *Tuque invade viam, vaginaque eripe ferrum.*

[1] Odyssée.

Les Anciens employaient le sang dans leurs évocations, les sorciers du moyen âge sacrifiaient des tourterelles, des coqs ou des crapauds, au cours de leurs opérations ; les sauvages actuels sacrifient des animaux divers, quelquefois même des hommes [1]. C'est que pour ces sorciers le sang n'est pas seulement « la liqueur qui fait germer les plantes, aide les animaux des troupeaux à se propager », c'est encore le vecteur de cette force vitale, de cette substance astrale dont se nourrissent les divinités, élémentals, mânes, larves, etc. Par de telles pratiques les sacrificateurs espèrent tantôt attirer les divinités bienfaisantes, tantôt désarmer le courroux de dieux irrités, tantôt enfin détourner de leurs récoltes ou de leurs entreprises l'attention des génies malfaisants. Peut-être aussi le prêtre s'imagine-t-il, quelquefois, que toute cette force vitale qu'il libère dans les sacrifices, sera soumise à sa volonté et qu'il aura ainsi le pouvoir d'un dieu, comme cela devait arriver dans l'*Açva-mêdha* ou grand sacrifice de cent chevaux fait à Indra.

Quoi qu'il en soit, la puissance du sang répandu joue un grand rôle dans tous les cultes ; aussi ne devons-nous pas nous étonner de voir les mages, qui prétendent conserver les grandes traditions religieuses, attribuer une certaine action au sang, dans leurs cérémonies rituelles. Voici, par exemple, comment on doit opérer, d'après le rituel de Ch. Barlet modifié par Papus, pour « une personne violemment obsédée ».

« On prendra une mèche de cheveux de la personne en question, et on encensera cette mèche en la consacrant d'après le procédé habituel.

» Cela fait, on fera venir le malade et *devant lui* on trempera la mèche de cheveux dans le *sang* d'un pigeon ou d'un cobaye, également consacré sous les influences de Jupiter et d'Apollon, en prononçant la grande conjuration de Salomon. Pour cette opération l'officiant purifié sera vêtu de blanc.

» Ensuite, on placera la mèche teinte de sang sur une planchette, et on tracera tout autour de la mèche un cercle, avec un mélange de charbon et d'aimant pulvérisé.

[1] Dr A. Corre, *Le meurtre et le cannibalisme rituels*, 1893.

» Cela fait, on écrira aux quatre points cardinaux, dans l'intérieur du cercle, les quatre lettres du tétragramme sacré.

» C'est alors, qu'avec l'épée magique (ou à défaut avec une pointe d'acier ordinaire terminée par un manche isolant en bois verni), on piquera fortement la mèche de cheveux teinte de sang, en ordonnant à la larve de se dissoudre.

» Il est rare que cette expérience répétée *trois* fois à *sept* jours d'intervalle, ne donne pas un résultat pleinement satisfaisant... »

« Cette cérémonie, ajoute Papus, nous a plusieurs fois donné de merveilleux résultats dans des cas qui auraient nécessité l'internement immédiat du malade [1]. »

D'après Papus, les pointes se conduiraient ici, vis-à-vis des larves comme vis-à-vis des agglomérats électriques [2].

En résumé, le mage croit que les larves sont avides de substance astrale ; il leur en offre en faisant un sacrifice ; les larves se précipitent imprudemment sur le sang où elles sont « dissoutes » par les pointes d'acier. C'est très simple, comme théorie.

Il est certain qu'une telle opération, faite devant le maléficié, en suivant les détails du rituel, doit constituer une suggestion puissante, qui pourra souvent amener la guérison du malade, si celui-ci a foi au pouvoir du mage.

En dehors de la suggestion, cette cérémonie a-t-elle dans certains cas, une action réelle ? C'est là une question à laquelle il nous est impossible de répondre actuellement d'une façon positive, mais il nous semble que la suggestion explique amplement les effets produits ; pour le moment, nous nous contenterons donc de cette explication.

[1] Papus, *Traité élémentaire de Magie pratique*, p. 422.

[2] Les obsédés seraient remplis de larves ; les Latins ne donnaient-ils pas au fou l'épithète « plenus larvarum ». D'après Decrespe (*Microbes de l'Astral*) les larves seraient des agglomérats électriques négatifs.

5° Chez les médecins

Suivons maintenant notre malade dans le cabinet de consultation d'un médecin :

Le client se plaint de douleurs vagues, de visions effrayantes qui troublent le repos de ses nuits ; il se croit victime d'un sortilège. Le médecin sourit, il se dit : « c'est un malade imaginaire », ou bien encore : « c'est un neurasthénique », car il est curieux de voir avec quelle facilité certains praticiens attribuent à la maladie de Beard, tous les troubles nerveux dont ils ignorent la nature ou dont ils ne savent pas rechercher l'origine. Trop souvent on laisse entrevoir au malade qu'on le prend pour un halluciné et un naïf : « Ce n'est là qu'un effet de l'imagination, contre lequel il faut lutter. Mangez peu le soir et vous éviterez les cauchemars. De plus, prenez, avant vos repas, un petit verre de quinquina. »

Le maléficié pense qu'un tel traitement ne saurait avoir aucune action contre les tourments mystérieux dont il se plaint ; il se dit que le « médecin n'entend rien à sa maladie » et il court trouver des sorciers.

D'autres clients se plaignent de troubles différents : voici un homme qu'un sorcier a menacé de ses vengeances et qui, peu après, est tombé paralysé ou est devenu impuissant. Voici une femme qui, après une querelle avec une voisine, a rêvé que cette voisine, avec l'aide du diable, la faisait gonfler comme un ballon et a vu ensuite son ventre devenir en réalité considérablement ballonné. Le praticien se dira souvent, que si la paralysie ou l'impuissance ont suivi la menace du sorcier, c'est là un effet du *hasard*. Pour la paralysie, le pronostic est grave : il n'y a presque rien à faire ; pour l'impuissance, il n'y a qu'à temporiser ; quant au ventre de la femme, s'il a pris un développement exagéré, c'est ou bien que cette femme est enceinte, ou bien qu'elle a une tumeur abdominale, ou bien qu'elle est hydropique et il n'y a qu'à suivre les règles classiques pour chacun de ces cas.

Mais cet homme, mais cette femme, voyant leur maladie

s'accentuer, abandonnent la médecine, ils s'adressent à des sorciers, ou bien ils vont faire un pèlerinage et ils sont souvent guéris.

Nous venons de voir ce qui se passe chez la plupart des praticiens, surtout dans les campagnes ; mais heureusement il n'en est pas toujours ainsi ; voici, en effet, ce que fait tout médecin sérieux :

Il écoute gravement les doléances de son malade ; il se gagne la confiance du maléficié, en lui demandant de nombreux détails sur l'action du sortilège et en entrant complètement, s'il le faut, pour quelques instants, dans ses idées, dans son délire. Il examine ainsi minutieusement l'état mental du malade et recherche attentivement comment l'idée d'un maléfice est entrée dans son esprit. Il passe ensuite à l'examen somatique, il note tous les troubles fonctionnels, et, en particulier, les troubles sensitifs, moteurs ou trophiques qu'il rencontre.

Il peut souvent alors porter un diagnostic et instituer un traitement, qui devra varier suivant les cas.

S'il reconnaît qu'il se trouve en présence d'une maladie qui demande une intervention, par exemple, en présence d'une rétention d'urine, il devra s'empresser d'intervenir, car, en pareil cas, c'est en guérissant le malade qu'il lui enlèvera l'idée du maléfice.

S'il se trouve en présence d'un aliéné, il aura une conduite variable, suivant la variété d'aliénation : s'agit-il de maladies incurables, telles que la psychose systématique progressive ; le malade précise-t-il son délire et veut-il absolument se venger du sorcier, il devra conseiller l'internement, pour éviter un crime. Le délire ne spécifie-t-il pas encore le nom de l'envoûteur, il faut se garder de dire une seule parole qui puisse amener les moindres soupçons sur telle ou telle personne, ce serait vouer cette personne à la haine du délirant systématique et peut-être à la mort.

Il faudra user de la même précaution vis-à-vis des dégénérés atteints du délire de persécution ; si ce délire précise les

sorciers, il est bon d'interner momentanément le malade ou du moins de l'éloigner des personnes sur lesquelles il veut exercer ses vengeances, il est bon aussi quelquefois de le faire voyager et se distraire, s'il en a les moyens. On joindra à ces mesures de prudence, un traitement moral, en appliquant la suggestion soit à l'état hypnotique, soit à l'état de veille.

Quant à la plupart des aliénés dont le délire ou les accidents sont curables, tels que les mélancoliques, les hystériques, etc., on pourra leur appliquer un traitement méthodique approprié à leur cas (purgations, diète lactée, douches, bromures, etc.), grâce auquel on modifiera la cause première du délire ; on retirera aussi un grand avantage de l'influence morale qu'on pourra prendre près de ces malades ; on aura même, dans certains cas, recours à l'hypnose, si c'est possible.

On ne doit pas oublier que très souvent on ne peut hypnotiser certains vésaniques, parce qu'on ne peut attirer suffisamment leur attention. Il en est ainsi des neurasthéniques : nous avons fait, sous la direction de notre maître, M. le docteur Régis, plusieurs expériences à ce sujet, sur trois malades différents, une femme et deux hommes. Sur chacun de ces individus nous avons tenté six expériences, tantôt par la fixation du regard, tantôt par l'imposition des mains, pendant vingt minutes, sans obtenir aucun succès.

M. Bérillon est arrivé à un résultat tout différent : il a eu de nombreux succès hypnotiques chez des neurasthéniques.

Peut-être cet opérateur a-t-il eu plus de patience que nous et a-t-il fait de plus longues expériences sur chacun de ses malades ; peut-être aussi a-t-il opéré sur des malades chez lesquels la neurasthénie s'était développée sur un terrain hystérique.

Quoi qu'il en soit, si la plupart de ces malades ne sont pas accessibles à l'hypnose, un grand nombre d'entre eux sont accessibles à la suggestion à l'état de veille, accompagnée de passes ou de l'imposition des mains.

Quand le médecin se trouve en présence d'un sujet victime d'une autosuggestion ou d'une suggestion réelle, il doit

se rappeler que l'effet produit dépend de l'imagination et qu'il faut combattre l'imagination par ses propres armes.

Il devra donc avoir recours soit à la suggestion hypnotique, soit à la suggestion à l'état de veille.

L'hypnose peut être produite de cent façons différentes : on peut avoir recours soit à la fixation du regard, soit à la fixation d'un objet plus ou moins brillant, placé de telle façon que les yeux du sujet qui le fixent se trouvent placés en strabisme convergent supérieur ; on peut aussi quelquefois hypnotiser une personne par la parole en lui ordonnant de dormir.

Mais les procédés qui fatiguent le moins le sujet sont *les passes* et l'imposition des mains sur le front.

On a fait à l'emploi thérapeutique de l'hypnotisme plusieurs objections :

A) Une personne fréquemment hypnotisée présente des dispositions à s'endormir, soit en présence d'un objet brillant, soit sous l'influence du regard fixe de la première personne venue ; cela peut la mettre dans un état de passivité absolue vis-à-vis des personnes qui l'entourent, lesquelles pourraient en profiter pour abuser d'elle.

Cette objection est de nulle valeur si l'hypnotiseur a soin de prendre des précautions : un malade endormi par des passes ou par l'imposition des mains n'est guère plus sensible à l'influence du regard ou d'un objet brillant que s'il n'avait jamais été hypnotisé.

D'ailleurs le médecin peut, lorsqu'il a obtenu une première fois l'hypnose, suggérer à son sujet :

1° De ne se laisser endormir par personne autre que lui ;

2° De ne s'endormir qu'au moment où lui-même lui pressera sur tel ou tel point du corps. On crée ainsi un *point hypnogène*, qui permettra à l'avenir d'endormir le malade sans avoir besoin de recourir à de nouvelles pratiques hypnotiques.

Mais comme le malade pourrait peut-être s'endormir, soit sous l'influence d'un choc accidentel au niveau de ce point hypnogène, soit sous la pression exercée sur ce point par une autre personne, nous croyons bon par surcroît de précaution

de suggérer à notre sujet qu'il ne s'endormira, lorsque nous presserons ce point, que si nous prononçons tel ou tel mot, et nous choisissons un mot qui ne soit pas courant. Nous avons ainsi le *Sésame* de l'état second de notre sujet et personne ne pourra pénétrer dans sa vie hypnotique, à moins d'avoir recours à des artifices assez compliqués, qui ne sont connus que des hypnotiseurs très expérimentés.

B) La pratique de l'hypnotisme est immorale, parce qu'elle livre le sujet sans défense à son hypnotiseur.

Nous ferons remarquer tout d'abord qu'il n'est nullement prouvé qu'une personne très morale obéisse à une suggestion criminelle sans réagir.

D'ailleurs, pour se mettre à couvert de toute suspicion, le médecin devra opérer en présence de témoins, choisis parmi les personnes qui sont chargées socialement de veiller sur le sujet, si celui-ci est mineur, et en présence d'un parent ou d'un ami du sujet si celui-ci est majeur.

En prenant ces diverses précautions, le médecin est toujours en droit de tenter une cure hypnotique, après avoir averti le sujet qu'il va l'endormir et avoir obtenu son consentement.

Mais il ne suffit pas d'avoir endormi un sujet pour avoir sur lui une grande action suggestive. Il faut avant de pratiquer l'hypnose, tâter le terrain ; il faut étudier son sujet, pour déterminer dans quelle catégorie il faut le classer au point de vue suggestif.

Adoptant ici la classification de M. le docteur Tissié, nous diviserons les sujets en trois catégories :

Les *passifs* sont ceux-là qui obéissent à une « suggestion impérative » ; les *affectifs* sont ceux qui obéissent à une « suggestion persuasive » ; les *affirmatifs* sont ceux qui ne réagissent que devant une « suggestion dubitative » : il faut les prendre par le point d'honneur, il suffit de mettre en doute qu'ils puissent faire telle ou telle chose, pour qu'ils s'empressent de la faire.

Que M. le docteur Tissié nous permette de créer une quatrième catégorie pour les neutres ou *apathiques*, qui font le

désespoir du suggestionneur. Ces sujets ne réagissent jamais, tout leur est indifférent.

Il est précieux de suivre cette classification pour donner des suggestions à l'état de veille ; mais il est bon de la suivre aussi pour donner des suggestions hypnotiques.

Quelquefois il est nécessaire de faire subir au sujet un véritable *entraînement*. Pour lui donner une haute idée de son pouvoir, l'hypnotiseur peut lui immobiliser momentanément un bras, une jambe ; il prouve au malade qu'il est nécessaire de lui obéir ; il l'empêche d'un geste, d'un mot, de quitter sa chaise, de marcher, de parler, etc. C'est seulement lorsqu'il est bien maître du sujet qu'il lui donne la suggestion qui devra détruire l'idée délirante ou faire cesser le trouble pathologique.

S'il s'agit de lutter contre une obsession ou une phobie, il sera bon de *renforcer* la suggestion. Pour cela M. le docteur Tissié, de Bordeaux, a recours aux odeurs, il fait respirer à son malade, pendant qu'il est en hypnose, un parfum déterminé ; il fait mettre de ce parfum dans un mouchoir du sujet, et celui-ci, revenu à l'état de veille, n'aura, pour chasser le trouble pathologique dès qu'il tendra à se reproduire, qu'à respirer l'odeur du parfum : la sensation qu'il éprouvera alors rappellera et fera revivre la suggestion à laquelle elle a été associée une première fois. Nous avons vu M. Tissié faire disparaître ainsi une agoraphobie datant de plusieurs années et jusque-là rebelle à tout traitement.

Il est évident qu'une amulette ou tout autre objet dont l'idée aurait été associée à la suggestion pourrait remplacer les parfums.

On peut aussi donner à une suggestion un *renforcement onirique*, en suggérant aux malades des rêves capables d'appuyer la suggestion.

Avant d'avoir recours à l'hypnose, il est bon d'essayer de la suggestion à l'état de veille ; on est d'ailleurs obligé d'y avoir recours dans tous les cas où, pour une raison ou pour une autre, on ne peut pratiquer l'hypnotisme.

La pratique de la suggestion à l'état de veille est des plus délicate, elle soulève d'ailleurs des problèmes intéressants.

Pour guérir un malade, maléficié ou autre, il ne suffit pas de lui affirmer qu'il est guéri : l'affirmation du médecin est peu de chose, *la confiance du malade* dans le pouvoir du médecin et dans l'efficacité des pratiques qu'il prescrit est l'élément actif de la guérison.

Si un thaumaturge guérit un malade d'une seule parole, d'un seul geste, c'est que ce malade a la foi la plus absolue dans la puissance du guérisseur.

Le médecin peut obtenir, dans certaines maladies fonctionnelles et même organiques, des résultats merveilleux en prescrivant des pilules de *mica panis* et de *bleu de méthylène* ou des lotions d'*aqua fontis*. Il peut remarquer que la plupart des médicaments qu'il prescrit n'agissent qu'en raison de la confiance plus ou moins grande attachée par les malades à l'action de ces drogues. Il peut aussi remarquer qu'un médicament qui, donné en potion, n'agit pas, donné à la même dose par gouttes a une action efficace : c'est qu'alors l'imagination du malade est vivement frappée, c'est que l'attention est plus vivement appelée sur l'efficacité d'un médicament qu'il faut doser goutte par goutte.

Dans bon nombre de cas, le médecin obtient également d'excellents résultats de certaines actions physiques, telles que celles de l'aimant, de l'électricité ou des métaux.

Mais, dans la plupart de ces cas, le malade est persuadé que l'affection dont il est atteint peut disparaître sous l'influence de tels traitements.

Lorsqu'il n'en est pas ainsi, lorsque le malade, victime d'une puissante suggestion, se croit atteint d'un mal mystérieux, il pense que les drogues sont sans action sur lui ; il est donc presque inutile de lui en prescrire en dehors des cas, dans lesquels on espère modifier la cause première du délire (intoxication, etc.).

Après avoir constaté l'échec d'une première suggestion par le traitement au *bleu* ; après avoir inutilement tâté le terrain,

d'une façon prudente, pour savoir s'il ne pourrait pas guérir son malade en lui faisant considérer comme ridicules ses idées superstitieuses, le médecin, s'il ne peut recourir à l'hypnose, n'a plus qu'un moyen à sa disposition, c'est de combattre l'effet désastreux produit par la croyance au merveilleux par cette même croyance au merveilleux. Il étudiera d'une façon attentive l'état psychique du malade ; il essaiera de déterminer dans quel sens la crédulité de celui-ci est le plus développée et il agira de ce côté-là.

Lorsqu'il sera bien persuadé que la guérison d'un malade ne peut être obtenue par des procédés médicaux classiques, le médecin ne devra pas hésiter, selon nous, à avoir recours aux pratiques les plus étranges dès lors qu'il croira que la santé du malade peut en bénéficier. Il se guidera alors, pour agir, non pas sur ses connaissances acquises, mais sur les croyances superstitieuses ou autres auxquelles se rattachera le malade.

Il devra mettre de côté, pour un intant, tout l'échafaudage des belles théories auxquelles il se rattache ; il ne devra voir qu'une chose : il y a là un homme qui souffre, un homme dont la maladie met peut-être dans la misère toute une famille ; il n'y a pas à hésiter au point de vue humanitaire et social, il faut guérir cet homme si c'est possible, et pour cela tout procédé qui ne portera de préjudice à personne peut être employé.

Si, malgré tout ce qu'il peut faire, le médecin n'obtient pas un succès, si le malade est fermement persuadé qu'il ne sera guéri que le jour où il ira trouver tel sorcier, tel prêtre ou tel mage, ou lorsqu'il fera tel pèlerinage, le médecin n'a pas le droit, moralement, de détourner son malade d'avoir recours aux pratiques sur l'efficacité desquelles celui-ci compte pour sa guérison. Il devra se contenter de surveiller le malade, de façon à ce que si ses pratiques venaient à aggraver les troubles pathologiques, il puisse s'en apercevoir et alors seulement les déconseiller.

Avant d'opérer un exorcisme ou d'envoyer un malade en pèlerinage, un prêtre fera peut-être demander au médecin un

certificat, constatant que la maladie n'est pas naturelle et n'est pas accessible à la thérapeutique médicale. La situation du médecin est alors très délicate ; cependant, selon nous, dans l'état actuel des recherches psycho-physiologiques, il devra toujours refuser un tel certificat. Il pourra répondre au prêtre : Il s'agit, non pas d'une maladie développée sous une influence surnaturelle, mais d'un cas de névrose, dans lequel une suggestion a produit un état pathologique. Ce trouble pathologique peut parfaitement disparaître sous l'influence d'une suggestion plus forte, suggestion qui pourra très bien se produire en s'appuyant sur la foi religieuse du malade, surtout dans l'état de suggestibilité que pourra provoquer un long voyage et un séjour au milieu d'une grande réunion de croyants.

Actuellement, un certain nombre de prêtres sont suffisamment au courant des recherches récentes sur le pouvoir de la suggestion pour comprendre l'exactitude d'une telle réponse.

Si on nous demande le traitement que nous prescririons à un homme qui serait réellement victime des atteintes directes d'un sorcier si l'extériorisation de la force nerveuse venait à être démontrée, nous répondrons : l'étude qui sera faite de la force nerveuse extériorisée, le jour où l'existence de l'extériorisation sera indubitablement prouvée, permettra peut-être de déterminer, en même temps que la façon dont un homme peut émettre cette force, les moyens auxquels on pourrait avoir recours pour l'empêcher d'être nuisible.

Mais, en attendant de telles recherches, s'il existait actuellement de véritables maléficiés (c'est une pure hypothèse), ils pourraient bénéficier du traitement suggestif. Par simple suggestion, ne pouvons-nous pas supprimer pour notre sujet telle ou telle sensation ? Ne pouvons-nous même pas nous rendre invisible ?

Ne pouvons-nous pas aussi supprimer des douleurs horribles ? Qu'il nous soit permis de rapporter ici, à titre d'exemple typique, le résumé d'une observation personnelle.

Au mois d'août, cette année, nous avons observé avec M. le docteur Mongour, dans le service du docteur Mandillon,

une femme atteinte de péristaltisme douloureux ; entre ses deux droits de l'abdomen, écartés par de nombreuses grossesses, on voyait les intestins animés de contractions et d'ondulations perpétuelles, on aurait cru voir une anguille s'agiter sous la peau de l'abdomen. La malheureuse souffrait horriblement depuis un mois, trois centigrammes de morphine par jour n'apaisaient ni les douleurs, ni les mouvements péristaltiques ; l'anorexie était complète, la malade ne prenait plus que du lait et du bouillon. Nous faisons cesser tout traitement, nous imposons les mains gravement sur le ventre de la malade, les douleurs disparaissent et les mouvements péristaltiques s'arrêtent : nous répétons de semblables séances pendant deux ou trois minutes, deux fois par jour : notre malade avait vu disparaître ses douleurs dès le premier jour, elle avait senti revenir l'appétit peu à peu, et le troisième jour elle suivait le régime commun et faisait un copieux repas de lentilles.

Si la suggestion peut calmer des douleurs rebelles à la morphine, ne peut-elle pas rendre un sujet aveugle, sourd, insensible pour les visions, les voix, les contacts dont le sorcier poursuivrait sa victime ?

Il n'y aurait là qu'un problème de dynamique : il faudrait trouver une suggestion assez forte pour contrebalancer et anéantir la suggestion ou l'action à distance du sorcier.

Nous conclurons donc que la thérapeutique médicamenteuse devra être renforcée chez la plupart des maléficiés, encore plus que chez les autres malades, par la psychothérapie ; que la suggestion pourra être donnée sous toutes formes possibles ; qu'en dernière analyse, dans chaque cas particulier, elle devra affecter la forme la mieux appropriée aux idées préconçues du malade.

Jourdan, dans un article remarquable sur le pouvoir de l'imagination, avait le courage de déclarer, dès 1818, qu'il était légitime, dans les cas désespérés, d'avoir recours à tout traitement auquel le malade ait foi, quelque bizarre que ce traitement puisse paraître.

« Supposons, dit-il, un raisonneur qui vienne dire à un

malade gravement atteint : votre mal est évidemment incurable, toutes les probabilités sont pour la mort. Homme barbare ! ne voyez-vous pas que vous enfoncez le poignard ? Or, si la vérité affreuse tue par l'imagination, vous qui voulez sauver la vie, recourez à l'amulette ou à l'erreur et, puisqu'on y croit, vous pouvez guérir...

» Osons donc revendiquer, à cet égard, la permission de mentir que Platon accorde aux seuls médecins dans sa *République* [1]. »

Que de malades considérés par les médecins comme perdus ont recouvré la santé en se livrant à des pratiques superstitieuses qui n'étaient efficaces que parce que le malade y avait une confiance absolue. Si les médecins donnaient une plus grande importance à la psychothérapie, il est probable que les sorciers de toute espèce verraient leur clientèle diminuer rapidement. Ce serait peut-être là l'un des meilleurs moyens de lutter contre l'expansion de la thaumaturgie.

Peut-être nous accusera-t-on de faire ici l'apologie des charlatans, mais nous nous empresserons de répondre : autre chose est préconiser une panacée, un remède efficace contre toutes les maladies ; autre chose est préconiser l'usage scientifique de la psychothérapie : tandis que le charlatan préconise un seul et unique remède contre toutes les maladies, quelles qu'elles soient, le « psychiatre » a pour principes :

Les médicaments peuvent agir par eux-mêmes, mais il faut toujours tenir compte d'un certain élément imaginatif, « psychique », qui peut augmenter ou diminuer l'action médicamenteuse ; si le malade a confiance dans l'action d'une potion, cette action est augmentée ; si, au contraire, il n'a aucune confiance dans un remède, on voit l'action de ce remède diminuée, quelquefois même anéantie.

Si, au contraire, le malade n'a foi qu'en un traitement par lui-même inactif, il ne faut pas négliger de prescrire ce traitement qui pourra avoir une action réellement efficace sur le croyant.

[1] Platon, *République*, livre III.

En un mot, il ne s'agit pas de préconiser, à l'exemple des charlatans, un remède inactif, comme propre à guérir toute personne malade : il faut étudier chaque sujet en particulier et prescrire un traitement approprié à l'état mental de ce sujet. C'est là d'ailleurs ce qu'avait parfaitement vu Jourdan, lorsqu'il soutenait, au point de vue de la thérapeutique générale, ce que nous soutenons ici au point de vue de la thérapeutique spéciale des *maléficiés*. Nous ne saurions mieux faire, que de laisser, en terminant, la plaidoirie de notre cause à cet habile avocat :

« Préjugés ! Stratagèmes indignes ! Charlatanerie ! Que de voix s'élèvent pour notre condamnation ! s'écrie-t-il. Je le sais et n'en suis point ému. Je ne proposerai point de philactères au juif Spinosa, ni de sentences du Coran à un Parisien, pour les guérir. Je ne suspendrai point une araignée ou du vif-argent, ou de la poudre de crapaud au col d'un Lavoisier ou d'un Voltaire, ni même d'aucune personne, tant que le quinquina ou des médicaments pourront suffire. Mais il peut arriver un moment décisif où toute puissance matérielle manquant, il est de mon devoir d'employer l'effort moral, *par tous les moyens permis pour le susciter. Dolus an virtus, quin in hoste requirat ?* Pourvu que je vainque le mal, je remplis mon but ; tandis que votre philosophie laisse mourir. Or, lequel de nous est le plus médecin ? Est-ce ma faute, quand on ne peut rien produire autrement que par ces procédés ? Est-ce dol et tromperie que ce qui vous retire du précipice ? L'événement heureux ou malheureux décide si l'amulette, le periape, le seing, le charactère, etc., sont une superstition ou un vrai remède. »

Nous savons que sous de tels prétextes : « *Mundus vult decipi, decipiatur* », ou « *Volenti non fit injuria* », on pourrait abuser étrangement de ces principes et de ces moyens. Mais la médecine est un véritable sacerdoce qui ne doit être confié qu'à des hommes honnêtes et incapables d'abuser des immenses pouvoirs qu'ils tiennent de leur état.

OBSERVATIONS

1° Observations de maléficiés aliénés ou auto-suggestionnés

Observation XII (Personnelle et inédite [1])

Sommaire : Dégénéré. — Faiblesse de volonté, impuissance sexuelle, hallucinations attribuées à l'action d'un *sort*. — Délire de persécution guéri par douches et par voyages.

Paul Z..., trente ans, se présente à la consultation de M. le Dr Régis, le 10 décembre 1895 : il se plaint de troubles névropathiques divers qu'il attribue à un *sort*.

Le malade n'a pas d'antécédents héréditaires notables.

Jusqu'à quatorze ans, Paul Z... n'a rien présenté qui mérite d'être signalé. C'est à cet âge qu'il a commencé à se trouver différent des autres enfants : il manquait de volonté et d'énergie, il était timide.

Plus tard, lorsqu'il est devenu complètement homme, il a pu constater qu'il restait très froid en présence du beau sexe.

Il a fait son service militaire et est ensuite rentré dans sa famille, sans avoir jamais cueilli de palmes vénériennes.

Il continuait toujours à s'alarmer sur son état : il avait si peu de volonté qu'un enfant lui aurait fait faire ce qu'il aurait voulu.

Inquiet de cette « faiblesse », le malade vint à Bordeaux, il y a cinq ans, consulter une somnambule, qui lui dit que « son état s'amenderait dans quelques années ». Cette somnambule prescrivit des tisanes, qui n'améliorèrent pas le malade.

Il y a cinq mois, après quelques excès vénériens, le malade constata qu'il était absolument impuissant. L'érection et même le désir avaient disparu. Cet accident attrista le malade.

Celui-ci se demanda alors d'où pouvait venir cette faiblesse, qui l'affligeait, tant au physique qu'au moral : il pensa que c'était l'effet d'un *sort* qu'*on* lui avait jeté dès son enfance.

[1] Recueillie aux consultations de maladies mentales de M. le docteur Régis.

Il chercha autour de lui quels pouvaient bien être les auteurs de ce sortilège : il ne put fixer ses soupçons sur personne.

Vers la même époque, il remarqua deux nouveaux faits, qui augmentèrent son inquiétude.

Il se réveillait fréquemment la nuit, et restait assez longtemps sans pouvoir se rendormir. Pendant ces heures d'insomnie, il était quelquefois pris de terreurs intenses : il avait peur de fantômes, dont certains fragments lui apparaissaient séparément : il voyait, par exemple, des jambes qui se promenaient et ne supportaient pas de corps. Les hallucinations ont persisté pendant deux mois.

Le jour, le malade a d'autres ennuis : toutes les personnes qu'il rencontre devinent ses pensées et y répondent par leurs gestes.

Le malade a l'air triste et abattu ; il est très défiant et ne nous fait ses confidences qu'avec une très grande réserve : il semble nous soupçonner de méchantes intentions à son égard.

Etat actuel (10 décembre 1895). — Depuis deux mois environ, les hallucinations ont disparu ; la nuit, le malade continue cependant à se réveiller assez fréquemment, sous l'influence d'une pollakiurie, avec polyurie, qui semble s'accentuer tous les jours. Les urines sont claires et ne présentent ni albumine, ni glycose.

Le malade continue à croire qu'on devine sa pensée.

Un examen attentif ne nous révèle aucun stigmate physique de dégénérescence.

Nous ne vîmes ce malade qu'une fois et il nous fut impossible de tenter le traitement suggestif. Sur les conseils de M. le Dr Régis le malade prit des douches froides et fit un voyage, puis résida quelque temps à Arcachon.

M. le Dr Régis a bien voulu nous tenir au courant de l'état de Paul Z... ; nous savons ainsi que depuis le mois de septembre on peut considérer le malade comme complètement guéri de son délire.

Observation XIII

(Résumé d'une observation publiée par M. le docteur Aug. Voisin [1].)

Sommaire : Antécédents : troubles névropathiques divers guéris par suggestion. — Délire amoureux produit sous l'influence d'une sorte de *jettatura*. — Guérison par suggestion hypnotique.

Mlle D..., dix-sept ans, consulte M. le Dr Voisin le 11 mars 1891. Cette jeune fille n'a pas d'hérédité névropathique, elle n'a pas eu de convulsions dans l'enfance.

[1] *Revue de l'Hypnotisme*, août 1893.

Elle présente une névralgie trifaciale depuis deux mois ; elle a des attaques convulsives, des hallucinations de la vue et de l'ouïe (araignées, bruits divers). La menstruation est suspendue depuis deux mois. Elle a subi différents traitements (valériane, oxyde de zinc, assa-fœtida, etc.). Il y a complication de troubles moraux et mentaux (aversion pour sa mère).

La guérison a été obtenue en trois séances d'hypnose avec suggestion : l'apparition des règles a eu lieu au jour fixé par la suggestion.

En mai 1893 « cette jeune fille m'est ramenée, dit le Dr Voisin, sans avoir eu d'attaques, mais pour un délire amoureux. Elle prétend qu'un employé d'un bureau du Crédit Lyonnais, qui ne l'a jamais approchée, dont elle ne sait pas le nom et qu'elle voit en passant de son bureau, l'aime et veut l'épouser.

» Elle parle avec une grande volubilité, se montre très raisonneuse avec sa mère, lui dit qu'elle se mêle de choses qu'elle ne sait pas, et menace de se suicider, si on ne lui laisse pas épouser cet employé.

» Pas d'hallucinations ; l'influence de ce jeune homme s'est faite comme par *jettatura*.

» J'échouai une première fois dans ma tentative de l'hypnotiser. Mais cinq jours après je réussis. Mes suggestions portèrent sur ce délire amoureux et sur la non-venue des attaques.

» Six séances faites avec six jours d'intervalle firent disparaître toute idée délirante... 20 juin 1893 : j'ai revu cette jeune fille, sa santé est restée parfaite. »

Le Dr Voisin ajoute : « L'action évidente et heureuse de la suggestion hypnotique dans ce cas de délire amoureux mystique, produit par influence sympathique, sans hallucination, d'un homme sur une femme, me rappelle le cas identique d'une de mes malades, actuellement encore internée à la Salpêtrière, dans un état de manie chronique incurable, que j'aurais peut-être guérie, si j'avais connu la thérapeutique hypnotico-suggestive. »

2° Observations de troubles pathologiques provoqués par la suggestion de sorciers

OBSERVATION XIV (Personnelle et inédite)

Troubles hystériques se manifestant sous l'influence des menaces d'un sorcier

SOMMAIRE : Menaces d'un sorcier. — Peur. — Troubles hystériques. — Guérison obtenue par des pratiques de sorcellerie. — Nouveaux troubles hystériques sous l'influence d'une autosuggestion et d'une ancienne suggestion ravivée. — Internement. — Guérison de la malade.

Maria C..., vingt-deux ans, domestique, a été une « victime de la sorcellerie ». Nous l'interrogeons sur sa famille et sur ces antécédents et voici ce que nous apprenons :

Antécédents héréditaires. — Le père et la mère de Maria étaient des cultivateurs peu instruits et fort superstitieux. Le père bégayait, il est mort d'une maladie de cœur ; la mère est encore vivante et bien portante, elle n'est pas nerveuse.

La malade a eu du côté paternel une demi-sœur, qui était rachitique et est morte « d'une maladie de poitrine » ; elle a eu un frère et une sœur, le frère est mort d'accident ; la sœur est bien portante, elle n'est pas sujette à des crises de nerfs.

Antécédents personnels. — Maria C... a eu la rougeole pendant son enfance, c'est la seule maladie dont elle se souvient. Elle n'avait jamais eu de crises de nerfs, avant qu'elle eût été *enkéraudée* (ensorcelée) ; mais elle avait facilement des crises de larmes.

Histoire de l'envoûtement et du désenvoûtement. — Maria était domestique chez un cultivateur de S..., près de Coutances. Elle était courtisée par un jeune paysan, nommé B..., qui passait pour sorcier ; mais elle ne répondait aux avances de cet homme que par des railleries.

Un jour le sorcier avait éprouvé l'envie d'aller cueillir quelques pommes dans le jardin d'une voisine ; pour franchir le petit mur qui entourait le jardin de toutes parts, il avait dû quitter ses sabots et les laisser au pied du mur. Maria C... passait dans le petit chemin qui longeait l'enclos ; elle se fit un malin plaisir de prendre les sabots de son adorateur et d'aller les cacher. Quand le sorcier, après s'être rempli l'estomac et les poches d'excellentes pommes, voulut rentrer chez lui, il fut obligé de marcher, pieds-nus, sur un parcours de plusieurs centaines de mètres, dans un chemin rocailleux. Il ne goûta que médiocrement la plaisanterie de la petite domestique ; il attendit cette jeune fille, le soir même, vers neuf heures, sur le parcours qu'elle devait suivre, en venant de traire ses vaches ; il recommença à lui faire la cour et, comme il n'était pas mieux reçu qu'autrefois, il se fâcha, reprocha à Maria le « mauvais tour » qu'elle lui avait joué, puis il la quitta brusquement, après lui avoir dit qu'il se vengerait en lui jetant un sort.

La jeune fille fut effrayée de ces menaces, à cause de la grande réputation de sorcier qu'on s'accordait à faire à B... Elle fut terrifiée lorsque, quelques minutes après que B... l'eut quittée, elle vit un gros chien noir traverser rapidement le chemin en passant près d'elle. La malheureuse pensa aussitôt que ce chien était un sorcier métamorphosé ; laissant là sa cruche de lait, elle s'enfuit jusqu'à la ferme. Dès qu'elle y fut arrivée, elle fut atteinte d'une crise nerveuse, dans laquelle elle eut de grands mouvements convulsifs. Ensuite elle fit des efforts pour « grimper le long des murs et se *grappiner* aux poutres, comme un chat », nous dit un témoin.

Enfin elle eut de nouveau de grands mouvements clowniques, puis elle resta « sans mouvement, comme morte ».

Tout le monde, dans le village, crut que le sorcier avait jeté un sort à la malade.

Cette opinion se répandit de plus en plus, lorsqu'on vit ces crises se répéter tous les jours et même plusieurs fois par jour, surtout lorsqu'on apprit que le sorcier apparaissait toutes les nuits à la domestique pour la violer.

Les parents de Maria, alarmés, se décidèrent à consulter un sorcier d'une commune voisine. Celui-ci promit la guérison : il rejetterait le sort sur celui qui l'avait lancé, mais ce serait difficile, et il exposait sa vie. Il demanda qu'on lui apporte : 1° « une livre de charbon neuf » ; 2° « un pot de terre *neuf* » ; 3° « un cœur de mouton » ; 4° « des caboches ». Lorsqu'il posséda les divers éléments de son charme, il alluma le charbon, plaça un trépied au-dessus, avec de la sauge et de la verveine. Il plaça ensuite le pot de terre, plein d'eau, sur le feu ; lorsque l'eau commença à entrer en ébullition, il enfonça *sept* caboches dans le cœur de mouton et il fit bouillir ce cœur.

Grâce à ce charme Maria, devait être guérie et le méchant sorcier devait « sécher sur pied ».

Cette cérémonie frappa l'imagination de la malade, qui se trouva soulagée pendant plusieurs mois. La suggestion avait été si forte, que Maria prétendit avoir vu son envoûteur considérablement amaigri, au bout de peu de temps ; elle s'attendait même à le voir mou-

rir lentement. Elle quitta alors la ferme où elle était et alla habiter une commune voisine.

Au bout de plusieurs mois, elle revit son envoûteur ; il avait l'air bien portant ; c'était donc que le contre-charme n'avait pas suffisamment agi, mais alors elle-même ne devait pas être complètement délivrée du *sort* qui l'avait atteinte. La malade est obsédée de cette idée pendant quelques jours, puis elle est reprise de crises nerveuses et d'un délire tel qu'un internement momentané à l'asile de Saint-Lô dut s'imposer. La malade fut traitée, avec raison, comme hystérique pendant de longs mois. Il nous semble qu'en pareil cas, la suggestion aurait pu amener une guérison rapide.

Quoi qu'il en soit, au bout d'un temps assez long, la malade put sortir de l'asile ; elle avait encore des crises nerveuses au moment de ses règles ; ces crises ont disparu à la suite d'une grossesse et ne sont plus revenues.

Observation XV

(Résumé d'une observation publiée par le docteur Encausse, chef du laboratoire hypnothérapique de la Charité.)

Sommaire : Contracture du bras guérie par la suggestion et les transferts. — Apparition d'un mutisme rebelle à la suggestion. — Etiologie de ces accidents découverte : malédiction d'un sorcier. — Guérison de la malade, grâce à un subterfuge expérimental.

Elisa C..., dix-huit ans, vient, le 11 décembre 1890, consulter le Dr Encausse pour « une contracture persistante du bras droit, d'origine purement hystérique », qui a résisté à divers traitements. C'est là le premier accident névropathique qu'ait éprouvé la malade.

« Mise devant le miroir rotatif, elle ne tarde pas à être fascinée et, dès lors, on put combiner le traitement par les transferts avec le traitement par la suggestion. Sous cette double influence, la contraction du bras disparaît au bout du quatrième jour de traitement.

Mais dans la nuit du quatrième au cinquième jour, la malade devient subitement *muette*. Nous pensions venir facilement à bout de ce mutisme par l'emploi de la suggestion ; mais ce fut en vain que nous essayâmes, deux jours de suite, divers procédés de suggestion : tout échoua.

» C'est alors que l'idée nous vint que la malade était dominée par une suggestion antérieure, inconnue de nous, et qui détruisait notre action, au fur et à mesure des résultats obtenus. Le mutisme persistant empêchait d'interroger la malade ; nous eûmes recours à un subterfuge expérimental.

» Nous étant assuré que toutes les suggestions étaient exécutées par la malade, sauf celles qui avaient trait à sa maladie, nous suggérâmes (le sujet étant en état de somnambulisme lucide) que la personne *qui avait fait le mal* était là devant elle, et nous montrions en même temps un des élèves du laboratoire.

» La figure de la malade prit de suite une expression de fureur très accentuée, et c'est avec grande peine, que l'auteur supposé de l'état actuel du sujet put s'approcher et ordonner, d'une voix forte, à la jeune fille, d'être guérie de suite, ce qui fut fait sur l'heure.

» Du dialogue qui s'engagea entre les deux interlocuteurs, nous pûmes déduire les faits suivants : la jeune malade était fille d'un homme *considéré, dans le village, comme quelque peu sorcier*. Le jour où elle vint à Paris, emmenée par ses maîtres, son père la maudit, en disant : « A partir d'aujourd'hui, tu seras toujours malade, » et nul que moi ne pourra te guérir. »

» Jusque-là, jamais elle n'avait été malade, jamais elle n'avait eu de crises hystériques, ni d'accidents névropathiques quelconques.

» Cette scène, comme on pense, la frappa vivement. Elle partit cependant, et quelques jours après la contraction du bras se déclarait.

» On comprend facilement pourquoi, dès que cette contraction fut guérie, une autre affection se déclarait. Les paroles du père avaient agi comme une véritable suggestion.

» Connaissant cette histoire, il nous fut facile de tout faire cesser : le père supposé, créé par notre action suggestive, déclara cesser la malédiction et pardonner à sa fille. Il répéta ce pardon, quand le sujet fut éveillé. Dès ce moment tous les accidents cessèrent. »

Observation XVI (publiée par M. le Dr Encause)

Sommaire : Troubles névropathiques survenus subitement, guéris par transferts. — Récidive de ces accidents nerveux. — Etiologie découverte : suggestion d'une sorcière. — Guérison complète de la malade par une suggestion appropriée à son cas.

Adolphine F..., vingt-sept ans, mariée depuis l'âge de dix-huit ans, nous fut amenée le 7 septembre 1890.

Elle aurait été subitement atteinte, chez elle, d'accidents névropathiques intenses (crises d'étouffements, douleurs subites, attaques d'hystérie, etc.).

Elle avait été traitée au moyen du bromure, même à hautes doses, de valériane, du chloral, etc., rien n'avait réussi.

Le traitement par les transferts seul a raison très facilement de tous ces accidents et, moins de quinze jours après le début de ce traitement, la malade retournait chez elle guérie.

Malgré toutes nos demandes, il nous avait été impossible de trouver la cause de la maladie ; nous avions bien affaire à une nerveuse, quelque peu émotive, mais cela ne suffit pas pour établir l'étiologie d'accidents aussi subits.

Le 11 décembre 1890, la malade revint nous voir, atteinte encore une fois des mêmes symptômes. Un interrogatoire minutieux l'amena à avouer qu'elle se faisait quelquefois traiter dans son pays par une femme qui passait pour *sorcière*. Cette femme lui avait dit un jour, dans un moment de colère, qu' « elle serait toujours malade dès ce moment et qu'aucun médecin ne pourrait la guérir ». La colère de la sorcière était causée par le refus d'une petite somme d'argent de la part de la malade. On a vu quels avaient été les résultats de cette véritable suggestion.

Un nouveau traitement suggestif, approprié à cette singulière étiologie, eut raison de la maladie, qui est aujourd'hui complètement guérie, au grand scandale de la sorcière, paraît-il.

Observation XVII (Personnelle [1])

Sommaire : Antécédents héréditaires névropathiques. — Folie hystérique à la suite de pratiques de spiritisme. — Hallucinations provoquées par les menaces d'une somnambule, disparues sous l'influence d'une suggestion appropriée.

Mme veuve H..., trente-huit ans, vient, au mois de mai 1896, consulter M. le Dr Régis, par lequel elle a déjà été traitée précédemment, pour des troubles névropathiques divers. Elle se plaint de violentes céphalées ; elle raconte ensuite qu'elle a des hallucinations nocturnes effrayantes et qu'elle est possédée par des esprits qui la forcent à crier.

Antécédents. — Père mort à soixante-douze ans d'une maladie de cœur. Mère très nerveuse, « exaltée ». Frère aliéné (paralytique général).

La malade a eu de la rougeole dans son enfance ; elle n'a pas eu d'attaques de nerfs. Mariée à dix-neuf ans, elle eut une fausse couche, puis une grossesse qui se termina par la naissance d'un garçon vivant et bien portant. Ce fils a aujourd'hui dix-huit ans. Depuis onze ans la malade est veuve.

[1] Recueillie aux consultations des maladies mentales de M. le docteur Régis.

Convertie au spiritisme par une somnambule, elle est devenue « médium écrivain », puis « médium guérisseur ». Elle eut des hallucinations auditives, elle délira et fut enfermée à Picon avec le diagnostic : « folie hystérique ».

La malade voyait, dans un demi-sommeil, des fourmis et des vipères. Elle éprouvait la nuit toutes les sensations du viol, et elle, qui n'avait jamais ressenti l'orgasme voluptueux avec son mari, accusait dans ses rapports hallucinés, qui avaient lieu avec des ecclésiastiques, des médecins, etc., des sensations extrêmement vives.

Histoires du maléfice. — Sortie de l'asile de Picon, Mme H... voulut éviter de se rencontrer avec les spirites qu'elle avait connus. Une somnambule spirite vint la voir et voulut même user de l'influence qu'elle avait sur elle pour se faire héberger à ses dépens. Mme H... dut chasser la somnambule à coups de manche à balai ; mais celle-ci ne s'en alla pas sans proférer des menaces : « Tu verras l'esprit de ma mère qui viendra te tourmenter la nuit. »

Dès la nuit suivante la malade entend des bruits suspects dans sa chambre, et elle voit apparaître la mère de la somnambule (morte depuis de nombreuses années), qui lui jette des boulettes de papier.

Depuis ce jour, l'esprit de cette vieille vient toutes les nuits exécuter la menace de la sorcière. « Cela n'est pas étonnant d'ailleurs, nous dit Mme H..., la spirite m'a magnétisée autrefois ; mais elle m'a mal magnétisée elle est maîtresse d'une partie de mon fluide. »

Nous n'avons qu'à fixer la malade et à étendre la main vers elle pour la faire tomber en hypnose. Nous lui suggérons la disparition de sa céphalée : cette suggestion est acceptée et la céphalée disparaît aussitôt.

Mais lorsque nous lui affirmons qu'elle n'aura plus d'hallucinations, elle repousse la suggestion : « pour s'opposer aux manifestations fluidiques qui la poursuivent, il faudrait pouvoir user d'une grande quantité de fluide ».

Nous sommes obligé d'entrer dans les idées de la malade : nous lui faisons admettre que le fluide d'un homme est plus abondant que celui d'une femme, qu'ensuite notre fluide, ajouté à ce qui lui reste du sien, est supérieur au fluide de la spirite.

La malade refuse cependant notre suggestion : « La somnambule ne dispose pas seulement de son propre fluide, elle a aussi à sa disposition le fluide d'un grand nombre d'autres spirites ; il faudrait qu'on pût anéantir ces fluides. » Sachant que Mme H connaît un

certain nombre de pratiques de magie et y attache une grande importance, nous lui ordonnons, pour chasser ses apparitions nocturnes, d'étendre la main sur les fantômes en faisant le « geste hiératique » qui « dissout les fluides ».

Sous cette forme, la suggestion est parfaitement acceptée et le geste magique a produit un très bon effet : à partir du jour où elle l'a employé, la malade a vu les fantômes se dissiper, pour ne plus reparaître. Mais elle continue à se plaindre que des esprits qu'elle avait en elle la forçaient à crier.

Dans cette séance, nous avions considéré Mme H... comme un *sujet affectif* et nous l'avions, avec raison, traitée en conséquence.

Nous eûmes le tort, dans une séance ultérieure, de penser qu'un malade rentre toujours dans la même catégorie de sujets, indépendamment de l'état psychique du moment, et de l'idée qui doit être modifiée.

Nous voulûmes faire taire les prétendus esprits par la persuasion, comme nous avions fait disparaître les hallucinations. Mal nous en prit : Mme H... déclara qu'une personne qui ne parlait pas d'une façon plus impérative que nous le faisions, ne pouvait se faire obéir des esprits. Nous perdîmes dès lors une grande partie de notre prestige et nous ne pûmes pas faire complètement taire les prétendus esprits.

Dans cette seconde séance et pour cette suggestion spéciale, nous aurions dû considérer notre sujet comme « passif » et donner une suggestion très impérative.

3° Faits ne semblant pas avoir reçu d'explication scientifique valable

Observation XVIII

(Rédigée d'après les documents publiés par M. de Merville [1].)

Affaire du presbytère de Cideville

Sommaire : Haine de plusieurs sorciers contre un prêtre. — Phénomènes étranges observés au presbytère : apparitions, mouvements d'objets sans contact, action des pointes de fer, voix. — Un sorcier blessé. — Coups donnés au sorcier. — Procès.

En 1849, le curé de Cideville « rencontre chez un malade un nommé G..., guérisseur émérite, docteur ès sorcellerie », qu'il fait

[1] Etudes de M..., *Des esprits et de leurs manifestations fluidiques*. Paris, 1853, chap. XI, pp. 318-349.

renvoyer assez brusquement. A partir de ce jour, le guérisseur se défie du curé Tinel, et lorsque, quelques mois plus tard, il est condamné à la prison, pour exercice illégal de la médecine, il soupçonne le prêtre de l'avoir dénoncé, et il demande à son disciple, le berger Thorel, de le venger.

Au presbytère, il y a deux enfants ; l'un de douze, l'autre de quatorze ans. Dans une vente publique, le berger s'approche de l'un des enfants. Peu après, le maléfice commence. D'après les dépositions des *vingt témoins* qui ont été assignés pour ce procès, voici ce qui s'est passé :

Après la rentrée de l'enfant au presbytère, « des coups, semblables à des coups de marteau, ne cessent de se faire entendre dans toutes les parties de la maison » ; ces coups reproduisent le rythme qu'on leur demande.

« Les pelles et les pincettes quittent le foyer et s'avancent toutes seules dans le salon... Les chaises se groupent et sont suspendues dans les airs. »

L'enfant touché par le berger sent « un poids insolite sur ses épaules, cette compression de la poitrine, dont se plaignaient nos trembleurs des Cévennes... Il voit, derrière lui, l'ombre d'un homme en blouse, jusqu'au jour où, confronté avec Thorel, il s'écrie : « Voilà l'homme ».

Plusieurs personnes virent « une sorte de colonne grisâtre ou de vapeur fluidique serpenter en tous sens, avec une sorte de sifflement très léger, puis se condenser visiblement et s'échapper comme un courant d'air ».

L'enfant tombe quelquefois en convulsions, « puis dans une sorte de syncope extatique, dont rien ne parvient à le tirer pendant plusieurs heures ».

Une autre fois il voit une main noire descendre par la cheminée et lui donner un soufflet : « personne ne voit cette main, mais on entend le bruit su soufflet, on voit la joue devenir et rester longtemps rouge, avec l'empreinte des cinq doigts ».

Un ecclésiastique propose d'enfoncer des pointes de fer là où on entend du bruit ; au moment où l'on enfonce l'une de ces pointes, « une flamme vient à jaillir, et, à la suite de cette flamme, une fumée tellement épaisse, qu'il faut ouvrir toutes les fenêtres, sous peine d'une prompte et complète asphyxie. On continue à enfoncer des pointes, on entend une voix qui demande pardon pour les cinq auteurs du maléfice, y compris le berger. Les personnes présentes promettent le pardon à la condition que l'auteur du maléfice vienne le *lendemain* « demander pardon à l'enfant ».

Le lendemain, Thorel vient au presbytère ; il a le visage couvert

« d'écorchures saignantes ». C'est alors que l'enfant s'écrie : « Voilà l'homme. » Il donne un prétexte de sa visite, mais le curé lui dit de demander pardon à l'enfant. Thorel demande pardon en tombant à genoux ; en même temps il saisit l'enfant par sa blouse, et, à partir de ce moment, les bruits mystérieux redoublent au presbytère.

« Le curé engage Thorel à se rendre à la mairie » ; là le berger « tombe à genoux trois fois et demande encore pardon », mais, en même temps, il se traîne sur ses genoux et essaie de toucher la soutane du prêtre. Celui-ci lui défend d'approcher. Mais Thorel ne tient nul compte de cette défense. Alors l'abbé Tinel assène « trois coups de canne » sur le bras du berger.

Thorel va alors chez le maire, « l'embrasse en pleurant », et lui *avoue* que tout ce bruit provient de ce que le curé a fait condamner G... « M. le Curé a eu tort, ajoute-t-il, car G... est un homme très instruit, très savant, *il peut lutter contre un prêtre.* M. le Curé voudrait bien qu'on l'instruisit, lui, et, *s'il voulait payer un café*, je le débarrasserais de tout ce qui se passe au presbytère. »

Le berger n'en était pas à son coup d'essai : « Un témoin raconte que se trouvant aux champs avec Thorel, celui-ci lui disait : « Chaque fois que je frapperai du poing sur ma cabane, tu tomberas » ; et à chaque coup de poing cette personne tombait et sentait alors quelque chose lui serrer la gorge, l'étrangler, et la forcer à tomber. »

Ce dernier fait suffit à faire comprendre quel prestige devait avoir Thorel sur les paysans de Cideville, et comment il pouvait facilement les suggestionner.

Quant aux phénomènes qui se produisaient au presbytère, on put les observer journellement du 26 novembre 1850 au 15 février 1851. Les bruits cessèrent seulement lorsque, sur l'ordre de l'évêque, on eut éloigné les enfants.

Thorel attaqua le curé devant les tribunaux, pour l'avoir traité de sorcier et l'avoir frappé.

Un jugement définitif fut rendu à Yerville, le 4 février 1851 ; on eut soin de mettre hors cause l'origine des phénomènes qui se passaient au presbytère :

« Attendu que, quelle que soit la cause des faits extraordinaires, qui se sont produits au presbytère de Cideville, ce qui résulte de plus clair de l'ensemble de tous les témoignages entendus, c'est que cette cause est demeurée *inconnue*, et qu'il n'y a dès lors à statuer que sur les conséquences de ses effets, qui seules ont donné lieu à l'action ; attendu que Thorel s'est vanté de produire ces phénomènes et s'est donné lui-même la réputation de sorcier ; attendu que Thorel a voulu toucher le prêtre et que celui-ci était « dans le cas et la

nécessité de légitime défense », la conduite du prêtre à la mairie est justifiée...

» Condamnons Thorel à tous les dépens et ordonnons la suppression de la citation. »

On ne manqua pas, dès l'époque où se déroulaient ces faits, à les attribuer à la jonglerie de quelque mauvais plaisant ; mais Robert-Houdin déclara que « malgré sa ferme résolution de ne jamais intervenir dans des discussions étrangères à son art, il devait convenir et même affirmer, que le plus grand nombre de ces faits, pratiqués sur une telle échelle et dans des conditions si ingrates, défiaient absolument toutes les ressources de cet art ».

Observation XIX

Le phénomène de Valence-en-Brie

Sommaire : Voix. — Transports d'objets sans contact. — Glace et vitres trouées. — Interview du docteur Bérillon. — Interview du docteur Encausse. — Intervention de Papus (Encausse) et de l'abbé Schnebelin. — Opinion du docteur Archambault. — Action des pointes.

Vers la fin de juin 1896, les journaux politiques ont consacré, pendant quatre ou cinq jours, un article quotidien au phénomène de Valence-en-Brie. Dans une maison, jusque-là fort tranquille, demeuraient une jeune femme malade, ses deux enfants et ses deux bonnes. Tout d'un coup, on entend éclater une grosse voix, qui dit des injures et prononce des menaces contre la malade. Cette voix semble sortir de terre, elle se fait entendre dans un appartement, puis aussitôt dans un autre, « elle éclate dans tant d'endroits différents que toute supercherie semble impossible ». D'énormes planches sont transportées trois fois d'un bout à l'autre d'une cave. Des pierres tombent dans la chambre de la malade sans que personne sache qui a pu les lancer.

« Toutes les vitres sont brisées, mais d'une façon spéciale ; on pourrait dire plus exactement qu'elles sont trouées, comme traversées par une balle de revolver de gros calibre ou de fusil [1]. »

Ces vitres ont été ainsi brisées « en plein jour, de deux heures à sept heures », sous les yeux des locataires ahuris.

Dans l'une des chambres, « une immense glace a été perforée

[1] Daniel d'Aigre, *Le Phénomène de Valence-en-Brie* (*Le Journal*, 27 juin 1896).

du dedans en dehors ; le cercle ne présente aucune barrure ; seul l'étain est entré sur un rayon de deux centimètres, mais — et c'est ici la particularité tout à fait étrange — *le bois qui garnit le fond de la glace n'est pas même écorché* ».

En un mot, la glace semble avoir été percée par une décharge électrique.

Les deux bonnes quittent la maison le soir : cela n'empêche pas le phénomène de se produire pendant la nuit ; les deux enfants sont éloignés successivement et séparément : le phénomène se produit encore.

On fait appel à la justice : tout cesse lorsque les magistrats sont présents ; tout recommence dès qu'ils sont partis. « Du reste, il suffit de l'arrivée d'une personne étrangère (un journaliste, un médecin, etc.) pour tout faire cesser ; et cela ne recommence que quand l'influence a pu être en relation quelque temps avec le nouveau venu. »

Daniel d'Aigre interviewe M. le Dr Bérillon : il lui expose les faits qu'il a pu observer lui-même, et lui demande son avis. M. Bérillon reconnaît que certains des faits cités par le journaliste *détruisent la possibilité d'une explication par l'hystérie.*

Il résume son opinion en disant : « Ne voulant et ne pouvant rien admettre en dehors des strictes règles de la nature, je considère les faits comme produits par un fumiste obstiné, qui connaît admirablement les êtres du logis et pourrait être doublé d'un compère.

» Ajoutez à cela la ventriloquie possible, l'ignorance des uns, l'effarement des autres, empêchant toute enquête sérieuse, vraie, et vous ne serez sans doute, à mon avis, pas loin de l'explication. »

M. Bérillon juge la chose *a priori* ; il ne semble pas se douter qu'il y a peut-être un grand nombre de « strictes règles de la nature », que nous ignorons totalement, ou que nous ne faisons qu'entrevoir : il ne se demande pas un seul instant si le phénomène qu'on lui présente peut rentrer dans le domaine de l'inconnu, de l'occulte. Il veut donner une explication quand même ; malheureusement, son explication n'est pas valable : l'intervention d'un « fumiste » n'explique pas ces déplacements de la voix, ni surtout *cette glace* et ces vitres trouées.

Quant à la théorie de la ventriloquie, elle n'est pas valable non plus : puisque, en éloignant successivement chacune des personnes qui entourent la malade on ne voit pas le phénomène cesser.

Daniel d'Aigre se présente chez le Dr Encausse (Papus), au moment où celui-ci vient de recevoir une lettre de M. Lebègue (le propriétaire de la maison hantée de Valence-en-Brie). « M. Lebègue,

dans cette lettre, raconte les phénomènes dont sa maison est le théâtre depuis quinze jours et manifeste le désir — la science officielle n'y comprenant rien et la justice encore moins — que l'occultisme vienne à son secours. »

M. Encausse voit imédiatement trois hypothèses : ou bien il y a supercherie ; ou bien il y a un médium inconscient dans la maison ; ou bien enfin il y a là l'action d'un sorcier : « Il faudrait savoir si dans le pays il n'y a pas un sorcier et si, par suite, ainsi que cela a eu lieu dans le cas du berger Thorel, Mme Lebègue, qui semble particulièrement visée, n'est pas victime d'une vengeance d'ennemis vivants — d'un envoûtement — si vous aimez mieux. »

« J'irai dans l'unique but de la préserver [1]. »

Lorsque le Dr Encausse arriva à Valence, un magiste célèbre, l'abbé Schnebelin, était déjà intervenu : il avait conseillé à la malade de se défendre au moyen de pointes métalliques.

« On transporta Mme Lebègue dans une maison voisine ; son lit fut soulevé de terre et renversé. Instruite par l'abbé Schnebelin, elle se servit d'un couteau pointu et frappa violemment dans le vide », ce qui éloigna momentanément « l'influence ».

C'est alors que M. le Dr Archambault écrivit au Dr Paté, médecin de Valence, pour lui demander des renseignements ; celui-ci répondit que les faits étaient vrais et il ajouta : « Quant à l'explication de ces faits, je ne puis pas vous la donner : d'abord parce que je craindrais d'être à côté de la vérité, et, en second lieu, parce que ma qualité de médecin de la maison m'interdit toute divulgation ; mais si vous voulez venir à Valence, je vous préviendrai par dépêche dès que le « revenant » aura parlé, car, depuis la visite de Papus et de l'abbé Schnebelin, il n'a plus rien dit. »

M. le Dr Archambault « sourit » de « ce résultat de l'intervention des Mages », puis accepta l'invitation de son confrère.

Il arriva un certain jour, resta un quart d'heure dans la « maison hantée », ne vit rien, mais crut trouver une explication du « phénomène ».

Tout se réduit à une *suggestion* : la mère hypnotise inconsciemment et suggestionne « des sujets inconscients également », qui agissent « chacun différemment, parlant tour à tour — on a entendu trois timbres de voix différents — démolissant tout lorsqu'ils ne se sentent surveillés par personne, car aucun témoin n'a assisté au bouleversement des meubles ni au bris des glaces, et perdant ensuite jusqu'au moindre souvenir des actes qu'ils ont accomplis ».

[1] *Le Journal* : « Le Phénomène de Valence-en-Brie », 28 juin 1896.

Quant à la *voix*, elle est simulée tantôt par la mère, tantôt par le jeune homme, tantôt par la bonne, tantôt par la fillette, agissant sous l'influence d'une suggestion. Et si cette voix s'entend à distence, c'est qu' « elle s'extérioriserait pathologiquement (??) ».

Le Dr Archambault conclut en disant qu'il faut enfermer l'abbé Schnebelin, pour exercice illégal de la médecine, et il ajoute : « Il y a, de plus, des malades qu'il faut isoler, et isoler de la façon la plus absolue, si l'on ne veut en faire des aliénés, peut-être dangereux pour leur entourage ! »

L'explication de M. le Dr Archambault peut être très ingénieuse, malheureusement elle n'explique pas pourquoi ni comment les vitres et surtout *la glace* sont brisées, comme dans l'expérience d'électricité dite du « perce-verre ».

Quant à « l'extériorisation pathologique de la voix », elle est bien moins facile à admettre que « l'extériorisation de la force nerveuse », qui expliquerait tous les faits.

Le pronostic de l'auteur de ces théories n'a pas été confirmé par les faits. Les malades n'ont point été isolés, cependant ils ne sont point devenus aliénés : on a même vu la mère, qui était malade depuis huit mois, se rétablir en quelques jours.

Après une première intervention des occultistes, « le phénomène » avait disparu : la *voix* avait déclaré que Papus et Schnebelin la contrariaient.

Pendant cette intervention, l'abbé Schnebelin constata « qu'une pierre quelconque du jardin n'avait aucune influence sur le magnétomètre de l'abbé Fortin », tandis que les pierres qui étaient tombées dans les appartements « faisaient dévier l'aiguille de 45° environ ».

« Une fois que lesdites pierres projetées eurent été défluidifiées par la cire et le feu, elles perdirent toute action sur le magnétomètre. »

Après huit jours d'interruption, les phénomènes reprirent : c'est alors qu'on observa un fait curieux déjà noté à Cideville : « La plus jeunes des bonnes lança brusquement un tire-bouchon très pointu sur le point du carrelage d'où partait la voix... A ce moment, nous vîmes tous une *pluie d'étincelles* d'une hauteur *de 50 centimètres* environ et de 20 centimètres de diamètre sortir du point frappé [1]. »

[1] Papus (docteur Encausse), *La maison hantée de Valences-en-Brie*, Paris, 1896, p. 25.
L'Initiation, août 1896, p. 121.

Après une nouvelle intervention de l'abbé Schnebelin et du Dr Encausse, le phénomène cessa définitivement. A la fin de juillet, la malade pouvait sortir se promener, et, dans une lettre datée du 5 octobre, M. le Dr Encausse nous apprend que « la guérison s'est parfaitement maintenue, au grand étonnement de nos confrères, peu versés dans ce genre de phénomènes ».

Ici, comme à Cideville, la *voix* demande grâce, après l'intervention des magistes, et elle déclare que les principaux maléficiants sont hors de combat.

A moins d'admettre que les nombreux témoins qui prétendent avoir constaté ces faits et qui les ont même rapportés devant la justice soient tous des menteurs ou des hallucinés, ce qui réduirait à néant la valeur du témoignage humain, il nous semble impossible d'expliquer le phénomène de Valence-en-Brie, sans faire intervenir l'action d'une puissance inconnue, analogue à celle d'Eusapia Paladino.

Observation XX

(Résumé des expériences du Dr Gibotteau [1].)

Sommaire : Hallucination du sens de l'espace. — Frayeur et hallucination visuelle produites à distance par une sorcière. — Retour d'une hallucination sur son auteur. — Hallucinations produites chez un sujet par le docteur G..., au moyen de la suggestion mentale.

Les expériences du Dr Gibotteau ont porté sur une femme de vingt-huit ans, Berthe, bien portante, « entrée à l'hôpital pour soigner son enfant malade ».

B... raconte que sa mère passait pour une sorcière : elle-même s'est occupée d'occultisme, elle a été hypnotisée successivement par un prêtre, par un magnétiseur de profession, puis par un médecin. On la met facilement en hypnose par fixation du regard.

Le Dr G... fit sur ce sujet différentes expériences, parmi lesquelles nous notons celles-ci : une action vésicante très nette, produite par l'application d'un timbre-poste, avec suggestion qu'il s'agissait d'un vésicatoire ; sommeil provoqué à distance (300 mètres d'abord, puis à des distances plus grandes) par suggestion mentale ; des phénomènes de lucidité ou vue à distance.

1 Dr Gibotteau, *Notes sur une série d'expériences relatives à la télépathie, poursuivies en 1888* (*Annales des Sciences psychiques*, septembre, décembre 1892).

Il remarqua ensuite que la fille de la sorcière « possédait certaines connaissances précises, qui ne traînent pas partout ». « Ainsi, dit-il, elle savait, comme je l'ai éprouvé, *faire perdre la route* à une personne, en lui faisant prendre sa droite pour sa gauche (hallucination du sens de l'espace).

» Dans nos campagnes, ajoute M. G..., ce pouvoir est généralement attribué aux sorciers. A Cuba, les sorciers nègres prétendent en faire autant. Il y aura des expériences intéressantes à faire sur cette pratique, dont je crois pouvoir, par exepériences, attester la réalité. »

Un jour, Berthe apprit au Dr G... comment il fallait s'y prendre pour *faire tomber une personne* : « La méthode est remarquablement logique. Il faut d'abord la connaître, lui parler, l'impressionner autant qu'on peut et se faire redouter d'elle. Quand elle est dans la rue, on la suit par derrière, en imitant bien sa démarche et en la *chargeant* (c'était le mot qu'elle employait d'ordinaire pour dire s'emparer mentalement de la pensée de quelqu'un, en l'endormant, un procédé qui lui était familier).

» Alors, il faut voir une corde tendue en travers de la route, à quelques pas en avant. On suit bien les mouvements de la personne et, au moment où elle arrive sur la corde, on fait soi-même un faux pas volontaire ; alors elle est forcée de tomber. »

Elle lui apprit comment, à grande distance, on pouvait faire entendre un bruit à quelqu'un ; comment on pouvait changer les dispositions d'une personne, etc.

« Elle recommandait toujours d'influencer les personnes, au moment où elles s'endorment, de manière que l'impression persistât dans le sommeil : « *Chargez-le* bien, faites-le dormir ; il s'endormira » et rêvera toute la nuit. »

» Pour cela, il faut bien connaître la chambre : « Montrez-moi » sa chambre, je lui ferai passer tout ce que vous voudrez. »

» Elle voulait aussi avoir des portraits, quelque chose appartenant à la personne qu'on lui indiquait. »

Ceci dit des procédés de la sorcière, le Dr G... vient aux faits, dont il a été témoin :

Hallucination du sens de l'espace. — « Nous venions d'avoir une séance avec B..., et nous la prolongions dans une voiture découverte, où elle était assise entre P... et moi. C'était un soir d'été, vers minuit, dans le quartier des Invalides.

» Avant de monter en voiture, je dis à Berthe : « Puisque vous dites, que vous savez le faire, tâchez de faire perdre l'orientation à » M. P..., de sorte qu'il croie tourner le dos à l'endroit où il va. » Attendez pour cela que je vous fasse signe. »

» A un moment donné, je fis le signe et, au bout de quelques instants, P... me dit : « C'est singulier ce que j'éprouve ; les objets » semblent tourner autour de moi et j'ai *mal au cœur*, c'est comme » si j'avais le mal de mer. »

» Les choses en restèrent là et l'hallucination demeura incomplète.

» P... est complètement étranger à la médecine, il ignore ce que c'est que le sens de l'espace et le rapport intime qui existe entre les phénomènes dont il se plaignait et le renversement de l'orientation.

» Bien entendu, il en est de même de B... ; je ne crois pas qu'on puisse trouver une meilleure preuve de la réalité de l'action qu'elle exerçait, et un meilleur commentaire du renversement de l'orientation, si souvent attribué aux sorciers de tous les pays. »

Frayeur et hallucination. — « Après avoir déposé B... près de chez elle, nous rentrâmes au quartier Latin avec la voiture. En arrivant rue de Vaugirard, devant la grille du Luxembourg, je me sentis pris d'une frayeur intense, autant qu'absurde. La rue était éclairée admirablement et il n'y avait pas un passant, et le quartier à cette heure-là (minuit environ) est parfaitement sûr. D'ailleurs cette frayeur ne semblait dépendre d'aucune cause, c'était la peur pour la peur. C'est absurde, dis-je, j'ai peur, une peur énorme ; c'est certainement un tour de B... (M. G... avait déjà été victime de semblables tours de la part de la sorcière.) Mon ami rit de moi, et, presque aussitôt : « Bon ! Voilà que cela me prend, moi aussi, je tremble de peur, c'est très désagréable. » L'impression dura jusque devant la porte du Palais du Luxembourg. Nous laissâmes la voiture au coin de la rue Soufflot et du boulevard Saint-Michel. Aussitôt à terre : « Regarde, dit P..., tu ne vois pas *quelque chose de blanc* »flottant en l'air, là, juste devant nos yeux ; cela passe... » Je ne voyais rien, mais je sentais très fortement la prise de B...

» Le lendemain je la rencontrais à l'hôpital : « *Eh bien, vous* » *n'avez rien vu ?* » Je l'a priai de m'apprendre ce que nous *devions* avoir vu. Voilà sa réponse : « D'abord, votre cocher a perdu sa route; » oh ! pas vous, vous ne sentiez rien ; il vous a fait passer par de » drôles de rues. »

» Il est de fait que notre voiture avait traversé, du côté de la rue de Babylone, par un trajet compliqué et qui, *au moment*, ne me semblait pas le bon, mais je ne voudrais rien affirmer de précis.

« Après cela, vous avez eu peur. — Qui ? — Vous d'abord, » M. P... ensuite. Oh ! peur de rien, sans raison, mais vous avez eu

» bien peur. Ensuite, vous avez vu des *pigeons blancs*, qui volaient » autour de vous, tout près. »

B... a donné ainsi plusieurs hallucinations à M. G... ; elle ne réussissait pas toujours : voici un fait qui rappelle le *choc en retour* des envoûteurs :

Retour d'une hallucination sur son auteur. — « Un jour, que nous attendions B... chez moi pour une séance d'expériences, elle arriva effrayée : « Oh ! que j'ai peur ! Je ne le ferai plus. Vous n'avez » rien vu, j'en suis sûre. » Et elle nous raconte, qu'en bas de l'escalier, elle avait essayé de me donner une hallucination, de me faire voir *une tête de mort*. « Je poussais, je poussais, mais vous ne vou- » liez rien voir. Alors c'est revenu contre moi. Je l'ai vu dans l'esca- » lier. Oh ! que j'ai eu peur ! »

» Son impression avait réellement été très forte.

» Cette aventure paraîtra singulière ; il me semble qu'elle mérite qu'on y réfléchisse. B... la commenta, en disant : « Quand on *tra- » vaille* beaucoup pour faire voir une image à quelqu'un, et qu'il la » repousse, cette image revient contre vous, tout comme si elle avait » été envoyée par une autre. »

Expériences sur un autre « sujet », Mme *R...* — Le Dr G... a pu, par suggestion mentale, faire apparaître à un sujet placé sous son « influence » (mais pas en sommeil), des serpents, des lapins, des chevaux. Il a pu se rendre invisible. Il rapproche ces faits des phénomènes produits par la sorcière B...

CONCLUSIONS

De l'étude de la sorcellerie que nous venons d'esquisser, nous pouvons conclure :

1° La croyance au pouvoir des sorciers se trouve vivement enracinée chez tous les peuples dans tous les temps ;

2° Cette croyance, qui, jusqu'au XVIIIe siècle, a fait allumer tant de bûchers, peut encore avoir aujourd'hui des conséquences graves : de ce qu'un homme se croit ensorcelé par un ennemi, il s'ensuit qu'il peut se suicider de désespoir, qu'il peut se porter à des voies de fait sur le prétendu sorcier, qu'il peut livrer ce sorcier à la vindicte de ses enfants ou à la vindicte populaire. De plus, une foule de charlatans et d'escrocs, profitant de ce que la croyance au pouvoir des charmes est si répandue, se font passer pour sorciers, afin d'exploiter le public ;

3° Cette croyance au pouvoir des enchantements est accréditée par les pratiques étranges des sorciers, qui flattent le goût des masses pour le mystérieux, et aussi par les succès que remportent quelquefois ces thaumaturges dans le traitement de certaines maladies fort accessibles à la suggestion ;

4° Les sorciers peuvent se distinguer en vrais sorciers, qui possèdent des « secrets » réels, dont l'efficacité est souvent due à l'action de substances toxiques ; et en pseudo-sorciers, qui sont ou des malades ou des escrocs ;

5° Les malades qui se plaignent d'être victimes de maléfices peuvent se diviser actuellement en deux catégories : les uns n'ont jamais subi l'action d'aucun sorcier, ce sont des malades, dont la nature du trouble pathologique a été méconnue, ce sont encore des aliénés ou des victimes d'une autosuggestion ; les autres ont subi une influence réelle de la part

du sorcier, influence qui dépend du prestige du sorcier et de la suggestibilité du maléficié et qui peut être favorisée par l'action d'une drogue.

Il faudrait créer des catégories spéciales pour classer les malades qui pourraient être victimes de maléfices réels, si la possibilité des actions à distance et, en particulier, l'extériorisation de la force nerveuse, venait à être démontrée d'une façon absolument indubitable ;

6° La responsabilité d'un homme qui, se croyant maléficié, commet un crime sous l'influence de ses idées de persécution, est affaiblie ou annulée suivant les cas.

Cette responsabilité ne peut être déterminée que par un examen médical attentif de chaque cas particulier.

Avant de faire retomber cette responsabilité sur un sorcier, il est nécessaire d'examiner également l'état mental de ce dernier, qui peut, lui aussi, être un aliéné irresponsable ;

7° Pour combattre l'influence néfaste de la sorcellerie, il faut poursuivre les sorciers non pas comme sorciers, mais, suivant les cas, comme empoisonneurs, escrocs, devins. On peut aussi très souvent les poursuivre pour exercice illégal de la médecine en vertu de la loi de 1892 ; mais cette loi aurait peut-être besoin d'être modifiée de telle façon que les charlatans ne puissent plus l'éluder ;

8° Pour chercher à diminuer le nervosisme et la suggestibilité des masses, qui tiennent à tant de facteurs sur lesquels le médecin n'a pas de prise, au moins devrait-on s'efforcer de combattre ceux qu'on peut atteindre, comme l'abus des excito-moteurs (alcool, morphine, etc.) qui dépriment notre race ;

9° Pour combattre les pratiques des sorciers, il serait peut-être bon d'étudier ces pratiques d'une façon scientifique et de réglementer celles qui pourraient avoir une action réelle.

Il serait bon dès maintenant d'interdire la pratique publique de l'hypnotisme ou, tout au moins, ses exhibitions théâtrales. Elles développent la suggestibilité de la plupart des spectateurs, occasionnent chez certaines personnes de l'hypnophobie et enseignent à des gens peu consciencieux des pratiques dont ils pourront abuser. Il suffirait de créer une loi analogue à celle qui existe déjà en Belgique.

A cette loi il serait bon d'ajouter un article permettant de punir toute personne qui, sciemment et volontairement, par une suggestion nettement formulée, amènerait des troubles pathologiques notables chez un autre individu ;

10° Les malades qui se croient victimes de maléfices doivent être soigneusement examinés tant au point de vue mental qu'au point de vue physique.

En présence d'un trouble dont la nature a été méconnue et qui peut disparaître par une intervention, il faut avoir rapidement recours à cette intervention.

En présence d'un aliéné, il faut instituer un traitement méthodique approprié au cas du malade.

En présence d'un trouble provoqué par une suggestion, il y a lieu d'avoir recours à une suggestion contraire, donnée sous la forme qui semblera devoir être la plus active, suivant le cas spécial et l'état mental du malade.

Faisons le point

Sommaire : Persistance de la crainte des sorciers et de la croyance aux amulettes, philtres et envoûtements d'amour ou de haine. — Les statues fétiches. — Exposition d'un tableau rapportant un million ! — Emmasqués, enjominés, enkéraudés, ensorcellés. — Rôle de la suggestion. — Radiations humaines. — Pendule explorateur et baguette divinatoire. — L'Art du sourcier ; rémanence, radioactivité générale, sceau de Salomon et autres figures, étude de fétiches africains. — Critiques traitant de la question avec cet air d'autorité que, seule, confère l'incompétence. — Distinction nécessaire entre sourciers radiophysiciens (radiotelluristes, radiobiologistes) et « téléradiesthésistes », métapsychistes ou devins (?). — Les esprits, le diable. — Métagnomie, programme d'étude. — Physiciens, psychistes et métapsychistes. — Relativité des sensations ; champ de l'inconnu et champ de l'inconnaissable. — La question de responsabilité. — Prévention du mal : élucider les faits passant pour merveilleux. — Thérapeutique : rôle de la suggestion et de la confiance ; la thèse de Gabriel Hanotaux.

Depuis que j'ai écrit la thèse de doctorat en médecine constituant ce volume, des années se sont écoulées, « il est passé beaucoup d'eau sous les ponts », surtout dans l'hiver 1936, mais cette eau n'a pas eu le même effet que le fleuve Alphée, dérivé par Hercule sur les écuries d'Augias, elle a peu déblayé le terrain. S'il n'était ridicule d'employer les expressions des communiqués de la grande guerre (1914-1918), on pourrait dire que la situation est « inchangée ». Nous pourrions en donner des centaines de preuves ; contentons-nous de rappeler quelques faits :

En décembre 1900 et janvier 1901, dans *Le Bouais-Jan*, A. Marquez, étudiant le surnaturel et le merveilleux en Normandie, nous donne les formules de tisanes magiques pour avoir fille ou garçon à volonté [1].

Il nous donne également des formules utilisées pour lutter contre les sortilèges : une personne qui a sur elle une branche

[1] Dr J. Regnault, *Fille ou garçon?* (en préparation), 1936, aux Editions Médicis.

d'angélique (herbe de Bohème, herbe au Saint-Esprit), ne peut être atteinte par maléfices et sortilèges. Si elle en tient un morceau dans la bouche, elle n'a rien à craindre des morsures des serpents.

Le chardon Marie ou chardon Notre-Dame partage les propriétés de l'angélique.

Le trèfle sauvage, dont les feuilles se hérissent à l'approche du vent, conjure des tempêtes.

La tisane de chèvrefeuille, bue pendant trente jours, frappe d'impuissance les hommes et, de stérilité, les femmes. La dragorfie bulbeuse est aphrodisiaque. Avec l'armoise, portée dans un linge rouge, on peut braver impunément lassitude, ampoules aux pieds, faim, soif, vent, etc.

En 1906, dans son numéro du 2 janvier, *Le Journal de la Beauté* publie, sous la signature « Orion », une note concernant les philtres d'amour :

« Une femme qui n'est pas aimée de son mari ou qui a à se plaindre de sa négligence à accomplir les devoirs conjugaux, doit prendre la moelle d'un pied de loup pour assaisonner les aliments qu'elle servira à l'époux. A la suite, il est certain qu'elle sera satisfaite et sera la seule aimée. » (Extrait du *Livre de Cléopâtre.*)

Le remède n'est peut-être pas à la portée de tout le monde ; on ne le trouve ni chez le charcutier du coin, ni chez son voisin, le pharmacien. Aussi l'auteur a-t-il soin de nous indiquer une autre formule :

« *Pour être aimée :* Fais une infusion d'angélique avec de l'esprit de vin, où tu aurais fait macérer quelques jours, des tiges de cette plante.

» Lave avec cette liqueur la fleur de ta chair, c'est-à-dire les organes pudiques.

» Ensuite, mets la liqueur dans un flacon, ajoute un peu de sucre, qui devra se dissoudre, et cachette bien à la cire le bouchon.

» Celui qui aura bu de cette liqueur, dans le mois où elle aura été fabriquée, celui-là t'aimera avec passion. »

Cette formule est facile à réaliser en tout temps, c'est son avantage sur une autre formule qui avait été signalée également dans un journal de modes et dans laquelle la femme devait mélanger à la liqueur d'angélique une goutte de son sang à certaine période du mois.

Dans quelques cas, le procédé peut avoir un certain effet ;

l'influence des parfums est très grande : Henri III conçut subitement une violente passion pour Marie de Clèves après s'être essuyé par mégarde la figure avec un linge imprégné de la sueur de cette princesse [1].

Le 30 août, l'attention du public était appelée à nouveau sur les envoûtements par une communication de M. Franz Cumond sur une curieuse statuette remontant à l'époque alexandrine, découverte à Athènes ; c'était une figurine d'envoûtement couchée dans un cercueil en *plomb* fait à sa taille.

Le 19 novembre comparaissait devant un tribunal de Paris, un astrologue, Ely Star, auquel des femmes demandaient des talismans pour leur ramener l'amour de leurs maris.

En janvier 1914, la revue *Nos Loisirs* signalait de curieuses pratiques de rebouteux et sorciers de village.

En 1915, des poursuites durent être engagées contre des somnambules et sorcières, qui exploitaient la crédulité de diverses personnes ayant des parents ou des amis à la guerre ; on fit jouer les articles 479 et 480 du Code pénal, un peu oubliés en temps de paix ; c'est qu'alors elles se multipliaient avec une rapidité prodigieuse.

Elles ne donnaient pas seulement des renseignements plus ou moins fantaisistes sur les absents ; elles vendaient des amulettes.

D'ailleurs, les fétiches de guerre furent alors fort à la mode ; il y en eut de toutes espèces, sans compter Nénette et Rintintin.

Le fétichisme se manifestait aussi en Allemagne, avec les clous fichés dans la statue de Hindenburg.

Les statues fétiches ont été connues dans d'autres pays. Dans *La Chronique médicale* du 1er juin 1916, le Dr Henri Fauvel en citait une en France ; à Saint-Efflem, non loin de Lannion, sur le bord de la mer, il existe une statue de la Madone, où les jeunes filles à marier de la région vont piquer une épingle. Si l'épingle reste au bout de quelques mois, malgré les marées qui submergent la statue, la jeune fille croit qu'elle se mariera dans l'année.

Des superstitions analogues restent attachées à certains dolmens ou men-hirs ; près de Donville-les-Bains, il y a la

[1] Dr J. Regnault, *Biodynamique et Radiations*, chap. Odeurs et Parfums, 1936.

« pierre aiguë », dont une jeune fille doit faire sept fois le tour si elle veut se marier.

Mais, si on se marie, c'est, quelquefois du moins, pour avoir des enfants. Il y a des statues fétiches pour favoriser ce résultat. Saint Greluchon était très réputé ; il se trouvait dans une église des environs de Guéret. Dans *La Quinzaine Médicale* de novembre 1924, le Dr Henry Labonne écrit que, 42 ans plus tôt, il y avait dans l'église de Gargilesse « un saint de bois avec sa *Greluche* saillante » : les femmes stériles allaient gratter cette belle pièce pour en faire infuser les débris dans du vin blanc et boire le tout contre la stérilité. Il paraît que les anciens curés remplaçaient la pièce usée et maintenaient le saint en bon état de virilité, mais il en est venu un que cette pratique a scandalisé ; il a relégué saint Greluchon dans un grenier.

On ne détruit pas facilement une pratique superstitieuse ; nous assistons ici à un cas de substitution : les dévotes grattèrent à l'endroit voulu la statue de Guillaume de Naillac, représenté, couché sur son tombeau, vêtu d'une longue robe : elles creusèrent des trous dans cette robe à l'endroit convenable... si on peut dire.

Quelquefois un tableau a pu être d'un meilleur rapport pour un monastère que ne l'ont été les statues pour le curé, obligé de boucher les trous. L'exposition d'un tableau représentant Vimala kirté, à l'ouverture du monastère de Wa Kouan Seu, à l'époque hing-ming (363-365), rapporta un million, somme pour laquelle, avec une belle audace, le peintre s'était inscrit à l'avance sur la liste des souscriptions, qui circulait pour aider à bâtir l'édifice.

A titre de comparaison, rappelons que le tableau européen ayant atteint le maximum de prix avant-guerre fut *Salomé*, de Henry Regnault, qu'un Américain enleva pour plus d'un million... un million d'avant-guerre...

Le peintre audacieux dont il est question s'appelait Kou K'ai Tche ; « il avait d'abord attiré l'attention en exécutant sur un mur de village le portrait d'une jeune fille dont il était amoureux. Versé dans la science de l'envoûtement, il piqua le portrait avec une épine dans la région du cœur ; la jeune fille atteinte d'une grande douleur, se hâta de lui accorder sa main ; la douleur disparut dès que l'artiste eut enlevé l'épine [1]. »

[1] Stéphen Bushell, *L'Art chinois*, traduct. H. d'Ardenne de Tisac, Renouard édit., Paris, 1910.

Etait-ce un envoûtement d'amour, ou un chantage, ou encore une petite combinaison d'amoureux pour obtenir le consentement de parents récalcitrants ?

Aux environs de Brignoles, on connaît l'*enbourigou* de San Sumian (Saint-Siméon ?). La statue, en pierre, est sur une fontaine ; les femmes stériles viennent l'embrasser... très au-dessous du nombril.

A La Valette (Var), au château de Baudouvin, se trouve une statue représentant Sanson disloquant la mâchoire du lion. Des couples de nouveaux mariés viennent y faire une sorte de pèlerinage pour avoir des forces [1].

En 1922, au mois de septembre, comparaissait devant le tribunal correctionnel de Bayeux, un sorcier, qui avait pris deux mille francs pour « conjurer un sort ».

En 1923, à Falaise, une femme L..., qui vivait largement de son métier de sorcière, avait proposé à une personne de « faire partir son mari », et, en exploitant cet espoir, l'avait menée à la ruine.

En 1931, à Lyon, José Caraès joue au sorcier, en évoquant Mandrin, qui lui indiquerait où sont cachés des trésors.

En mai 1935, à Encausse-les-Thermes, dans la Haute-Garonne, un Espagnol est tué à coups de hache par un journalier, qui l'accuse de sorcellerie.

Entre temps, dans le Michigan, aux Etats-Unis, une veuve septuagénaire est assassinée, parce qu'on lui attribuait le « mauvais œil ».

En Amérique, dans des milieux de Noirs, une vingtaine de nègres ont été sacrifiés par une prêtresse du Vaudoux, dans un but de magie rituelle.

Dans son livre récent, *Les secrets des sorciers noirs*, Dim Delobson nous présente de multiples faits de sorcellerie.

On retrouve encore aujourd'hui la sorcellerie mêlée à la politique. La grande presse a publié un télégramme Havas daté d'Ankara, 26 janvier 1936 : « Découverte en Turquie d'une vaste affaire de sorcellerie. » Dix personnes ont été arrêtées à Ankara et quinze dans d'autres villes ; les inculpés se seraient livrés à des pratiques de sorcellerie et à la vente d'amulettes portant des inscriptions réactionnaires.

L'influence des sciences maudites s'atténue sans doute,

[1] Renseignements fournis par M. Henseling, Conservateur du Musée-Bibliothèque de Toulon.

mais nous ne pouvons espérer la voir complètement anéantie avant longtemps, car la plupart des superstitions qui disparaissent ne tardent pas à renaître sous des formes nouvelles tant est vraie la définition donnée par un grand philosophe : « L'homme est un animal superstitieux. » Nous le regrettons, car nous pourrions nous écrier après Lucrèce : « Que de maux sont dus au pouvoir des superstitions. » C'est précisément à propos d'un sacrifice rituel, celui d'Iphigénie, que Lucrèce a écrit le vers célèbre :

Tantum religio potuit suadere malorum.

(*De natura rerum*, l. I, V, 102.)

La croyance à l'influence des sorciers et ses conséquences néfastes persistent donc partout.

Les pratiques de ceux-ci restent à peu près les mêmes. Les effets produits s'expliquent le plus souvent par la suggestion.

En cherchant une explication pour les cas où l'action directe d'un sorcier s'exercerait à plus ou moins grande distance, nous en étions arrivé à penser que tout radie et que les organismes sont des oscillateurs-résonateurs ne réagissant qu'aux radiations ou formes d'énergie avec lesquelles ils sont en résonance.

Depuis lors, de nombreux faits ont confirmé ces vues.

Les radiations des êtres vivants ont été mises en évidence par les travaux de Nodon, puis grâce à l'émanomètre Müller, à l'appareil du Dr vétérinaire Abel Martin, au bioradiomètre du Dr Albert Leprince, aux appareils du Dr Nicola Gentile.

Elles ont été aussi mises en évidence en utilisant les réflexes comme détecteurs d'énergie suivant les méthodes d'Abrams, ou suivant la méthode des sourciers, qui a pris un développement inattendu dans ces dernières années et provoqué de nombreuses discussions souvent confuses, parce que la question est fort complexe.

L'origine de l'art du sourcier se perd dans la nuit des temps. Déjà deux mille deux cents ans avant notre ère, l'empereur chinois Yu était célèbre par sa science des eaux et par son aptitude à découvrir les choses cachées. Les Etrusques et les Romains consultaient l'augure, qui se servait de son *lituus* à la façon dont les sourciers modernes utilisent leur baguette pour découvrir soit des sources, soit les influences nocives du sol. On se servit, à Rome, de la baguette *divinatoire*. On

retrouve la baguette entre les mains des sourciers au XVe siècle, mais seulement pour découvrir des gisements miniers et des eaux souterraines. A un moment, elle est employée plus tard par Jacques Aimard pour des recherches policières.

Au début du XIXe siècle apparaît l'emploi du pendule explorateur qui ne tarda pas à être utilisé, comme nous l'avons vu, dans un but divinatoire. Il avait déjà servi dans ce but au IVe siècle. Lors d'une conspiration contre Flavius Valens, on avait fixé un anneau à un fil ; cet anneau oscillait au-dessus d'un alphabet ; il s'arrêta sur différentes lettres qui donnèrent Théo..., les conjurés dirent : « Théodose ». Ammien Marcellin relate que, sur les aveux du conjuré Hilarius, les accusés furent mis à mort et que Valens fit périr tous les personnages dont le nom commençait par les lettres fatales, « ce qui n'empêcha pas le destin de s'accomplir, ajoute Louis Figuier et répète le dictionnaire Larousse, car Théodose succéda à l'empereur Valens ».

De nombreuses discussions ont été engagées sur la cause des mouvements du pendule : quelques auteurs déclarent avoir obtenu ses mouvements sans contact ; toutes les expériences que j'ai faites ou que j'ai fait faire, en particulier au premier Congrès international de Radiotelluristes et Sourciers, présidé par moi en Avignon, ont complètement échoué. Donc pour moi et pour la plupart des sourciers, les mouvements du pendule sont dus à des mouvements réflexes, par suite inconscients et involontaires [1].

Pendant de nombreuses années, j'ai étudié le phénomène du sourcier, créé des appareils pour diminuer le rôle de la suggestion et préciser les mesures. Pour des courants superposés j'ai pu indiquer les profondeurs au centimètre près ; j'ai pu préciser qu'un courant était radioactif et remontait par une faille ayant plus de deux cents mètres de profondeur : les analyses faites au Collège de France ont révélé une radioactivité de 1,9 millimicrocuries et la présence de sels de radium en dissolution ; la température de l'eau a permis de contrôler qu'elle venait de plus de deux cents mètres de profondeur.

Le phénomène du sourcier est réel, indéniable, en ce qui concerne les recherches de courants souterrains profonds, dont rien ne peut laisser soupçonner l'existence, ni dans les données géologiques, ni dans les signes de la végétation.

[1] Dr Jules Regnault, *Le problème du pendule explorateur* in *Radiotelluristes et Sourciers*, Dunod édit., Paris, 1933.

Cet art a été appliqué, au moyen de mes appareils d'abord, puis avec des appareils de son invention, par un professeur d'agriculture, M. Larvaron, à l'étude des plantes et les résultats des cultures ont prouvé l'exactitude des données [1].

L'application de l'art du sourcier à la médecine vétérinaire est entrée dans la science officielle avec les thèses de docteur vétérinaire soutenues, à Paris, en 1932 par M. Abel Martin, et, à Lyon, en 1935, par M. Girard, enfin avec les travaux du Dr Abravanel-Aysoy, professeur à l'Ecole vétérinaire d'Ankara.

Elle a été faite à la médecine humaine, d'abord et surtout par des empiriques étrangers à la médecine, puis par des médecins, actuellement groupés sous la présidence du Dr Foveau de Courmelles.

Dans tout ceci il n'y a pas de sorcellerie ; l'organisme se comporte comme un oscillateur-résonateur pour la forme d'énergie avec laquelle il a été syntonisé, c'est-à-dire mis en accord.

Mais ces recherches ont montré que tous les corps radient, que chacun a sa radiation spécifique. Elles ont mis aussi en évidence un phénomène, qui paraît d'abord étrange, celui de l'*imprégnation*, que j'avais constaté avec les méthodes d'Abrams, et que les sourciers modernes appellent la *rémanence* : l'influence d'un corps ou de sa radiation persiste un certain temps après qu'on l'a enlevé à l'endroit où était ce corps.

On a noté aussi que trois ou quatre gouttes de sang d'une personne présentent toutes les radiations spécifiques de cette personne. De la salive, de l'urine, de l'écriture ou la photographie d'un sujet permettraient également d'étudier son état radiant, comme l'avaient d'ailleurs soutenu Albert Abrams et ses élèves, en particulier Sir James Barr, professeur à la Faculté de médecine de Liverpool.

D'autres observations curieuses ont été faites :

Il y aurait un rapport entre les réactions d'une tige de bois, son orientation au moment de l'examen et la position qu'elle occupait sur l'arbre, par rapport au champ magnétique terrestre. D'après Dim Delobson, les sorciers noirs utilisent l'écorce prélevée sur les côtés est-ouest de certains arbres.

Des associations de métaux ou des spires métalliques, des associations de couleurs comme celles du *Yn-Iang* chinois constitué par l'association de deux espèces de virgules, l'une blanche

[1] M. Larvaron, *La Radiotellurie*, 1935.

et l'autre noire ou l'une rouge et l'autre bleu verdâtre, provoquent des réactions différentes suivant leur orientation.

Certaines figures, comme le sceau de Salomon ont également une influence.

Il en est de même de certains fétiches africains. L'un d'eux, présenté par M. le pharmacien Le Sourd, au Congrès international de Radiesthésie, à Lausanne, en 1934, agissait sur les sourciers et même sur la boussole. Quand on le démonta, on trouva qu'il contenait un aimant.

M. Larvaron a étudié un fétiche curieux, constitué de divers métaux et présentant deux yeux ovalaires pouvant être placés verticalement ou horizontalement et un troisième œil mobile pouvant se substituer à un des autres. Le fétiche avait trois champs de radiation tout à fait différents suivant les positions des yeux, l'un était favorable, un était défavorable et le troisième était neutre. Là il y a des métaux en action. Mais le plus curieux est que des radiotelluristes retrouvent les mêmes différences sur les photographies du fétiche prises successivement avec ses combinaisons d'yeux. Il y a là un nouveau champ de recherches ouvert aux curieux...

Les sourciers qui opèrent dans les conditions dont nous venons de traiter, c'est-à-dire sur des objets ayant entre eux un lien physique, sont des « radiophysiciens », *radiotelluristes*, s'ils opèrent sur les radiations de la terre ou la matière inorganique ; *radiobiologistes*, s'ils opèrent sur les radiations ou influences des êtres vivants.

Ces dénominations que j'avais proposées, il y a déjà longtemps, ont été adoptées au Congrès de l'association française des radiotelluristes, sourciers et puisatiers, tenu à Nice, en 1935.

Beaucoup de sourciers se donnent encore le titre de *radioesthésistes*. Ce mot est inexact, car la plupart d'entre eux *ne sentent pas* les radiations ; ils ne les décèlent que par leurs réflexes, inconscients, pris comme détecteurs d'énergie.

Ce mot a un autre inconvénient : c'est de prêter à confusion ; car un certain nombre de ces radiesthésistes font appel au psychisme, avec le « fluide d'intention » ou « l'orientation mentale ». Ils demandent n'importe quoi à leur pendule ou à leur baguette : par exemple, des nouvelles de leurs parents ou amis se trouvant à des milliers de kilomètres. Ils croient pouvoir prospecter sur une carte ou même sur une feuille de papier présentant le plan d'une propriété, qui peut être située aux antipodes et dont ils ignorent l'emplacement. Les expé-

riences faites, sur ma demande, aux Congrès internationaux d'Avignon et de Lausanne n'ont pas été en faveur de telles théories.

Comme je l'ai déclaré à Lausanne, il y a un *fossé immense* entre les radiotelluristes ou radiobiologistes qui travaillent sur le terrain ou sur des objets ayant entre eux un lien physique et ces « téléradiesthésistes », qui travaillent sur des éléments n'ayant entre eux aucun lien.

Si quelques-uns peuvent obtenir ainsi des succès, ils paraissent assez rares, et, pour le moment, ils semblent faire de la divination et se rattacher à la métapsychie, en attendant que de tels faits, mieux étudiés, puissent entrer dans une physique élargie.

Il est plus que jamais nécessaire d'insister sur cette distinction ; par suite d'une confusion regrettable, certains chroniqueurs ont attribué aux sourciers en général les échecs constatés au cours d'expériences fantaisistes ; ils n'ont pas précisé qu'il s'agissait de prétendus sourciers opérant à distance, sur plan, et dans des conditions tellement défavorables que des radiotelluristes ne les eussent pas acceptées pour faire des expériences sur le terrain... Il serait téméraire d'attribuer ce manque de précision à la malhonnêteté scientifique ; on peut plaider les circonstances atténuantes, il s'agit de chroniqueurs traitant de questions qu'ils ignorent ; la preuve en est d'ailleurs qu'ils en traitent avec cet air d'autorité et de certitude que seules donnent l'ignorance ou l'incompétence.

Je le répète : il est indispensable de faire une distinction entre les sourciers radiotelluristes et les « téléradiesthésistes ».

Trop souvent les façons de faire de ces derniers, comme celle des « aetheronics » américains, qui traitent leurs malades à distance, en leur envoyant des ondes (?), même des Etats-Unis au Cameroun, rappellent les opérations de la magie et donnent quelques raisons au public de confondre les sourciers avec les sorciers [1].

Ajoutons à ceci que certains font intervenir l'action de prétendus esprits, et que d'autres, comme on l'a vu dans une enquête organisée en décembre 1935 et janvier 1936, par *La Province*, de Rennes, n'hésitent pas à mettre les sourciers en garde contre l'intervention possible du diable...

[1] Dr J. Regnault, *Sourciers ou sorciers?* (*Sciences et Voyages*, 8 novembre 1934); *Radiobiologie ou Radiesthésie médicale?* (*La Clinique*, 15 mai 1935, A).

« Le diable au XXe siècle ! » Ce serait joli pour faire pendant au livre *Le diable au* XIXe *siècle* paru sous la signature du mythique Dr Bataille et dû à la plume de Léo Taxil, du Dr Hack et de deux autres collaborateurs, qui ont voulu prouver jusqu'où va la crédulité dans certains milieux mystiques.

Est-ce à dire qu'il faille se désintéresser des faits allégués par les « téléradiesthésistes » ou par les métapsychistes ou les sorciers modernes ?

Certes non. Il faut étudier les faits et *ne rien nier à priori* mais il ne faut rien accepter sans preuves.

J'ai récemment assisté à une séance de métagnomie : une pierre détachée avec une pince d'un ancien monument et apportée dans un papier à un sujet, a servi à l'expérience. La jeune femme prend la pierre et la passe dans la flamme fuligineuse produite dans un brûle-parfum placé au-dessus d'une lampe à alcool. Elle voit des images qu'elle décrit. Sa description est sténographiée. Elle correspond exactement à la disposition du monument dont vient la pierre (la collégiale de Six-Fours) et aux principales scènes historiques qui se sont passées autour de cette collégiale...

Mais, dans l'assistance se trouvaient des personnes qui connaissaient la provenance de la pierre et l'histoire du monument. Une suggestion mentale a pu intervenir.

J'ai proposé de refaire l'expérience avec un document fourni par une personne qui n'assisterait pas à la séance et ne saurait même pas le jour et l'heure où serait faite l'expérience [1].

En pareil cas il me semble bon de procéder comme pour les échantillons de sang envoyés en vue d'un examen par la méthode d'Abrams : envelopper l'objet dans du papier neuf stérélisé, puis dans une feuille de papier d'étain, enfin dans du papier noir comme celui utilisé pour protéger les plaques photographiques.

J'ai écrit autrefois (page 275) : « Ne rejeter que ce qui est mathématiquement absurde. » Depuis lors je suis devenu plus circonspect. Je ne rejetterai même pas *a priori* ce qui est ou paraît mathématiquement absurde ; dans les mathématiques pures on ne met en jeu que des valeurs conventionnelles bien

[1] Pendant que ces pages étaient à l'impression, l'expérience a été reprise, avec le même sujet, dans les conditions que j'avais proposées. M. Alexandre Paul écrit : « Dans ces conditions nous avons constaté que la voyante était capable de donner des renseignements exacts dans une proportion de 70 % ; les 30 % qui restent échappent à tout contrôle. » *Le Passe-Partout*, Toulon, 8-14 février 1936.

déterminées, mais, dès qu'on introduit un fait dans les équations, on ne peut plus avoir une certitude absolue ; l'expérience seule peut montrer si le calcul est juste et s'applique bien à un cas donné.

Quand un fait nouveau est bien prouvé, il nous faut chercher à le classer parmi les autres phénomènes connus et, pour cela, comme, avec la relativité des sensations, toute notion peut se ramener à ses éléments : énergie, temps, espace, mouvement, nous arrivons toujours à une formule énergétique répondant à une radiation ou vibration.

Il ne suffit pas de dire que tel ou tel fait se rattache à la connaissance paranormale ; ceci nous ramène au temps où on expliquait l'action de l'opium en disant qu'il a une « vertu dormitive », ou à la façon de faire de ceux qui trouvent, chaque jour, un nouveau nom pour une « phénoménine », substance imaginaire créée pour expliquer chaque nouveau phénomène.

Certains psychistes n'hésitent pas à faire intervenir une sorte d'inspiration due au fait que, par le subconscient, chacun de nous serait en rapport avec la Conscience universelle, dont notre intelligence ne serait qu'une étincelle et qu'on pourrait connaître ainsi des faits en dehors du temps et de l'espace.

Je m'incline devant la grandeur de cette conception, mais préfère chercher à relier les faits entre eux.

Même en admettant une sorte d'inspiration, celle-ci se traduit en images et représentation de données sensorielles, à ce titre il faudrait encore la traiter comme nos autres connaissances.

Dès qu'on veut sortir des rapports des sensations et de leurs équations on tombe dans les hypothèses de la métaphysique. Dans ce domaine les philosophes peuvent raisonner ... ou déraisonner tout à leur aise, c'est un jeu de discourir sur les substances, les causes et les autres entités problématiques. Ils feraient mieux de méditer l'inscription placée sous la statue d'Isis, dans le temple d'Esneh :

Je suis ce qui a été,
ce qui est,
ce qui sera
et nul mortel n'a soulevé le voile qui me couvre.

ou de reprendre la formule de saint Paul :

Ab illo, in illo, per illum sumus.

Nous ne connaissons que des phénomènes et il nous en reste sans doute beaucoup à étudier ; nous laisserons encore des recherches à faire et des problèmes à résoudre à nos petits enfants... cela vaut mieux pour eux, ils n'auront pas le temps de s'ennuyer...

Le champ de *l'inconnu* est très vaste ; il se rétrécit chaque jour, mais, au bout, il y a le champ de l'inconnaissable [1].

J'ai examiné la question de responsabilité dans les affaires de sorcellerie. C'est une question qui se pose toujours d'une façon assez peu logique dans le milieu moderne, où le déterminisme est généralement accepté. En réalité, me fait observer un ami, au point de vue social, la question n'a pas d'importance : si on supprime un être malfaisant, c'est pour en débarrasser la société, dans laquelle il est dangereux ; si on le punit, c'est pour faire un exemple, qui déterminera d'autres hommes à ne pas agir de même... Mais si on ne discutait pas la responsabilité, que deviendraient les psychiatres et les avocats ?

Au point de vue préventif, que pourrait-on faire ?

Comme nous l'avons vu, « l'homme est un animal superstitieux » et nous n'avons pas la prétention de changer brusquement sa nature ; mais il ne faudrait pas développer cette tendance par les mensonges, les mythes et les contes de fée, dont on berce son enfance. S'il y a des faits douteux, il faut les étudier ; c'est en faisant la lumière, qu'on dissipe les ténèbres. Il y a des faits mal expliqués, mais il faut les étudier froidement, comme les autres phénomènes naturels. La science n'est faite que de l'occulte désocculté et du mystère éclairci.

En ce qui concerne la thérapeutique je n'ai pas à modifier mes conclusions précédentes. Il faut agir par la suggestion de toutes les façons possibles : une suggestion peut être neutralisée par une autre ; il y a plus : une suggestion pourrait rendre insensible à certains agents physiques, comme elle rend insensible à la douleur et, même, chez certains sujets, à l'action de divers médicaments. L'influence de la suggestion est en rapport avec la confiance que le malade peut avoir en son médecin. Même avec l'emploi de médicaments, la confiance compte bien pour moitié dans le succès d'un traitement.

C'est ce qu'a bien montré Gabriel Hanotaux, de l'Académie

[1] Dr J. Regnault, *La question métapsychique* (*Luce ed Umbra*, septembre 1925) ; *La Revue métapsychique*, novembre-décembre 1925 ; *Le Moniteur médical*, 21 septembre 1926.

française, dans un bel article publié, en avril 1931, par *Le Thérapeute Moderne*. Il nous montre le médecin apportant l'espoir et une énergie nouvelle à son malade :

« La bonne figure sourit, elle apporte l'air du dehors. Le dos rond s'incline, la main presse la main, l'œil pénètre l'œil jusqu'à l'âme, et le magnétisme de l'homme bien portant et sûr de lui évoque, pour un moment, les forces vitales dispersées. Il est le « bon Docteur ». Il laisse après lui de la joie et même, quelquefois, de la santé, il a imposé au malade la volonté de vivre et à ceux qui l'approchent, la volonté de lutter encore.

» En effet, le vrai remède que donne le médecin, celui qu'il rubrique, sous des formes diverses, dans un grimoire souvent indéchiffrable, c'est la confiance.

» Grattez le médecin, vous retrouverez le sorcier. Le médecin est un savant, d'accord ! Mais il est surtout un philosophe. Il a l'habitude de regarder en face les deux ennemies de l'humanité : la maladie et la mort. »

Abravanel Aysoy, articles dans *La Côte d'Azur médicale* (*Revue des radiations*), Toulon, 1935, 1936. — Communications à la Société de Pathologie comparée (*Revue de Pathologie comparée*, 1935).

Dr Bienvenu, *Sorciers et Possédés ; L'Hystéro-démonopatie dans l'Art* (*La Médecine internationale illustrée*, août 1925).

Frédéric Boutet, *Envoûtés et envoûteurs* (*Le Journal*, 26 janvier 1920).

Victor Delfino, *La Brujeria y los brujos* (*Fray Mocho*, Buenos-Aires, 8 septembre 1916.

Dim Delobson, *Les Secrets des Sorciers noirs*, Emile Nourry, Paris, 1934.

Dr Cabanès, *Esculape chez les Artistes*. 1928. Librairie Le François, Paris.

Dr Nicola Gentile, *Radiazioni Umane Provocate* (*Medicina Nuova*), Roma, 1935, n° 9.

Gabriel Hanotaux, *Le bon Docteur* (*Le Thérapeute moderne*, avril 1921).

M. Larvaron, *La Radiotellurie*, un volume, 1935, chez l'auteur, 66, rue du Général Margueritte, Rennes.

— *Etude d'un fétiche*, Rennes.

— *Radiotellurie*, Toulon, novembre-décembre 1935.

Dr Albert Leprince, *Radiesthésie médicale*, Maison de la Radiesthésie, Paris, 1935.

Abel Martin, docteur vétérinaire, *Le Diagnostic radiesthésique en Médecine vétérinaire*, thèse de Paris, 1931.

— *Le Petit Var : Drames de la Sorcellerie*, 16 mars 1920.

— *Histoire de « masques » et de sorcellerie*, 23 avril 1925.

Maurice Privat, *Lyon, ville secrète* ; Les documents secrets, Paris-Neuilly, 1931.

Radiotelluristes et Sourciers (Compte rendu du 1er Congrès international), 258 pages, 170 illustrations, Dunod, Paris, 1933.

Dr J. Regnault, *Les Méthodes d'Abrams*, N. Maloine, Paris, 1927.

— *Le Phénomène du Sourcier* (*Sourciers ou Sorciers?*) (*Sciences et Voyages*, 8 novembre 1934).

— *La question de l'eau au point de vue géologique* (Rapport au Congrès d'Hygiène de Paris 1934) ; *Le Journal des Praticiens*, 8 décembre 1934 ; *La Medicina argentina*, Buenos-Aires, Marzo de 1935 ; *Sciences et Voyages* (avec illustrations), 11 avril 1935 ; *Rassegna de Scienze geofisiche*, Roma, Giugno, 1935 ; *Le Mouvement sanitaire*, septembre 1935 ; *La Provence médicale*, 15 octobre 1935.

— *A la recherche de l'eau*, édition de *La Côte d'Azur médicale*, Toulon, 1934.

— *Biodynamique et Radiations*, 1936.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Aigre (Daniel d'), *Le phénomène de Valence-en-Brie* (*Le Journal*, 27, 28, 29 et 30 juin 1896).

Albéca (Alexandre d'), *Au Dahomey* (*Tour du Monde*, 1894).

Alberti Parvi Lucii libellus de miribilibus naturæ arcanis *Albert* (*Grand et petit*), édition Guyot.

Arbois de Jubainville (d'), *Cycle mythologique irlandais.*

Axenfeld, *Biographie de Wier* (Bibliothèque diabolique, Bourneville, t. I).

Bancroft, *Native States.*

Baillif, *Le Sommeil magnétique dans l'hystérie*, Strasbourg, 1868.

Baraduc (Dr), *La force vitale*, Paris, 1893.

Barety, *Des propriétés d'une force particulière du corps humain (force nerveuse rayonnante), connue vulgairement sous le nom de magnétisme animal*, Paris, 1887.

Bataille (Dr), *Le Diable au* XIXe *siècle.*

Béchon (René), *La divination et sa répression dans l'histoire*, Riom, 1896.

Berbiguier, *Les farfadets, ou tous les démons ne sont pas de l'autre monde.*

Bernheim, *De la Suggestion*, 1888.

Bible, Deutéronome, XVIII. Exode, XXII. Ezéchiel, XXXIII.

Bhagavad-Gita, traduction Burnouf.

Binet et Féré, *Magnétisme animal*, Paris, 1887.

Bodin, *La Démonomanie des sorciers*, Paris, 1598.

Boirac, *Une nouvelle méthode d'expérimentation pour vérifier l'action nerveuse à distance* (*Annales de psychiatrie*, novembre 1895).

Bois (Jules), *Le Satanisme et la Magie*, Paris, 1895.

Bourru et Burot (Drs), *La suggestion mentale et l'action à distance des substances toxiques et médicamenteuses*, Paris, 1887.

Brémaud (Dr), *Comptes rendus de la Société de Biologie*, 1883.

Bréviaire du devin et du sorcier (Le).

Calmeil, *De la Folie*, 1845.

Caudenberg (Girard de), *Le monde spirituel et la science chrétienne*, 1857.

Chaillu (Du), *Afrique équatoriale.*

Charcot et Richer, *Les démoniaques dans l'art.*

Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle France.*

Charnay (Désiré), *Six mois en Australie* (*Tour du Monde*, 1880).

Code pénal, articles 405, 479, 480.

Code Théodosien, lib. IX, tit. XVI.

Combes et Tamisier, *Voyage en Abyssinie.*

Constans (Dr), *Relation sur une épidémie d'hystéro-démonopathie*, 1861.

CORRE (Dr), *Le meurtre et le cannibalisme rituels*, 1893
CORRE et LAURENT (Drs), *La suggestion dans l'histoire* (*Revue Rose*, 16 septembre 1893).
COSTE (Dr), *Contribution à l'étude des phénomènes psychiques occultes*, thèse n° 16, Montpellier, 1893.
CRANTZ, *History of Groenland.*
CULLERRE (Dr), *Un vagabond qui se range* (*Annales psycho-physiologiques*, septembre-octobre, 1895).
DALTON, *Ethnology of Bengale.*
Dax-Thermal, 1893-94, *Les forbans de la Médecine.*
DECHAMBRE, *Sorcellerie* (*Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*).
DECRESPE (Marius), *On peut envoûter*, 1893. *La matière des œuvres magiques*, 1894. *Les microbes de l'Astral*, 1895. *L'extériorisation de la force nerveuse et les travaux de M. Narkievicz Iodko*, 1896.
DELRIO MARTIN, *Controverses et recherches magiques*, traduction André du Chesne, Paris, 1611.
DENIS, *Tableau des sciences occultes*, 1842.
DOZY, *Histoire de l'Islamisme.*
DUBUS, *Figaro*, 20 janvier 1893.
DUMONT D'URVILLE, *L'Astrolabe*, 1834.
EDDAS, *Chant Sigurdfrida*, traduction Puget.
ENJOY (Paul D'), *La Médecine et la Magie en Indo-Chine* (*Revue scientifique*, 28 juin 1896).
ERASTUS, *Deuxième dialogue* (Bibliothèque diabolique, Bourneville).
FABART (Félix), *Histoire de l'occulte.*
FALGAIROLLE (Edmond), *Un envoûtement en Gévaudan en 1347*, Nîmes, 1892. *Les exorcismes en Lozère en 1792*, Paris, 1894
FÉRÉ (Ch.), *Revue médicale*, 1884-94.
FÉVAL (Paul), *La Vampire.*
Fison and Howitt, Kamilaroi and Kurnai.
FLAUBERT (Gustave), *Salammbô.*
FONTAN et SÉGARD (Drs), *Eléments de médecine suggestive*, 1887.
France pittoresque, 1835.
Freie Buhne (Die), 1895.
GARNIER (Jules), *Voyage autour du monde, Océanie*, Paris, 1871.
GAUTIER (Théophile), *Jettatura*, Avatar, 1882.
GIBERT (Dr), *La Suggestion à l'état de veille* (*Annales de psychiatrie*, 1893).
— *Fakirisme occidental.*
GIBOTTEAU (Dr), *Notes sur une série d'expériences relatives à la télépathie* (*Annales des Sciences psychiques*, septembre-décembre, 1892).
GOUGENOT DES MOUSSEAUX, *Les hauts phénomènes de la magie.*
GUAÏTA (Stanislas DE), *Le Serpent de la Genèse*, Paris, 1891.
HELMONT (VAN), *De Lilhiasi.*
HOMÈRE, *Odyssée X.*
HORACE, Lib. I, sat. 8.
HUYSMANS (J.-K.), *Là-bas*, 1890 *En route*, 1895.
Intermédiaire des chercheurs et des curieux, 20 janvier 1893.
JACOB, *Curiosités infernales recueillies par le bibliophile Jacob.*
JACQUES Ier, *Démonologie*, 1603.

JAILLET (Dr), *Superstitions ardennaises* (*Union médicale du Nord-Est*, 1894).
JOHANNEM, *Evangelium secundum*, XVIII.
JOIRE (Dr Paul), *Expériences* (*Revue d'Hypnotisme*, octobre 1895).
JOLLEAUD-BARRAL, *Dans le monde de l'inconnu, envoûtement* (*La Justice*, 19 mars 1892, 2 août 1892).
JOURDAN, *Imagination* (*Dictionnaire de Médecine*, 1812).
Journal de magnétisme (Le), Expériences de M. Narkiewicz-Iodko, mars 1896.
JUVÉNAL, Satire IV.
Kalévala, Runo X, traduction Léouzon-le-Duc.
KLAPROTH, *Histoire universelle*, t. XLV.
Koran, Sourate II, traduction Kasimirski, Paris, 1869.
LAMAIRESSE, *Kama-Soutra*, introduction à la traduction.
LANCRE (DE), *Du sortilège*, Paris, 1627 ; *De l'inconstance des Démons.*
LAURENT, *La médecine des âmes.*
LEBON (Gustave), *Psychologie des foules*, Paris, 1895.
LEBRUN (R.-P.), *Histoire pratique des critiques superstitieuses*, Paris, 1750.
LEFÈVRE (André), *Chamanisme* (*Dictionnaire d'Anthropologie*, Bertillon).
LEGUÉ (Dr), *Médecins et empoisonneurs au XVIIe siècle.*
LELOYER, *Discours et histoire des spectres, visions et apparitions des esprits, anges, démons et âmes se montrant visibles aux hommes*, Paris, 1605.
LERMINA (Jules), *L'envoûteur* (*Cosmos*, 22 octobre 1892).
LETOURNEAU (Ch.), *L'évolution religieuse dans les diverses races humaines.*
LEVY (Eliphas), *Dogme rituel de la haute magie*, Paris, 1861.
LIÉBAULT, *Thérapeutique suggestive* (*Revue d'Hypnotisme*, janvier 1894).
Loi sur l'hypnotisme en Belgique (*Annales de Psychiatrie*, 1892).
LUGAM, *Evangelium secundum*, VIII.
LUYS (Dr), *Les émotions dans l'état d'hypnotisme et l'action à distance des actions médicamenteuses des toxiques*, Paris, 1890. *De la visibilité des effluves cérébraux* (*Annales de Psychiatrie*, 1883). *De l'action des couronnes aimantées dans le traitement des maladies mentales et nerveuses* (*Annales de Psychiatrie*, 1893).
M... (Eudes de), *Des Esprits et de leurs manifestations fluidiques*, Paris, 1853.
MARIN (Dr Paul), *Hypnotisme théorique et pratique.*
MARSDEN, *Histoire de Sumatra.*
MASPERO, *Histoire ancienne des peuples d'Orient.*
MATTHŒUM, *Evangelium secundum*, VIII et XII.
MAURY, *La Magie et l'Astrologie.*
MAYEUX, *Bédouins.*
MELA (Pomponius), *De situ orbis.*
MICHELET, *La Sorcière*, Paris, 1867.
MIGNE (Abbé), *Encyclopédie théologique* (*Dictionnaire des sciences occultes*).
MILLOUE (DE), *Guide du Musée Guimet*, 1894.
MONGELON, *Nouvelle-Calédonie* (*Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1886).

Monier (William), *Hindouism.*
Montorgueil (Georges), *Le Luciférisme* (*Gironde*, 6 août 1895).
Mœrenhout, *Voyage aux îles du grand Océan.*
Mosso, *La Fatigue intellectuelle et physique*, traduction Langlois.
Nordau (Max), *Dégénérescence*, traduction Dietrich, Paris, 1894.
Ochorovicz, *La suggestion mentale*, Paris, 1887.
Orbigny (d'), *L'homme américain.*
Ovide, *In heroïdum Epist. Hypsipile.*
Papus, *Traité méthodique des sciences occultes*, 1891. *Peut-on envoûter?* 1893. *Traité élémentaire de Magie pratique*, 1893. *La maison hantée de Valence-en-Brie*, 1896.
Paracelse, *De ente spiritum.*
Péladan, *La Victoire du Mari. Le Vice suprême. Comment on devient Mage.*
Perrier, *Superstitions malgaches* (*Revue Rose*, septembre 1893).
Perry (Dr L. de), *Les somnambules extra-lucides*, Paris, 1897.
Pilon, *L'envoûtement.*
Pioger (Dr Julien), *La vie et la pensée*, Paris, 1894.
Pitres (Pr A.), *Leçons cliniques sur l'hystérie*, 1891.
Platon, *Lois*, liv. II et IX. *République*, liv. III.
Plauzoles (Just-Sicard de), *Les expériences du docteur Luys et de M. de Rochas sur l'extériorisation de la sensibilité* (*Annales de Psychiâtrie*, 1893).
Pline, *Hist. nat.*, lib. XXXVII, cap. III, lib. XVIII, cap. VI.
Plytof, *La Magie*, Paris, 1892.
Proust (Pr), *L'école arabe et la croyance aux sortilèges* (*Revue de l'Hypnotisme*, juillet 1893).
Raffenel, *Nouveau voyage au pays des nègres.*
Ramayana, traduction Fauché, t. I.
Régis (Dr E.), *Manuel pratique de Médecine mentale*, Paris, 1892.
Reig y Gasco (José), Traduit par Rodet (*Journal de Médecine*, Paris, 1881).
Regnard, *Les maladies épidémiques de l'esprit : sorcellerie*, etc., 1887.
Regnault (Dr F.), *De l'hypnotisme dans la genèse des miracles* (*Revue de l'hypnotisme*, mars 1894).
Résie (de), *Histoire et Traité des sciences occultes.*
Rhys-David, *Buddhism.*
Richer (Dr Paul), *Etudes sur la grande hystérie.*
Richet (Pr Ch.), *L'homme et l'intelligence*, Paris, 1881. *Hypnotisme à grande distance* (1er janvier 1888).
Rig-Veda, traduction Langlois.
Rituel ou cérémonial romain dressé par le commandement du pape Paul V, Tolose, 1653. *De exorcizandis obsessis a dæmonio.*
Rivière (Henri), *La Possédée*, Paris, 1863.
Rochas (De), *Les forces non définies*, 1887. *Etats profonds de l'hypnose*, 1892. *L'envoûtement*, 1893. *L'extériorisation de la sensibilité*, 1895. *L'extériorisation de la motricité*, 1896.
Salverte (Eusèbe), *Des sciences occultes.*
Schweinfurth, *The heart of Africa.*
Shakespeare, *Macbeth.*

Sinistrari d'Ameno (R. P.), *De la démonialité et des animaux incubes et succubes*, édition Liseux, Paris, 1882.
Soukowsky, *Judaïsme.*
Spencer (Herbert), *Sociologie.*
Sprenger, *Malleus maleficarum.*
Spiegel, *Avesta.*
Steller, *Histoire du Kamtschatka.*
Tacite, *Germania.*
Taplin, *Manners of the Australian aborigenes.*
Théocrite, *Idylle* II.
Tissié (Dr Ph.), *Association pour l'avancement des Sciences*, 1894.
Tite-Live, *Decad.* III, lib. 8.
Tourette (Gilles de la) et Richer (Paul), *Hypnotisme* (*Dictionnaire de Médecine*, Dechambre).
Turner, *Ambassade au Thibet.*
Tylor, *Civilisations primitives, New-Zealand and its inhabitants.*
Vatsyayana, *Kama-Soutra*, traduction Lamairesse.
Virgile, *Eglogue* V.
Voltaire, *Louis* XIV.
Wier (Jean), *Responce aux arguments de Thomas Erastus contre les sorciers* (Bibliothèque diabolique, Bourneville).
Woods, *Native tribes of south Australia.*
***..., *Vie de Marie-Ange*, par M. le docteur en médecine ***..., Béziers, 1863.
X..., *Sorcellerie chez les Cambodgiens* (*Revue encyclopédique*, 15 avril 1895).
X..., *L'hypnotisme chez les Annamites* (*Revue de l'Hypnotisme et de la Psychologie physiologique*, octobre 1893).

ERRATA

Page :	*Ligne :*	*Au lieu de :*	*Lire :*
22	Sommaire 9	*Mongol*	Mongols
35	14	*ody* [1]	ody [3]
36	14	*feux doux*	feu doux
77	11	*Mha-Kâla*	Maha-Kâla
100	5 (du b. de la p.)	*par lequel,*	par lequel
112	2 (du b. de la p.)	*oratoirien*	oratorien
113	10 (du b. de la p.)	*moins jaloux*	moines jaloux
130	23	*s'il n'aurait*	s'il aurait
144	18	*vœux de la nature*	vœux au dieu de la nature
149	26	*persuader à son*	persuader son
181	22 et 23	*Ces 2 lignes doivent se lire :* Elle nous dira de cueillir la veille de la Saint-Jean, avant le lever du soleil, l'*œnula campana ;* elle nous apprendra que,	
194	13	*-voure il se*	-voure, il se
204	13	*de pareille erreurs*	de pareilles erreurs
207	note	la 3e ligne doit se lire la	première
213	8	*Asmorée*	Asmodée
216	26	*voulut s'attacher*	voulu s'attacher
219	Sommaire 1	*Des maléfices*	Des maléficiés
223	16	*assurerons ainsi la véritable*	assurerons ainsi de la véritable
235	4	*Il rstera*	Il restera
277	appels de note	2 3 1	1 2 3
285	2e note	1	2
289	9	*contre qui ils les ont*	contre qui elles les ont
292	11 (du b. de la p.)	*à leur sens*	à leurs sens
306	16	*voulut honorer*	voulu honorer
337	25	*mal magnétisée elle est*	mal magnétisée, elle est
339	12	*le bruit su soufflet*	le bruit du soufflet
361	12 et 13 (du bas de la p.)	*radio-esthésistes*	radi-esthésistes
362	note	Ajouter : *Journal des Praticiens*, 14 mars 1936.	
363	14 (du b. de la p.)	*stérélisé*	stérilisé

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préface par R. de Montigny	7
Introduction	19
Première partie. — *Historique de la sorcellerie*	
Chapitre I. — Les sorciers dans les différentes races humaines	23
Chapitre II. — Rapports de la sorcellerie avec les principales religions	69
Chapitre III. — Conséquences de la croyance aux sortilèges	146
Deuxième partie. — *Etude de la sorcellerie moderne*	
Chapitre I. — Pratique des sorciers	161
Chapitre II. — Les sorciers	202
Chapitre III. — Les maléficiés	219
Chaiptre IV. — Comment combattre la sorcellerie	290
Chapitre V. — Thérapeutique des maléficiés	300
Observations	320
Conclusions	349
Faisons le point !	353
Index bibliographique	369

Imp. G. Thone, Liège (Belgique)